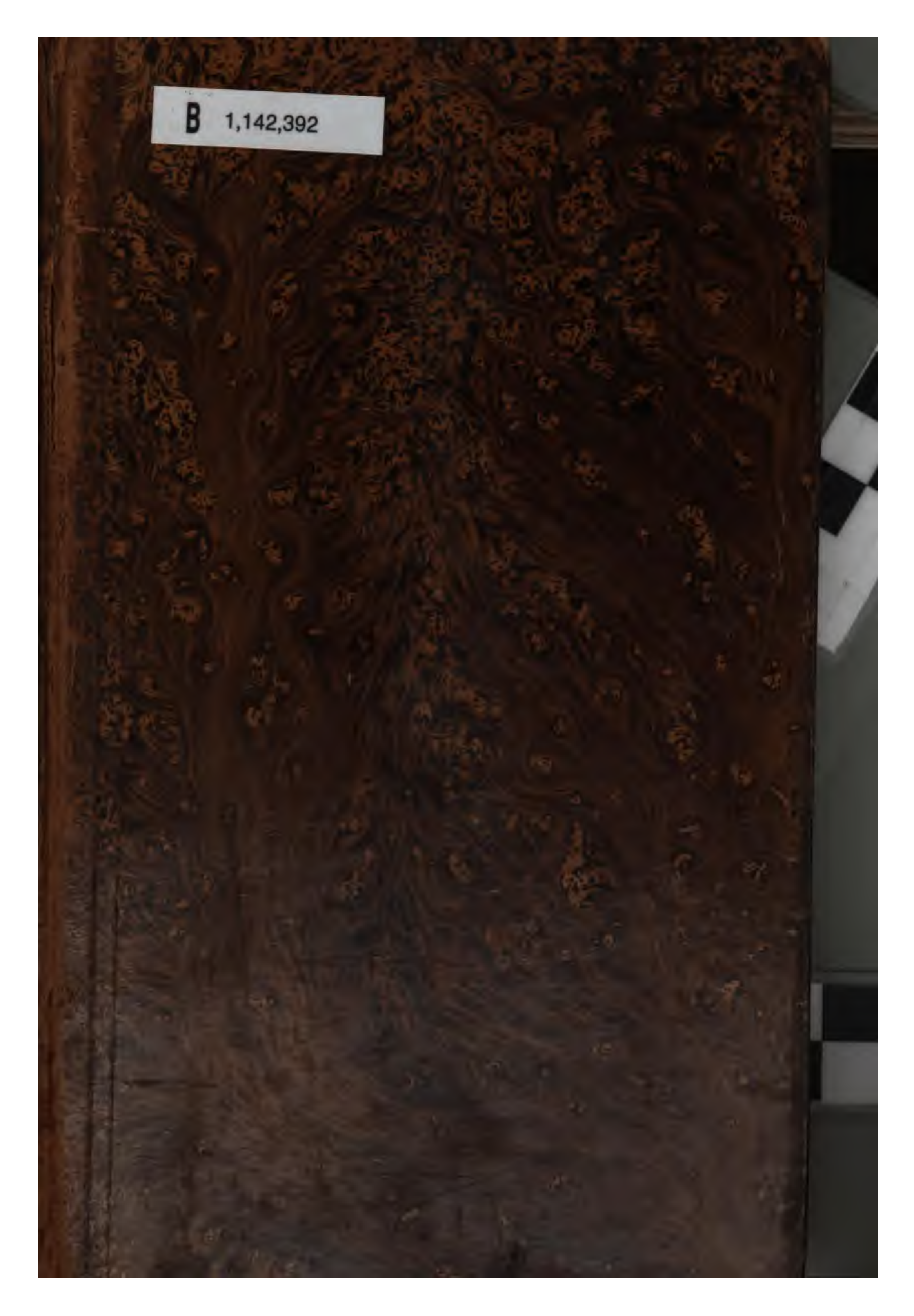


COLLECTION

DES MÉMOIRES

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

MÉMOIRES DU MARÉCHAL DE VILLARS, TOME IV.
MÉMOIRES DU DUC DE NOAILLES, TOME I.

DE L'IMPRIMERIE DE A. BELIN.

COLLECTION DES MÉMOIRES

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE,

DEPUIS L'AVÉNEMENT DE HENRI IV JUSQU'A LA PAIX DE PARIS CONCLUE EN 1763;

AVEC DES NOTICES SUR CHAQUE AUTEUR, ET DES OBSERVATIONS SUR CHAQUE OUVRAGE,

PAR MESSIEURS

A. PETITOT ET MONMERQUÉ.

TOME LXXI.



PARIS,

FOUCAULT, LIBRAIRE, RUE DE SORBONNE, N° 9.

1828.

MEMOIRES

DU

MARÉCHAL DE VILLARS.

QUATRIÈME PARTIE.

SUITE DU JOURNAL DE VILLARS.

[1731] JE me suis rendu à Marly le 13 janvier, et il y a eu un conseil d'Etat le 14, dans lequel le garde des sceaux a rendu compte des conférences qui ont été tenues chez lui, entre le marquis de Castelar et les ambassadeurs d'Angleterre et de Hollande, sur les projets de guerre et les contingens. Le garde des sceaux a prétendu avoir confondu le milord Walgraf, et que les ambassadeurs de Hollande ont certifié qu'il n'y a jamais eu aucune difficulté de la part de la France; et qu'enfin Castelar a été convaincu que l'Espagne ne pouvoit se plaindre de la France, et que ce ne pouvoit être que des Anglais.

On a lu les dépêches de Séville, de Hullin, lequel se plaint beaucoup de la dureté de Patigno sur la délivrance des galions, et Patigno de la France. Il disoit savoir, il y avoit plus de six mois, que nous avions traité avec l'Empereur, et qu'il y avoit eu des conditions signées. Le cardinal a dit que cette accusation étoit entièrement fausse; et le garde des sceaux, que ce qui pouvoit avoir donné lieu à cette

plainte, c'est que véritablement on avoit parlé à Kœnigseck d'une espèce de convention entre la France, l'Angleterre et la Hollande. Il n'a pas expliqué ce que c'étoit que cette convention; et tout ce que j'en ai conjecturé, c'est que la cour de Vienne a fait usage de ce prétexte pour animer la cour d'Espagne contre nous.

Le garde des sceaux, en lisant la suite de la dépêche de Séville, a accusé hautement la conduite du marquis de Brancas, lui a reproché d'avoir dit au roi et à la reine d'Espagne qu'il étoit disgracié dans sa cour; mais que sa consolation étoit que c'étoit pour le service de Leurs Majestés Catholiques. Le garde des sceaux s'est étendu sur plusieurs autres faits, et a demandé permission au Roi d'interroger le marquis de Brancas sur sa conduite, et de le convaincre par un écrit du marquis de Castelar, qui a été lu au conseil.

Le cardinal de Fleury a dit qu'il y avoit apparence que l'Angleterre traitoit avec l'Empereur, et a allégué plusieurs raisons qu'il avoit de n'en pas douter : il a proposé de tâcher de traiter aussi. On a répondu que l'Empereur ne feroit pas grand cas de notre bonne volonté, surtout lorsqu'il voyoit si peu de raisons de craindre une ligue divisée; mais comme on n'a pas eu le temps de délibérer sur une proposition si importante, et sujette à tant d'inconvéniens, j'ai remis à faire connoître mes raisons dans le premier conseil.

Le soir même, j'ai été voir le cardinal de Fleury, et l'ai trouvé abattu, et las du fardeau, non au point de vouloir s'en soulager, mais il reconnoissoit qu'il étoit trop fort pour lui.

On a été sûr, par les lettres lues au conseil d'Etat du 17, que les Anglais traitent avec l'Empereur; et sur cela le garde des sceaux a lu une lettre qu'il écrivoit à Bussy à Vienne, par laquelle il lui disoit de voir secrètement le prince Eugène, et de lui faire des propositions. J'ai dit que je craignois qu'on ne s'y prît un peu trop tard, puisque les Anglais très-infidèlement traitoient sans notre participation, et nous avoient prévenus. On a rapporté des discours tenus par Walpole à Chamorel, qui marquoient l'infidélité; et le cardinal a à se reprocher d'en avoir été dupe. J'ai dit : « Il falloit faire la guerre premièrement « après le traité d'Hanovre, ou bien deux ans après, « en 1727. Stanhope m'a dit que le feu roi d'Angle- « terre avoit été bien fâché que l'on ne fût pas entré « dans l'Empire, et qu'il auroit demandé que je com- « mandasse les armées. » Le cardinal et le garde des sceaux m'ont prié de parler au marquis de Castelar, pour lui prouver qu'il n'y a de bon parti que la guerre générale. Belle proposition, lorsque l'Angleterre traite avec l'Empereur, et que la France veut faire de même !

On a répandu des remontrances faites par le parlement sur un écrit composé par le chancelier.

Les lettres du cardinal de Polignac parlent de l'irritation du Pape sur les mémoires des avocats, et sur les deux arrêts donnés en conséquence. Le Pape demande que le Roi les traite sévèrement, et trouve bon qu'au bout de six semaines on agisse à Rome, si on n'agit pas en France.

On a lu, au conseil du 21, une lettre de Bussy, apportée de Vienne par le courrier que le secrétaire

d'Espagne envoie à sa cour, pour lui apprendre que, selon les apparences, l'Angleterre traite avec l'Empereur. Bussy n'en doute pas. J'ai dit sur cela au conseil : « L'ambassadeur Castelar m'a dit qu'il est très-« content de la conduite de la France; qu'elle suit « exactement ses engagemens sur le traité de Séville, « auquel l'Angleterre fait une infraction manifeste « en traitant avec l'Empereur. Or remarquez ceci : « si l'Espagne, qui est très-satisfaite de nous, et très-« irritée contre l'Angleterre, nous retient encore, « contre toute sorte d'équité, les quarante-cinq mil-« lions qui sont à Cadix pour les Français seuls, « comptez que l'Espagne traite aussi avec l'Empe-« reur, et prenons garde à nous. » Le cardinal et le garde des sceaux n'ont rien répondu.

Dans le conseil d'Etat du 24, on a appris par les lettres de Hullin, de Séville, que Patigno résistoit toujours à délivrer les quarante-cinq millions, disant que cette délivrance étoit liée à d'autres conditions. Sur cela Hullin lui a fait voir, par tous les exemples passés, que, dans la guerre même avec l'Espagne, elle n'avoit jamais retenu l'argent des Français. Enfin Hullin disant à Patigno : « Mais la France fait tout ce « que vous pouvez désirer sur l'exécution du traité « de Séville, » Patigno a répondu : « Un seul mot « du cardinal de Fleury feroit mieux. — Et quel « mot? a répliqué Hullin. » Après s'être long-temps comme retenu, Patigno l'a franchi, et a dit : « Me-« nacez les Anglais. — Je voudrois bien, me suis-je « écrié, que l'on eût fait plus encore, et il y a long-« temps. »

Cependant le bruit du traité de l'Angleterre se ré-

pand, et le cardinal m'a dit qu'il a reçu une lettre de Walpole, de quinze pages, par laquelle il cherche querelle; et l'on ne peut douter de leur trahison.

Des nouvelles d'Angleterre, lues au conseil d'Etat du 28, disoient que le parti opposé aux ministres avoit répandu ce qu'on appelle un *crafman*, qui leur reprochoit leur mauvaise conduite, de s'engager dans une guerre, ou de manquer aux traités, pour en faire un avec l'Empereur. Les ministres ont répondu à ce reproche par un autre écrit, qui contenoit que si l'Angleterre faisoit un traité avec l'Empereur, c'est parce que les Français avoient fait la première infraction en voulant absolument porter la guerre dans l'Empire; ce que l'Angleterre n'avoit jamais voulu.

Cette trahison des ministres étoit horrible, puisqu'on avoit leur signature, non-seulement d'avoir consenti à la guerre dans l'Empire, mais d'avoir pressé et invité pour que les armées jointes de la France, de l'Angleterre et de la Hollande marchassent en Silésie ou en Bohême; et que Stanhope m'avoit même assuré que le feu roi d'Angleterre avoit été très-affligé que l'on n'eût pas suivi les projets de 1727, et qu'il devoit demander que je commandasse cette armée, qui devoit être de cent mille hommes.

Le garde des sceaux a lu un mémoire qui explique et prouve, par la signature même des ministres anglais, qu'ils avoient non-seulement consenti, mais fortement pressé, pour attaquer les Etats héréditaires de l'Empereur.

J'ai persisté dans le conseil pour que ce mémoire soit rendu public sur-le-champ, pour faire voir à toute l'Europe, mais surtout aux ennemis des mi-

nistres anglais, qu'ils étoient des traîtres et des perfides; et j'ai ajouté : « Si la France est abandonnée « par ses alliés, il faut se tirer de ce péril par la fer- « meté. » Le duc d'Orléans a répondu : « Mais si cette « fermeté mène à la guerre avant deux ans, on se « trouvera hors d'état de la faire, faute d'argent. » Le cardinal a répliqué : « On a des ressources; » et j'ai continué : « Si la France ne soutient pas sa ré- « putation, bientôt elle sera accablée; et il ne faut « jamais compter sur la générosité de ses ennemis. « On a le dixième, et la ferme du tabac : enfin toutes « les extrémités sont préférables à celle de recevoir « la loi. »

J'ai été voir le 29, à Paris, le marquis de Castelar, lequel m'a dit avoir envoyé le jour même la déclaration que le Roi son maître se trouvoit dégagé du traité de Séville. Je lui ai dit : « Mais envoyer cette décla- « ration dans le même temps que nous apprenons « l'accommodement de l'Angleterre avec l'Empereur, « je l'aurois mieux aimé quinze jours plus tôt. » Je lui ai ensuite parlé, mais comme très-éloigné de le croire, des bruits qui courent que l'Espagne est aussi en quelque intelligence avec l'Empereur. Il n'en est point du tout convenu, et j'ai cru voir dans ses discours une sincérité qui m'a plu.

Ce même jour, le parlement a donné deux arrêts : l'un pour supprimer le mandement de l'archevêque d'Embrun, le traitant de séditieux; l'autre pour faire brûler par la main du bourreau une lettre de l'ancien évêque d'Apt, nommé Foresta, gentilhomme de Provence. Le cardinal de Rohan est venu me voir, et m'a

paru disposé à faire quelque chose dans l'esprit de l'archevêque d'Embrun.

On a lu au conseil du 30 la déclaration que l'ambassadeur d'Espagne a envoyée, par laquelle le Roi son maître se tenoit dégagé du traité de Séville, sur les difficultés que les alliés avoient apportées à son exécution. Comme la France en avoit observé les conditions, j'aurois voulu qu'il parût quelque distinction. Le cardinal et le garde des sceaux prétendoient en trouver, mais elles sont bien difficiles à démêler : on y parle en général de connoissances presque assurées de l'accommodement de quelques puissances avec l'Empereur.

Les lettres de Rothenbourg, qui a remplacé Brancas en Espagne, disent qu'une de ses audiences avec le roi et la reine d'Espagne a été depuis onze heures du soir jusqu'à trois heures et demie du matin. Depuis long-temps il faisoit de la nuit le jour. Rothenbourg assure la santé du roi d'Espagne parfaite, et qu'il lui croit de bonnes dispositions pour la France : la reine d'Espagne se plaint toujours de l'inaction, et on ne veut pas encore rendre l'argent des galions.

On a appris, par un courrier de Milan, la mort du duc de Parme, et que les généraux de l'Empereur ont envoyé des troupes occuper ses Etats. Le garde des sceaux a demandé le secret pour cette nouvelle, qui étoit publique à Paris dès la veille.

Dans le même conseil, on a lu une lettre du Roi au Pape, pour le calmer sur les rigueurs qu'il vouloit que l'on observât contre les avocats qui avoient attaqué la justice extérieure des évêques.

Dans celui du 4 février, on a appris l'arrivée du duc de Liria auprès de l'Empereur. En supputant le temps où l'Espagne avoit pu se déterminer à se raccommoder avec l'Empereur, j'ai fait cette observation : « Le marquis de Castelar, frère du premier mi- « nistre, est venu auprès du Roi, pour reconnoître « précisément sa volonté. Il m'a dit avoir mandé, « le 12 novembre de l'année dernière, que l'Espagne « ne devoit point compter sur la France. Les dé- « pêches, arrivées le 25 à peu près du même mois « à Séville, ont pu en faire porter les autres au duc « de Liria, lequel a eu tout le mois de décembre « pour les recevoir : ainsi l'on peut compter que la « reine d'Espagne, irritée plus de cinq mois aupara- « vant de notre inaction, a décidé de se renouer avec « l'Empereur dans la fin de novembre ou le commen- « cement de décembre. Nous pouvons donc craindre « que l'Espagne ne soit entrée dans le traité avec les « Anglais. En ce cas-là, la France seroit plus desti- « tuée d'amis et d'alliés qu'elle ne l'a jamais été : c'est « le temps où il faut marquer plus de fermeté. Je suis « donc d'avis de faire commander les soixante mille « hommes de milice, pour que dans le 10 mars elle « soit prête à marcher vers les frontières. » Le duc d'Orléans s'y est opposé, pour éviter la dépense, et toute démonstration de guerre. « Pour ne pas avoir « la guerre, ai-je répliqué, il faut paroître en état de « ne la pas craindre. » Le cardinal et le garde des sceaux n'ont rien répondu, et il n'a rien été décidé.

On n'a appris aucune nouvelle d'Angleterre. Le maréchal de Berwick est venu le 5 chez moi, et m'a dit que le duc de Liria son fils étoit arrivé le 23 janvier

à Vienne, et qu'il l'avoit appris par milord Walgraf.

Dans le conseil du 7, on a su que le marquis de Castelar avoit reçu un courrier de Séville, duquel il n'avoit rien mandé au garde des sceaux. Le cardinal de Fleury se plaignoit fort de Castelar, aussi bien que le garde des sceaux, le traitant de fourbe et de menteur; le cardinal disant qu'au lieu de paroître irrité de la conduite des Anglais, il étoit disposé à l'approuver. J'ai dit : « Castelar m'a pourtant déclaré « qu'il la trouvoit une infraction formelle au traité « de Séville. » Le cardinal m'a répondu : « Il vous « dira le contraire au premier jour. »

Le marquis de Maurepas est venu dîner chez moi le 8 : il m'a apporté la nouvelle de l'ouverture du parlement d'Angleterre, et la harangue du Roi, laquelle est très-opposée à l'écrit qui a paru il y a quelques jours, et qu'on avoit regardé comme venant du ministère anglais, lequel écrit rejetoit sur la France toutes les fautes alléguées sur l'inexécution du traité de Séville, comme des raisons de traiter avec l'Empereur.

La harangue du roi d'Angleterre à son parlement parloit au contraire de la résolution de continuer le traité de Séville; et que si l'on ne pouvoit par les voies de douceur obliger l'Empereur à satisfaire l'Espagne, il faudroit employer toutes les autres, et sur cela demander du secours à ses peuples.

La satisfaction de Castelar sur la conduite des Anglais m'a fait penser qu'il étoit informé de leurs desseins avant nous, et que leur commerce étoit plus lié que nous ne voulions le penser. Toutes les incertitudes sur les sentimens de la cour d'Espagne, la

certitude que l'Angleterre traite avec l'Empereur, ont porté le conseil du Roi à rappeler les avances que les comtes de Sinzendorff et Kœnigseck en dernier lieu ont faites pour établir une bonne intelligence entre le Roi et l'Empereur. Il importe de cacher cette démarche : pour cela on a chargé le maréchal Du Bourg de faire passer un courrier à Vienne avec le plus grand secret.

Cela a été exécuté; et Bussy, chargé des affaires du Roi, a eu ordre d'en faire l'ouverture au prince Eugène toujours avec beaucoup de secret, et de le prier que l'Empereur soit seul informé de ce premier pas. On a reçu la réponse de Bussy, et elle a été lue au conseil du 11. Le prince Eugène a répondu qu'il l'apprenoit avec plaisir; que l'union avec la France seroit préférée à toute autre, et qu'il alloit en rendre compte à l'Empereur. Il a pris des mesures pour que ses conversations avec Bussy soient très-secrètes; enfin il a répondu à Bussy, de la part de l'Empereur, qu'il souhaite l'union, mais que la garantie de la pragmatique pour la succession sera la première condition. Bussy a répondu qu'elle pouvoit être une suite du traité; que le Roi ne la désapprouveroit pas; mais que cet avantage pour l'Empereur devoit en attirer à la France.

Dans le conseil d'Etat du 12, la délibération a été longue. J'ai dit : « Je ne suis pas surpris des senti-
« mens de l'Empereur et du prince Eugène : ils ont
« toujours désiré une véritable union avec la France,
« et le prince Eugène me l'a proposée à la signature
« de la paix générale à Bade, et m'a même donné
« un chiffre pour la traiter. »

On a disputé sur les premiers avantages que l'on demanderoit à l'Empereur. Le cardinal vouloit que l'on se contentât du pays de Luxembourg et de la place rasée : j'ai insisté pour la demander entière, et le cardinal y a consenti. Kinski, ambassadeur de l'Empereur, consentoit aussi à Luxembourg fortifié ; et l'Empereur, qui avoit autrefois promis à don Carlos la seconde archiduchesse, qui est morte il y a deux ans, n'étoit pas éloigné de lui donner la troisième, devenue la seconde.

On a demandé que l'Espagne soit admise dans le traité, et on a dressé les articles pour assurer les Etats de Parme et de Plaisance à don Carlos. Le prince Eugène a dit que l'Empereur avoit tout sujet de se plaindre de l'Espagne ; que ce seroit à la seule considération de la France qu'il l'admettroit dans le traité.

On a fait repartir le courrier avec le même secret et la même diligence, et tout a paru dans une favorable disposition. Je me suis opposé à ce qu'on vouloit mettre dans le traité par rapport à la destruction de la compagnie d'Ostende ; mais comme elle ne doit exister que quatorze ans, dont il y en a déjà sept de passés, je ne me suis pas obstiné sur cela : j'ai toujours soutenu qu'il falloit demander Luxembourg entier.

On a lu, dans le conseil d'Etat du 14, une lettre du comte de Rothenbourg, qui, par ordre de Leurs Majestés Catholiques, mandoit au Roi leurs sentimens pour moi, leur inquiétude pour ma santé, et un désir très-fort de me voir chargé de la conduite de la guerre, n'en pouvant espérer un bon succès si tout

autre commandoit les armées de la ligue. Leurs Majestés Catholiques rappeloient mes services, les heureux succès de mes armes, et l'obligation que l'Espagne et la France m'avoient. Le cardinal, sur cette lettre, qui marquoit la grande confiance de Leurs Majestés Catholiques, m'a prié de leur écrire, et de leur bien expliquer la vérité, qui étoit que l'inaction venoit certainement de l'opposition que l'Angleterre avoit toujours apportée à la guerre générale. Le Roi a écouté avec attention tout ce que le roi d'Espagne a dit sur moi; et le soir chez la Reine il est venu au devant de moi, et m'a demandé si je n'avois pas écouté avec plaisir ce que le roi d'Espagne mandoit de l'obligation qu'il m'avoit. Je lui ai répondu : « C'en est un « bien sensible pour moi que la bonté de Votre Ma« jesté de s'en souvenir. »

Le Pape a envoyé un courrier pour se plaindre de l'entrée des troupes impériales dans Parme et Plaisance. Il sollicite le Roi d'en écrire à l'Empereur. On s'est servi de l'envoi d'un courrier à la cour impériale, qui porte ordre à Bussy de parler à tous les ministres de l'Empereur sur les affaires de Parme, pour porter au prince de Savoie un projet de traité entre le Roi et l'Empereur. On a aussi écrit en Espagne pour convenir avec Leurs Majestés Catholiques des partis à prendre sur les connoissances que l'on a des commencemens de traité de l'Angleterre avec l'Empereur; et tout se dispose à une liaison qui ne peut être que très-avantageuse à la France, l'Espagne et l'Empereur.

On a lu, dans le conseil d'Etat du 18, les réponses au cardinal d u comte de Rothenbourg.

Les premières étoient pour calmer le Pape au sujet des avocats, querelle qui augmentoit tous les jours. Il avoit paru un mandement de l'archevêque de Paris, qui traitoit d'hérétique leur opinion sur la justice extérieure, que les avocats ôtoient aux évêques. Les avocats, traités d'hérétiques, se sont rassemblés pour appeler comme d'abus, et la querelle est devenue très-vive.

Dans les dépêches au comte de Rothenbourg, on mandoit ce qui pouvoit porter le plus l'Espagne à se renouer avec la France. Les lettres étoient longues, et j'ai dit au garde des sceaux : « Mais il y avoit deux « pages entières de la part du roi d'Espagne sur le ma- « réchal de Villars dans la lettre de Rothenbourg. Il « me semble qu'un petit mot de réponse du Roi, qui « marqueroit quelque bonté pour lui, auroit été à sa « place dans ces longues dépêches. » Le cardinal en est convenu, et le garde des sceaux s'est excusé de son omission par des raisons peu solides.

Par les nouvelles de Londres, on voyoit que le ministère craignoit un mauvais effet de la déclaration que feroit l'Espagne, qu'elle se seroit dégagée du traité de Séville par l'inaction de ses alliés. Stanhope a même prié le comte de Broglie de ne pas rendre publique cette déclaration; et le cardinal, ci-devant si dévoué aux Anglais, a blâmé le comte d'avoir eu cette complaisance pour eux.

On a appris, par un courrier de Séville, que les Anglais ont porté leur perfidie jusqu'à dire au roi et à la reine d'Espagne qu'ils n'avoient engagé un traité avec l'Empereur que de concert avec la France. Le cardinal de Fleury a montré des lettres de Walpole,

qui s'excusoit de n'avoir pas osé lui faire part de ce qui se passoit entre l'Angleterre et l'Empire. On les a fait voir à Castelar, et on a envoyé un courrier à Séville pour désabuser la cour d'Espagne.

Elle marque toujours une extrême prévention contre la France, au point que Rothenbourg m'a mandé qu'il voudroit, aux dépens de son sang, que je pusse être seulement pour huit jours auprès de Leurs Majestés Catholiques, moi seul pouvant les tirer de l'horrible prévention où elles sont contre le cardinal de Fleury. Le cardinal a dit au conseil que Castelar a eu ordre de faire ses efforts pour faire changer le ministère. Cette nouvelle en a été une pour le conseil.

Dans le conseil du 21, on a lu les dépêches au comte de Rothenbourg, envoyées par un courrier exprès, pour désabuser la cour d'Espagne de ce que les Anglais avoient dit que nous étions de concert avec eux pour traiter avec l'Empereur. Rothenbourg se plaignoit toujours de la froideur de Patigno et du marquis de La Paz, et tout étoit à craindre de la prévention de la reine d'Espagne. Rothenbourg avoit encore eu une conversation de trois heures avec le roi et la reine d'Espagne, et toujours ses audiences commençoient après minuit. Le cardinal de Fleury paroissoit fort irrité contre la reine d'Espagne : il dit qu'il lui a écrit avec une extrême hauteur. Tout paroît dans une fâcheuse disposition, et on a lieu de craindre que tout ne se réunisse contre nous.

On a lu, dans le conseil du 25, des lettres de Rothenbourg, qui portent toujours à craindre que l'Espagne, au lieu de se réunir avec nous, ne s'engage avec l'Empereur. Elle refuse [illegible] l'argent des galions.

Le jour du 26 février, le cardinal de Fleury m'a envoyé, sur les six heures du soir, prier de me rendre chez lui, où il avoit mandé M. d'Angervilliers, et où s'est trouvé le garde des sceaux, qui a lu deux lettres qu'il recevoit dans le moment d'Angleterre, une du comte de Broglie, et l'autre de Chamorel. Toutes deux marquoient que l'envoyé du roi de Prusse avoit reçu un courrier de son maître, auquel il en étoit arrivé un de l'Empereur, qui avoit fait une extrême diligence. L'Empereur informoit le roi de Prusse qu'il avoit signé un traité avec l'Angleterre et la Hollande, par lequel il consentoit à l'entrée de six mille Espagnols dans les Etats de Florence et Parme, pour les assurer à don Carlos, moyennant neuf millions cinq cent mille florins que l'Espagne paieroit de subsides dus à l'Empereur.

Il est à présumer que ce traité est de concert avec l'Espagne; moyennant quoi la France se trouve abandonnée de tous ses alliés, ne lui en restant aucun des traités d'Hanovre et de Séville, et tout s'est réuni à l'Empereur, malheur que j'avois toujours appréhendé, et prédit dès le mois d'avril 1730, l'ayant avancé au conseil dans ce temps-là; et elle se trouve ainsi abandonnée sans avoir manqué à aucun de ses alliés, mais parce que le cardinal a trop marqué qu'il ne vouloit point de guerre : situation terrible pour une couronne aussi puissante, et qui se croyoit, par une fausse politique, arbitre de l'Europe. Elle l'auroit été infailliblement, s'il y avoit eu dans le conseil du Roi autant de fermeté qu'il y avoit de foiblesse.

Sur cela j'ai dit : « Depuis que je vois grande appa-
« rence à la défection de plusieurs de nos alliés, j'ai

« toujours pensé qu'il faut se mettre en état, s'il nous « reste quelque ami, de lui faire voir que nous pou- « vons le soutenir, et ne pas craindre nos ennemis ; « et pour cela armer nos soixante mille hommes de « milice. » Ce qui a été résolu. La face des affaires auroit bien changé si on l'avoit fait trois mois plus tôt.

Le marquis de Castelar est venu me voir le 27, et m'a parlé très-raisonnablement sur de bonnes intentions. Je l'ai dit au conseil ; mais le cardinal de Fleury et le garde des sceaux m'ont répondu constamment que c'étoit le plus grand fourbe et le plus grand menteur qu'ils eussent jamais connu.

Dans le conseil d'Etat du 28, le garde des sceaux a rapporté que l'ambassadeur d'Angleterre lui avoit dit que ce qui étoit arrivé d'Angleterre n'étoit pas vrai, et il a nié tout ce que cet envoyé du roi de Prusse a publié à Londres. Il faut donc attendre les premières nouvelles, et ce n'est pas sans impatience, surtout celles qui nous arriveront de Bussy, de Vienne. Castelar nie aussi que l'Espagne soit entrée dans aucun traité avec l'Empereur : cependant les courriers du duc de Liria vont et viennent de Vienne à Séville, et passent par Paris.

Aux inquiétudes que donnent les nouvelles étrangères, se joignent celles que causent les affaires de religion. Le mandement de l'archevêque de Paris déclaroit les quarante avocats hérétiques, et ils vouloient porter leur appel au parlement. Cet archevêque, ceux d'Embrun et de Montpellier, et le petit évêque de Laon, n'oublient rien pour brouiller tout ; et la foiblesse du cardinal de Fleury leur en laisse liberté entière.

Le cardinal de Rohan est venu me voir le premier mars, et m'a dit avoir déclaré au cardinal de Fleury que si on ne prenoit pas une résolution contre ces avocats, il se retireroit de la cour. A quoi le cardinal a répondu : « Si vous vous retirez, je me retirerai « aussi. » Et j'ai dit : « N'en craignez rien; sûrement « il ne quittera pas la cour. »

Dans le conseil d'Etat du 4 mars, on a lu une très-longue dépêche du comte de Rothenbourg, qui rend compte de toutes ses conférences avec le roi et la reine d'Espagne, dans lesquelles ce ministre n'a rien oublié pour leur faire connoître que, dans la perfidie des Anglais, l'unique bon parti est de resserrer les nœuds de l'union si nécessaire entre les deux couronnes. Ses bonnes raisons n'ont pu être combattues; mais il croyoit voir le parti contraire pris, et que la reine d'Espagne embarquoit le Roi son mari, malgré lui, à s'unir avec l'Empereur et l'Angleterre, sans rien stipuler pour la France. Elle refuse toujours avec opiniâtreté la restitution de l'argent des galions, et tout fait craindre que la France ne soit abandonnée de tous ses alliés. J'ai été d'avis de nous mettre toujours en état de ne rien craindre; j'ai dit : « Il est « honteux, avec une puissance pareille à la nôtre, « de n'être plus recherché de personne. » Et, adressant la parole au Roi, j'ai ajouté : « Je crois, sire, que « Votre Majesté est très-sensible à un pareil malheur, « que j'ose dire très-mérité par la foiblesse de notre « conduite depuis plusieurs années. »

La mort du duc de Parme a redoublé la vivacité de la reine d'Espagne. L'Empereur a fait entrer trois mille hommes de ses troupes dans les villes de Parme

et Plaisance, en prenant possession au nom de don Carlos; mais comme la duchesse de Parme est demeurée grosse, il a été dit que si elle accouche d'un fils, on retirera les troupes sans difficulté. Le Pape a envoyé un courrier au Roi, et a fait des protestations, prétendant avec justice que l'Etat de Parme relève du Saint-Siége. On attend avec impatience des nouvelles de Vienne, et avec quelque inquiétude que ce que l'Empereur avoit paru autrefois désirer fortement ne le soit moins, à présent qu'il se voit recherché de l'Angleterre, et peut-être de l'Espagne.

Pendant que les affaires étrangères nous donnent de justes inquiétudes, celles de la religion demandent toute notre attention. Le mandement de l'archevêque de Paris, qui traitoit d'hérétiques les propositions des avocats, surtout celle qui ôtoit aux évêques la justice extérieure, a obligé le procureur général du Roi à en appeler comme d'abus; sur quoi le parlement a donné le 5 un arrêt par lequel il défend la publication de ce mandement, ce qui est un affront sanglant à l'archevêque de la capitale du royaume.

Dans le conseil d'Etat du 7, on a appris par les lettres de Bussy, de Vienne, que le courrier qui portoit les préliminaires d'un traité avec l'Empereur étoit arrivé le 19 février. Il paroît que le conseil de l'Empereur a pris au moins huit jours pour délibérer, puisque la réponse à nos propositions n'est pas encore arrivée.

Le marquis de Castelar a reçu un courrier le 6. Il paroît, par quelques propositions de sa part, que l'Espagne n'a pas encore traité avec l'Empereur. On a lieu de croire aussi que l'Angleterre n'a pas fini son traité

non plus; et jamais conjoncture n'a mérité plus d'attention, ni paru plus propre à produire de grands événemens.

Le courrier que l'on attendoit de Vienne est revenu le 10, en six jours et demi. On a lu les dépêches de Bussy au conseil du 11. Il nous a appris que le prince Eugène attendoit de nos nouvelles avec impatience, et réitère le premier discours, que l'Empereur préféreroit l'union avec la France à toute autre. Il a demandé les propositions par écrit à Bussy, qui les lui a données, mais en priant le prince de lui rendre son écrit. Le prince a dit que l'Empereur s'en ouvriroit tout au plus avec un autre ministre; et on a tout lieu de croire que cet autre ministre est le vice-chancelier de l'Empereur, l'évêque de Wurzbourg.

Les propositions de Castelar nous confirment dans l'opinion que l'Espagne n'a encore traité ni avec l'Empereur ni avec l'Angleterre. J'ai dit là-dessus : « Si « nous traitons avec l'Empereur, et que, suivant « nos propositions, l'Espagne y entre, je suis per- « suadé que l'Empereur pourroit consentir à donner « la seconde archiduchesse à don Carlos; mais à con- « dition de lui donner tous les Pays-Bas, au lieu de « la Toscane. » Le cardinal de Fleury a répondu : « Il ne faut pas consentir aux Pays-Bas, ni à voir « l'Empereur maître de l'Italie. — Et moi, ai-je répli- « qué, j'aime mieux voir don Carlos maître des Pays- « Bas que de la Toscane. »

On a appris que la duchesse de Parme n'est plus grosse. Dans le conseil d'Etat du 14 mars, on a su que Castelar a reçu des ordres d'Espagne de traiter avec la France, mais aux conditions de s'assurer dans

le moment les Etats de Parme. Le garde des sceaux a proposé plusieurs articles pour ce traité, lesquels finiroient par forcer l'Empereur, par la guerre, à remettre les Etats de Parme. J'ai dit à ce sujet : « Mais « vous êtes au point de traiter avec l'Empereur; et ce « que je vois de plus convenable dans la proposition « que vous fait l'Espagne de traiter, c'est qu'elle vous « donne le temps de voir à quoi aboutira le com- « mencement de votre traité avec l'Empereur; mais, « quoi qu'il arrive de celui que nous pourrions faire « avec l'Espagne, prenez garde, s'il nous engage à « la guerre, de vous déterminer à la faire réelle- « ment, puisque vous seriez méprisables aux yeux « de toute l'Europe si vous promettiez un engage- « ment dans la résolution de ne le pas tenir. » M. d'Angervilliers a été de mon sentiment.

J'ai manqué le conseil du 18, et reçu le jour d'après une lettre du garde des sceaux, qui me mandoit qu'il avoit été fâché que je n'eusse pas entendu ce qu'il avoit lu au précédent conseil de l'estime et de la confiance du roi et de la reine d'Espagne pour moi, et qu'il me prioit de ne pas manquer le conseil prochain, où ma présence étoit nécessaire dans des circonstances si difficiles.

Le cardinal m'a répété, dans le conseil du 21, ce que m'avoit mandé le garde des sceaux, que Leurs Majestés Catholiques marquoient toujours une grande confiance en moi, et toujours la même répugnance contre la France, refusant constamment de rendre à nos marchands plus de quarante-cinq millions qui leur sont dûs du retour de la flottille.

D'un autre côté, on n'a aucune nouvelle de Vienne;

et j'ai appris le 23, par le garde des sceaux, qu'il est arrivé un courrier de Bussy, dépêché secrètement, par lequel on a su que le prince Eugène l'a remis encore à deux ou trois jours. Cette froideur, après avoir assuré deux fois que l'amitié du Roi seroit préférée à toutes les autres, ne pronostique rien de bien favorable.

D'un autre côté, les affaires se brouillent entre le parlement et les évêques; et une fermeté pour imposer silence ne se trouve pas dans le gouvernement.

Dans le conseil du 26, on a appris par les lettres de Bussy, de Vienne, du 17, que le traité entre l'Empereur, l'Angleterre et la Hollande a été signé le 16. Les seules particularités que l'on sache, c'est que les garnisons espagnoles seront introduites dans les places de Parme et Florence, et que l'Espagne paiera ce qui est dû des subsides, que l'on fait monter à plus de vingt millions de notre monnoie. Le prince Eugène a dit à Bussy que l'on traitera avec la France, et que ce sera à Paris ou à Vienne.

On a eu quelque avis que l'Espagne entre dans ce traité, le marquis de Castelar ayant fait mystère des lettres qu'il recevoit de Séville et de Vienne. Toutes les apparences sont donc que la France est abandonnée de tous ses alliés, et par conséquent bien éloignée d'être l'arbitre de l'Europe, avantage qu'elle pouvoit avoir avec une conduite différente.

On a appris le premier avril, par les lettres de Rothenbourg, de Séville, que l'on y avoit eu quelques premiers avis de ce que les Anglais traitoient à Vienne. Le roi et la reine d'Espagne soutiennent que c'étoit entièrement à leur insu. Cependant la Reine

avoit une telle envie de se voir en possession des Etats de Parme, que Rothenbourg ne pouvoit douter que si elle pouvoit l'obtenir par l'Empereur, elle n'entraînât le Roi son mari, malgré lui, à se lier avec la cour de Vienne. Mais on disoit qu'ils ne consentiroient ni à payer ces vingt millions, ni à la pragmatique. La possession de Parme, l'Empereur pouvoit la promettre, mais non la donner, la veuve du duc de Parme étant grosse, ou du moins estimée telle, lorsque l'on traitoit.

Il y a eu, le jour de la Cène, chez la Reine, une querelle violente entre les dames, madame de Rupelmonde ayant passé devant les duchesses de Luxembourg, Béthune et Gontaut. Les ducs en ont parlé au cardinal de Fleury, et moi au Roi après le conseil. Je lui ai dit : « Sire, par sa justice et sa bonté Votre « Majesté a intérêt d'animer le courage de ses sujets « par l'espérance de l'élévation. Aucune nation n'a « jamais marqué plus d'ardeur pour le service et pour « la gloire de son maître : il est de l'intérêt de Votre « Majesté de continuer à inspirer ces sentimens, et « de votre dignité de soutenir les grâces dont elle a « honoré ceux qu'elle a cru les avoir méritées; et « c'est manquer de respect à vous-même que d'oser « les attaquer. D'ailleurs je demanderois volontiers à « ces gens de qualité qui attaquent les dignités pour- « quoi ils vont se faire casser les bras et les jambes à « la guerre; quel est leur objet quand ils passent « les journées dans les antichambres des ministres; « pourquoi ils veulent se ruiner dans les ambassades : « n'est-ce pas de l'élévation qu'ils attendent la ré- « compense des peines qu'ils se donnent ? Aussi qui-

« conque attaque une élévation, laquelle doit être
« son premier objet, se déclare indigne d'y parvenir.
« J'ai été dans presque toutes les cours de l'Europe.
« En Espagne, les grands, dont le nombre est deux
« fois plus grand que celui des pairs, sont traités
« d'*excellence* par les plus qualifiés, qui ne sont pas
« grands; et ceux-ci ne traitent les autres que de
« *seigneurie*. En Angleterre, il n'y a pas la moindre
« dispute. Enfin en Allemagne les comtes de l'Em-
« pire passent, sans difficulté, après tous les princes. »
Sur nos représentations, le Roi a signé, le premier avril, un ordre par lequel il déclare qu'il est sans exemple que les dames titrées n'aient pas toujours précédé celles qui ne le sont pas, et que l'on suivra exactement ce qui s'est pratiqué du temps du feu Roi.

On a appris, par des lettres de Rothenbourg, dans le conseil d'Etat du 11, que la vivacité est au plus haut point sur ce qui se traite à Vienne; et l'inquiétude que le roi d'Espagne veut absolument demeurer uni avec la France, et la Reine avec l'Empereur, s'il la met en possession des Etats de Parme.

Patigno, presque seul ministre, voyoit le péril de se séparer de la France. Tous les Espagnols et le Roi pensoient de même; mais la Reine étoit la maîtresse. Rothenbourg mande au Roi que le roi d'Espagne parle toujours de moi, et que sur les guerres d'Allemagne il a dit : « Si on avoit laissé faire le maréchal de Vil-
« lars, nous étions les maîtres de l'Allemagne. »

On a appris, dans le même conseil, que milord Walgraf avoit reçu le traité de Vienne : il devoit le communiquer le même jour au cardinal de Fleury.

Il est arrivé divers courriers du duc de Liria pour l'Espagne, et plusieurs d'Espagne, qui passoient par Paris, et alloient à Vienne. L'incertitude de la conduite de l'Espagne est toujours la même.

Le Roi passe la plus grande partie du temps à Rambouillet; ce qui fait manquer plusieurs conseils.

Dans celui d'Etat du 19 avril, on a lu plusieurs dépêches de Rothenbourg. Le cardinal a dit que milord Walgraf lui avoit communiqué le traité de Vienne. Il étoit persuadé qu'il y avoit des articles secrets. Le roi d'Angleterre s'y engageoit à garantir la pragmatique de la succession de l'Empereur. On a prétendu qu'il est stipulé qu'aucun prince de la maison de Bourbon n'épousera l'archiduchesse; qu'il sera introduit six mille Espagnols dans les places de Parme et de Toscane, et que l'Espagne paiera ce qui a été promis de subsides à l'Empereur : mais tout cela n'est pas bien sûr, et le conseil n'a pas été informé bien exactement du traité signé le 16 mars à Vienne.

Sur cette pragmatique, j'ai dit au conseil : « On ne « me fera point reproche de n'avoir pas pris la liberté « de conseiller au Roi de refuser la garantie. Charles-« Quint a fait une substitution perpétuelle des mâles « et femelles de la maison d'Autriche : le Roi est donc « appelé à cette substitution, et ne doit jamais y re-« noncer, en garantissant un autre héritier. » M. le duc d'Orléans a répondu : « Il faut principalement « conserver la paix. » J'ai répliqué : « Il faut princi-« palement conserver la dignité du Roi et celle de « la nation. » Et adressant la parole au cardinal de Fleury, je lui ai rappelé ses paroles aux comtes de Sinzendorff et de Kœnigseck, sur des propositions de

garantir la pragmatique, que *si le Roi avoit perdu trois batailles, il ne faudroit pas encore y consentir*. Le cardinal a répété les mêmes paroles au duc d'Orléans, qui s'est toujours tenu dans son principe qu'un des principaux devoirs des rois étoit de soulager leurs peuples, ce qui ne se pouvoit que par la paix. J'ai répondu qu'un des principaux devoirs des rois étoit de conserver leurs Etats, ce qui ne se pouvoit que par ne pas craindre la guerre.

Le garde des sceaux a lu un écrit par lequel milord Walgraf presse le Roi, de la part de son maître, d'ordonner à son ambassadeur en Espagne de se joindre à celui d'Angleterre, pour soutenir que l'on n'abandonnera pas le traité de Séville. Il a été résolu de lui répondre avec la plus grande hauteur qu'une pareille proposition est ridicule de la part de ceux qui, contre leur parole, ont fait des traités avec l'Empereur, malgré divers articles du traité de Séville même, par lesquels ils s'engageoient de ne faire aucun traité avec l'Empereur que du consentement des parties contractantes du traité de Séville. Il est certain que l'insolence des Anglais est aussi marquée que leur perfidie.

Rothenbourg donnoit quelque espérance, par les lettres du 4 avril, que l'Espagne n'entreroit pas dans ce traité de Vienne.

Les fréquens voyages de Rambouillet ont fait manquer deux conseils d'Etat. Dans celui du 29, on a appris, par les lettres de Rothenbourg, que le roi d'Espagne n'étoit pas encore informé du traité de Vienne, mais ne doutoit pas qu'il n'y en eût un (il en étoit fort irrité contre les Anglais); que Patigno vouloit que l'on s'unît à la France; mais que si l'Empereur donnoit les

Etats de Parme, il ne répondoit pas que la reine d'Espagne ne l'emportât.

Le roi d'Espagne marquoit toujours beaucoup d'amitié pour moi, s'informant de ma santé : la Reine même paroissoit s'y intéresser, et on voyoit qu'il étoit souvent question de moi dans les conversations. Le garde des sceaux a lu une dépêche pour fortifier le roi d'Espagne dans sa résolution sur le traité de Vienne. J'avois aussi dressé un écrit sur ce sujet. J'ai demandé au Roi permission de le lui lire, et je l'ai hasardé, sans en avoir auparavant parlé au cardinal. Cependant lui et le garde des sceaux l'ont fort loué. Le Roi a eu la bonté de l'approuver, et de m'en parler avec éloge.

Le comte de Broglie, revenu pour quelques jours à la cour, a confirmé tout ce qu'on savoit déjà de la perfidie des Anglais, et a même dit que, pendant la négociation qui se traitoit en France pour agir contre l'Empereur, ils avertissoient la cour de Vienne de tout.

Il étoit facile de fortifier le parti opposé au roi d'Angleterre; et j'ai rappelé, au conseil du 29 avril, ce que le cardinal de Richelieu avoit fait pour exciter une sédition à Londres (1). « Celui qui la prati-
« quoit ne voulant pas être connu, ne donna d'autres
« marques, pour qu'on lui fît toucher une somme
« très-considérable, si ce n'est qu'à telle heure un
« homme avec un manteau noir seroit près du second
« pilier de l'église cathédrale. Il y a des occasions où
« il faut hasarder de l'argent, et il seroit important
« de ruiner un ministre qui nous a trahis. »

(1) Cette anecdote est tirée des Mémoires du C. D. R. F., ouvrage de des Courtilz, peu croyable. (A.)

Dans le conseil d'Etat du 6, on a appris que le roi d'Espagne a enfin ordonné qu'on délivre l'argent de la flottille aux négocians français. Le retardement avoit causé beaucoup de banqueroutes dans tout le royaume. Rothenbourg m'a écrit qu'il espère que l'Espagne n'entrera pas dans le traité de Vienne, et il a écrit au garde des sceaux que le roi d'Espagne parle toujours de moi avec bonté, et qu'il raconte avec complaisance plusieurs de mes actions militaires, dont il a une parfaite connoissance.

On a ordonné à Plelo, ambassadeur en Danemarck, de faire espérer la continuation des subsides, pour les empêcher de désarmer.

Dans le conseil des dépêches du 12, M. de Maurepas a rapporté un procès de madame de Mézières contre le comte de Joyeuse. Il a paru de la part de ladite dame tant de faussetés, qu'elle a été condamnée tout d'une voix.

On a trouvé, dans le conseil du 14, une infinité de contrariétés dans la conduite de Patigno. Ces effets de la flottille, qui devoient être distribués dès le 22 avril, ne l'étoient pas encore le dernier du même mois. On a distribué seulement les petites monnoies, mais ordonnant qu'elles seront réformées dans les hôtels des monnoies d'Espagne, où il y a un cinquième de perte pour les négocians.

Rothenbourg mandoit que Kent, ambassadeur d'Angleterre, lui avoit parlé comme un homme hors de lui-même, désespéré si on ne faisoit pas quelque chose sur le traité de Vienne qui empêchât la perte du ministère anglais. Le Roi n'a pas intérêt de soutenir un ministère qui a trahi la France, et même de la manière

la plus fausse et la plus perfide. J'ai conseillé de renvoyer milord Walgraf, ambassadeur d'Angleterre, et de ne plus renvoyer en Angleterre le comte de Broglie. On n'a fait que le dernier.

On voit que l'Espagne veut encore traiter avec l'Empereur; et la prévention de la reine d'Espagne contre le cardinal de Fleury l'éloigne de toute négociation avec la France, malgré le désir du Roi et de toute l'Espagne.

Dans le conseil du 16, on a lu des lettres de Rothenbourg, qui est outré de la conduite de Patigno, lequel manque à toutes les paroles qu'il a données sur la délivrance des effets de la flottille. Il est certain que ce ministre ment familièrement, et sans scrupule. Les apparences sont que Patigno auroit voulu, comme très-bon et sage, que la France et l'Espagne demeurassent dans une parfaite union, conformément à leurs plus grands intérêts; mais la reine d'Espagne n'est occupée que du seul intérêt d'avoir Parme.

Le 17, le Roi a passé les gardes du corps en revue. Milord Walgraf y étoit, et m'a parlé de la beauté des troupes. Je lui ai répondu : « Il n'a tenu qu'à vous « qu'elles ne soient entrées dans l'Empire l'année « dernière, et suivies de plus de soixante-dix mille « hommes. Nous ne vous demandions que quinze ou « seize mille nationaux anglais, par l'estime que nous « faisons de leur valeur; et, avec les Hollandais et « les Hessois, nous aurions donné la loi à l'Empire « en passant le Rhin. » Le général Amestron étoit avec milord Walgraf. Je lui ai dit, en lui prenant la main : « Vous vous souviendrez, M. Amestron, que, « dînant chez moi, sur les objections que l'on fit par



« rapport aux princes de l'Empire, vous dîtes : *Pas-*
« *sons le Rhin, et je me moque des princes de l'Em-*
« *pire*. Et j'ajoutai : *Entrons dans l'Empire, et nous*
« *aurons à choisir de leur argent, ou de leur amitié.*
« *Ils nous donneront leurs troupes, ou de l'argent.*
« Milord, ai-je ajouté, cette guerre étoit plus sage
« que celle d'Italie et de Sicile, que M. Horace Wal-
« pole vouloit toujours, préférablement à tout. Je ne
« crois pas même que, malgré vos semblans, vous
« eussiez voulu bien sincèrement ces guerres parti-
« culières, puisque vous étiez si bons amis de l'Em-
« pereur. Non, vous ne la vouliez pas, puisque vous
« traitiez avec lui sans nous en rien dire, à nous,
« vos fidèles alliés et confédérés. » Mes deux Anglais n'ont su que répondre.

Il y a eu conseil d'Etat le 20, et les lettres de Rothenbourg annoncent que l'on ne délivre pas l'argent de la flottille. Il paroît que la reine d'Espagne attend des nouvelles de Vienne ; et l'on peut craindre que, malgré le roi d'Espagne, elle ne traite avec l'Empereur, pourvu qu'il lui promette l'Etat de Parme, de quoi l'on ne doute pas. L'on ne doute pas non plus qu'il ne lui tiendra pas parole.

Le Roi a donné le gouvernement de Béthune à Rothenbourg, en éteignant le brevet de retenue de cinquante mille livres. Ainsi Rothenbourg donne cinquante mille livres, pour dix mille livres de rente. Je me suis récrié contre la modicité de la grâce, à proportion du mérite et des services de Rothenbourg.

Quant à la distribution de l'argent de la flottille, elle est encore différée, malgré les paroles réitérées de Patigno ; et quand Rothenbourg s'en plaint au roi

d'Espagne, il répond qu'il n'a pas donné ordre qu'on délivre l'argent.

On a lu, dans le conseil d'Etat du 27, des lettres de Rothenbourg, qui a toujours des assurances de Patigno que l'Espagne ne traitera pas avec l'Empereur. Le cardinal de Fleury m'a dit : « La reine d'Es-« pagne est si folle, qu'il vaudroit peut-être mieux « qu'elle ne traitât pas avec nous. » M. le duc d'Orléans a été du même sentiment. Je l'ai hautement combattu, et j'ai dit : « Le plus grand malheur seroit « que l'Espagne se séparât de la France, laquelle res-« teroit seule, et pourroit tout craindre ; et il vaudroit « beaucoup mieux faire la guerre, si la reine d'Es-« pagne le vouloit : on seroit assuré de détruire le « commerce des Anglais, et par là d'abattre nos plus « grands ennemis. Qui pourroit répondre, si la France « restoit seule, que l'Empereur voulût se contenter « de nous voir garantir sa succession ? » A quoi M. le cardinal de Fleury a assuré que le Roi ne consentira jamais, quand même il auroit perdu trois batailles. La foiblesse du conseil du Roi est si connue en Europe, qu'il y a à craindre qu'elle ne rende nos ennemis insolens.

Fénelon mandoit de Hollande que le pensionnaire Stringland étoit bien mal, et qu'il y avoit des soupçons que l'on pourroit faire le prince de Hesse stathouder.

Le roi de Suède se disposoit à venir passer quelques mois dans ses Etats d'Allemagne.

Dans le conseil d'Etat du 30, on a lu une dépêche de Rothenbourg, qui rend compte de l'effet de la mienne du 23 avril ; que le roi et la reine d'Espagne ont été touchés des raisons qu'elle explique pour

convaincre les Anglais de n'avoir jamais voulu la guerre. Leurs Majestés Catholiques ont dit à Rothenbourg : « Assurez-le que nous l'aimons autant que « nous l'estimons. » Le Roi a paru écouter avec plaisir les sentimens dont m'honorent le roi et la reine d'Espagne.

J'ai entretenu le Roi long-temps ce même matin sur la guerre, et je l'ai excité à paroître désirer d'y aller, étant nécessaire de désabuser l'Europe entière de l'opinion où on est qu'il n'y a sorte d'affronts que la France ne souffre, plutôt que d'entrer en guerre.

Rothenbourg mande que les discours de Wandermer, ambassadeur de Hollande, sont assez insolens, et qu'il ne parle pas moins que d'ôter l'Alsace à la France, et de la réduire à ses anciennes limites.

Tout est encore incertain sur le parti que prendra l'Espagne. Patigno assure toujours qu'il est impossible qu'elle ne demeure pas entièrement unie à la France. Cependant j'ai lieu de croire qu'elle accédera au traité de Vienne, si on introduit les garnisons espagnoles dans Plaisance et Livourne, qui sont les principales places des Etats de Toscane et de Parme.

Les Anglais se conduisent toujours avec la même hauteur, et font équiper une armée navale de vingt-cinq des plus gros vaisseaux, sous les ordres de l'amiral Vager, pour aller vers Cadix forcer les Espagnols à l'accession au traité de Vienne, pendant que la France ne donne aucun signe de vie pour les contenir ou attaquer.

En allant à mon château le 6 juin, j'ai été dîner chez le garde des sceaux, dans sa nouvelle acquisition de Grosbois, qu'il a faite à bon marché, et malgré la

famille des Bernard. Je lui ai demandé si on ne prenoit aucun parti sur l'armement des Anglais. « Ils font « très-bien, ai-je dit, de se rendre redoutables, et « la France très-mal de se rendre méprisable. Le feu « Roi ne nous avoit pas accoutumés à tant d'humi- « lité. » J'ai ajouté qu'il ne falloit plus douter de l'accession de l'Espagne; que Castelar m'avoit dit: « Les Anglais nous promettent l'introduction des « garnisons espagnoles. Dès qu'ils exécuteront le « traité, pourquoi n'accéderions-nous pas, surtout « n'ayant rien à espérer d'ailleurs? » Le garde des sceaux m'a dit qu'il n'avoit reçu aucune nouvelle de Rothenbourg; mais il ne disoit pas toujours vrai, et il étoit bien difficile qu'il fût douze jours sans un courrier.

Dans le conseil d'Etat du 10, à Fontainebleau, on a lu une lettre de Chamorel, de Londres, laquelle confirme les vingt-cinq vaisseaux de guerre pour forcer l'Espagne à l'accession du traité de Vienne. J'ai soutenu avec la plus grande fermeté, et dit: « Quelque plainte que l'on ait eu lieu de faire de la « conduite de la reine d'Espagne, désapprouvée du « roi d'Espagne et de tous les Espagnols, il ne faut « pas qu'ils puissent dire que la France les aban- « donne. » Le cardinal a résisté à mon opinion, et le garde des sceaux l'a combattue par de foibles raisons. J'ai soutenu de nouveau la mienne avec force. La dispute a été longue, et j'ai dit au Roi: « Sire, je « demande pardon à Votre Majesté de mon opiniâ- ...; mais j'ai lu dans les Mémoires du cardinal ...chelieu que celui-là n'est pas digne d'être

« conseiller d'Etat, qui ne soutient pas avec opiniâ-« treté ce qu'il croit utile à l'Etat. Rien ne l'est tant « que de soutenir votre gloire et celle de la nation, « et il est directement contre cette gloire de ne pas « soutenir l'Espagne quand nos ennemis veulent la « forcer à nous abandonner. » M. d'Angervilliers a soutenu mon opinion, mais avec la prudence convenable lorsque l'on combat l'opinion d'un cardinal maître de tout, appuyé par le garde des sceaux, uniquement appliqué à lui plaire.

J'ai demandé après le conseil, au Roi, s'il désapprouvoit mon opiniâtreté. Il m'a répondu : « Non; « vous m'avez fait plaisir. »

On a appris par les lettres de Perseville, chargé des affaires du Roi auprès du roi de Pologne, que le marquis de Fleury, son principal ministre, lui avoit montré une lettre du duc de Liria, laquelle disoit qu'il avoit si bien fait à la cour d'Espagne, qu'il avoit rompu les mesures du comte de Rothenbourg, pour empêcher l'Espagne d'accéder au traité de Vienne. Sur cela je me suis écrié : « Est-ce que le maréchal « de Berwick son père ne le punit pas? » Le cardinal de Fleury et le garde des sceaux se sont mis à rire en regardant le Roi, et j'ai paru ignorer ce que je savois déjà, que le maréchal de Berwick étoit un peu trop porté pour l'Angleterre.

Dans le conseil d'Etat du 13, on a encore parlé de l'armement des Anglais, et le garde des sceaux m'a dit : « Vous verrez que j'écris à M. de Rothenbourg « conformément à vos sentimens. » Il est vrai qu'il mandoit que le Roi pouvoit mettre en mer quarante

vaisseaux de ligne, lesquels, joints à ceux d'Espagne, pouvoient tenir tête aux Anglais. Je lui ai dit : « Mais « n'envoyez-vous pas cette lettre par un courrier ? » Il m'a répondu : « Non. » J'ai repris : « Dans une oc« casion aussi importante, je voudrois marquer plus « de vivacité. » Mais la vivacité n'étoit pas du côté du cardinal, et le garde des sceaux étudioit surtout ses sentimens. J'ai repris encore : « Je regarde comme « un très-grand malheur de perdre l'Espagne. » Le garde des sceaux a objecté : « Mais si la reine d'Es« pagne, pour se joindre à vous, vous propose de « faire la guerre ? — Il faut la faire, ai-je répondu, « et nous en aurons de bien dangereuses à soutenir « si l'Espagne nous abandonne : vous trouverez le « conseil de l'Empereur bien insolent, et qui vous « demandera peut-être l'Alsace. Vous voyez que les « puissances qui nous abandonnent pour tenir à l'Em« pereur commencent à tenir de très-mauvais dis« cours : la crainte d'une guerre prochaine, que nous « aurions pu faire avec avantage, vous en attirera une « dangereuse dans peu de temps. »

On a lu, dans le conseil d'Etat du 17, une lettre de Rothenbourg du 4, qui donnoit encore quelque apparence de ne voir pas l'Espagne accéder au traité de Vienne. Il est certain que la Reine seule, dans toute la cour de Séville, nous est contraire. On voit que le prince des Asturies et tous les Espagnols croient leur perte certaine dans la désunion.

Rothenbourg mande que le roi d'Espagne se porte très-bien, quoiqu'il ne soit que cinq quarts-d'heure au lit. Ce qui est inconcevable, c'est que sa santé puisse se soutenir; et il n'est pas moins surprenant



que, demeurant si peu au lit, ses heures d'audience aux ministres étrangers soient depuis minuit jusqu'à six heures du matin.

Le roi de Danemarck, en lui faisant payer deux quartiers de ses subsides, a accordé de différer de six mois la réforme de ses troupes.

L'envoyé de Parme est venu faire part au Roi de l'état de la duchesse de Parme, laquelle a été trouvée véritablement grosse, et pourra accoucher dans deux mois.

Le 16, la marquise de La Vrillière a épousé le duc de Mazarin, qui paroît mourant; et elle a pris le tabouret le 18.

Il est arrivé le 19 deux courriers de Séville : le premier, dépêché par Kent à milord Walgraf, pour le faire passer à Londres; le second, par Rothenbourg, arrivé en neuf jours. Ce dernier nous a apporté des nouvelles fort importantes, et plus favorables que nous ne les pouvions espérer. Le roi d'Espagne avoit signé une déclaration par laquelle il consentoit à ce qui avoit été signé à Vienne, conformément à l'article 5 du traité de Séville, qui regardoit l'introduction des cinq mille Espagnols dans les places de Toscane et de Parme, et la prise de possession de l'infant don Carlos, pour laquelle on donnoit cinq mois. Moyennant l'accomplissement de cet article, le roi d'Espagne confirmoit tout ce qui regardoit les Anglais dans le traité de Séville; mais il n'accordoit aucune garantie de la pragmatique de l'Empereur, ni le paiement d'aucun subside.

Le roi et la reine d'Espagne, persuadés que l'Empereur ne consentiroit jamais à voir l'Espagne mettre un pied dans l'Italie sans accorder la garantie de la

succession, pressoient pour faire un traité secret avec la France. J'ai parlé, au conseil du 20, à peu près en ces termes : « Je ne m'attendois pas à une résolution « de la reine d'Espagne aussi avantageuse. Il faut « absolument faire un traité; et en nous unissant « avec l'Espagne il est démontré que nous ruinons « le commerce des Anglais en moins de deux ans, « et le nôtre plus florissant que jamais. L'Empire et « le roi de Sardaigne, étonnés du traité de Vienne, « sont ébranlés, et ne cherchent qu'un point d'appui « pour se séparer de l'Empereur. Ce point d'appui ne « peut être que la France; mais il faut donc que la « France marque quelque fermeté : et si on est per- « suadé dans toute l'Europe que la France, malgré « ses véritables intérêts, ne veut aucune sorte de « guerre, elle sera abandonnée de tout le monde. » Ce raisonnement étoit certain. Le cardinal ne l'a pas combattu, mais ne l'a pas approuvé. C'en étoit assez pour que le garde des sceaux, en approuvant le parti que prenoit l'Espagne, écrivît mollement sur la résolution de la France de soutenir l'Espagne.

Non-seulement j'ai soutenu mon opinion au conseil, mais j'ai été ensuite chez le garde des sceaux, et je lui ai dit, sans trop ménager les termes : « Votre « foiblesse paroît en tout. Lorsque l'Angleterre en- « voie une armée navale contre l'Espagne, on se « contente d'écrire par la poste ordinaire que le Roi « a quarante vaisseaux de ligne. La droite raison eût « été de commencer à les faire armer, et le mander « par un à Séville. Il ne paroît nulle force « de no t lorsque l'Espagne s'unit à nous,

« marquant les intentions les plus favorables, nous
« ne faisons rien qui paroisse vouloir l'aider. J'ai fait
« inutilement ce que j'ai pu pour faire assembler nos
« milices. En un mot, la puissance de l'Europe la
« plus redoutable sans contredit ne voulant le pa-
« roître en rien, deviendra la plus méprisable. »

Par le même courrier, on a su que le marquis de La Paz avoit fait part d'une déclaration très-offensante pour l'Empereur : l'Espagne accuse la duchesse de Parme du crime de supposition de part, et on dit nettement que l'Empereur la soutient dans cette imposture.

On a aussi reçu des nouvelles très-fraîches de Constantinople, arrivées par mer en trente-neuf jours de Constantinople à Fontainebleau. Elles marquoient que Rustan-Bacha, commandant à Tauris, assiégé par l'armée des Perses, avoit reçu un ordre par un capigi-bachi d'envoyer sa tête à Constantinople; qu'il avoit enfermé le capigi-bachi, fait une sortie avec toutes ses troupes, et défait l'armée qui l'assiégeoit; qu'ensuite il avoit mandé au Grand Seigneur qu'avant de lui envoyer sa tête il avoit voulu rendre un grand service à l'empire ottoman; et qu'ensuite si on vouloit encore sa tête, il obéiroit.

Des lettres de Constantinople encore plus fraîches, lues dans le conseil du 24, confirment les premières; mais l'ambassadeur Villeneuve mande que ce n'étoit pas Tauris qui étoit assiégé, mais Erivan; que Rustan-Bacha n'étoit pas dans la ville; qu'il commandoit au dehors un camp de cinq ou six mille Turcs, et que, sur la nouvelle de la défaite des Persans par

la garnison d'Erivan, il a poursuivi les Persans dans leur fuite; que le sophi Thamas avoit été blessé, et qu'on le suivoit dans l'espérance de le prendre.

On attend un courrier de Séville, qui doit apporter un projet de traité avec la France, le roi d'Espagne étant persuadé que l'Empereur n'acceptera pas les conditions que l'Espagne a stipulées pour accéder au traité de Vienne.

Le marquis de Castelar, ambassadeur d'Espagne, est venu passer deux jours à Villars, et m'a donné des mémoires qui lui étoient envoyés de Londres et de La Haye, par lesquels il paroît que les Anglais n'épargnent pas les ridicules au premier ministre de France. Ils avouoient qu'ils l'ont trompé en tout, et disoient qu'il avoit fallu toute l'habileté possible à leurs agens pour empêcher premièrement l'union de l'Empereur avec la France, ensuite celle de la France avec l'Espagne; et qu'ils n'avoient fait le traité de Séville que pour se réunir ensuite avec l'Empereur : liés à la Hollande, qu'il faudroit bien que l'Espagne accédât, y trouvant tous ses avantages; et qu'il ne leur importoit guère que la France, demeurant seule, fût amie ou ennemie.

J'ai fait remarquer, dans le conseil d'Etat du 27, leur insolence, et qu'il falloit, à quelque prix que ce fût, conserver l'Espagne.

Il paroissoit que les électeurs de Bavière et de Saxe traitoient ensemble pour se réunir à la France. Sur quoi j'ai dit : « J'ai déjà fait voir plus d'une fois que « la pragmatique de l'Empereur soulève l'Empire et « le roi de Sardaigne; que ces puissances ne peuvent « être soutenues que par la France, qui est le seul

« point d'appui que l'on puisse imaginer dans l'Eu-
« rope; mais que, pour être censé point d'appui, il
« ne faut pas que l'Europe entière croie que la France
« ne veut aucune sorte de guerre. »

Dans le conseil d'Etat du premier juillet, on a appris qu'il étoit arrivé au marquis de Castelar un courrier qui lui apportoit un projet de traité avec le Roi. Il y avoit aussi une réponse de la main du roi d'Espagne (laquelle s'est fait attendre plus de trois mois) aux assurances d'amitié que le Roi lui avoit données.

Au lieu de lire le projet, qui doit être important, le garde des sceaux n'a parlé que des menteries continuelles de Patigno et de son frère Castelar; qu'il avoit voulu parler au Roi, et ensuite lui donner un mémoire rempli d'impostures. Et en un mot, au lieu de parler d'un projet si important, il a paru que le garde des sceaux n'étoit occupé que de dire tous les maux du monde de ces deux ministres d'Espagne : le cardinal a même dit que l'on ne fera rien avec l'Espagne tant que la reine d'Espagne vivra. J'ai répondu : « Mais elle est très-jeune; et je serois bien fâché de « voir l'Espagne unie à l'Empereur, et désunie de la « France, jusqu'à sa mort. » La vérité est qu'il y a une haine très-grande de la reine d'Espagne contre le cardinal et le garde des sceaux, et que celui-ci, uniquement occupé à plaire au cardinal, ne songe qu'à piquer le Roi contre l'Espagne. Je m'en suis entretenu avec M. d'Angervilliers, et nous avons jugé que tout ira très-mal.

Madame la duchesse et plusieurs dames sont venues passer deux jours à Villars, avec grande compagnie.

Le garde des sceaux a apporté, dans le conseil du 4,

les articles du traité à faire avec l'Espagne, et les notes qu'il avoit mises à côté de chaque article. J'ai dit qu'il faudroit avoir ces articles, pour les examiner avec une grande attention; mais on ne me les a pas donnés. Le garde des sceaux a dit que l'Espagne traitoit avec l'Empereur, persuadée que la France ne conclueroit rien avec elle. Cependant j'ai reçu une lettre du comte de Rothenbourg, remplie, comme les précédentes, d'assurances de l'amitié du roi et de la reine d'Espagne.

Le garde des sceaux a dit que le marquis de Castelar étoit un homme de plaisir, et ne travailloit pas. Sur quoi M. le duc d'Orléans a prétendu que tout homme qui aime les plaisirs n'est pas capable de travailler. Je lui ai répondu : « Je vous demande par« don; j'aime les plaisirs, et je soutiens cependant « que je suis très-capable de travailler. » Le Roi a approuvé ma réponse.

Dans le conseil d'Etat du 8, on a lu le projet d'articles donnés par le marquis de Castelar, et notés par le garde des sceaux. Il y étoit question d'établir la possession de don Carlos dans les places de Parme et de Florence, sans attendre l'accouchement de la duchesse; et quand même elle accoucheroit d'un fils, la France devoit entrer dans toutes les mesures qui seroient prises pour l'introduction des garnisons espagnoles : et ces articles établissoient l'union avec la France. Mais il étoit aisé de présumer que l'Empereur ne consentiroit pas à cette union, et on avoit lieu de penser que l'Espagne traitoit secrètement avec lui. La Hollande n'accède pas encore; mais il est vraisemblable qu'elle y consentira, et que la France demeurera seule.

On a lu, dans le conseil d'Etat du 11, une lettre de Rothenbourg, qui faisoit encore mention des sentimens du roi d'Espagne pour moi. Il souhaitoit que je me portasse assez bien pour commander les armées *de ambas coronas* : c'étoit le terme dont il se servoit.

Les articles ont été envoyés à Séville par un courrier du marquis de Castelar, et un pouvoir au comte de Rothenbourg pour les signer. On a appris, par les nouvelles de l'Empire, que l'Empereur augmente ses troupes, et il ne paroît aucune marque de vigueur du côté de la France.

Le Roi a eu une légère indisposition, qui ne l'a pas forcé de garder le lit; mais il paroissoit d'une foiblesse et d'un ennui qui m'a obligé de lui parler avec force. « Sire, lui ai-je dit, voir un roi de France de vingt-« deux ans triste et s'ennuyer est inconcevable; vous « avez tant de moyens de vous divertir! On ne vous « désirera jamais d'autres plaisirs que ceux que per-« met la sagesse; mais la comédie, la musique..... » Le Roi m'a interrompu, et m'a dit : « Il ne faut pas « disputer des goûts. — Non, ai-je répondu; mais je « vous en souhaite plusieurs. Joignez quelques diver-« tissemens à celui de la chasse. D'ailleurs vos affaires « sont en si bon état, que ce ne sera jamais un ennui « pour Votre Majesté d'y travailler; et si au divertis-« sement il se joint quelque désir de gloire, quels « moyens n'avez-vous pas de le satisfaire? » Ce discours n'a pas paru faire une grande impression; mais j'en ai été loué par ceux qui m'ont entendu. J'ai été cinq jours de suite à Fontainebleau, et je suis revenu le 11 à Villars, où il venoit toujours beaucoup de monde.

On a lu, dans le conseil d'Etat du 15, plusieurs lettres de Rothenbourg, sur lesquelles le cardinal et le garde des sceaux ont dit que l'on pouvoit compter que l'Espagne accéderoit au traité de Vienne, et ne signeroit pas le traité avec la France, pour ne pas déplaire à l'Empereur. Sur cela j'ai dit au cardinal : « Vous comptez donc l'Espagne réunie avec l'Em« pereur? » Il m'a répondu qu'il s'y attendoit. J'ai ajouté : « Mais les nouvelles publiques et particulières « veulent que l'Empereur augmente ses troupes. » Le cardinal et le garde des sceaux en sont convenus. Sur cela j'ai repris : « Je supplie le Roi de m'honorer d'un « peu d'attention; ce que je vais prendre la liberté « de dire me paroît en mériter.

« Le conseil n'aura pas oublié qu'il y a plus de dix« huit mois que je lui ai représenté tous les périls de la « réunion de l'Espagne avec l'Empereur. Nous avons « un ennemi de plus, qui est l'Angleterre, par la « grande raison de Machiavel. Nous avons fait depuis « plusieurs années tout ce qui doit porter l'Empereur « à nous regarder comme son principal et plus dan« gereux ennemi; nous n'avons pas un petit ministre « dans l'Empire ni ailleurs, à commencer par Chavi« gny à Ratisbonne, et tous nos ambassadeurs, qui « par leurs écrits et leur conduite n'aient mis tout « en usage pour ôter un ami à l'Empereur, et lui « faire partout des ennemis. Il est donc démontré que « quand ce prince pourra nuire à la puissance qui lui « est la plus contraire, il n'en perdra pas l'occasion.

« Examinons présentement les moyens qu'il peut « avoir de nous faire beaucoup de mal. Le cardinal « de Richelieu disoit qu'un ministre devoit faire le

« tour de l'Europe deux fois par jour. Je suis bien « persuadé que M. le cardinal de Fleury en use ainsi : « pour moi, je m'y suis promené réellement depuis « plusieurs années, je m'y promène encore quelque-« fois; mais j'avoue que j'aime mieux les promenades « de mon jardin, car je trouve dans celles-là que « l'Empereur, qui a plus de cent cinquante mille « hommes sur pied, augmente encore ses troupes; « l'évêque de Wurzbourg, et Bansberg, vice-chan-« celier de l'Empire et ministre de l'Empereur, a par « lui-même douze mille hommes de ses propres « troupes; et, comme directeur du cercle de Fran-« conie, il dispose de celles du cercle, qui sont en-« viron six mille hommes. On assure que le roi de « Suède, comme landgrave de Hesse, fournit douze « mille Hessois, et que, pour conserver les subsides « d'Angleterre, il se contente de la moitié de ce « qu'elle donnoit. L'Angleterre refusera-t-elle à l'Em-« pereur ses dix-huit mille hommes?

« Actuellement si l'Empereur, qui a quatre-vingt « mille hommes en Italie, et qui, réuni avec l'Es-« pagne, n'a pas besoin d'y en avoir à beaucoup près « un si grand nombre, en veut retirer environ trente « mille hommes, nous en trouvons près de quatre-« vingt mille à ses ordres dans l'Empire. On me dira : « *Mais voilà tous les Etats de l'Empire et l'Em-« pereur bien embarrassés de leurs subsistances?* « Je vais démontrer que l'Empereur peut donner des « quartiers d'hiver à plus de cent mille hommes en « deçà du Rhin.

« Il met la gauche à Philisbourg et Spire, occupe « les pays qui sont entre le Rhin et la montagne, et

« par Kaiserlubler s'étend dans le duché des Deux-
« Ponts et tout le Homberg, les bords de la Sarre,
« Trèves, et tout le pays de Luxembourg. Cette
« grosse place fait le centre de ses quartiers, tout le
« pays de Liége, ceux de Stanloo, Montmédy, et
« jusqu'à Bonn et derrière Namur, et étend ses quar-
« tiers jusqu'à la mer.

« La France attendra-t-elle que dans une telle si-
« tuation il vienne border la Meuse, se mettre dans
« Stenay, Mouzon, ou faire le siége de Longwy,
« comme disent les gens de guerre, en pantoufles?
« Que l'on me prouve que ces projets que je donne
« à l'Empereur soient impossibles, et je consens à
« l'inaction. Je ne parle pas de tous les autres moyens
« qu'il peut avoir de nuire à la France par le roi de
« Sardaigne, peut-être par l'Espagne. Ne soyons oc-
« cupés que de cette première disposition; et, en-
« core une fois, que l'on m'en prouve géométrique-
« ment l'impossibilité.

« Nous avons ouï dire à M. le cardinal de Fleury
« qu'il avoit assuré Sinzendorff et Kœnigseck qu'il
« faudroit que le Roi eût perdu trois batailles, avant
« que de garantir la pragmatique de la succession
« de l'Empereur; mais, en vérité, je ne crois pas
« qu'il en soit fort en peine. »

Le garde des sceaux, qui écoutoit avec impatience mon discours, m'a interrompu, et m'a dit : « Mais,
« avant que d'entrer dans l'examen des périls que
« vous nous faites entrevoir, avons-nous pu éviter
« cette réunion de l'Espagne? Quels remèdes à ces
« malheurs que vous annoncez? » J'ai répondu :
« Voilà deux questions. Sur la première, j'avoue que

« vous avez fait tout ce qui étoit raisonnable pour « conserver l'Espagne : vous lui avez offert la guerre « la plus raisonnable, la plus utile, la plus propre à « lui assurer les avantages promis par le traité de « Séville. Les Anglais s'y sont toujours opposés en « voulant la guerre de Sicile, que le général Spinola, « envoyé pour concerter les opérations avec nous, « faisoit voir impossible. Ainsi donc vous n'avez au-« cun tort avec l'Espagne, qui agit contre ses plus « puissans intérêts quand elle vous abandonne pour « s'unir avec l'Empereur.

« Nous n'avons donc aucun tort; mais cela ne suffit « pas, il faut aussi éviter d'avoir du mal. Je demande « seulement si on croit impossible l'exposition que « j'ai ci-devant faite de ce que nous avons à craindre « de l'Empereur? » Le cardinal laissoit au garde des sceaux le soin de répondre, ce qu'il faisoit foiblement. J'ai donc poursuivi : « Aux grands maux les grands « remèdes. Nous voyons l'Empire étonné de la prag-« matique de l'Empereur; le roi de Pologne et l'é-« lecteur de Bavière trouvent fort mauvais que leurs « femmes, qu'ils peuvent croire les véritables héri-« tières, n'aient rien, et qu'un des plus petits ducs « de l'Europe vienne leur enlever les vastes Etats de « la maison d'Autriche et l'Empire : mais ces princes, « ni aucun autre, n'oseront lever la tête contre cette « puissance de l'Empereur. Ne savons-nous pas que « l'on ne peut compter sur aucune puissance de l'Em-« pire que lorsque les armées de France sont au-« delà du Rhin? » Le garde des sceaux a dit : « J'en « conviens; mais voulez-vous attaquer l'Empire? — « Non, ai-je répondu; je veux le défendre contre la

« puissance énorme de l'Empereur. Je ne veux que « vingt mille hommes d'abord, et m'assurer une tête « au-delà du Rhin. Dans le même temps, tous nos or- « dres sont donnés pour faire suivre les troupes plus « éloignées, assembler les soixante mille hommes de « milice, pour remplacer successivement les troupes « qui marchent vers le Rhin, surtout la cavalerie, qui « vous coûtera si cher cet hiver. Pour le projet, je « vous donne l'exemple de la guerre de 1688, où, « sans l'avoir annoncé à l'Empereur, ni à aucun « prince de l'Empire, les armées de France allèrent « aux portes de Nuremberg. » Le cardinal a répondu : « C'étoit pour rompre la ligue d'Ausbourg. — En « avez-vous, ai-je répliqué, une moindre à craindre « présentement? — Mais vous vous déclarez les agres- « seurs, a dit le garde des sceaux. — Trouvez-moi, « ai-je dit, d'autres moyens. »

Pendant cette dispute, le Roi a quitté de petits ouvrages qui l'occupent quelquefois, et il écoutoit très-attentivement. Je m'attendois bien qu'on ne conclueroit pas à la guerre; mais je ne voulois pas avoir à me reprocher de laisser former un très-grand orage, sans avoir présenté les moyens de le dissiper.

Cependant, pour calmer le cardinal, qui pouvoit trouver mauvais que j'eusse entamé au conseil une matière si sérieuse sans l'avoir méditée avec lui, j'ai dit que ce qui m'avoit porté à ne pas différer de parler de guerre étoit l'absence de M. le duc d'Orléans, qui s'y opposoit toujours. Le cardinal a riposté : « Il auroit cependant peine à garantir la suc- « cession de l'Empereur. » J'ai ajouté : « Il est cer- « tain qu'il est un peu trop établi que la France ne

« veut aucune sorte de guerre, et je vois cela depuis
« que je suis dans le conseil.

« Le roi de Prusse, dont les égaremens sont fré-
« quens, n'en a pas du tout marqué dans le traité
« d'Hanovre. Immédiatement après, il dit à Rothen-
« bourg : *Par mon traité, je dois donner sept*
« *mille hommes. Si on veut faire la guerre tout*
« *de suite, j'en offre cinquante; je fais toutes mes*
« *dispositions, et j'entre dans l'Empire.* L'offre du
« roi de Prusse refusée, il écrit de sa main dix-huit
« articles pour être ajoutés au traité d'Hanovre. Ces
« articles disoient en substance : *Vous ne voulez*
« *pas de guerre offensive? Hé bien! pour la dé-*
« *fensive il faut me garantir mes Etats.* Cette
« proposition raisonnable de sa part refusée, il se lie,
« par la négociation de Sekendorff, à l'Empereur.

« En 1727, on fait un projet de guerre avec le feu
« roi d'Angleterre, lequel alloit à la ruine de l'Em-
« pereur : ce projet demeure sans exécution. Il alar-
« ma l'Empereur, au point qu'il envoya le comte de
« Sinzendorff en France pour dissiper l'orage. Le
« traité de Séville se conclut en 1729 : c'est un traité
« de guerre dont les Anglais nous ont attribué l'in-
« exécution, et cela contre la vérité; mais aussi ne
« peut-on pas dire que nous n'ayons pas un peu donné
« lieu à cette opinion si établie que la France ne
« veut pas de guerre? Soyez donc certains qu'aucun
« prince ne s'unira avec nous que cette opinion ne
« soit détruite; et pour la détruire il n'y a d'autre
« moyen que celui que je propose : démonstration,
« préparatifs de guerre, et fermeté. » Nous en
sommes restés là sans décision.

Dans le conseil d'Etat du 18, on a appris, par les lettres de Chavigny et plusieurs autres de l'Empire, que l'Empereur alloit toujours en avant pour faire garantir sa succession par tout l'Empire, et par s'assurer tous les princes; qu'il le faisoit avec succès, et que l'on pouvoit s'attendre à l'orage que je prévoyois. J'ai eu une conversation avec le cardinal et Kinski, et j'ai soutenu que si l'Empereur vouloit de nous une aussi grande marque d'amitié que celle de garantir sa succession, il falloit aussi une marque de la sienne, et nous donner Luxembourg et quelques autres places. Je lui ai fait voir que la seule alliance solide étoit avec la France, puisque ses principaux intérêts y étoient assurés, aussi bien que celui de la religion. Le cardinal a approuvé ce que j'ai dit; mais il auroit tenu Kinski quitte à moins.

On a envoyé de Parme une disposition de toutes les mesures que l'on prend pour rendre authentique l'accouchement de la duchesse de Parme.

On a lu, dans le conseil d'Etat du 22, une lettre de Rothenbourg, qui marque la plus grande violence de la reine d'Espagne de ce que la France n'a pas offert ses forces pour l'introduction de la garnison espagnole. J'avois été de sentiment que l'on offrît tout à la Reine. Le garde des sceaux s'y étoit opposé, en disant : « Elle vous forcera à la guerre. » J'ai répondu : « A la bonne heure. » Le refus des forces, qui a été mandé huit jours après, a cabré la Reine au point qu'il s'en est peu fallu qu'elle n'ait chassé Rothenbourg honteusement. Elle a dit fort en colère : « Je suis fe roi d'Espagne de la maison de « France, lonnée par la France. Il faut

« donc s'attacher à ses amis, plutôt qu'à ses parens. » Le cardinal a dit : « Il faut compter qu'elle est unie « avec l'Empereur, et elle lui donnera notre argent. » Je lui ai répondu : « Vous me faites peur. Songez à « ce que je vous ai dit il y a huit jours ; et Dieu « nous garde de tout le mal qu'elle pourroit nous « faire ! »

On a lu, dans le conseil d'Etat du 25, des lettres de l'Empire, par lesquelles il paroît que l'électeur de Bavière principalement s'oppose au plein pouvoir que l'Empereur demande à l'Empire, pour terminer tout ce qui est compris dans le dernier traité de Vienne. Le roi de Pologne, électeur de Saxe, a suivi l'avis de l'électeur de Bavière, aussi bien que l'électeur palatin et celui de Cologne. On croit que le roi d'Angleterre, comme électeur d'Hanovre, fera de même, bien qu'il soit vraisemblable qu'il restera pour l'Empereur. Le collége des princes, par la pluralité de peu de voix, a été pour l'Empereur. Celui des villes n'avoit pas encore voté.

Le garde des sceaux a dit : « Nous pouvons espérer « que le collége des électeurs sera contre le plein « pouvoir. » J'ai répondu : « Il s'agit pour le présent « de la garantie de la succession : ou le Roi la don- « nera, ou il la refusera ; s'il la donne, il abandonne « l'Empire à l'Empereur ; s'il la refuse, il faut sou- « tenir l'Empire contre l'Empereur : et comment y « aura-t-il quelque puissance dans l'Empire qui ose « lever la tête, si les armées de France ne passent « pas le Rhin ? Je reviens donc à ma proposition du « dernier conseil, et à dire que quand l'Europe en- « tière verra que la France ne veut pas de guerre,

« la France sera abandonnée de toute l'Europe. »

Les lettres de Rothenbourg, lues le 29, portoient que la reine d'Espagne avoit voulu réparer par des discours obligeans la dureté de ceux qu'elle lui avoit tenus la dernière fois; que cependant il ne s'y fioit pas, et qu'il comptoit qu'elle traitoit avec l'Empereur. J'ai fait là-dessus cette observation : « Rothenbourg, sachant que l'on négocioit avec le marquis « de Castelar, ne devoit jamais dire à la reine d'Espagne que le Roi refusoit des forces : il eût été plus « sage de dire que, puisque l'on traitoit avec Castelar, il falloit espérer que Leurs Majestés Catholiques seroient contentes. » Il est bien fâcheux de se voir au hasard d'une rupture avec l'Espagne.

On a appris, par les nouvelles de Londres, que, sur le peu de troupes que l'on a envoyées à Dunkerque, l'Angleterre a pris l'alarme, et fait marcher toutes ses troupes sur les côtes qui regardent la France, et ordonné aux généraux de se rendre sur les côtes. J'ai dit : « Il est aisé de voir, par la peur « des Anglais, qu'on peut leur faire du mal; et si « j'en étois sûr, ils n'en seroient pas quittes pour la « peur. Pourquoi ne pas laisser revenir le roi d'Angleterre à Avignon? »

Le cardinal m'a dit : « Le Roi veut vous aller voir « demain; mais c'est un grand secret, et ne faites « rien qui puisse faire croire que vous en avez la « moindre connoissance. » J'ai donc paru ne rien savoir, que comme le Roi étoit à cent pas du château : il avoit recommandé le même secret aux ducs de La Rochefouca Luxembourg, de Villeroy et de Retz, qui oient. Il a visité tous les appar-

temens, et s'est fort arrêté à voir les divers tableaux des batailles et actions qui se sont passées sous mes ordres. Comme on ne l'attendoit pas, l'artillerie n'a pas d'abord été bien servie. J'avois affaire à des maladroits qui m'impatientoient beaucoup; j'y ai mis moi-même les mains. Tous mes mouvemens et ma colère ont fort réjoui le Roi. Il s'est promené partout. On a joué à l'oie; et le sort m'ayant mis au cabaret, j'ai demandé du vin, et bu à la santé du Roi. Pendant ce temps, les décharges d'artillerie ont recommencé, un peu mieux conduites. Sa Majesté a paru très-contente de ma réception et de son séjour, et je l'ai été aussi de sa gaieté, et de ses manières gracieuses.

(1) On a appris [août] que le comte d'Harrach, vice-roi de Naples, vient de faire entrer dans Capoue quinze cents hommes d'infanterie allemande, et des munitions de guerre en aussi grande quantité que si la ville alloit être assiégée.

Quelques Italiens, qui ont vu les fortifications que font les Espagnols pour ôter toute communication de Gibraltar à l'Andalousie, en donnent cette idée : On a tiré d'une mer à l'autre une ligne qui est défendue par trois forts, dont l'un domine la baie des Algériens du côté du ponent, et la ville; la seconde est au centre, et peut battre la ville et le port; et la troisième au levant. Selon le plan publié à Londres, ces ou-

(1) Ici se trouve une lacune, depuis le 29 juillet 1731 jusqu'au 7 juin 1732, occasionée par la perte des feuilles du Journal. On a pris dans le Journal de Verdun, mois par mois, ce qu'on a trouvé propre à donner une suite aux faits. La différence qu'il y a entre ce remplissage et les Mémoires fera connoître combien ces sortes d'ouvrages périodiques, quoique curieux et utiles dans le moment des événemens, sont insuffisans pour l'intégrité de l'histoire, et fera bien regretter ce qui est perdu. (A.)

vrages ne sont que défensifs, et éloignés environ d'une lieue de la place, et de deux ou trois lieues des endroits où les vaisseaux mouillent ordinairement; d'ailleurs ils sont bien moins élevés que le rocher, et par conséquent faciles à miner.

Il se répandit au commencement de ce mois, que le 22 juillet les ministres de l'Empereur et d'Angleterre ont signé un traité auquel ceux d'Espagne ont été appelés, et nous point. Il s'agit de l'exécution des engagemens pris dans le traité de Séville et le premier de Vienne, au sujet des droits de l'infant don Carlos aux États de Toscane et Florence.

Il y a eu un traité signé entre le grand duc et la cour d'Espagne. Les principales dispositions sont que le grand duc recevra don Carlos à Florence en qualité de prince héréditaire de Toscane, et qu'il héritera de tous les biens allodiaux appartenant au grand duc. En conséquence, l'Espagne envoie en Italie des troupes sur une escadre, qui sera accompagnée d'une escadre anglaise commandée par l'amiral Wager.

Le 3 de septembre, a été lu dans le conseil un arrêt qui ordonne que la constitution *Unigenitus* sera observée, qui impose silence à ce sujet, et qui réserve au conseil la connoissance de toutes les contestations qui pourroient s'élever sur cette matière.

Le 13, la duchesse douairière de Parme a déclaré, en présence de tous les ministres étrangers et des ministres de la régence, que les symptômes qui lui avoient fait croire qu'elle étoit grosse s'étoient évanouis. Cet av[illegible]ublié du haut du balcon de la maison du g[illegible]t en même temps le général Stampa, com[illegible] ministre de l'Empereur, a

pris possession des duchés de Parme et de Plaisance au nom de l'infant don Carlos.

Ce prince, qu'on nomme présentement l'Infant duc, est parti de Séville le 20 octobre, prenant sa route par le Roussillon, le Languedoc et la Provence, pour aller s'embarquer à Antibes, et prendre possession des Etats de Parme. Il est précédé par les troupes espagnoles, distribuées sur une escadre de vingt-trois vaisseaux, accompagnée elle-même de l'escadre anglaise. Elles sont arrivées le 26 et le 27 à Livourne; et, par un traité signé le 30, le grand duc s'est déclaré tuteur de l'Infant duc.

Il a traversé pendant ce mois [novembre], avec beaucoup de pompe, les provinces de France, où on s'est empressé de lui faire de grands honneurs, et de lui procurer beaucoup de plaisirs.

Les avocats ayant présenté au conseil un mémoire dans lequel ils se plaignent d'une ordonnance de l'archevêque de Paris, il y a eu arrêt du premier décembre, qui déclare qu'il est inutile d'écrire désormais sur cette matière, et qui ordonne le silence.

L'Infant duc est arrivé le 27 à Livourne. On lui a fait la réception qui convient à un souverain.

[Janvier 1732] On a appris que la Czarine a fait des changemens dans son conseil, où le comte d'Ostermann a cependant toujours la principale autorité, quoiqu'il ne soit que vice-chancelier. Elle fait aussi des promotions dans ses troupes de terre et dans sa marine, qu'elle augmente.

Le roi et la reine d'Espagne, qui sont toujours à Séville [février], ont ordonné la distribution des effets des galions rentrés dans le port de Cadix, sans

ris, et évoque toutes les affaires qui regardent la constitution *Unigenitus*.

Il paroît que le roi de Suède n'accédera pas au traité de Vienne. La Czarine n'a pas voulu l'accepter sans restriction, et en a fait un autre.

Le parlement ayant cessé ses fonctions à l'occasion des troubles de l'Eglise, le Roi, par des lettres patentes enregistrées le 27, lui a ordonné de les reprendre.

On a parlé, dans le conseil du 7 juin, des mesures que l'Empereur continue de prendre pour soutenir sa pragmatique, même par les armes, contre les électeurs qui sont lésés et mécontens. J'ai dit : « Il « faut nous joindre aux plus puissans qui offriront de « commencer la guerre. On étoit convenu, ai-je « ajouté, de leur offrir toutes les troupes de Sa Ma- « jesté pour aller les joindre dans le milieu de l'Em- « pire. Trop de sagesse dans les conseils paroît ti- « midité, et nous aurons à la fin une guerre honteuse « pour la France, et très-dangereuse à soutenir. » Le cardinal a dit : « Mais il faut avoir des raisons pour « faire la guerre. » J'ai répondu : « En voulez-vous « de plus forte que celle de soutenir nos alliés ? » Le Roi écoutoit, et ne répondoit rien ; et ce conseil a fini comme les autres, sans prendre aucune résolution.

Je n'ai pas eu de peine à découvrir que l'on avoit parlé au Roi sur ce que j'avois dit dans le conseil, car il a été deux jours sans me regarder. Je lui ai dit : « Sire, je crois m'apercevoir que ma liberté « vous a déplu : je vous supplie de vous souvenir [illegible] j'ai eu l'honneur de vous dire autrefois que [illegible] ne reconnoîtrez ceux qui vous aiment qu'à la

« liberté qu'ils prendront de vous dire des choses « utiles, au hasard de vous déplaire. »

On a appris le 14 juin que le parlement s'étoit rassemblé. Il avoit été question de la réponse du Roi aux gens du Roi; sur quoi ayant délibéré, il y avoit eu quatre-vingt-cinq voix contre cinquante-quatre pour traiter l'affaire des curés, et ordonner aux gens du Roi de donner leurs conclusions. Ils ont répondu très-sagement que l'ordre vouloit que les curés appelassent de l'officialité à la grand'chambre, et non aux chambres assemblées, et ils ont refusé leurs conclusions. Sur cela le parlement a nommé le sieur Delpêche pour faire les fonctions de procureur général, et a donné un arrêt pour recevoir les curés appelant comme d'abus sur le mandement de l'archevêque de Paris, et préalablement défense de publier ledit mandement; et tout cela contre les règles, et malgré les ordres du Roi.

Sur quoi le 16 juin il y a eu un conseil des dépêches le matin, dans lequel le chancelier, que l'on avoit fait venir de Paris, a rapporté ce qui s'étoit passé au parlement. Ensuite il attendoit que le Roi prît les avis, comptant que ce seroit par les derniers, suivant l'usage. Le cardinal de Fleury lui a dit que le rapporteur devoit dire son avis le premier. Il a donc opiné à punir de prison le président Ogier, les conseillers Robert, Vervins et La Fautrière. Le contrôleur général a parlé long-temps, et a fini par dire que si le parlement continuoit dans sa désobéissance, il falloit le détruire: [illegible] rvilliers, à en punir jusqu'à six, et supprime [illegible] ges; Saint-Florentin, de l'avis du chanc [illegible] as a parlé long-temps, et

conclu comme le contrôleur général. J'ai dit : « Pour « détruire le parlement, ce ne sera jamais mon avis, « par la crainte d'un bouleversement général; mais il « faut que le Roi soit obéi, et punir ce qui aura « l'audace de s'opposer à son autorité. Je crois donc « qu'il faut y soumettre le parlement, par punir jus-« qu'à douze de ses membres. » Le garde des sceaux a été de l'avis du chancelier d'en punir quatre, et le reste du conseil de même. On a donc donné ordre à d'Artagnan de faire mener à la Bastille les quatre nommés ci-dessus, lesquels on enverroit ensuite dans les prisons du royaume les plus éloignées.

Le soir du même jour, il y a eu conseil d'Etat, dans lequel on a appris, par l'ambassadeur du Roi en Danemarck, que ce roi a conclu un traité avec l'Empereur et la Czarine, dans lequel il y a un article sur le duché de Holstein. On a aussi appris le départ de l'Empereur pour Prague. Les lettres qu'on a lues de Varsovie marquent toujours une résolution du roi de Pologne de faire la guerre. Le prince de Grinbergen, ministre de l'électeur de Bavière, m'a assuré le même jour que l'électeur de Bavière est dans la même résolution, et il répond de l'électeur palatin.

Les lettres de l'ambassadeur du Roi à Turin ne marquoient aucune impatience du marquis d'Ormea d'apprendre ce que le Roi pensoit sur l'offre qu'il nous avoit faite de nous donner la Savoie, pour assurer à son maître la conquête de Milan. Le roi et la reine d'Espagne n'avoient rien répondu à Rothenbourg sur le propos de traiter avec ce roi.

Celles du duc de Saint-Agnan, de Rome, marquoient une opposition du cardinal Cienfuegos aux

deux loges que le duc de Saint-Agnan avoit prises dans les salles d'Opéra, pour en avoir deux, comme l'ambassadeur de l'Empereur; des menaces vives de Cienfuegos : sur quoi les opéra avoient cessé. J'ai dit : « Puisque le duc de Saint-Agnan a pris les deux « loges, il faut les soutenir; et il vaut mieux que les « opéra cessent, que de céder. » J'ai écrit le même jour une lettre au garde des sceaux sur cela, pour empêcher le duc de Saint-Agnan d'admettre aucune sorte de proposition qui fasse céder une des loges.

Le parlement a eu ordre de se rendre le 17 à Compiègne. La députation étoit de près de quarante : elle a été admise à l'audience du Roi à onze heures du matin. Le Roi a ordonné la lecture de l'arrêt du conseil, qui casse celui du parlement, et même avec des expressions dures. Après la lecture, le Roi a dit : « Je suspends mon indignation, comptant que votre « conduite sera meilleure par la suite. » On a appris que dès le 16 tous les avocats ont abandonné les tribunaux, que le murmure est grand dans Paris, et que l'on a vu des affiches contre le gouvernement, très-insolentes.

Dans le conseil d'Etat du 18, on a lu des lettres du marquis de Monty, avec un projet de traité avec le roi de Pologne; mais des conditions si surprenantes, qu'elles marquoient le mépris, plutôt qu'aucune pensée de s'unir avec la France. Il disoit que, pour se mettre en état de faire la guerre, il falloit lui donner le moyen d'avoir une armée de cinquante mille hommes pour se soutenir, pendant que la France attaquer[illegible]rence; et même il se réservoit la liberté [illegible] on.

J'ai dit au garde des sceaux tout bas : « Je partage « avec vous la juste douleur que vous devez sentir « du mépris que l'opinion de votre éloignement pour « la guerre vous attire de toutes parts. Il auroit été « plus honnête au roi de Pologne de vous dire : *Je « ne veux pas m'exposer à la haine de l'Empe- « reur*, que de croire votre ministère assez peu « éclairé pour vous demander près de cinq millions « par an seulement pour faire peur à l'Empereur, et « demeurer dans l'état d'un prince puissant qui peut « nuire, mais qui ne veut s'exposer à rien. »

Dans le conseil des dépêches du 21, le chancelier a apporté sept papiers, qui étoient des démissions de charges des deux chambres des requêtes et des cinq chambres des enquêtes, signées de tous les présidens et conseillers desdites sept chambres, au nombre de cent quatre-vingts, disant que puisqu'on avoit à craindre de se perdre en parlant, ou de se déshonorer par le silence, ils remettoient leurs charges au Roi.

Sur la première nouvelle de ces démissions, on avoit tenu une assemblée chez le cardinal, et pris la résolution d'envoyer ordre à la grand'chambre de se rendre le 21 à Compiègne. L'intention étoit de marquer à la grand'chambre la satisfaction de sa conduite, n'ayant en rien imité celle des autres, et l'empêcher d'être corrompue par les sollicitations des autres. Il a été proposé de donner trois jours aux sept chambres pour se repentir, et que ces trois jours seroient demandés par la grand'chambre. Cette résolution avoit été prise la veille, et le matin dans le conseil j'ai dit : « Cette matière ayant déjà été exa- « minée en divers conseils chez M. le cardinal, la

« sagesse prescrit de suivre ce qui semble y avoir « été déjà résolu : cependant j'observerai que, dans « l'avis de donner trois jours de réflexion aux sept « chambres, qui, selon moi, ont fait une faute capitale, on reconnoît la bonté du Roi; mais trois « jours sont un temps trop court pour des têtes « aussi échauffées. Il faut, sire, rendre cette bonté « utile à votre service : en empêchant une punition « qui devroit tomber sur cent quatre-vingts conseil« lers et présidens, il est question de deux choses : « la première, indispensable, qui est de voir le Roi « totalement obéi; la seconde, puisque, de quelque « espèce que soient ces punitions, c'est toujours un « mal pour l'Etat, c'est de faire bien connoître aux « coupables tous leurs torts, tous les périls auxquels « ils s'exposent. Je punirois donc dans le moment les « sept présidens qui ont apporté les démissions de « leurs chambres, et au lieu de trois jours je don« nerois jusqu'à huit, pour que la chaleur du pre« mier mouvement puisse tomber. » Le garde des sceaux a suivi en partie mon avis, et a été pour les huit jours; mais il s'est opposé à la punition actuelle des sept présidens. J'ai répliqué : « Je ne l'ai pro« posée que pour n'être pas obligé à celle des cent « quatre-vingts. »

Le Roi a admis messieurs de la grand'chambre le 22, et leur a marqué être content de leur conduite. Le premier président a parlé de sa douleur de voir une partie considérable du parlement éloignée des bonnes grâces de Sa Majesté. Lui et la plupart de ce qui étoit avec lui ont marqué un grand désir de pou-
re rentrer dans leur soumission les sept cham-

bres qui avoient envoyé leurs démissions, et sur cela le Roi a dit qu'il leur accordoit huit jours : mais comme ces messieurs n'avoient pas bien entendu, M. le cardinal est venu demander au Roi un billet de sa main. Il l'a donné au premier président. Le cardinal a désiré qu'on en donnât des copies, et l'écrit est devenu public.

Le même jour 22, il y a eu le soir conseil d'Etat. Le duc d'Orléans a dit qu'il n'y viendroit pas, voulant se coucher de bonne heure. Je lui ai dit qu'il faisoit très-mal, et que la piété même devoit l'obliger à remplir ce devoir. Il a répondu : « Si je ne me crois « pas capable de bien remplir cette place? » J'ai attaqué encore sa modestie, et il m'a dit : « Je suis rentré au « conseil pour obéir, mais je suis toujours dans le « dessein de m'en retirer. » La conversation n'a pas été plus loin.

Le garde des sceaux a lu au conseil la réponse au projet du roi de Pologne, envoyé par le marquis de Monty. On a déjà dit que les propositions étoient méprisantes, et par conséquent méprisables. On a répondu à tous les points par en rejeter la plus grande partie.

On a lu aussi la réponse de l'ambassadeur du Roi à Turin : c'étoit celle qu'il avoit enfin reçue du marquis d'Ormea. L'ambassadeur s'étoit plaint de son peu d'empressement de savoir les prétentions du Roi, et de nous apprendre celles du Roi son maître sur des propositions si importantes. Le marquis d'Ormea s'excusoit avec respect et soumission, et disoit que la situation actuelle des affaires de l'Europe ne permettoit pas que l'on prît aucune sorte d'engagement;

mais que le roi de Sardaigne seroit toujours plus disposé à prendre des liaisons avec le Roi et le roi d'Espagne, ses neveu et cousin germain, qu'avec toute autre puissance. Ainsi il est clair que ce premier discours d'Ormea, de nous offrir la Savoie pour faire conquérir le Milanais, n'étoit que pour voir, comme on dit, ce que nous avions dans le ventre; et l'on trouvoit de tous côtés que nous n'y avions pas grand' chose.

L'ambassadeur d'Espagne m'a donné copie d'une lettre du Roi au duc de Lorraine, que l'on rendoit publique. Cette lettre marque de bonnes intentions pour le duc de Lorraine, bien opposées à la déclaration que nous avions faite dans toute l'Europe du dessein de nous opposer à son élection pour roi des Romains. Le garde des sceaux a assuré que cette lettre du roi d'Espagne étoit fausse.

Comme il m'a dit qu'il n'y auroit rien d'important au conseil du 25, j'ai demandé au Roi permission de revenir à Paris.

On a appris qu'il est arrivé à l'Empereur le malheur de tuer à la chasse un des plus grands seigneurs de l'Empire, qui avoit sept ou huit cent mille livres de rente. Sa douleur a été conforme au malheur. Il auroit bien dû le dégoûter de la chasse; mais c'est la passion dominante des souverains du siècle.

Le Roi est arrivé de Rambouillet le premier juillet. On a tenu le 2 un conseil sur les affaires du parlement. Le premier président a demandé encore deux jours, pour ramener les chambres qui avoient envoyé leurs démissions; et [illegible] du, si elles ne rentrent pas dans leur dev[illegible] trois de chaque cham-

bre, jusqu'au nombre de vingt. Il n'y a pas eu de nouvelles étrangères dignes d'attention.

Le premier président et le président Le Pelletier arrivés à la cour le 4, on a tenu conseil, où ils ont dit au Roi que tous ceux qui s'étoient éloignés de leur devoir désiroient d'y rentrer; mais qu'ils supplioient le Roi de donner encore un jour ou deux, et que Sa Majesté seroit pleinement satisfaite.

Le premier président a été admis au conseil le 7. On a délibéré, et j'ai dit : « Le parti le plus sage est « de faire cesser promptement tout ce qui paroît être « une espèce de dérangement dans le gouvernement, « lorsque ceux qui ont manqué rentrent dans leur « devoir, et plutôt par la douceur que par de grandes « punitions, auxquelles la bonté du Roi répugne. La « clémence est un acte d'autorité aussi bien que la « rigueur, et les grandes punitions ont souvent des « suites fâcheuses. » Il a donc été résolu que le premier président se rendra à Versailles le 8 au matin, avec la plus grande partie de la grand'chambre, pour recevoir les ordres du Roi.

On a appris le départ de la flotte d'Espagne le 16 juin, chargée de trente-deux bataillons bien complets, vingt-quatre escadrons, tous complets aussi. Le comte de Rothenbourg m'a mandé que le roi et la reine d'Espagne s'informoient souvent de ma santé, et continuoient à marquer une extrême amitié pour moi.

La députation du parlement s'est rendue à Versailles le 8, et a été admise devant le Roi. Le chancelier s'est beaucoup étendu sur la conduite irrégulière des sept chambres du parlement. Le premier

président a parlé de leur vive douleur d'avoir déplu, et le Roi a dit : « J'aime mieux pardonner que « punir; mais que l'on n'abuse plus de mon indul« gence. » Le chancelier a fait rendre toutes les démissions. On devoit s'attendre à une soumission entière, et avec joie : cependant toute la journée du 9 s'est passée en assemblées chez les présidens de chaque chambre; et ce n'a été que le 9 au soir que l'on a appris à Versailles que toutes les chambres avoient repris leurs démissions, mais qu'elles avoient résolu des remontrances.

Il y a eu, ce même jour 8, un conseil d'Etat peu important. Les voyages de Rambouillet rendoient les conseils moins réguliers. Il y en a eu le 17 un très-long, dans lequel le garde des sceaux a lu une lettre de Rothenbourg, qui rendoit compte de deux conversations avec le roi et la reine d'Espagne, lesquelles tendoient à une réunion entière, et à faire sérieusement la guerre à l'Empereur; mais que la France avoit marqué une si grande répugnance pour la guerre, que Leurs Majestés Catholiques n'en pouvoient rien attendre de grand et d'utile. Elles renouveloient leurs plaintes sur l'inexécution du traité de Séville, et sur le refus des mariages qu'elles prétendoient que l'Empereur avoit offerts; ce que nous avons vu que le cardinal de Fleury m'avoit avoué, mais que le garde des sceaux a toujours dit n'avoir jamais été. Le garde des sceaux, en parlant de cette matière, disoit bien que Bournonville l'avoit offert : Bournonville, à la vérité, ce n'étoit rien; mais le cardinal m'a dit, et à d'autres, que le comte de Sinzendorff l'avoit offert. J'ai dit : « Il est certain que le roi et la reine d'Espagne sont

« convaincus que Sinzendorff l'a offert. » J'ai répété cela deux fois, et le cardinal ne l'a pas nié.

Enfin on a lu la réponse que le garde des sceaux faisoit à la lettre de Rothenbourg. Il offroit positivement de faire la guerre, et de soutenir les droits et les possessions de don Carlos en Italie avec toutes les forces de la France; mais très-raisonnablement nous voulions avec l'Espagne un plan de guerre solide, dans laquelle il nous étoit très-aisé d'engager les trois électeurs. Tout bien examiné et bien délibéré dans le conseil, j'ai demandé que l'on envoyât un courrier, et j'ai fait une dépêche pour Rothenbourg, que j'ai communiquée au garde des sceaux, pour éloigner Leurs Majestés Catholiques de la persuasion où elles étoient que le mariage avoit été offert par Sinzendorff.

On a lu, dans le conseil d'Etat du 27, les réponses que l'on faisoit aux dernières dépêches de Rothenbourg. Il étoit arrivé un courrier de Séville avec une lettre du roi d'Espagne, qui apprenoit au Roi la prise d'Oran et de tous les forts qui environnent cette place, abandonnés par le bey. Rien ne marquoit plus de terreur et d'ignorance dans la guerre que la conduite du gouverneur, lequel n'avoit été occupé que de sauver sur deux cent cinquante chevaux son argent et ses meubles. C'étoit un vieillard de quatre-vingts ans. La place de Mazalquivir étoit située sur un rocher, dont la face n'étoit que deux bastions et une courtine; mais ce qui rendoit cette conquête plus importante, c'est qu'elle étoit à la tête de cinq places que l'Espagne possède sur la côte d'Afrique, depuis la place de Ceuta. La reine d'Espagne a dit à Rothenbourg :

[illegible] maréchal de Villars ? car il n'étoit pas [illegible] surprise. »

[illegible] l'Espagne [illegible] encore la [illegible] leur flotte et leur armée pou- [illegible] dans l'année. [illegible] l'île de Mazalquivir et les [illegible] deux cents pièces de canon [illegible] Il paroissoit que [illegible] même une artillerie [illegible] en Angleterre ; [illegible] l'Espagne dans une [illegible] Il a été résolu que [illegible] étoit porté à entrer en [illegible] des courriers : le [illegible] disant que l'Espagne [illegible] Empereur ne pût rien [illegible]

[illegible] Rambouillet rendoient les [illegible] des dépêches [illegible] on a lu des dé- [illegible] qui disoient que [illegible] toujours pour [illegible] « Ne nous trom- [illegible] ne voulez pas la [illegible] une conduite qui [illegible] J'ai dit : « Examinez [illegible] dangereux pour la [illegible] avec l'aîné [illegible] pour roi [illegible] garde des sceaux [illegible] — Empêchez-le [illegible] que par la

« guerre. L'Espagne vous en presse : faisons-la donc. « Vous croyez bien que les électeurs de Saxe, de Ba- « vière et palatin, qui veulent se lier avec nous, ne « feront aucune démarche que lorsqu'ils verront les « troupes du Roi au-delà du Rhin : ils seroient dé- « pourvus de tout bon sens s'ils donnoient lieu à « l'Empereur de se saisir de leurs Etats avant que « nous pussions les secourir. Le Roi le peut avec les « seuls douze bataillons du camp du maréchal Du « Bourg à Strasbourg. Je m'offre de m'établir au-delà « du Rhin, et de faire relever le fort de Selinguen. « Les camps de messieurs de Lévis et de Belle-Ile « sont unis. J'ai déjà expliqué au conseil les senti- « mens de M. de Bavière, et une longue expérience « m'en a fait voir la solidité; j'ai dit aussi que M. de « Louvois commença la guerre en 1688, ayant l'Eu- « rope entière contre la France. Présentement vous « avez l'Espagne et une partie de l'Empire : agissons « donc. » Le cardinal a dit : « Mais lorsque M. de « Louvois fit la guerre, il avoit la ligue d'Ausbourg « contre lui. — Hé bien! ai-je répondu, est-ce que « le duc de Lorraine, roi des Romains, ne vous pré- « pare pas pis que la ligue d'Ausbourg? » Le cardinal a dit : « Cela est vrai; » mais on pouvoit croire qu'il ne vouloit pas de guerre.

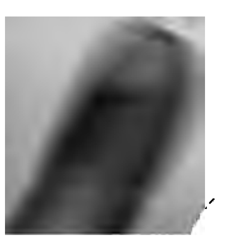
On a lu une lettre de Pétersbourg, qui dit que le maréchal Munich et le grand chambellan Biron offrent un traité de la Czarine avec le Roi. On a envoyé un projet de traité. Il paroît que le grand chambellan Biron, qui a tout pouvoir sur la Czarine, songe à faire son fils duc de Courlande; et il y a quelques anecdotes qui font ce fils de Biron fils aussi de la Czarine.

trebande, et que les Anglais ont arrêté, en représailles, un vaisseau appartenant au roi d'Espagne. Au conseil d'Etat du 31, le garde des sceaux a dit qu'il apporteroit au premier conseil le projet de traité avec l'Espagne.

Le soir du 31, il y a eu conseil de dépêches, principalement pour les affaires du parlement, lequel continue dans la résolution de ne pas rendre la justice. J'avois offert d'aller au parlement. Le cardinal de Fleury m'a dit qu'il valoit mieux que je parlasse à quelqu'un des principaux; ce que j'ai fait dans les derniers jours du mois. Mais, quelques bonnes raisons que j'eusse à leur dire, les esprits étoient si échauffés, que l'on ne put rien gagner sur le corps entier, quoique les plus raisonnables convinssent que rien n'étoit plus odieux que de manquer à ce que l'on doit à Dieu, au Roi, à ses sermens, à sa patrie et à soi-même, en s'abstenant de son plus essentiel devoir, qui étoit pour eux de rendre la justice.

Dans le conseil du 31, il a été résolu que le Roi tiendra son lit de justice à Versailles; et il a été ordonné pour le 3 septembre.

Le parlement s'y est rendu, très-nombreux. Le Roi y a fait lire et enregistrer la déclaration. On y a aussi lu un édit pour renouveler pour six ans l'imposition des quatre sous pour livre, qui vont à près de vingt millions. Le chancelier a parlé assez long-temps pour expliquer les justes plaintes que le Roi faisoit de la conduite du parlement. Le président Le Pelletier se trouvant le premier, [illegible] très-bien parlé pour tâcher de l'excuser; Gilbert [illegible] général, a aussi parlé; et



tout s'est passé tranquillement, et très-différemment du dernier lit de justice, où l'on avoit souvent manqué de respect. Le chancelier a pris les opinions de tout ce qui composoit le parlement et de tout ce qui faisoit la suite du Roi, qui étoient ses principaux officiers, les gouverneurs et lieutenans généraux des provinces, et les chevaliers de l'Ordre.

Le jour d'après, le parlement s'étant assemblé à Paris, a fait un arrêté dans lequel tous d'une voix attaquent ce qui a été enregistré au lit de justice touchant la déclaration du 18 août, et l'édit des quatre sous pour livre. Quant à l'ordre que le Roi avoit expliqué très-clairement, parlant lui-même, et sous peine de désobéissance, pour que le parlement continuât les séances pour rendre la justice, il a passé de sept voix que l'on ne la rendra pas.

Le Roi, très-justement irrité d'une conduite si opiniâtre, a tenu un conseil de dépêches, où M. le duc d'Orléans et le cardinal de Fleury se sont trouvés; et, sur le compte que le chancelier a rendu de la mauvaise conduite du parlement, il a été résolu d'exiler tout ce qui compose les chambres des requêtes et des enquêtes. Quant à la grand'chambre, les avis ont été partagés. J'ai dit : « Il est de l'intérêt du Roi qu'il « ne soit pas dit qu'il dissipe tout le parlement; d'ail- « leurs toute cette chambre, à la réserve d'un seul « conseiller, nommé Delpêche, a été d'avis de rendre « la justice. » Les avis partagés, il a été résolu que si le 7 septembre, qui est la séparation du parlement, la grand'chambre enregistre la patente pour la chambre des vacations, on la laissera à Paris, sinon qu'elle

sera envoyée à Pontoise; et on a prescrit le plus profond secret sur cette résolution.

On a appris le 6, au soir, que la grand'chambre n'avoit pas enregistré la patente. Dans un conseil qu'on a tenu, la contestation a été vive sur le sort de la grand'chambre; car pour toutes les autres l'on a envoyé la nuit, par les mousquetaires du Roi, des lettres de cachet à cent quarante-deux présidens ou conseillers des requêtes et enquêtes, qui les exiloient en divers lieux du royaume. L'ordre étoit de partir dans la journée du 7, et de ne pas sortir des villes où chacun d'eux étoit exilé.

Quant à la grand'chambre, le contrôleur général a été d'avis de l'envoyer à Pontoise; d'Angervilliers, pour qu'on lui donne encore deux jours, pour se conduire de manière à adoucir le Roi; Saint-Florentin de même; Maurepas, de l'avis du contrôleur général. Je m'y suis opposé très-fortement, et j'ai dit : « L'autorité du Roi est suffisamment marquée par l'exil « de cent quarante-deux membres du parlement. On « doit considérer que cette grand'chambre s'est conduite bien différemment des autres; que c'est un « tribunal respecté dans tout le royaume. D'ailleurs « il faut éviter, autant qu'il sera possible, de détruire « le parlement : une telle rigueur pourroit être dangereuse, et feroit un mauvais effet dans les pays « étrangers. » Le duc de Charost n'étoit pas de mon avis, et il y a eu quelques vivacités entre nous; et j'ai ajouté : « Je prends la liberté de rappeler le souvenir du zèle et des grands services du parlement : « c'est lui qui s'est opposé à la légende de Grégoire VII, « qui a fait tant de bruit, et qui, du temps de la Ligue,

« a conservé la couronne dans l'auguste maison de « Bourbon. » Le chancelier et le garde des sceaux ont été de mon avis, et il a passé que l'on donnera encore deux jours à la grand'chambre.

Le conseil d'Etat du 7 a été très-long. On a commencé par les lettres de Rothenbourg, dans lesquelles il est fait mention de la confiance dont m'honorent toujours le roi et la reine d'Espagne. Le garde des sceaux a lu tous les articles du traité qui doit se faire entre la France et l'Espagne pour la guerre; ce qui lui laisse le pouvoir de renouveler les doubles mariages, que l'on avoit refusés à Sinzendorff. Il est toujours bon, puisque l'on a fait une pareille faute, de montrer qu'on n'y persiste pas. Le garde des sceaux m'a dit que l'on me demandera de faire un projet de guerre, le Roi croyant n'en pouvoir approuver de meilleurs que ceux que j'aurois dirigés.

Je suis revenu le soir à Paris; et à onze heures du soir M. Pelletier, qui représentoit le premier président, M. Portail étant absent et incommodé, m'a envoyé prier qu'il pût me parler. J'ai été dans mon carrosse l'attendre dans sa rue. La conversation a été longue; et enfin en la finissant je me suis trouvé en état de mander au garde des sceaux qu'il y avoit lieu de compter que si le Roi envoyoit à la grand'chambre l'ordre pour enregistrer la chambre des vacations, il seroit obéi. Le Roi a donc envoyé l'ordre, auquel la grand'chambre s'est soumise; et par cette conduite elle a évité la destinée des autres chambres du parlement, et par conséquent peut-être la destruction de ce grand corps, laquelle j'avois toujours regardée comme un très-grand malheur pour le royaume.

Le garde des sceaux m'avoit averti qu'il y auroit conseil le 11; mais comme je savois que l'on envoyoit ce jour-là au parlement l'ordre pour l'enregistrement, je me suis cru moins nécessaire au conseil qu'à fortifier les principaux membres du parlement dans le dessein d'obéir au Roi, et par là éviter l'exil de la grand'chambre.

Le garde des sceaux m'a dit qu'il dépêchoit un courrier en Espagne, et qu'il me prioit, de la part du cardinal de Fleury, d'écrire au roi d'Espagne sur le projet de traité que l'on envoyoit par ce courrier; ce que j'ai fait.

Je me suis rendu le 16 à Fontainebleau, et ai été descendre chez le cardinal de Fleury, avec qui j'ai eu une longue conversation. Il a commencé par me remercier de ce que, dans ma lettre au roi d'Espagne, j'avois expliqué les raisons que lui cardinal avoit eues de craindre la guerre dans les premières années de son administration, par le désordre des finances. Il m'a beaucoup parlé des préventions de la reine d'Espagne contre lui. Je lui ai répondu : « Je dois l'excuser, si le duc de Bournonville et Sinzendorff lui « ont persuadé que nous avons refusé le mariage de « don Carlos avec l'aînée des archiduchesses. »

Dans le conseil d'Etat du 17, on a lu les dépêches du comte de Rothenbourg, qui marquent un grand désir du roi d'Espagne de voir conclure le traité, parce que les bruits s'en répandent. On a lu ce traité, qui avoit été envoyé par l'ordinaire jusqu'à Bayonne, et de là par un courrier à Séville. Le cardinal a dit qu'il y avoit quelques avis qui parloient d'un traité entre l'Empereur et l'Espagne, d'une guerre offensive

et défensive. J'ai dit : « Castelar me le fait craindre, « si le vôtre ne se conclut pas. »

Les lettres de Bussy parlent d'une grande division entre le prince Eugène et Sinzendorff; que même dans une assemblée le prince Eugène n'avoit pas voulu regarder Sinzendorff ni sa femme, ni son fils le cardinal. J'ai dit : « Ne seroit-ce pas le temps de « me laisser écrire au prince Eugène, en lui rappe« lant toutes les offres qu'il m'a faites, de la part de « l'Empereur, de s'unir avec le Roi ? »

Bussy expliquoit dans ses lettres, lues au conseil d'Etat du 21, les raisons de la division du prince Eugène avec Sinzendorff. C'étoit à l'occasion des quatre chefs des Corses, auxquels on avoit promis la liberté, sûreté entière, et conservation de leurs biens de la part de l'Empereur, en se soumettant avec quatre mille hommes bien armés. Pendant une petite absence du prince Eugène, on prétendoit que le comte de Sinzendorff, gagné par un présent considérable de la république de Gênes, avoit obtenu une lettre de l'Empereur de remettre ces quatre chefs aux Génois, qui les avoient fait mettre en prison. Le prince Eugène, de retour, a dit à l'Empereur que si le duc de Wurtemberg, commandant, avoit remis ces quatre hommes à la République sans ordres, il méritoit une punition des plus sévères, et d'être chassé du service de l'Empereur; et que s'il a eu des ordres, ceux qui donnoient à Sa Majesté ces conseils de manquer à sa parole étoient des gens vendus et méprisables.

J'ai repris la proposition que j'avois faite d'écrire au prince Eugène, et j'ai expliqué ainsi mes raisons dans le conseil : « Si le mariage de l'aînée des archi-

« duchesses se fait avec le duc de Lorraine, et en-
« suite l'élection du roi des Romains, il faut compter
« le prince Eugène déterminé à quitter le service de
« l'Empereur, parce que Sinzendorff pourroit dire au
« duc de Lorraine que si le prince Eugène avoit été
« cru, l'aînée des archiduchesses étoit pour don Car-
« los; qu'ainsi c'étoit Sinzendorff qui donnoit l'Em-
« pire et la succession de la maison d'Autriche au duc
« de Lorraine, laquelle le prince Eugène vouloit don-
« ner à un autre; et que par ces raisons on pouvoit
« compter le prince Eugène perdu. »

J'ai repris la même conversation avec le cardinal après avoir dîné avec lui, et lui ai dit : « Je suis as-
« suré que le prince Eugène me renverra ma lettre.
« — Je n'en doute pas, a répondu le cardinal, car
« l'Empereur m'a renvoyé la mienne. — Etoit-ce sur
« les mariages? ai-je répliqué. — Oui, dit-il; mais je
« voulois qu'il terminât l'affaire de Frise et celle de
« Meckelbourg. — Est-il possible, ai-je repris, que
« de si petits intérêts vous aient empêché de con-
« clure la plus importante affaire qui ait jamais re-
« gardé les deux couronnes? Cela s'appelle manquer
« un marché qui vaut un million, pour conserver
« un écu. » J'ai pressé de nouveau pour profiter de cette division entre les deux principaux ministres de l'Empereur.

Les lettres de Rothenbourg marquent toujours un désir sincère du roi et de la reine d'Espagne de conclure le traité. Le roi d'Espagne gardoit toujours le lit, mais sans maladie.

Dans le conseil d'Etat du 24, on a appris, par les lettres de Berlin, que les ordres étoient envoyés à la

plus grande partie des troupes de Prusse pour aller joindre des quartiers entre l'Elbe et l'Oder. On marquoit trente-huit mille hommes de pied, et dix-sept mille de cavalerie. Cette nouvelle disposition paroissoit l'effet de l'entrevue de l'Empereur et du roi de Prusse, et ce grand mouvement menaçoit également les électeurs de Saxe et de Bavière; et l'on pouvoit présumer que c'étoit pour faire le mariage et peut-être l'élection d'un roi des Romains.

Il paroît, par les lettres de Rothenbourg, que le roi et la reine d'Espagne désirent sincèrement la parfaite réunion et le traité; et nous attendons avec impatience ses résolutions sur le projet.

On a appris que l'archevêque d'Arles, malgré la défense du Roi, a demandé un jubilé au Pape, l'a obtenu, et fait publier dans son diocèse par un mandement extravagant. Il a été résolu de le punir, en l'exilant dans une abbaye très-éloignée de son diocèse.

Les ambassadeurs d'Espagne, Castelar, et le comte de Montio, qui va en Angleterre, sont venus passer un jour à Villars.

Dans le conseil d'Etat du 28, on a lu, dans les lettres de Rothenbourg, la confirmation que le roi et la reine d'Espagne sont toujours dans la même disposition sur le traité, désiré avec la plus vive ardeur par l'Espagne tout entière. Ces sentimens sont dans la noblesse et le peuple.

On a eu quelques avis, mais encore douteux, que les troupes du Sophi marchoient à Babylone. Il avoit défait quatre mille janissaires que l'on y envoyoit.

Une légère indisposition m'a retenu à Villars, et fait manquer deux conseils. Le cardinal de Fleury y

est venu passer deux jours avec messieurs de Maurepas et d'Angervilliers. Ce dernier m'a appris que l'on avoit nouvelle que l'Empereur fortifioit ses troupes, et les apparences de guerre commençoient à étonner le cardinal. Comme le traité auquel on travailloit avec l'Espagne tendoit à la guerre, je craignois la foiblesse du cardinal, et d'Angervilliers pensoit de même; mais j'étois bien déterminé à m'opposer à tout parti de foiblesse.

J'ai appris à M. d'Angervilliers ce que Monty me mandoit de Pologne, que le roi Auguste lui avoit dit: « Quand je serai de retour en Saxe, je manderai au « cardinal: *Ne me trompez pas; et je vous demande* « *qu'en homme d'honneur vous ne m'engagiez pas* « *à la guerre, si vous ne voulez pas la faire sé-* « *rieusement; parce qu'en ce cas-là je réformerois* « *la moitié de mes troupes, et je ne songerois qu'à* « *vivre en repos.* »

Le Roi a marqué quelque envie de venir à Villars; mais il en a été détourné par ceux qui veulent l'éloigner d'un commerce trop étroit avec moi.

Je suis venu m'établir à Fontainebleau le 18 octobre. Ce même jour, il y a eu conseil des dépêches, dans lequel celles du maréchal d'Estrées, apportées par un courrier, apprenoient qu'il y avoit eu un grand mouvement dans les premières séances des Etats de Bretagne; que l'on avoit pris la résolution d'envoyer à la cour les présidens des trois ordres, pour demander au Roi des changemens. Le plus important étoit la liberté que les Etats demandoient de faire eux-mêmes l'imposition pour la dépense des troupes que le Roi envoyoit dans cette province, et que ce ne fût

plus par l'intendant que cette dépense fût réglée. Le conseil a trouvé raisonnable d'accorder cet article : les autres n'étoient pas considérables.

On a lu, dans le conseil d'Etat du 19, les dépêches du comte de Rothenbourg sur le projet du traité que Leurs Majestés Catholiques ont demandé. Patigno l'a trouvé tel que l'Espagne pouvoit le désirer; mais une légère indisposition du roi d'Espagne n'a pas permis une réponse précise. Ce prince depuis quelque temps ne peut se résoudre à quitter le lit : il est fort échauffé, et le séjour dans son lit n'est pas propre à faire cesser cette indisposition.

Il y a lieu de croire que la reine d'Espagne a quelque inquiétude, puisque le comte de Rothenbourg a été informé qu'elle a obtenu un ordre du Roi (qui n'a point paru) pour former un conseil, composé du prince des Asturies, de Patigno, de Castelar, gouverneur du prince de Cellamare, de celui qui a pris Oran; et Rothenbourg est persuadé qu'en cas de malheur il y a deux partis formés, celui du prince devenu roi, et celui de la Reine, soutenue de l'espérance de ses trois princes, le prince des Asturies, d'une santé délicate, n'ayant point d'enfans.

On a appris, par les nouvelles de Florence, que don Carlos partoit pour les Etats de Parme, sans que l'Empereur ait encore rien réglé sur sa majorité. J'ai dit au conseil : « Ce voyage de Parme me déplaît fort, « dans le temps que l'on agite un traité de guerre avec « le roi d'Espagne pour les intérêts de don Carlos, « dont la personne va se trouver au pouvoir de l'Em- « pereur. S'il mésarrive au roi d'Espagne, je conseille « que le prince des Asturies parte secrètement et di-

« ligemment de Séville, pour se rendre à Madrid;
« qu'il mène avec lui Patigno, et les autres conseils
« de sa belle-mère : par ce moyen elle se trouvera
« sans support, et ne pourra former aucun parti ca-
« pable d'affoiblir celui du prince. » Mon avis a été approuvé du garde des sceaux, qui a dit qu'on le feroit parvenir au prince.

Il est arrivé le 22, au marquis de Castelar, un courrier de Vienne, pour faire passer à Séville. Nous avons appris par là que l'Empereur a déclaré nul l'hommage rendu à Florence, et que, jusqu'à ce qu'il en soit rendu un autre, don Carlos ne sera pas déclaré majeur pour gouverner les Etats de Parme.

Le Roi a été incommodé pendant huit jours des oreillons. Il a été saigné du pied, et purgé deux fois. On a tenu conseil de finances le 28, et le 29 conseil d'Etat, dans lequel on a lu les dépêches de Rothenbourg, qui mande que le roi d'Espagne garde toujours le lit, avec une mélancolie à laquelle il est sujet. Nulle réponse précise sur le projet de traité envoyé par le Roi.

On a appris par des dépêches de Bussy, de Vienne, que l'Empereur a cassé, par un rescrit du conseil aulique, l'hommage rendu à Florence, et déclaré que don Carlos ne seroit pas investi qu'il n'eût préalablement payé les sommes réglées pour les investitures, lesquelles ne vont qu'à deux cent mille florins. On a envoyé un courrier à Séville offrir de demander que le rescript du conseil aulique soit révoqué, en ce qu'il est contraire à un des articles de la quadruple alliance, et d'agir sur cela avec toute la hauteur qui conviendra à l'Espagne.

Dans le conseil d'Etat du 2 novembre, on a lu des dépêches de Rothenbourg, qui préparent à quelque événement en Espagne. Le Roi ne sortoit pas du lit. Le prince des Asturies avoit obtenu, par ses larmes, qu'il voulût bien se faire raser. Il y avoit eu une très-longue conversation entre le Roi, la Reine, et le prince des Asturies; et la Reine en étoit sortie tout en larmes. Le prince des Asturies étoit demeuré ensuite seul avec le Roi; et étant sorti, il étoit demeuré assez long-temps avec la Reine, laquelle avoit fait savoir à Rothenbourg qu'elle vouloit lui parler avant qu'il vît le Roi, et lui avoit dit que ce n'étoit pas sa faute si le traité ne se concluoit pas plus tôt; qu'elle craignoit que le Roi n'eût la fièvre; qu'étant entré avec elle chez le Roi, à ce qu'il lui avoit dit sur le traité, sur l'amitié du Roi son cher neveu, il n'avoit répondu que par des signes de tête. Tout préparoit à une abdication du roi d'Espagne.

Les Maures, avec plus de quarante mille hommes, attaquoient Oran, et il y avoit des actions très-vives pour soutenir un fort dont la prise pouvoit entraîner celle d'Oran.

Le Roi s'est trouvé encore indisposé, et a gardé le lit.

On a appris le 6, par un courrier de l'ambassadeur du Roi à Turin, la mort du roi Victor. Le Roi m'a conté la fin de ce grand prince, qui est mort avec la plus grande fermeté. Il a demandé très-instamment à voir le Roi son fils, disant qu'il ne lui feroit point de reproches; qu'il vouloit seulement l'embrasser, lui donner sa bénédiction, et lui découvrir un secret important. Il est vraisemblable que les ministres, craignant cette entrevue, ont empêché que le Roi

son fils ne sût rien des désirs du roi Victor, lequel est mort le treizième mois de sa captivité.

Il y a eu le 9 conseil d'Etat. Rothenbourg marquoit, du 17 octobre, qu'il n'avoit pas vu le roi d'Espagne; que personne n'entroit dans sa chambre, ni même dans les antichambres; que Patigno ne l'avoit pas vu depuis long-temps; que l'on avoit entendu, de la salle des gardes, des cris du Roi. Ces cris étoient si surprenans d'un prince qui parle si peu et si lentement, que l'on ne pouvoit penser sinon qu'ils étoient occasionés par quelque délire. On ne voyoit rien sur le traité; et il étoit apparent que la Reine et le prince des Asturies s'attendoient à un parti nécessaire à prendre, si la tête du roi d'Espagne étoit dérangée; mais comme il avoit déjà eu des accidens pareils, dont il étoit revenu, il n'étoit pas surprenant que des personnes si intéressées fussent très-embarrassées du parti à prendre.

On a appris par le même ordinaire que le gouverneur de Ceuta, averti par des déserteurs du camp des Maures qu'il leur arrivoit un renfort, a pris la résolution de les attaquer; qu'il est sorti avec toute sa garnison, qui est très-forte, a défait toutes leurs troupes, pris le sérail du bacha, qui s'est sauvé en chemise, dans lequel on a trouvé des lettres de l'amiral anglais qui promettoit tout secours aux Maures, et d'autres lettres qui marquoient qu'on leur envoyoit de Gibraltar toutes les provisions de guerre nécessaires.

Il y a eu le 10 un grand conseil chez le Roi, sur ce que le premier président et la grand'chambre demandoient au Roi, et avec les termes les plus soumis, la fin de l'exil des autres chambres. La délibération a

été longue. J'ai dit : « Rien n'est plus nécessaire que « de faire cesser ce qui est une espèce de dérange- « ment dans l'Etat. L'autorité du Roi est établie à « tel point, que ce qu'il accordera on l'attribuera « toujours plutôt à bonté qu'à foiblesse. Quant à la « hauteur, il la faut garder tout entière avec les étran- « gers, et paroître autant mépriser la malignité et la « perfidie de quelques-uns, que désirer l'amitié des « autres en leur promettant une haute protection. »

Le départ de Fontainebleau et le séjour à Petit-bourg ont fait qu'il n'y a eu de conseil que le 23 novembre.

Les lettres d'Espagne apprennent qu'après vingt-sept jours d'interruption, le Roi a recommencé à travailler avec ses ministres; que tout est convenu pour le traité, mais qu'on ne finit pas encore. Cette indolence est d'un préjudice extrême dans la conjoncture la plus vive et la plus importante : ce qui m'a obligé de faire savoir à Leurs Majestés Catholiques que tout ce qui s'intéresse à leur gloire, aux intérêts de leur monarchie, et à ceux de leurs enfans, est pénétré de douleur de voir perdre des momens aussi précieux; qu'il faut finir avec le roi de Sardaigne, puisqu'avec son alliance tout est facile, et sans elle toute entreprise hasardée et périlleuse, et qu'il faut tirer de l'incertitude trois électeurs qui veulent savoir à quoi s'en tenir.

Vaugrenant mandoit de Turin qu'il étoit persuadé, par les discours du marquis d'Ormea, qu'en donnant le Milanais au roi de Sardaigne il céderoit la Savoie au Roi. On a lu, dans le conseil d'Etat du 26, la réponse à Vaugrenant, par laquelle on lui mandoit d'en-

trer en traité avec le marquis d'Ormea; d'aller par degrés, en lui offrant d'abord une partie du Milanais, et ensuite le total, en donnant au Roi la Sardaigne, et d'autres places cédées par la dernière paix.

On a lu une très-longue lettre de Chavigny, qui rend compte de diverses conversations avec les Walpole, qui veulent se raccommoder avec la France, en expliquant que la pragmatique de l'Empereur n'est pas si contraire à la France. J'ai interrompu cette longue lettre, en disant : « Les Walpole vont répandre « que l'on veut se raccommoder avec l'Angleterre, « et il est peu glorieux pour nous que de tels bruits « puissent nous faire soupçonner d'une foiblesse dont « nous avons déjà été trop accusés. » On a parlé ensuite des longueurs de l'Espagne à terminer le traité, et qu'il y avoit grande apparence que l'on nous demanderoit de nous engager à attaquer l'Empereur lorsque l'Espagne s'engageroit à envoyer une armée considérable en Italie par Livourne.

Il paroissoit que le garde des sceaux, qui suivoit les inclinations du cardinal, ne seroit pas pour entrer dans un pareil engagement. J'ai pris la parole, et dit : « Si l'Espagne veut le traité à des conditions un peu « injustes, il faut l'accepter, plutôt que de se jeter « entre les bras de l'Empereur et de l'Angleterre. « Souvenez-vous de la guerre de 1688, où nous attaquâmes seuls toute l'Europe, pour empêcher la « ligue d'Ausbourg. Présentement l'Espagne est avec « nous; nous espérons le roi de Sardaigne; nous avons « trois électeurs sur lesquels on peut compter; et « nous hasarderions de voir tout réuni contre nous? « Je ferai un mémoire sur cela, et n'aurai rien à me

« reprocher pour qu'on évite la honte d'une conduite « foible, et la guerre très-dangereuse que vous auriez « dans deux ou trois ans. »

Il y a eu le 30 un très-long conseil d'Etat, dans lequel on a lu plusieurs lettres de Rothenbourg; la dernière, du 17, apportée par un courrier.

Nous commencerons par ce qui regarde la santé du roi d'Espagne. Il est bien difficile de ne pas croire sa tête attaquée, en demeurant au lit sans maladie, sans se faire la barbe, ne voyant personne, ayant de très-longues conversations avec un valet de très-bas étage, auquel il dit des choses importantes, que ce valet fait passer à Rothenbourg. Ses conversations très-rares avec les seuls ministres Patigno et le marquis de La Paz; la Reine seule maîtresse de la chambre; le prince des Asturies ayant aussi des conversations.

Enfin les observations de Patigno ont été apportées par ce courrier; mais deux articles qui ne pouvoient se passer, et nul pouvoir à Castelar pour signer.

Patigno vouloit que tous traités précédens fussent annulés, entre autres ceux de commerce avec la France. Il étoit surprenant que, faisant un traité qui réunissoit plus que jamais les deux couronnes, on voulût annuler les traités précédens de commerce. J'ai eu à ce sujet une longue conversation avec le marquis de Castelar, et il est convenu que ces deux articles ne pouvoient être ratifiés. J'ai aussi écrit une longue lettre au garde des sceaux, qui m'a répondu qu'il l'avoit lue au conseil.

Dans celui du 14 décembre, on a lu des dépêches de Rothenbourg, qui ne marquoient aucune apparence de finir le traité; au contraire, il paroissoit que

du combat. Les Maures se sont retirés, et on leur a pris quelques ouvrages; mais la première affaire a coûté aux Espagnols plus de deux mille hommes tués ou blessés.

J'avois dit un mois auparavant, au marquis de Castelar, qu'il seroit à souhaiter que, parmi plusieurs bons généraux qu'ils avoient à Oran, quelqu'un eût vu les guerres de Hongrie, et qu'il sût que les Turcs, après avoir fui, reviennent souvent, et qu'ils sont très à craindre si on les poursuit sans précaution.

Dans le conseil d'Etat du 17, on a lu des lettres apportées par un courrier de Rothenbourg, parti le 6 de Séville. Il marquoit que la reine d'Espagne consentoit que l'on offrît le Milanais entier au roi de Sardaigne, pour l'engager; et l'ambassadeur de France à Turin avançoit les affaires.

Bussy mandoit de Vienne que le comte de Sinzendorff parloit toujours avec une grande hauteur; qu'il disoit que si l'électeur de Bavière vouloit faire le méchant, il n'y avoit qu'à faire entrer quelques bataillons de l'Empereur dans ses Etats, et désarmer ses troupes.

Le marquis de Monty mandoit que le roi de Pologne augmentoit toujours ses troupes, et marquoit beaucoup de fierté. Il est certain que l'on pouvoit former un parti dangereux contre l'Empereur; mais il falloit une hauteur soutenue de la part de la France, et le cardinal n'y étoit pas disposé.

On a lu, dans le conseil d'Etat du 21, des lettres du 6 de Rothenbourg, qui donne des détails de l'affaire d'Oran, très-fâcheuse pour les Espagnols. Il est vrai qu'ils ont rasé les retranchemens des Maures;

[illegible] pièces de canon, et on leur [illegible]. Cependant on avoit chanté [illegible] par toute l'Espagne, pour [illegible] les cloches de Séville, [illegible] pas, et personne [illegible] la Reine et le prince des Asturies, [illegible] un domestique, [illegible].

[illegible] que Vaugre- [illegible]: que le roi de [illegible] intentions; [illegible] que la reine [illegible] engagemens, et que [illegible].

[illegible] que l'é- [illegible] électeur palatin à [illegible] pour le ra- [illegible] de l'Em- [illegible] ses sen- [illegible] Pologne, avoit [illegible] rien n'étoit [illegible] considérable [illegible] que la [illegible] mille hommes sur [illegible].

[illegible] le 28 [illegible] Espagne en [illegible] qu'il n'avoit [illegible] aux assurances de [illegible] un mot sur le [illegible] ne disoit pas un [illegible] de longues conver- [illegible]

sations sur des matières importantes avec un simple valet français, et de si bas étage, que pour gagner le valet il n'avoit fallu qu'une pension de six cents livres pour son frère, qui étoit curé.

Cependant on ne pouvoit pas douter que le traité ne se conclût. La reine d'Espagne a dit en confidence à Rothenbourg : « Pour vous faire voir qu'il sera « bientôt conclu, je vous apprends que le duc de « Liria a ordre de partir de Vienne incessamment. »

Vaugrenant rendoit compte d'une très-longue conférence qu'il avoit eue avec le roi de Sardaigne tête à tête, sur le traité commencé. Ce jeune roi lui parloit très-sérieusement; et j'ai pris cette occasion pour faire entrer le Roi dans des réflexions très-convenables sur un jeune prince qui traite ses affaires lui-même avec un ambassadeur, et exciter le Roi à parler. Mais c'est la chose impossible, et il est surprenant que le cardinal ne fasse point le moindre effort sur cela.

On a été informé dans ce même temps que la Nord-Hollande est menacée d'un très-grand péril, par des vers apportés par les vaisseaux qui reviennent d'Amérique. Comme cette partie de la Hollande n'est garantie que par des digues formées de pieux, derrière lesquels on fait la digue en terre, quand ces pieux seront rongés par les vers, qui les ont attaqués fortement, il est à craindre que la mer haute et un peu agitée n'emporte la digue : la dépense pour soutenir les digues excède déjà de beaucoup la valeur des terres. J'ai appris ces détails par des avis bien circonstanciés, et même que plusieurs familles quittent le pays, et se retirent dans la Flandre autrichienne. J'ai envoyé mes lettres au cardinal de Fleury.

On a appris dans le conseil d'Etat du 31, par les lettres de Vienne, que le duc de Liria se préparoit à en partir. L'Angleterre y négocioit pour que l'Empereur accordât à don Carlos les investitures de Parme et de Plaisance, voulant se faire un mérite auprès de l'Espagne de terminer ces difficultés.

On négocioit auprès du roi de Prusse pour qu'il fût favorable au dessein de faire le duc de Biron duc de Courlande, la Czarine étant déterminée à procurer à son favori cette grande fortune. Les deux dernières impératrices de Russie avoient marqué beaucoup d'amour à leurs serviteurs. On croyoit le fils du comte de Biron fils de la Czarine et du comte de Biron, la femme du comte ayant aidé à tromper le public. On négocioit aussi le mariage du prince de Bevern avec la princesse Meckelbourg, nièce de la Czarine, et de la maison des derniers czars par les femmes.

[1733] Dans le conseil d'Etat du 4 janvier, on a lu des lettres du 19 décembre, de Séville, qui marquoient la reine d'Espagne bien déterminée à conclure le traité avec la France; et Rothenbourg m'écrivoit qu'il n'en doutoit plus. On attendoit seulement une réponse à quelques éclaircissemens demandés par un mémoire de Patigno.

L'Empereur continue à donner diverses sortes de plaintes à don Carlos, les troupes du Milanais ayant occupé une île sur le Pô. L'Espagne demande que la France parle hautement à l'Empereur sur toutes ces matières; et l'on a résolu au conseil de le faire, bien que l'on puisse croire que l'Angleterre négocie sur cela. Mais comme l'Espagne a déclaré que c'est sans

aucune mission de sa part, et qu'on a l'espérance presque certaine de voir le traité incessamment signé, on n'a pas hésité de faire ces offices auprès de l'Empereur.

Le garde des sceaux a fait un long discours pour en prouver la nécessité, et je l'ai appuyé par trois raisons : la première, que l'Espagne déclare qu'elle n'a rien demandé à l'Angleterre; la seconde, que le traité étant prêt à signer, il faut complaire à la Reine; la troisième, que Rothenbourg l'a promis.

Le marquis de Castelar ayant dîné chez moi le 6 janvier, m'a dit que Patigno lui mandoit, par une lettre du 24 décembre, apportée par un courrier anglais, qu'il venoit de lire au roi d'Espagne une lettre que j'avois écrite à ce prince le 14 septembre. Il étoit bien surprenant qu'une lettre du 14 septembre ne fût lue que le 24 décembre.

Cette lettre m'avoit été demandée par le garde des sceaux, et étoit remplie des raisons les plus fortes pour engager le roi d'Espagne à conclure le traité. Il faut que Patigno ne l'ait pas lue dans le temps, par la mauvaise santé du roi d'Espagne, ou pour quelque autre raison. Il est certain que c'est une marque du désir de Patigno de faire conclure le traité.

On a lu une lettre de Rothenbourg dans le conseil d'Etat du 8, par laquelle il marque avoir reçu la réponse aux éclaircissemens, et que l'on peut s'attendre à la conclusion du traité.

Les lettres de Vienne marquoient des augmentations de troupes de la part de l'Empereur, et une grande nouvelle de Perse : que Zuli-Kan, général de l'armée des Perses, ayant reçu ordre du Sophi de

cesser les hostilités contre les Turcs, et de ramener l'armée, avoit paru obéir, étoit revenu à Ispahan, avoit fait crever les yeux à Chah-Thamas, sophi, et mettre sur le trône un de ses fils, âgé de quarante jours, et s'étoit emparé du gouvernement. Ce Zuli-Kan étant très-hardi, avoit relevé les affaires des Perses; et le Roi m'a dit un jour que c'étoit un autre Tamerlan. J'ai répondu : « Il n'est pas mauvais de trouver de « temps en temps des Tamerlans, pourvu qu'ils soient « soumis et fidèles à leurs rois. » Ce Zuli-Kan n'avoit pas cette qualité : il connoissoit le désir des Perses de continuer la guerre contre les Turcs; ce qui lui donna moyen de soutenir ceux qui vouloient la guerre. Il fit mourir ceux qui n'étoient pas de sa cabale, et, comme on vient de dire, détrôna Chah-Thamas.

Les lettres de Rothenbourg, lues dans le conseil d'Etat du 11, apprennent qu'il a vu le roi d'Espagne la barbe faite, levé, et un habit neuf, le meilleur visage, les jambes point enflées, et une santé plus parfaite qu'il ne l'avoit eue depuis dix ans; que l'on a ordonné trois jours de fête, et que les Infans prennent l'habit de saint François pour trois mois, par un vœu pour le rétablissement de la santé du Roi.

Rothenbourg lui a fait compliment sur le retour de sa santé, lui a parlé de la joie très-sensible qu'en auroient le Roi son neveu, et tous les Français. A ces mots, le roi d'Espagne s'est attendri, et les larmes lui sont venues aux yeux. Cette audience s'est passée sans qu'il ait été question d'un mot du traité, commencé depuis le premier septembre de l'année dernière. Tant de tendresse et ces larmes du roi d'Espagne m'ont fait impression, et je suis porté à penser

qu'elles viennent peut-être de ce qu'on veut le forcer à des mesures contre ces mêmes Français.

Dans le conseil d'Etat du 14, on a appris par les lettres de Bussy, de Vienne, que l'Empereur fait marcher un corps de troupes en Silésie pour imposer au roi de Pologne, et que l'on pense aussi à envoyer de nouvelles troupes en Italie.

Le marquis de Monty propose, de la part du roi Auguste, d'attendre, pour agir, la mort de l'Empereur, et en attendant de lui donner des subsides.

Enfin le marquis d'Ormea forme de nouvelles prétentions pour le roi de Sardaigne; et rien n'avance à Séville pour un traité commencé depuis les premiers jours de septembre : ce qui donne très-mauvaise opinion de celle que toute l'Europe conçoit de notre gouvernement.

On a appris par des lettres de Rothenbourg, lues le 18, que Patigno a été assez mal d'un gros rhume; qu'il a été saigné deux fois; mais nulle conclusion encore du traité. J'ai lu au Roi, dans ce conseil, une lettre que j'ai écrite au roi d'Espagne sur toutes les raisons qui doivent le porter à une réunion parfaite avec la France. Elle étoit très-forte, clairement expliquée, et je n'avois rien oublié de tout ce qui pouvoit accélérer une affaire si importante. On avoit lieu de croire que la reine d'Espagne, se méfiant que la France ne voulût pas de guerre, aimoit mieux finir par l'Angleterre.

Les lettres de Vienne apprennent que l'Empereur fait marcher près de trente mille hommes en Silésie, pour forcer le roi de Pologne à s'expliquer; et la cour de Vienne appuyant avec fermeté ses projets, et

la France et l'Espagne agissant foiblement, il est infaillible que l'Empereur fera décider le roi de Sardaigne, et que les trois électeurs qui résistent à la pragmatique seront obligés de s'y soumettre.

On mande de Hollande que les troupes de Prusse, jointes à plusieurs autres de l'Empire, formeront un camp près de Wesel. Quelques avis de Berlin disent aussi que l'Empereur fait marcher en Italie vingt mille Prussiens, et cinq mille hommes de troupes de Saxe-Gotha. Ces derniers avis ne sont pas propres à avancer notre traité avec le roi de Sardaigne; et il paroît que l'opinion répandue de notre inaction déterminée rend la France méprisable, quoiqu'elle ait plus de deux cent soixante mille hommes sur pied.

Dans le conseil d'Etat du 25, on a appris, par lettres de Vaugrenant, que le marquis d'Ormea demande encore une fois que l'Espagne entre dans le traité, et que l'on veuille expliquer les moyens que le Roi emploiera pour le mettre en possession du Milanais, qu'on lui promet. J'ai dit : « Le roi de Sardaigne a « grande raison sur ces deux points. » On m'a objecté : « Mais comment répondre de l'Espagne, si « vous ne l'avez pas encore? » J'ai répondu : « Il « faut dire (ce qui est vrai) que l'on compte positive- « ment sur l'Espagne; et on doit le dire, première- « ment parce qu'on peut raisonnablement s'en flatter; « secondement, c'est que si vous paroissez incer- « tain, l'Espagne vous échappera. » J'ai ajouté : « Vou- « lez-vous être réduits à implorer l'auguste protec- « tion de l'Angleterre, que j'ai déjà démontré plu- « sieurs f[illegible] pour premier intérêt notre des- « tructio[illegible] nous avons commencé la guerre

« de 88, la France attaquoit l'Europe entière; et pré-
« sentement si vous montrez quelque force, l'Es-
« pagne vous est assurée, le roi de Sardaigne, et
« trois électeurs. » Le cardinal a dit : « L'Empire n'a
« pas intérêt que l'Empereur soit si puissant. » J'ai répliqué : « Quand l'Empereur sera puissant, l'Em-
« pire sera ce que voudra l'Empereur. » Et voyant que mes raisons étoient inutiles, j'ai fini par dire :
« Dieu soit béni ! »

Dans le conseil d'Etat du 28, il n'y a rien eu d'important. On a lu les réponses à Vaugrenant, qui ne sont pas bien propres à déterminer le roi de Sardaigne.

Le marquis de Castelar m'a dit qu'il a reçu des lettres de son frère, apportées par un courrier qui est arrivé en moins de dix jours de Séville [premier février]. Le roi d'Espagne avoit été assez mal, et même dans une grande foiblesse qui avoit alarmé toute la cour; qu'il se portoit mieux. Mais Patigno annonçoit à son frère un courrier incessamment, qui lui porteroit la réponse aux articles du traité, et la permission et les pouvoirs de les signer, pourvu qu'il n'y eût rien d'essentiel changé à la substance du traité; que le Roi s'étoit déterminé à conclure, sur la parole que lui Patigno donnoit qu'on trouveroit dans la France la fermeté nécessaire, et sur la parole que j'en avois aussi donnée.

Les dépêches de Rothenbourg du 17, lues le 4 février, informoient de l'état du roi d'Espagne, qui avoit été saigné une fois du pied; que les médecins avoient proposé de le saigner à la tempe; enfin d'assez grands sujets de crainte pour sa vie : que le prince des

Rien de Turin qui puisse porter à penser que le roi de Sardaigne soit pressé de traiter avec nous. Il est certain que la foiblesse du gouvernement nous rend méprisables.

J'ai reçu une lettre du prince Eugène du 24 janvier, toute remplie d'assurances d'une amitié très-vive de sa part. Il me disoit, sur les affaires générales, qu'il leur revenoit de tous côtés que nous faisions des menées pour leur susciter des ennemis; que si on leur en vouloit, ils tâcheroient de se bien défendre.

J'ai lu cette lettre au cardinal, et lui ai parlé encore de la faute que l'on avoit faite de ne pas accepter l'aînée des archiduchesses pour l'infant don Carlos. Le cardinal a répondu qu'il avoit demandé cinq mois au comte de Sinzendorff pour se déterminer. « Oui, ai-je dit, pour les intérêts de Meckel-
« bourg. Je vous ai déjà dit que c'étoit l'intérêt d'une
« pistole contre un million. » Le cardinal a repris :
« C'étoit aussi un peu pour les Anglais, qui n'en ont
« pas été fort reconnoissans. — Et que faisiez-vous
« contre les Anglais, ai-je répliqué, lorsque vous ac-
« ceptiez l'offre de mettre dans la troisième branche
« de la maison de Bourbon l'Empire, et la succession
« entière de la maison d'Autriche? Cette augmenta-
« tion de puissance pouvoit leur déplaire, mais ce
« n'étoit pas leur faire la guerre. » La misère du gouvernement est au plus haut point, et telle, que l'on peut dans la suite envisager des malheurs.

On a lu, dans le conseil d'Etat du 11, des lettres de Rothenbourg du 27 janvier. Patigno lui avoit enfin remis ces éclaircissemens sur le traité, et on

n'y voyoit rien qui marquât un véritable désir de finir. J'en ai parlé au marquis de Castelar avec la vivacité que doivent inspirer les intérêts de la cour d'Espagne à terminer une affaire plus intéressante pour elle que pour la France. Les lenteurs sont causées par la défiance que nous ne voulions pas entrer en guerre pour l'infant don Carlos, si l'Empereur l'attaque en Italie.

On a appris, par un courrier du marquis de Monty, la mort du roi Auguste de Pologne, d'une enflure à la cuisse, causée par un sang corrompu qui a produit la gangrène, et l'a emporté en trois jours.

On a délibéré sur le parti à prendre pour notre roi de Pologne, beau-père du Roi. J'ai été d'avis qu'il partît sur-le-champ pour s'approcher de son royaume, non qu'il soit assuré d'être reconnu roi en arrivant, mais au moins est-il dans l'ordre qu'il en marque quelque espérance en s'approchant de la Pologne. Le cardinal a été d'avis contraire, et a soutenu qu'il avoit abdiqué. Je savois le contraire, et j'ai soutenu qu'il n'avoit jamais abdiqué. Le cardinal s'est opiniâtré quelque temps, et M. d'Angervilliers m'a soutenu, et a dit qu'il tenoit, de personnes qui pouvoient le savoir, qu'il n'avoit jamais abdiqué.

Les nouvelles de Turin ne disent rien du traité proposé, et tout cela par le mépris du gouvernement.

On a lu, dans le conseil du 18, de très-longs mémoires sur les explications envoyées par Patigno pour terminer le traité entre la France et l'Espagne. Ces explications, telles que les a lues le garde des sceaux, étoient en[illegible] assez obscures. On voyoit que l'Espagne ad[illegible] quadruple alliance, en ce qu'elle

donnoit la succession du grand duc à don Carlos, mais ne vouloit pas renoncer à tous les Etats qu'elle avoit possédés, comme Milan, Naples, Sicile, et autres.

Le cardinal, qui craint surtout ce qui peut donner la guerre, ne vouloit pas que l'on annulât la quadruple alliance, disant cependant que si l'on ne fait pas le traité avec l'Espagne, elle se jettera entre les bras de l'Angleterre. J'ai répondu vivement : « Mais « c'est ce qu'il faut empêcher par tous moyens. »

Ayant trouvé Castelar le jour même, je lui ai parlé très-fortement. Il m'a répondu : « Je ne veux plus « parler au garde des sceaux qu'avec un tiers, car il ne « veut pas m'entendre, bien que je prétende m'expli- « quer clairement. Je dis donc qu'il faut sur la qua- « druple alliance un article secret et séparé, par le- « quel l'Espagne, ne renonçant pas à ses anciennes « possessions, puisse, quand les occasions se trouve- « ront favorables, de concert et convenablement avec « la France, faire valoir ses droits. Quant à l'annu- « lation d'autres traités, sur celui du commerce j'ai « toujours dit que ceux que nous avons avec la « France demeureroient en leur entier, la France « toujours traitée comme la nation la plus favorisée, « jusqu'à ce que, si l'on le trouve à propos, on en « fasse un nouveau, dans lequel la France aura tou- « jours les mêmes avantages. » Tout cela est bien différent de ce que fait entendre le garde des sceaux.

Le cardinal m'a dit qu'il savoit que le roi de Sardaigne traitoit avec l'Empereur. J'ai répondu : « Je « regarde cette nouvelle comme très-mauvaise. » Le garde des sceaux a répliqué : « Quand nous vou-

drons promettre au roi de Sardaigne d'agir, il revien-
« dra à nous. » J'ai dit : « Il vaut mieux empêcher « son traité avec l'Empereur, que de se flatter de le « faire rompre. »

Il a été dit que le roi Stanislas ne partira pas; ce qui est contre l'opinion générale. J'ai dit: « Ne regardez le « roi Stanislas que comme Leczinski, grand seigneur « de Pologne, et par conséquent candidat. Lorsque « le trône est vacant, il doit retourner dans sa pa- « trie. Il y a encore d'autres petites raisons pour l'y « obliger. Il s'appelle roi de Pologne, l'a été deux ans « paisiblement; le roi Auguste l'a reconnu, il n'a ja- « mais abdiqué : pourquoi ne pas montrer qu'il a « quelque sorte de droit à la couronne? Il me semble « donc qu'il conviendroit qu'il se rendît à Dantzick; « écrire au primat qu'il ne doute pas de la continua- « tion des marques d'estime et d'affection que la Po- « logne lui a déjà données, et faire entendre outre « cela, à gens qui l'ont connu, et qui aiment un peu « l'argent, que les confirmations seront payées. D'ail- « leurs l'honneur d'être beau-père du plus grand roi « du monde ne peut lui nuire. » Mes raisons ont été en pure perte : l'opinion du cardinal a prévalu, et le roi Stanislas demeurera à Chambord.

Les dépêches du 6, de Rothenbourg, lues le 22, marquoient que le roi d'Espagne se portoit bien, dormant et mangeant bien; mais que personne ne le voyoit. Le garde des sceaux a lu tout ce qui regarde le traité commencé avec l'Espagne, et toujours arrêté par les manéges de la reine d'Espagne avec l'Angleterre. J'ai écrit à Rothenbourg de manière à terminer, si le roi d e le veut. Il est certain que les

difficultés de la part de l'Espagne viennent de l'opinion établie que le cardinal de Fleury ne veut de guerre en aucune façon.

Le garde des sceaux a écrit à Vaugrenant de manière à persuader au roi de Sardaigne que l'on entrera en guerre dès que lui-même trouvera l'occasion propre à lui donner le Milanais.

On a lu, dans le conseil d'Etat du 25, les lettres écrites de Séville, Turin et Hollande. Celles du marquis de Fénelon parloient de la juste colère du roi de Prusse sur trois de ses officiers, exécutés à Maëstricht pour y avoir enrôlé des sujets de la République; et cette exécution faite sans avoir demandé justice au roi de Prusse. Il a fait enlever des officiers hollandais dans le voisinage de Wesel, pour agir apparemment à titre de représailles; mais on est persuadé que cette querelle ne produira pas la guerre entre ces deux puissances.

On a appris par les lettres de Vienne, dans le conseil d'Etat du premier mars, que l'Empereur, sur la nouvelle de la mort du roi Auguste, prenoit toutes les mesures possibles pour empêcher la confirmation de l'élection du roi Stanislas, et pour engager la Czarine à s'entendre avec lui pour l'élection d'un roi qui leur convînt; et qu'il faisoit marcher beaucoup de troupes en Silésie.

Vaugrenant mandoit que le marquis d'Ormea avoit traité très-sérieusement avec lui pour conclure le traité, voulant que l'Espagne y entrât, et un plan d'opérations. J'ai dit : « Il est bien certain que la France et « l'Espagne ne pourront rien faire de solide en Italie « que par l'union du roi de Sardaigne. L'Espagne est

« déjà convenue qu'on lui donnera le Milanais. On « ne doit pas hésiter sur tous les moyens qu'il vous « demandera pour s'en rendre maître, et s'assurer « une possession tranquille et paisible. »

Par les lettres de Séville du 13 février, le comte de Rothenbourg mandoit avoir lu à la reine d'Espagne et à Patigno mes trois dernières lettres sur les lenteurs surprenantes à conclure un traité qui ne devroit être arrêté par aucunes considérations.

Par celles du 15, Rothenbourg mandoit que le roi d'Espagne se portoit très-bien, mais qu'il ne travailloit pas encore. Rothenbourg étoit persuadé que c'étoit par répugnance pour Patigno; mais il est plus vraisemblable que la tête de ce prince est affoiblie. Ce malheur lui est déjà arrivé; et comme il en est déjà revenu, la crainte d'un pareil retour, que la reine d'Espagne imprime, ou la crainte de déplaire à la Reine, tient toute la petite cour de Séville dans la soumission.

On a écrit en Pologne de la manière la plus propre à faire confirmer la couronne au roi Stanislas, tant par argent, voie la plus sûre avec les Polonais, ayant envoyé d'abord au marquis de Monty un million six cent mille livres, lui en faisant encore espérer, que par mander dans toutes les cours que le Roi soutiendra le Roi son beau-père de toutes ses forces. L'Empereur s'explique de même pour s'opposer à son élection, et fait marcher des troupes en Silésie, en déclarant son intention à Rome et dans toutes les cours.

Ayant été retenu à Paris par un rhume, j'ai manqué les conseils des 8, 11 et 15 mars.

Le marquis de Castelar m'a apporté les articles sé-

parés du traité de Copenhague entre l'Empereur, la Czarine, le Danemarck et le roi de Prusse, par lesquels on convient de s'opposer à l'élection que la Pologne pourroit faire d'un roi qui seroit fils ou beau-père de roi.

Ne pouvant aller au conseil, j'ai écrit au garde des sceaux que je croyois devoir lui expliquer mes sentimens sur les articles séparés, et sur la déclaration de l'Empereur de s'opposer hautement à la confirmation du roi Stanislas, disant qu'il falloit enchérir sur la hauteur de l'Empereur, connoissant mieux qu'un autre les manières de la cour de Vienne. Le garde des sceaux m'a mandé que mon sentiment seroit entièrement suivi; et il m'a appris le 21 mars qu'il avoit lu ma lettre au Roi, et que l'on avoit fait les déclarations les plus fières contre celles de l'Empereur, pour soutenir la liberté de la république de Pologne.

On a appris dans le conseil d'Etat du 22, par Rothenbourg, que la santé du roi d'Espagne est parfaite; qu'il s'habille tous les jours, mais se met au lit pour dîner, et ne parle point, ne voulant voir aucun ministre. On attend ses dernières réponses pour conclure le traité commencé depuis six mois.

Il paroît, par les lettres de Turin, que l'on pourra compter d'en faire bientôt un avec le roi de Sardaigne.

Celles de Pologne apprennent que le prince Lubormiski s'est emparé de la ville et du château de Cracovie, et que le primat a déposé l'évêque de Kiev, pour le faire rentrer dans le devoir d'un fidèle Polonais, sujet aux lois du royaume.

Dans le conseil d'Etat du 25, on a su qu'un courrier d'Espagne a apporté une réponse aux dernières

propositions de notre part pour conclure enfin le traité, telles que Castelar m'avoit dit qu'il les auroit signées sans difficulté s'il en avoit le pouvoir, n'y trouvant rien que de juste : cependant Patigno faisoit encore des difficultés. On a mandé à Rothenbourg de ne plus presser.

Les affaires avançoient à Turin, et l'on peut espérer de conclure un traité. Il étoit encore incertain si l'on commenceroit à entrer en guerre par donner le Milanais au roi de Sardaigne dès cette année, ou si l'on attendroit à l'année prochaine. J'ai été d'avis de ne pas différer, et j'en ai donné les raisons suivantes : « Nous apprenons, par les nouvelles de la Pologne, « que le prince Lubormiski s'est rendu maître de « la ville et du château de Cracovie, et M. le cardinal « est persuadé que c'est en faveur de l'électeur de « Saxe. Si dans le courant de cette année l'Empereur, « dont les troupes ont marché en Silésie, lui procure « la couronne de Pologne, cet électeur pourroit bien « se soumettre à la pragmatique. S'il s'y soumet, l'Em- « pereur méprisera l'électeur de Bavière : il fera mar- « cher ses troupes sur le Rhin. J'ai déjà fait voir que « l'évêque de Wurzbourg, directeur et maître du cer- « cle de Franconie, peut donner vingt mille hommes « à l'Empereur. Le cercle de Souabe est à sa discré- « tion, et il pourroit fort bien dire à la reine d'Es- « pagne : *Je tiens tout l'Empire; je puis porter mes* « *plus grandes forces en Italie; soumettez-vous à ma* « *pragmatique, ou je vous chasse de Parme, Plai-* « *sance et Livourne*. On ne peut disconvenir que tout « cela ne soit possible; et si tout cela arrive, pensez- « vous que le roi de Sardaigne soit bien pressé de trai-

« ter avec vous? Gagnez-le donc invariablement, en « lui procurant d'abord ce qu'il demande. Quelles « raisons auriez-vous de différer d'entrer en action? « Aurez-vous l'année prochaine plus de troupes que « celle-ci? Vous risquez beaucoup par vos délais; et « lorsque M. de Louvois fit attaquer l'Empire en « 88, la France étoit seule : il avoit moins de moyens « qu'à présent, que nous pouvons avoir le roi de Sar- « daigne, et nous assurer de l'Espagne et des élec- « teurs en commençant la guerre avec audace. »

Le premier avril, la même matière a encore été traitée dans le conseil. J'avois écrit un mémoire, que j'ai prié le Roi de me laisser lire : j'y concluois à entrer en action. Le garde des sceaux a opposé les difficultés que l'Espagne faisoit pour la conclusion du traité. J'ai répondu qu'elles étoient principalement causées par l'opinion que déterminément nous ne voulions pas de guerre; que si cette opinion subsistoit en Europe, nous ne pourrions compter sur aucun allié; et adressant la parole au cardinal, je lui ai dit : « Vous avez dit à Sinzendorff qu'il faudroit que la « France eût perdu trois batailles pour admettre les « propositions qu'il vous faisoit. Si vous ne montrez « pas de fermeté, elles seront plus dures encore. « Mettez-vous à portée de faire les conditions, et « vous aurez des amis. » En sortant du conseil, j'ai dit au Roi : « Sire, Votre Majesté me voit souvent « combattre les sentimens de ceux que vous croyez « uniquement. Si vous n'avez pas la bonté de me dire « que vous approuvez ma conduite, je ne parlerai « plus. Dites-moi donc que vous l'approuvez. » Il m'a dit : « Oui. » C'est tout ce que j'en ai pu tirer.

« ment se porte le duc d'Anjou? » Le crocheteur a répondu : « Il est mort. » La Reine a fait un grand cri : heureusement une femme de chambre l'a soutenue, et le Roi est sorti du lit pour venir la consoler.

On a appris dans le conseil du 12, par les lettres de Rothenbourg, que le roi d'Espagne se porte très-bien, mais toujours la même obstination à se taire, et à se tenir dans son lit; enfin cette même humeur noire qui l'avoit accablé six ans auparavant. Les Infans avoient été indisposés. La Reine a chargé Rothenbourg de me mander que si les autres ministres pensoient *comme moi*, la véritable union entre les deux couronnes seroit bientôt rétablie. Cependant on a lieu d'espérer que le traité sera bientôt conclu.

Vaugrenant mandoit de Turin que le Roi et le marquis d'Ormea lui avoient dit qu'incessamment on lui donneroit réponse sur le projet de traité.

Le marquis de Monty a envoyé un courrier, pour assurer que le parti du roi Stanislas est très-considérable; mais qu'il s'en forme un pour l'électeur de Saxe, lequel, appuyé par l'Empereur, la Czarine, et le roi de Prusse, pourroit avoir beaucoup de force, et qu'il n'étoit pas impossible qu'il y eût scission. « Je voudrois bien savoir, ai-je dit, ce que c'est que « scission. » Le garde des sceaux m'a répondu : « C'est partage ou division. — En ce cas, ai-je re- « pris, l'électeur de Saxe protégé par le camp de « l'Empereur en Silésie, celui de la Czarine en Cour- « lande, des troupes du roi de Prusse dans la Prusse, « le roi Stanislas n'aura pas beau jeu. »

Monty demandoit beaucoup d'argent. On lui a envoyé plus de trois millions, et carte blanche pour le

reste. J'ai dit : « L'expérience des autres élections
« devroit nous apprendre qu'il faut assurer l'argent à
« ceux qui tiendront leurs paroles; mais celui qui
« touche d'avance trouve très-bon de recevoir des
« deux côtés. » Le garde des sceaux a dit que l'on ne pouvoit se dispenser de donner beaucoup d'avance.

Monty mandoit qu'il étoit assuré du primat du royaume, de Poniatowsky, et de la maison de Sarbourky.

Depuis long-temps les convulsions nées au tombeau du sieur Pâris faisoient beaucoup de bruit à Paris : le nombre de ceux qui croyoient à ses miracles augmentoit tous les jours. Une partie du parlement en pensoit favorablement. Plusieurs dames des principales de la cour et de la ville alloient voir les convulsions à Saint-Médard, et on avoit très-mal parlé des plus galantes sur ces voyages nocturnes. Les persécutions du cardinal de Fleury augmentoient plutôt le parti du jansénisme que de le diminuer. J'ai cru devoir lui dire que le parti le plus sage étoit le silence, et même la douceur; que c'étoit par la douceur que j'avois détruit le fanatisme du Languedoc, et qu'il falloit surtout défendre aux évêques des deux partis de continuer cette quantité prodigieuse de mandemens et d'instructions pastorales, qui mettoient plus de trouble que de lumières. Le chancelier a parlé de même, mais inutilement.

Ayant été invité par le premier président d'aller entendre les mercuriales, je m'y suis rendu le 15; et quand on a eu pris place, un conseiller, nommé Montagny, a dit au premier président qu'il étoit chargé d'une requête contre le curé de Saint-Médard,



lequel avoit refusé les sacremens à une femme marchande, sur ce qu'elle lui avoit déclaré qu'elle ne regardoit pas la constitution comme règle de foi. Il demandoit s'il présenteroit sa requête devant ou après les mercuriales. Le premier président a répondu : « Vous m'auriez fait plaisir de m'en parler avant « l'audience. »

Après les mercuriales, le conseiller a repris son instance pour rapporter sa requête. Le premier président a répondu que celle qui la présentoit n'étoit pas compétente pour que la cause fût rapportée aux chambres assemblées. M. le président Le Pelletier a soutenu cette opinion. En même temps le sieur Titon a dit qu'il avoit à dénoncer des matières à peu près pareilles : c'étoient des livres imprimés par un abbé Pelletier, chanoine de Reims, très-reprochables, cependant imprimés avec privilége. On a été aux opinions. Le sieur Delpêche a soutenu, sur le refus des sacremens par le curé de Saint-Médard, que cette affaire étoit si importante, que bien que celle qui présentoit la requête ne fût pas compétente des chambres assemblées, la matière elle-même étoit plus que compétente. L'abbé Pucelle a parlé hautement dans le même sens; que les mêmes refus de sacremens avoient été faits à Orléans, en Provence; et qu'enfin la tranquillité générale et le bien de l'Etat exigeoient que l'on remédiât à de pareils désordres.

Il n'y avoit que très-peu de personnes entre l'abbé Pucelle et moi, et je n'ai eu que très-peu de temps à prendre mon parti. Etant question du bien public et de la tranquillité générale, j'ai jugé qu'un pair de France, ministre d'Etat, ne pouvoit demeurer dans

le silence; et, adressant la parole au premier président, j'ai dit : « Monsieur, l'unique désir d'admirer « les très-beaux et très-éloquens discours que je « viens d'entendre m'a amené ici. Je ne m'attendois « pas aux matières qui sont proposées; mais lorsque « j'entends M. l'abbé Pucelle, magistrat respectable, « annoncer qu'elles regardent la tranquillité géné-« rale, le bien de l'Etat, qu'il faut prévenir un mal « qui s'établit dans le royaume, je ne crois pas pou-« voir demeurer dans le silence.

« Je connois l'attention très-vive du Roi et de ceux « qui ont l'honneur d'entrer dans son conseil pour « le bien public, et je veux me flatter que cette « cour respectable connoît mon zèle pour ses inté-« rêts; elle me permettra même d'en rappeler un té-« moignage : c'est que monsieur votre prédécesseur « me fit l'honneur de m'inviter à une conférence « chez lui avec M. le cardinal de Noailles, messieurs « les gens du Roi, et M. l'abbé Menguy; et je fus « assez heureux pour porter ce sage archevêque, et « dont la mémoire est si respectable, à se rendre sur « des difficultés lesquelles, soutenues, causoient les « plus violens orages à cette cour. Je sais que son « autorité, sous celle du Roi, peut réprimer et punir « les désordres; que c'est un de ses premiers devoirs : « mais lorsque ces désordres troublent la tranquillité « générale, regardent la religion, et s'étendent même « dans le royaume, elle me permettra de dire que « les plus prompts remèdes seroient de charger M. le « premier président et quelques-uns de ces messieurs « de les demander au Roi, et qu'ils seront aussitôt « apport[illegible] demandés. »

Prévoyant que l'on seroit encore plusieurs heures à opiner (et en effet cela a duré jusqu'à deux heures après midi), j'ai demandé au premier président, qui me touchoit, si je ne pouvois pas me retirer. Il me l'a conseillé, ainsi que messieurs les autres présidens. Il m'a paru que le parlement avoit approuvé ma conduite; et le jour d'après, en entrant au conseil, M. le cardinal de Fleury a dit au Roi que j'avois parlé au parlement en digne pair de France, en digne ministre, et même en conseiller au parlement.

On a appris dans le conseil d'Etat du 17, par les lettres de Rothenbourg, que la reine d'Espagne a déclaré que le traité seroit signé incessamment. Les seules raisons du retardement venoient de l'incertitude si la France voudroit soutenir don Carlos par la guerre, ou par se soumettre à toutes les conditions que l'Empereur voudroit imposer. Le garde des sceaux a dit que la Reine voudroit que l'on fît un projet de guerre. J'ai répondu : « Cela est indubitable, et avec « raison, puisque don Carlos, maître de la Toscane « et du Parmesan, est au milieu des Etats de l'Em- « pereur en Italie. »

On a lu, dans le conseil d'Etat du 22, la réponse du roi de Sardaigne, qui prétendoit le Milanais, en quoi on étoit d'accord : mais il ne parloit plus de la Savoie, que M. d'Ormea avoit offerte, et vouloit aussi que l'on traitât avec les électeurs de l'Empire, demandant que le Roi donnât une armée de quarante mille hommes, et il en promettoit trente. Il ne fixoit pas encore les subsides. J'ai dit : « Il faut que l'armée « du Roi soit de cinquante mille hommes, et assurer « ce prince que, le vingtième jour après que l'armée

« du Roi sera arrivée à Turin, le Roi donnera le « Milanais au roi de Sardaigne; mais ce projet ne « peut jamais réussir qu'en prévenant l'Empereur, « et, comme je l'ai déjà dit plus d'une fois, en com- « mençant la guerre dans le mois de juillet de cette « année, puisqu'il est certain que si l'Empereur réus- « sit, comme les apparences le veulent, à faire élire « l'électeur de Saxe roi de Pologne, dans le même « temps les troupes de l'Empereur marcheront en « Italie. »

On a aussi parlé des subsides qu'il faudroit don- ner à l'électeur de Bavière. J'ai dit : « La première « attention de l'électeur de Bavière doit être de ne « donner aucun soupçon à l'Empereur; car sur les « premiers l'Empereur lui demandera de se déclarer, « ou prendra son parti en faisant marcher des troupes « de Franconie, de Souabe et de Wurtemberg, l'élec- « teur n'ayant pour toute place que Braunau sur la « rivière d'Inn, et Ingolstadt sur le Danube : et il « faudroit que cet électeur fût dépourvu de sens pour « se déclarer avant que de voir les armées du Roi « approcher du Danube. »

Du côté d'Espagne, on attendoit la signature d'un moment à l'autre; mais elle n'arrivoit pas. Dans le conseil du 26, on n'a rien appris de Séville, de Vienne, de Turin, ni de Varsovie, qui méritât grande attention : il paroissoit que les fortifications d'Oran étoient en très-bon état, et que cette place ni celle de Ceuta n'étoient pas pressées par les armées des Maures.

Dans le conseil des dépêches tenu le matin, il a été uniquement question de casser l'arrêt du parle-

ment donné contre le curé de Saint-Médard, pour avoir refusé les sacremens à une femme de sa paroisse, et contre des livres imprimés par un abbé Pelletier, qui déclaroit la constitution règle de foi. Cet arrêt avoit été donné sur des prétextes peu fondés, le curé n'ayant pas refusé les sacremens; et les livres avoient déjà été condamnés par ordre du Roi.

On a proposé de punir les conseillers Montagny et Titon. J'ai dit sur les punitions : « En matière de re-« ligion, on ramène plus de gens par la douceur que « par la rigueur. Les punitions de l'année dernière « n'ont pas eu un heureux succès, et je puis citer la « conduite que j'ai tenue en Languedoc, où, faisant « cesser l'horreur des supplices, j'ai terminé une très-« dangereuse révolte sans effusion de sang et sans « dépense, par la douceur. Ce qui mérite punition, « c'est le mandement de l'évêque de Montpellier, « qui ose parler de trois ordres de miracles : ceux de « Moïse, Jésus-Christ, et du sieur Pâris. On ne peut « lire sans indignation ce qui va au mépris de la re-« ligion. » On a donné un arrêt contre le mandement, et celui du parlement a été cassé.

Il n'est encore rien arrivé de Séville, et jamais traité d'une nécessité indispensable pour la gloire et les intérêts des deux couronnes n'a été si long-temps à se conclure.

On a appris des nouvelles très-importantes de Londres : c'est que le maire, suivi des shérifs en habits de cérémonie, et suivis de plus de trois cents carrosses, ont été au parlement se plaindre hautement d'un droit que les Walpole vouloient établir; que Robert Walpole, en sortant du parlement, a été at-

taqué par gens qui lui ont arraché des papiers qu'il tenoit à la main, et que le ministère est violemment attaqué. J'ai dit : « J'apprends cette nouvelle avec « beaucoup de plaisir; et M. le cardinal doit être ravi « de voir brouiller des gens qu'il a sauvés une fois, « et qui l'ont indignement trompé. »

Vaugrenant mandoit de Turin que le marquis d'Ormea attendoit nos réponses, et il croit toujours les dispositions très-bonnes.

Dans le conseil d'Etat du 6 mai, on a lu des lettres peu importantes de Séville : mais l'ambassadeur d'Espagne m'a dit la veille que Patigno lui mandoit que l'on signeroit, mais comme des gens que l'on mène à la potence, par la défiance entière de notre foiblesse, et comptant que nous les abandonnerons à la première occasion.

Vaugrenant ne mandoit rien d'avancé, et j'ai dit : « J'ai déjà représenté plusieurs fois que l'on doit « s'expliquer clairement avec le roi de Sardaigne, « et lui dire : *Vous ne pourrez avoir le Milanais, « que nous vous promettons, qu'en agissant avec « le plus profond secret et la plus grande célérité.* » J'ai ajouté : « Si l'Empereur a la moindre inquiétude « de notre projet, il faut que lui et son conseil « soient aveugles s'ils ne font passer en Italie tout « ce qu'ils ont de troupes en Hongrie, où assurément « ils ne craignent rien du côté du Turc. Si l'Empe- « reur suit les principes de la sagesse, il s'assurera du « roi de Sardaigne, ou par un traité avec lui, ou par « faire marcher en Piémont toutes les troupes qu'il a « en Italie. Nous avons donc grand intérêt de déter- « miner pour nous promptement le roi de Sardaigne. »

Les lettres de Londres confirment les désordres. J'ai dit : « Voilà une belle occasion de se venger de « nos bons amis les Walpole. » Le cardinal a dit : « Si l'Espagne, au lieu d'aller à Oran, avoit voulu « mener ses forces et sa flotte en Angleterre en par- « tant de la Corogne, elle en auroit été maîtresse. » J'ai répondu : « Mais elle ne le pouvoit que de con- « cert avec nous. L'occasion n'est-elle pas telle qu'au- « jourd'hui ? Elle n'avoit pas les mêmes raisons de se « plaindre des Anglais que vous, M. le cardinal; et « il y a encore plus près de Boulogne, de Calais et « de Dunkerque en Angleterre, que des côtes d'Es- « pagne. » Alors adressant la parole au Roi, je lui ai dit : « Sire, combien le Roi votre bisaïeul auroit acheté « une pareille occasion ! Cette gloire étoit réservée à « notre jeune et grand roi, et j'espère que vous en « profiterez. » Le Roi s'est levé, et est sorti. J'ai remarqué qu'en sortant il m'a jeté un regard riant : c'est tout ce que j'en ai pu tirer.

Cependant le cardinal de Bissy, et plusieurs archevêques et évêques qui étoient à Paris, s'assembloient chez le cardinal de Rohan; et le bruit s'est répandu qu'ils vouloient demander au Roi un concile national. J'ai dit au cardinal Fleury : « Si vous y consentez, « prenez garde aux suites. Il vous menera plus loin « que vous ne voudrez, et vous verrez le parlement « de Paris appeler au concile général; après quoi at- « tendez-vous à de grands désordres, dont vos en- « nemis profiteront. »

Dans le conseil d'Etat du 10, on a appris, par les lettres de Rothenbourg, que le roi d'Espagne et la Reine sont dans une parfaite santé. Ils ont encore re-

fusé de signer le traité proposé depuis huit mois. Rothenbourg me mandoit qu'il avoit toujours trouvé la plus grande répugnance au roi d'Espagne à confirmer le traité de la quadruple alliance, lequel confirme celui des renonciations, compris sous le terme général de traités antérieurs. J'avois toujours dit que je savois bien que le roi d'Espagne avoit en horreur cette renonciation à la couronne de France. Enfin le garde des sceaux s'est rendu, et a mandé à Rothenbourg qu'il pouvoit retrancher cet article. Il soutenoit toujours que l'Espagne ne vouloit pas de guerre. Je lui ai répondu : « Au nom de Dieu, tâchez de désabuser « l'univers que c'est nous qui n'en voulons en au- « cune manière. »

On a trouvé dans les lettres de Rothenbourg, lues au conseil d'Etat du 13, de nouvelles difficultés de la part de la reine d'Espagne ; et le marquis de Castelar m'a dit qu'il pensoit que l'on craignoit notre inaction, si l'Empereur vouloit chasser don Carlos d'Italie. « Que pouvons-nous faire de plus, ai-je répondu, « que de nous engager à le soutenir ? Mais on ne nous « croit pas. »

Sur le traité avec le roi de Sardaigne, Vaugrenant n'avançoit pas ; et j'ai dit au garde des sceaux : « Of- « frez-lui tout, même les portions que nous voulons « pour don Carlos. »

J'ai dit sur la Pologne : « Ce royaume est investi « par une armée de l'Empereur campée en Silésie, « par les troupes du roi de Prusse, par celles de l'é- « lecteur de Saxe, par celles de la Czarine en Cour- « lande, et par un corps de troupes de l'Empereur « en Hongrie. Tant de troupes affoiblissent bien le

« parti du roi Stanislas; et je vous dis tout haut (m'a-« dressant au cardinal) que j'ai bien peur que l'argent « que vous donnez en Pologne ne soit perdu. »

Le premier président a porté les remontrances du parlement au Roi le 15; et le jour même le Roi m'a fait envoyer un courrier à Paris, pour que j'eusse à me rendre le 16 au matin à Versailles, où on devoit tenir un conseil sur les remontrances. Elles ont été lues, et étoient fondées en bonnes raisons par rapport à la constitution, laquelle le parlement soutenoit ne devoir pas être regardée comme règle de foi.

J'ai dit, sur l'arrêt du parlement cassé : « C'est jus-« tement, puisque si les sieurs Montagny et Titon, « qui l'avoient procuré, avoient tenu une conduite « plus régulière, s'ils n'avoient désiré de faire du « bruit plutôt que de procurer le bien, ils auroient « suivi les voies naturelles, qui étoient d'avertir le « premier président.

« Quant à ce qui regarde la constitution, j'avoue « mon ignorance sur une matière peut-être peu en-« tendue par ceux qui en parlent le plus; mais je « demande si nous n'étions pas tous catholiques avant « qu'il fût question de cette constitution, qui fait « tant de bruit, et peut causer de grands désordres? « J'ai donc pensé, en relisant les déclarations de « Votre Majesté de 1717, 1719 et 1720, qui toutes « tendent à imposer silence, que le silence seroit pré-« férable. Je vois même que les diocèses dont les « évêques sont sages sont tranquilles. M. l'arche-« chevêque d'Alby m'a dit qu'il tenoit tous ses curés « dans une parfaite union; l'archevêque de Vienne « de même. Les désordres sont plus grands à Paris,

« et dans les diocèses de Reims et de Laon, que par-
« tout ailleurs. Il faut faire taire ces pères de l'Eglise,
« surtout M. de Montpellier, et un autre père de
« l'Eglise, nommé l'évêque de Laon. Voilà tout ce
« qu'un ignorant comme moi peut dire dans cette
« occasion. »

Dans le conseil d'Etat du 17, le garde des sceaux a dit que l'Empereur, la Czarine et le roi de Prusse avoient déclaré que si les Polonais vouloient élire le roi Stanislas, ils s'y opposeroient. On a parlé de la déclaration de l'Empereur, relative à celle que le Roi avoit faite sur la liberté que l'on devoit laisser aux Polonais pour l'élection d'un roi. La déclaration de l'Empereur étoit très-haute. J'avois parlé au duc d'Orléans sur l'opinion trop établie de la foiblesse de notre gouvernement; et dans ce conseil il a dit qu'il falloit faire la guerre. Je me suis joint à lui, et j'ai représenté qu'on n'agissoit pas assez vivement pour conclure avec le roi de Sardaigne. Enfin il a été résolu qu'on se préparera à la guerre. D'Angervilliers a été chargé de faire des mémoires sur les vivres, et les dépôts d'artillerie.

Le garde des sceaux a lu, dans le conseil du 20, une lettre à Vaugrenant, pour presser le roi de Sardaigne d'agir incessamment. Les momens étoient précieux, la guerre étant résolue malgré le cardinal de Fleury : mais il lui reste bien des moyens de l'empêcher; on verra s'il les mettra en usage.

Il a été résolu, dans le conseil d'Etat du 24, d'écrire fortement à Vaugrenant, pour représenter au roi de Sardaigne la nécessité indispensable d'agir promptement, s'il vouloit s'assurer de l'Etat de Mi-

lan; que la France et l'Espagne consentoient à l'en mettre en possession; mais que pour cela il falloit prévenir l'Empereur. « Mais, ajoutai-je, cela devien-« dra impossible si l'on ne profite du temps que l'Em-« pereur, occupé à procurer la couronne de Pologne « à l'électeur de Saxe, suivant le traité qui vient d'être « signé à Vienne, est obligé de tenir toutes ses troupes « en Silésie ou en Hongrie, sur les frontières de Po-« logne. » On m'a chargé, comme ayant quelque crédit auprès du roi et de la reine d'Espagne, de leur écrire encore, pour les presser de finir le traité proposé depuis plusieurs mois. L'ambassadeur d'Espagne est venu me dire qu'il a reçu un courrier, par lequel il apprend que les affaires sont très-avancées, et qu'il compte, avant qu'il soit quatre jours, en recevoir un pour signer. Je n'en ai pas moins écrit fortement à la reine d'Espagne.

Dans le conseil d'Etat du 27, on a confirmé à Vaugrenant tous les ordres pour conclure promptement avec le roi de Sardaigne. On lui promet le Milanais, sans prétendre la Savoie pour la France; et on lui laisse entendre qu'on ne prétendra la Savoie que quand on pourra lui procurer, en sus du Milanais, le duché de Mantoue.

On n'a reçu, dans le conseil du 31, aucun courrier d'Espagne, à cause du débordement des rivières. J'ai pressé pour qu'on y envoyât un courrier, ainsi qu'à Turin; et ne trouvant pas assez de vivacité, j'en ai écrit au garde des sceaux, et je le conjure de tirer de ces deux endroits une décision sur-le-champ.

On a appris, par les nouvelles du Nord, que l'Empereur achète douze mille Hessois, et quelques troupes

de Saxe-Gotha; et, par un courrier de Monty, on sait qu'il a été élu un grand maréchal de la diète de convocation, que les ministres de l'Empereur, de la Czarine, et de Prusse, agissent vivement à Varsovie, et que le primat a été intimidé par leurs discours.

De nouvelles lettres de Monty [3 juin] apprennent que la diète de convocation a fini par un serment général d'élire pour roi de Pologne un Polonais, fils de père et mère polonais, qui n'aura ni Etats hors de Pologne, ni troupes à son service : serment entièrement favorable au roi Stanislas, et contraire à l'électeur de Saxe, dont les partisans ont fait tout ce qu'ils ont pu pour faire une scission.

Le duc d'Orléans a dit que, dans la circonstance, on ne pouvoit se dispenser d'attaquer l'Empire pour faire une diversion, et que ce seroit se déshonorer que d'en user autrement. En disant cela il m'a regardé, parce que c'étoit moi qui lui avois inspiré ces sentimens, qu'il a soutenus vivement.

Rothenbourg mandoit le départ de Séville du roi et de la reine d'Espagne pour le 16 du mois; que le Roi ne vouloit passer par aucune ville; que l'on faisoit faire des ponts sur les petites rivières, sans quoi il auroit bien fallu de toute nécessité passer par les villes; et qu'il se faisoit escorter par six compagnies de dragons. On étoit étonné de ces divers ordres. J'ai dit : « Eviter les villes, faire des ponts, une escorte « si inutile, tout cela marque le même esprit, un es« prit affoibli. Mais songeons à contenter la Reine, « et à l'empêcher de se réunir à l'Empereur; ce que « je regarderai toujours comme le plus grand mal« heur pour la France. »

On a appris le 7, par les lettres du 21, de Rothenbourg, que le roi et la reine d'Espagne étoient partis de Séville le 16; qu'on avoit averti les ambassadeurs que le départ ne seroit qu'à trois heures après midi, et que le Roi avoit voulu partir à une heure; que leurs journées étoient de six à sept heures; que le prince de Cellamare étoit parti en s'habillant, et le marquis de La Paz aussi.

Il paroît, par les lettres de Constantinople, que Babylone n'est plus en danger, et que les Turcs ont quelques petits avantages sur les Persans; que la Porte d'ailleurs est prête à faire tout ce que la France voudra, soit pour favoriser le roi Stanislas, soit pour menacer la Hongrie.

M. le duc d'Orléans et moi pressant pour les préparatifs de guerre, le garde des sceaux nous a dit que M. d'Angervilliers avoit ordre de faire moudre, pour avoir des farines prêtes. D'Angervilliers a dit qu'il avoit donné plusieurs mémoires, et qu'il n'avoit reçu aucuns ordres. Le garde des sceaux a soutenu que le cardinal les avoit donnés : le cardinal n'a dit ni oui ni non. « La matière est trop sérieuse, a dit d'Anger« villiers, pour que je convienne du fait. » Pour terminer cette dispute, qui embarrassoit le cardinal, j'ai dit : « Quand il n'y auroit pas beaucoup de farines « prêtes, l'inconvénient est médiocre : elles ne sont « nécessaires que pour arriver à Turin, où nous de« vons en trouver. » Le cardinal a objecté : « Mais « il faut attaquer Novare. » J'ai répondu : « Non, il « faut que l'armée du Roi arrive à Turin, marche « droit à Milan : le pays est neuf, et rempli de vi« vres. De là il faut, avec la même diligence, mar-

« cher au pied des Alpes, et empêcher l'entrée des « troupes de l'Empereur en Italie. Vous avez der- « rière vous l'Etat de Parme, Plaisance, place sur « le Pô, et vous faites le siége du château de Milan « en pantoufles. »

Le marquis de Castelar a reçu des nouvelles de Patigno, qui paroissent favorables; et il n'attribue qu'à la maladie de Rothenbourg, qui n'a pas suivi la cour d'Espagne, le retardement de l'ordre de signer le traité.

Mais on a reçu, les 8 et 9, des dépêches de Vaugrenant, qui dérangent bien les mesures qu'on vouloit prendre pour l'Italie. Il mande qu'il a été très-étonné que, sur ses dernières offres, le marquis d'Ormea lui ait répondu que les lettres qu'il recevoit du secrétaire de Sardaigne à Séville lui déclaroient, de la part de Patigno, que ses maîtres n'avoient aucune intention de se brouiller avec l'Empereur; que le peu de différend qu'il y avoit au sujet de don Carlos seroit incessamment terminé. Sur cela le marquis d'Ormea dit qu'il n'y avoit pas d'apparence de traiter avec la France sans l'Espagne.

J'ai dit au conseil du 11 : « J'ai toujours compté « que le roi de Sardaigne ne traiteroit jamais que de « concert avec l'Espagne; mais ce qui me surprend, « c'est que le marquis d'Ormea, qui devroit être très- « fâché de voir rompre un traité qui donne le Mila- « nais entier à son maître sans qu'il lui en coûte « rien, rompe si froidement avec la France, sans « chercher à approfondir les discours de Patigno à « un simple secrétaire, auquel il est naturel de ne « pas dire ce que l'on pense. » J'ai ajouté : « Si vous

« n'avez pas la Sardaigne, ne comptez plus sur l'Es-
« pagne; et, par une conséquence nécessaire, vous
« êtes sans allié. »

La veille, dînant chez le cardinal, où étoient tous les ambassadeurs, j'ai dit : « Messieurs, toute l'Eu-
« rope peut croire que M. le cardinal, par sa piété, et
« par un désir tout naturel de préférer les douceurs
« de la paix aux malheurs de la guerre, en éloigne
« le Roi. Rien ne va assurément dans son cœur
« avant la piété; mais après cela la gloire du Roi,
« celle des Français, le porteront toujours à faire
« désirer l'amitié du Roi à toute l'Europe, et à faire
« trembler ses ennemis. J'ai vu le feu Roi entretenir
« cinq cent mille hommes, sans compter la marine.
« Le Roi a deux cent trente millions de revenus.
« J'ai, Dieu merci, mené trois fois les étendards
« français au-delà du Danube; et ces mêmes éten-
« dards, ou sous moi ou sous d'autres, y retourne-
« ront encore toutes les fois que nos amis le deman-
« deront, ou que l'on préférera notre haine à notre
« amitié. Messieurs les ambassadeurs, mandez ce que
« je vous dis à vos maîtres : M. le cardinal ne me
« dédira pas. »

J'ai reçu des lettres de Rothenbourg [14 juin], par lesquelles il apprend que le roi d'Espagne a écrit au Roi, pour l'assurer de son dessein de s'unir pour toujours. Le jour d'après, le marquis de Castelar m'a dit qu'il devoit rendre la lettre; mais qu'il attendoit, d'un moment à l'autre, un courrier qui lui apporteroit ce qu'il devoit demander au Roi : premièrement, que le Roi et la Reine ne prétendoient pas que les Etats de don Carlos en Italie fussent exposés, et qu'il

falloit résoudre comment la France les soutiendroit, si l'Empereur, en haine de notre alliance, vouloit les attaquer; que l'Espagne avoit cinquante bataillons tout prêts à être transportés en Italie, et qu'il falloit avoir le roi de Sardaigne. J'ai répondu : « Il seroit « déjà à nous, sans toutes vos longueurs. » Le marquis de Castelar n'a pas fait difficulté de me dire : « Nous ne voulons pas que don Carlos soit exposé; « et nous le soutiendrons, ou par notre union avec « vous, que nous désirons préférablement à tout, ou « par nous unir à l'Empereur, si vous ne voulez pas « faire la guerre : mais je vous prie de ne pas le dire, « qu'après que je l'aurai déclaré moi-même. » Cependant il n'a pas rendu la lettre dont il étoit chargé, et le garde des sceaux m'a mandé de Compiègne qu'on en étoit fort étonné.

J'en ai reçu une de Rothenbourg du 9 juin, qui me rend compte du voyage de la cour d'Espagne, qui est très-lent, et de fréquens séjours. Patigno lui a dit qu'il ne falloit donner la lettre que j'avois écrite à la reine d'Espagne que quand elle seroit seule; qu'elle ne quittoit pas le Roi un moment; ce qui marquoit son inquiétude que le Roi ne voulût encore abdiquer, attendu que l'on parloit fort d'un prochain voyage à Saint-Ildefonse. Voyant qu'on ne pouvoit se décider sur rien qu'après les nouvelles d'Espagne, je suis demeuré à Paris.

Le marquis de Castelar est venu me voir le 23, et m'a dit qu'il alloit rendre la lettre qu'il avoit pour le Roi; que le roi d'Espagne avoit fait une pierre; que l'on ne lui avoit pas cru cette maladie; que, du reste, il ne craignoit pas l'abdication, quand

même l'on feroit de fréquens séjours à Saint-Ildefonse.

J'ai reçu le 26, de M. d'Angervilliers, une lettre de la part de M. le cardinal, qui me presse d'aller à Compiègne, ou que M. d'Angervilliers ira me trouver. Je m'y suis rendu le 27, et ai été descendre chez le cardinal, qui m'a dit que l'Empereur avoit menacé d'entrer en Pologne, et que, par ces raisons et celles de l'Espagne, il falloit se déterminer à la guerre; qu'on ne s'assembleroit pas chez lui, mais chez le garde des sceaux, pour éviter l'éclat. M. le duc d'Orléans, que j'avois animé, a parlé haut sur la honte d'abandonner le roi de Pologne après nos déclarations en sa faveur, et a conclu que ce seroit se déshonorer que de l'abandonner.

On a lu, au conseil d'Etat du 28, cette lettre annoncée du roi d'Espagne, qui déclare enfin l'alliance conclue avec la France. Sur ce fondement, on a travaillé à des projets de guerre. Le plus important est d'y engager le roi de Sardaigne. On a lu une lettre de Vaugrenant, qui donne plus d'espérance que les précédentes. J'ai dit : « Avec le roi de Sardaigne, « tout est d'or, et sans lui tout est de fer; mais en« core faudroit-il battre ce fer. »

J'ai examiné les divers projets de guerre qu'on peut former indépendamment du roi de Sardaigne. On a proposé Luxembourg; d'Angervilliers et Vallière en ont apporté le plan. L'Empereur n'y a rien oublié pour en rendre les fortifications parfaites, et depuis six mois on y met toutes les munitions de guerre, et plus de troupes qu'il n'en faut pour en rendre la prise très-longue et très-difficile.

Il a été question de Brisach, Mons ou Philisbourg. Le cardinal et le garde des sceaux se sont opposés à Philisbourg, par la crainte d'exciter l'Empire; et j'ai dit : « Le meilleur moyen de contenir l'Empire est « de l'intimider : j'en ai souvent expliqué toutes les « raisons, qu'il est inutile de rappeler. » Enfin le résultat des premières conférences a été qu'il ne faut pas songer à Luxembourg, et qu'on verra entre Brisach, Mons ou Philisbourg. On a donné les ordres pour les milices et les approvisionnemens de vivres.

Le marquis de Castelar a dit que si le roi de Sardaigne vouloit toujours douter des intentions du roi d'Espagne, il falloit lui envoyer la lettre du roi d'Espagne au roi de France. Et dans le conseil d'Etat du premier juillet on a lu les lettres de Turin, par lesquelles le roi de Sardaigne faisoit de nouvelles propositions pour finir, mais qui montroient toujours quelque doute sur notre union avec l'Espagne.

J'ai lu un mémoire fort court, par lequel je faisois voir bien clairement qu'il n'y avoit point d'autre parti à prendre que d'envoyer un courrier à Vaugrenant, pour déclarer au roi de Sardaigne qu'il étoit en son pouvoir d'entrer en possession des avantages magnifiques et inespérés que la France et l'Espagne s'engageoient de lui procurer; que tout étoit possible, s'il vouloit profiter du temps que les troupes de l'Empereur étoient sur les frontières de Pologne; que si, sur l'offre de faire arriver sous Turin, dans le premier septembre, quarante mille Français et vingt mille Espagnols, le roi de Sardaigne ne signoit pas le traité, on pourroit le regarder lié avec l'Empereur. Ces raisons n'ont pu engager le cardinal et le garde

des sceaux à prendre un parti décisif : cependant on a donné ordre à M. d'Angervilliers d'aller à Paris prendre des mesures pour la guerre, et on ne vouloit pas prendre celles qui seules mettoient en état d'en faire une utile et glorieuse.

Le marquis de Castelar m'ayant dit que, sur les bruits de guerre qui commençoient à se répandre, il seroit très-possible que l'Empereur mît la main sur don Carlos, je lui ai conseillé d'envoyer un courrier en Espagne, pour que l'on mande à ce prince de se rendre incessamment à Florence; et j'ai pressé encore le cardinal et le garde des sceaux d'envoyer un courrier à Vaugrenant, mais inutilement.

On a lu, dans le conseil du 5, des dépêches pour Turin qui expliquoient bien tous les avantages que l'on faisoit au roi de Sardaigne, et la nécessité d'agir puissamment. On laissoit même le pouvoir à Vaugrenant de céder le Lodésan et le Crémonais.

On a dépêché enfin un courrier à la cour d'Espagne, pour l'informer que l'on est déterminé à la guerre, et afin qu'elle prenne les mesures convenables, dans la conjoncture présente, pour mettre don Carlos en sûreté, et pouvoir agir de concert avec les armées de France.

Je suis parti de Compiègne le même jour; et le 6 j'ai écrit au garde des sceaux qu'il falloit se mettre à la place du roi de Sardaigne, auquel on promettoit plus qu'il n'avoit osé espérer, mais aussi qui pourroit tout perdre; qu'ainsi on ne devoit pas compter de l'engager qu'en lui faisant voir l'Espagne totalement de concert avec la France, pour le mettre dans une possession nette de ce qui lui étoit offert; qu'il falloit

donc lui envoyer copie de la lettre du roi d'Espagne.

J'étois venu passer six jours à Paris. M. d'Angervilliers m'y a mandé que les camps étoient rompus, et que l'on ordonnoit à tous les colonels d'être à leurs emplois à la fin du mois d'août. J'aurois désiré moins de démonstrations de guerre, pour pouvoir surprendre lorsqu'elle seroit bien déterminée.

J'ai trouvé, en arrivant à Compiègne le 11, le maréchal de Berwick et M. d'Angervilliers, qui m'attendoient chez moi. Le premier m'a dit que le cardinal lui avoit proposé le bombardement de Luxembourg, pour se venger des menaces de l'Empereur contre le roi Stanislas. La Reine m'avoit confié, mais dans le plus grand secret, que le primat, dès le moment de la mort du roi Auguste, avoit conseillé au roi Stanislas de se rendre diligemment à Dantzick, persuadé qu'il seroit aussitôt reconnu roi de Pologne. Ce qui s'est passé à la diète de convocation a bien fait voir que le primat raisonnoit juste, puisque, pour éviter les oppositions de l'Empereur et de la Czarine, qui n'ont paru que depuis, il est indubitable que les Polonais se seroient hâtés de reconnoître Stanislas, et qu'il seroit remonté sur le trône dans le moment, et par acclamations; mais il n'étoit pas d'usage de délibérer dans le conseil du Roi.

On a agité, dans le conseil du 12, les opérations de guerre, et il fut proposé de bombarder Luxembourg, parce que le cardinal disoit que bombarder n'étoit pas attaquer; que c'étoit seulement faire une espèce d'affront, pour se venger des menaces de l'Empereur contre le roi Stanislas. J'ai dit qu'il falloit agir sérieusement, ou rien; et j'ai donné un mé-

moire circonstancié sur les raisons d'attaquer. Le garde des sceaux a paru déterminé à l'attaque de Kelh, et puis il s'est rendu au sentiment du cardinal, qui alloit à ne rien faire.

Le marquis de Castelar a été à l'extrémité, d'une colique, et n'a été hors de danger que le 14 juillet.

J'ai encore pressé, dans le conseil du 15, de dépêcher un courrier à Turin, et faire voir clairement que, promettant au roi de Sardaigne, de concert avec l'Espagne, tout l'Etat de Milan, avec le Crémonais et le Lodésan, avantages si grands qu'il n'auroit jamais pu les espérer, il falloit en même temps lui en faire voir la solidité, et les moyens assurés de le mettre en possession; ce qui ne se pouvoit qu'en faisant arriver sous Turin, au plus tard dans le premier septembre, une armée de quarante mille hommes, laquelle auroit ordre de traverser le Milanais, sans faire d'autre siége que celui du château de Milan; et en même temps marcher au pied des Alpes, pour empêcher les Impériaux d'entrer en Italie. Cette proposition n'a point passé au conseil : néanmoins je l'ai trouvée si importante, qu'étant obligé de faire un voyage à Paris, j'ai envoyé un courrier au garde des sceaux pour le prier d'y faire réflexion, et de ne plus perdre de temps pour la mettre à exécution.

On a dépêché des courriers en Espagne, pour avertir que l'on est prêt à entrer en guerre, et pour que le roi d'Espagne donne les ordres nécessaires pour mettre en sûreté la personne de don Carlos, dont l'Empereur pourroit très-facilement s'emparer.

Mais à peine les courriers ont été dépêchés, que le cardinal a marqué son irrésolution plus forte. Il

étoit très-disposé à donner des sommes considérables au roi de Sardaigne, à l'électeur de Bavière, et à tous les princes étrangers qui en demanderoient. J'ai représenté qu'il en arriveroit de ces sommes prodigieuses distribuées hors du royaume comme de plusieurs autres, qui avoient fait lever dans l'Empire des troupes pour servir contre nous.

Il n'y a eu de conseil d'Etat que le 23. Le cardinal l'a ouvert par la lecture d'un assez long mémoire sur la guerre : il représentoit la nécessité de soutenir la gloire du Roi sur les déclarations de l'Empereur concernant les affaires de Pologne. Il a proposé une espèce de nécessité d'attaquer, et s'est néanmoins réduit ou au siége de Brisach, ou au bombardement de Luxembourg, par l'impossibilité d'en faire le siége, ou à l'attaque de Philisbourg ou au fort de Kelh, observant sur les deux derniers qu'ils engageoient l'Empire à la guerre. M. d'Angervilliers a parlé le premier, et a incliné non au bombardement, mais au siége de Luxembourg. J'ai cru Philisbourg ou Kelh plus important, persuadé que l'Empire s'armera également pour Brisach et pour Luxembourg. Le garde des sceaux a été contre toute guerre, vu que nous n'avons pas d'alliés ; M. d'Orléans, pour attendre des nouvelles d'Espagne, de Turin et de Bavière.

La lecture des nouvelles d'Espagne ne s'est faite qu'après la délibération. Rothenbourg ne nous faisoit espérer aucune conclusion d'un traité proposé dès le mois de septembre précédent, promis par une lettre du roi d'Espagne ; et même il y a tout lieu de craindre que la reine d'Espagne ne se lie avec l'Empereur, ce qui m'afflige

Le cardinal a chargé d'Angervilliers de travailler avec moi pour les dispositions de guerre : mais quelles dispositions faire lorsqu'il est plus apparent que l'on aura les rois d'Espagne et de Sardaigne contre que pour?

Dans le conseil d'Etat du 29, on n'a rien appris d'Espagne ni de Turin; ce qui fait espérer une prompte conclusion des traités auxquels on travaille dans les deux cours.

Il est arrivé le 31 un courrier de Turin, par lequel on apprend que le roi de Sardaigne consent à entrer en guerre dès cette année.

On a délibéré, dans le conseil d'Etat du 2 août, sur des propositions, qui sont : une armée de quarante mille hommes, quatre millions d'emprunt, cinq cent mille livres par mois de subsides, et un million tout-à-l'heure. La réponse a été à peu près telle qu'il la désiroit : seulement du temps pour les avances, des diminutions de subsides, et même qu'il jouiroit sur-le-champ de ses conquêtes. On a envoyé des courriers en Espagne et à Turin.

Le comte de Saxe est venu me trouver le 3 : il m'a appris le traité signé de l'Empereur avec l'électeur son frère, aux conditions de soutenir la pragmatique de l'Empereur, et que l'Empereur lui procurera la couronne de Pologne. Il m'a dit aussi que les troupes de l'Empereur étoient déjà entrées en Pologne. Dès-lors tout paroît disposé à la guerre ; il faut la décision de l'Espagne : elle n'est pas douteuse du moment que le roi de Sardaigne traite avec nous, et que nous lui accordons tout ce qu'il demande.

J'ai travaillé le 2 août avec M. d'Angervilliers, pour

former l'armée qui doit entrer en Piémont, composée de quarante-cinq bataillons et soixante escadrons, faisant quarante mille hommes sur le pied complet; et le 3, partant pour Paris, j'ai écrit au garde des sceaux, pour lui faire voir l'extrême conséquence de pouvoir s'opposer aux secours que l'Empereur enverra infailliblement en Italie, parce que s'ils sont tels qu'ils puissent disputer la conquête du Milanais, il faut toujours craindre quelques changemens dans le roi de Sardaigne, auquel l'Empereur offrira tout ce qui pourra le ramener à lui, rien n'étant si dangereux que d'être réduits à dépendre d'un prince qui peut vous ôter toute votre subsistance, parce qu'il est maître des places, de vos communications, et des vivres; et cette dépendance n'existera plus quand l'armée du Roi sera au-delà du Mincio. J'ai quitté Compiègne, rien d'important ne pouvant être agité avant le retour des courriers dépêchés à Madrid et à Turin.

J'ai reçu des lettres de Rothenbourg, qui me mande que la défiance de la reine d'Espagne de notre inaction empêche encore la signature du traité. Cependant on a déclaré le commandement de l'armée d'Allemagne pour le maréchal de Berwick, et l'on a appris le 12 que les officiers qui doivent servir sous lui seront déclarés incessamment.

J'ai été voir la Reine, dont j'ai reçu des marques de bonté très-vives. Elle a voulu absolument que je m'asseoie pour l'entretenir, et m'a paru très-inquiète sur les intérêts du Roi son père.

Il est certain que s[illegible] rendu à Dantzick dans le moment q[illegible] ort du roi Auguste,

il auroit été déclaré roi, le primat l'ayant demandé; ce qui n'a jamais été connu du conseil.

On a appris que le Roi devoit aller à Chantilly, ce qui se disoit depuis long-temps; et le garde des sceaux m'a mandé qu'il n'étoit pas nécessaire que je revinsse à Compiègne, n'y ayant rien d'important.

La destination du maréchal de Berwick a été très-mal prise du public. Etant aux Tuileries, tous les gens de guerre m'ont marqué leur amitié, et leur douleur de ne me pas voir chargé du commandement des armées. Le garde des sceaux étant à Paris, et voyant ce murmure général, a déclaré que j'avois refusé le commandement, et l'a dit à tout ce qui étoit chez lui. Etant allé le voir, il m'a dit qu'il l'avoit aussi déclaré. Je lui ai répondu : « Je dois dire que « je n'ai pas refusé, et vous pouvez dire que j'ai re- « fusé, et nous dirons vrai tous deux. Il est vrai que « M. le cardinal m'a dit, il y a trois semaines, à Com- « piègne : *Voudriez-vous vous charger de quelque* « *chose de médiocre?* Et je lui ai répondu : *Vous* « *avez lu mes projets. Si vous ne voulez pas les* « *suivre, vous ne ferez, à la vérité, rien que de* « *médiocre, et je ne me soucie pas de m'en char-* « *ger.* » Mais le murmure a continué au point que le cardinal, à son retour à Versailles, en a été étonné, et m'a prié à dîner le jour même de son arrivée.

Le Roi a été deux jours à Chantilly : il n'est revenu à Versailles que le 19 août, et dès le 20 il a été coucher à la Muette. La Reine en a été assez piquée, et m'a fait part de son chagrin.

Le roi Stanislas et la Reine sa femme m'ont comblé

d'assurances de leur amitié. Je n'ai pas voulu les voir avant le retour du Roi, parce que je savois que le cardinal ne leur disoit pas exactement les nouvelles de Pologne, dont j'avois connoissance. Monty avoit mandé que le roi Stanislas se rendît diligemment à Dantzick, et qu'il seroit élu; et que s'il différoit, il couroit risque de ne l'être pas. Ce prince dit à la Reine sa fille qu'elle auroit dû me dire que le primat avoit mandé qu'il se rendît incessamment à Dantzick, parce que j'aurois appuyé dans le conseil les bonnes raisons du primat.

On a lu, dans le conseil du 23, des lettres de Vaugrenant, qui fait espérer la conclusion du traité; et même le marquis d'Ormea avoit fait partir un homme secrètement de Turin, pour attendre à Chambéry le traité rédigé qu'on lui porteroit incessamment, et qu'il feroit passer en France.

Les lettres d'Espagne marquent toujours l'incrédulité de la reine d'Espagne, qui n'est pas assez combattue par Rothenbourg. J'ai été chargé de lui écrire, et de l'assurer positivement que l'on est prêt à entrer en action.

On a lu, dans le conseil du 26, les réponses à nos ambassadeurs. Celle à Rothenbourg est un ordre bien positif d'assurer le roi et la reine d'Espagne que l'on est prêt à entrer en guerre, et à suivre tous les projets que l'Espagne nous propose; et que, bien que le traité ne soit pas signé, on regarde la lettre du roi d'Espagne comme un engagement aussi réel que le traité même. Il y a quelque apparence que les lettres de Pologne ne sont pas favorables au roi Stanislas. Celles de Vi[illegible]ment rien de précis sur

les ordres donnés aux troupes de l'Empereur et de l'Empire.

On a lu, dans le conseil du 30, les propositions du traité de Turin, par lesquelles il paroît que le roi de Sardaigne veut être maître de tout. M. d'Angervilliers m'avoit apporté à neuf heures du matin les articles de ce traité : j'y ai trouvé tant de choses pénibles, que j'ai fait sur-le-champ un petit mémoire, que j'ai lu avant le conseil au cardinal et au garde des sceaux. Il a été résolu que l'on s'assembleroit l'après-midi chez moi : j'ai insisté sur les inconvéniens; mais le temps *étoit* trop court pour les examiner bien attentivement. Je ne me suis pas opposé au pouvoir que l'on donnoit à Vaugrenant de conclure; mais tout ce que demande le roi de Sardaigne est si dangereux, que j'ai fait un mémoire pour expliquer au long les périls du traité. Je n'ai pu le lire au conseil; mais j'en ai remis une copie au cardinal, et une autre au garde des sceaux, toutes deux signées de moi.

Dans le conseil du 2 septembre, on a lu des lettres de Rothenbourg, par lesquelles le roi et la reine d'Espagne demandoient toujours la guerre, et que la France attaquât l'Allemagne, ou que l'on transportât des troupes en Italie par mer, si l'on ne pouvoit avoir le roi de Sardaigne; et jusque là point de traité signé, et nuls pouvoirs envoyés. La reine d'Espagne disoit à Rothenbourg : « Le Roi ni moi ne sommes « pas enfans de la peur, et les grandes entreprises « ne nous embarrasseront pas. »

La Hollande paroît disposée à la neutralité. On a des nouvelles du roi Stanislas, lequel traverse l'Allemagne

déguisé, et dont le voyage a été tenu fort secret.

Dans le conseil d'Etat du 20, on a lu des lettres de Vaugrenant, qui apprennent que le traité n'est pas encore signé; que le roi de Sardaigne demande que l'on n'attaque aucune place de l'Empire. Cela a fait différer l'ordre prêt à partir pour faire le siége de Kelh. Le maréchal de Berwick avoit déjà fait sortir toute l'artillerie, mettre les ponts de bateaux sur les haquets, enfin publié le dessein de passer le Rhin. On a dépêché un courrier à Turin pour faire cesser les difficultés, et on a fait marcher toutes les troupes vers les frontières de Savoie et de Piémont.

A onze heures du soir du 20, on a reçu un courrier de Monty, qui nous apprend l'élection faite le 12 du roi Stanislas; que tous les palatinats ont passé la Vistule, et paroissent disposés à s'opposer aux Moscovites.

Le cardinal m'ayant prié à dîner, m'a parlé du désir qu'a le Roi, et lui aussi, que je veuille bien me charger du commandement de l'armée d'Italie; mais que ce ne sera cependant qu'avec peine qu'il verroit ma santé exposée à une guerre d'hiver. J'ai répondu : « Lorsqu'on voudra me confier des affaires aussi importantes, je compterai toujours ma vie pour peu, « et je ne craindrai ni les incommodités pour ma « santé, ni les périls de la guerre. J'attendrai donc « avec soumission ce que le Roi me fera l'honneur « de me dire. » Le 27 septembre, après le conseil, le Roi m'a parlé lui-même du désir qu'il avoit de me voir commander son armée d'Italie. J'ai répondu comme je devois à cette marque de confiance, faisant néanmoins connoître que je ne m'aveuglois pas sur

les difficultés qui venoient de la chose même, et aussi de mon âge. Il a été résolu que ma destination demeureroit secrète.

Dans le conseil d'Etat du 4 octobre, il a été résolu de faire passer le Rhin, et d'attaquer le fort de Kelh; mais d'en différer les ordres jusqu'à ce qu'on ait appris les dernières intentions du roi de Sardaigne, qui s'est opposé à cette résolution.

On a lu, dans le conseil d'Etat du 7, un manifeste pour déclarer la guerre à l'Empereur, qu'on chargeoit d'être agresseur, par les secours donnés à l'électeur de Saxe. Il est cependant réel que les troupes de l'Empereur ne sont pas entrées en Pologne, et que ce sont celles de la Czarine.

Dans ce même conseil, on a lu une lettre de Monty, qui apprenoit de grands changemens. Tous les Polonais s'étoient retirés après l'élection. J'ai dit : « Je « suis surpris que les palatins, qui ont élu unanime- « ment, voyant les Moscovites marcher pour s'op- « poser à l'élection, n'aient pas marché pour les com- « battre, ainsi que les Polonais, qui se sont joints à « ces étrangers. » Les gazettes de Hollande disent que le roi Stanislas a préféré les voies de la douceur pour ramener ceux-ci. Elles ont été inutiles, et on a appris dans le conseil suivant que tous ont abandonné le roi de Pologne, qui se retire à Dantzick, incertain même s'il y sera reçu.

Les nouvelles suivantes ont été plus favorables au roi Stanislas. On sait que son parti se soutient à Varsovie. La maison des ambassadeurs de Saxe a été attaquée; enfin ses serviteurs se mettent en état de soutenir son parti.

On me presse de partir; et j'ai donné au garde des sceaux un mémoire par lequel je demande, avant que de partir, des grâces distinguées, qu'il est aisé de deviner : et le 19, M. d'Angervilliers, ministre de la guerre, m'a été envoyé par le Roi, pour me dire que, ne pouvant faire de connétable, il me donne la charge de maréchal général de France, qui me donne le commandement sur tous les maréchaux de France quand il y en auroit de plus anciens que moi, avec plusieurs autres prérogatives, et dix mille écus d'appointemens. Je me suis rendu, d'autant plus que le commandement qu'on m'offre est si important, que je ne crois pas pouvoir refuser à mon roi et au roi d'Espagne, tant qu'il me reste une goutte de sang dans les veines, les services qu'ils me demandent.

Le maréchal de Villars étoit sur son déclin, mais ce déclin étoit celui d'un grand homme : c'est pourquoi le peu qui nous reste à dire de lui pourra encore intéresser (1). Il quitta Fontainebleau le 25 octobre. Le cardinal ministre et toute la cour, présens à son départ, s'empressèrent de lui donner des espérances, dont il accepta avec confiance l'heureux augure (2).

(1) Comme le maréchal, âgé et infirme, ne pouvoit diriger que de loin les opérations militaires, nous n'entrerons pas dans ce détail, et nous nous bornons à ce qui lui est personnel. Nous le tirons tant du Journal de Verdun que des Mémoires imprimés, dont le rédacteur a pu savoir des témoins mêmes ce qu'il raconte. (A.) — (2) Il dîna chez le cardinal ministre; et en montant dans sa chaise de poste il lui dit, devant toute la cour : « Dites au Roi qu'il n'a qu'à disposer de l'Italie; je m'en vais « la lui conquérir. » (Mémoires, tome 3, page 239.) Nous nous abstenons de prononcer sur cette jactance, que nous sommes portés à ne pas croire. (A.)

Les acclamations des peuples l'accompagnèrent dans toutes les villes par lesquelles il passa pour aller en Italie; et les trois reines qu'il alloit servir firent, comme de concert, à ce vieux guerrier un présent qui lui rappeloit les beaux jours de sa jeunesse (1).

Arrivé à Turin le 6 de novembre, il ne s'y arrêta que pour saluer la Reine, et joignit le 11 le roi de Sardaigne, qui avoit déjà commencé la campagne avantageusement. Les troupes françaises et sardes firent des conquêtes rapides sous leurs deux chefs. Le Milanais, le Lodésan, et une partie du Mantouan, furent soumis avant la fin de l'année avec la plus grande facilité, comme l'avoit promis le maréchal dans le conseil du 7 juin, dont nous avons parlé. Il ne s'agissoit plus que de remplir la seconde partie de son projet, qui étoit de marcher avec diligence au pied des Alpes, et d'empêcher l'entrée des troupes de l'Empereur en Italie; mais le roi de Sardaigne, satisfait de la conquête du Milanais, dont on lui avoit promis la jouissance, crut qu'il suffisoit de s'y fortifier pour s'en assurer la possession. Il distribua les troupes françaises et les siennes dans les villes et les différens postes le long des rivières, du côté où se rassembloient les troupes impériales.

[1734] Le projet du maréchal étoit d'avancer toujours au-delà de ce qu'on vouloit conserver, persuadé qu'il n'y a pas de meilleure manière de couvrir un

(1) Mémoires, tome 3, pag. 239 et 40. La reine de France lui mit une cocarde à son chapeau; celle d'Espagne lui en envoya une à Lyon, et celle de Sardaigne lui en attacha une elle-même à Turin. Il dit à cette dernière : « Voilà mon chapeau orné d'un vol de reines, qui me rendra « heureux dans mes entreprises pour les trois couronnes. » A.

« surpris de votre valeur, mais de votre vigueur et de
« votre activité. — Sire, répondit-il, ce sont les der-
« nières étincelles de ma vie ; car je crois que c'est
« ici la dernière opération de guerre où je me trou-
« verai ; et

« C'est ainsi qu'en partant je lui fais mes adieux »

En effet, soit besoin de repos, soit chagrin de voir mener les affaires autrement qu'on en étoit convenu, soit l'un et l'autre, il avoit demandé permission de retourner en France, et l'avoit obtenue. Sans doute le roi de Sardaigne ne fut pas fâché d'être débarrassé de ses remontrances, et il le lui fit trop sentir ; car lorsque le maréchal, en prenant congé, lui marqua son regret de n'avoir pas conservé ses bonnes grâces, au lieu de répondre quelques mots obligeans au compliment d'un vieillard si digne d'égards, le Roi se contenta de lui dire : « M. le maréchal, je vous sou-
« haite un bon voyage. »

Il partit du camp de Bozzolo le 27 mai, le cœur blessé, et déjà frappé de la maladie qui l'arrêta à Turin. Ce fut le terme de ses courses et de ses travaux : son mal, qui étoit une défaillance générale, empira, et ne laissa bientôt plus d'espérance. Il fut des premiers à s'apercevoir de son état, et dès-lors toutes ses pensées se tournèrent vers la mort. Villars, qui l'avoit bravée si souvent dans les combats, la vit approcher à pas lents sans s'effrayer. Cependant, s'il en avoit eu le choix, vraisemblablement il lui auroit désiré une marche plus prompte. On peut le conjecturer par l'exclamation si connue qui lui échappa lorsqu'on lui apprit que le maréchal de Ber-

wick venoit d'être tué, devant Philisbourg, d'un boulet de canon : « Cet homme, s'écria-t-il, a tou-« jours été heureux. » Il avoit montré cette manière de penser quelques mois auparavant au siége de Pizzighitone. Un officier lui représentoit qu'il s'exposoit trop : « Vous auriez raison, lui répondit-il, si j'étois « à votre âge; mais à l'âge où je suis j'ai si peu de « jours à vivre, que je ne dois pas les ménager, ni « négliger les occasions qui pourroient me procurer « une mort glorieuse, que doit ambitionner un vieux « général d'armée (1). » Si la sienne ne fut pas glorieuse dans son opinion, elle fut du moins tranquille et chrétienne. Il mourut le 17 juin à Turin, dans la même chambre, dit-on, où il étoit né quatre-vingt-quatre ans auparavant, lorsque son père y étoit ambassadeur.

Le maréchal de Villars étoit homme de grand sens, droit et vrai, excellent citoyen, sujet fidèle, général aussi vaillant qu'habile. Ces qualités principales, et les autres qui constituent l'homme digne de l'estime de la postérité, se remarquent dans tout le cours de sa vie, dont je vais mettre un abrégé sous les yeux (2). Ses actions le loueront mieux que ne feroient mes paroles.

Louis-Hector, duc de Villars, pair de France, grand d'Espagne de la première classe, ministre d'Etat, maréchal général des camps et armées de Sa Majesté, doyen des maréchaux de France, chevalier des ordres du Roi et de celui de la Toison d'or, gouverneur et lieutenant général de Provence, gouverneur des

(1) Mémoires, tome 3, pag. 257. (A.) — (2) Cet abrégé est tiré tout entier du Journal de Verdun, au mois d'août 1734, page 157. (A.)

ville, citadelle et forts de Marseille, et l'un des quarante de l'Académie française, est mort à Turin le 17 juin 1734, dans la quatre-vingt-quatrième année de son âge, étant né au mois de mai 1651. Sa vie a été remplie d'événemens illustres, que j'indiquerai dans l'ordre des temps, avec les charges et les dignités dont ses services ont été successivement récompensés.

Il commença à servir en 1671, fut l'année suivante aide de camp du maréchal de Bellefond son cousin, et obtint en 1673 la cornette des chevau-légers de Bourgogne. Il quitta cette compagnie au mois d'août 1674, lorsqu'elle fut mise sous le titre de gendarmes bourguignons, et le Roi lui donna un des trois régimens dont les colonels avoient été tués à la bataille de Senef. Il avoit été blessé, mais légèrement, à cette bataille. Il se trouva, les années suivantes, à plusieurs siéges : en 1677, il attaqua, sous les ordres du maréchal de Créquy, et battit l'arrière-garde de l'Empereur dans la vallée de Quekembach, au passage de la Kinche.

La paix fut conclue l'année suivante à Nimègue. Au commencement de l'année 1687, le marquis de Villars fut envoyé à Vienne, pour complimenter l'Empereur sur la mort de l'impératrice Eléonore, sa belle-mère. Il se rendit ensuite en Hongrie, et se trouva auprès de l'électeur de Bavière à la bataille de Dersan. De retour en France, il obtint, au mois de septembre 1688, la charge de commissaire général de la cavalerie.

La guerre, qui recommença alors, lui procura de nouvelles occasions de se signaler. Le Roi lui donna le commandement d'un corps d'armée pour garder les

lignes du côté de Tournay. Il se trouva en 1691 au combat de Leuze; et ayant été envoyé en 1692 en Allemagne, pour servir sous les ordres du maréchal de Lorges, il défit les troupes du comte de La Lippe, et celles du prince administrateur de Wurtemberg, qui se rendit à lui.

L'année suivante, il servit en qualité de maréchal de camp sous le maréchal de Boufflers; et ayant été fait lieutenant général au mois de mai 1693, il retourna en Allemagne, et défit l'arrière-garde de l'armée impériale, soutenue par le prince de Bade. Le Roi lui donna le gouvernement de Fribourg. Il se trouva ensuite à plusieurs siéges de places, jusqu'à la paix de Riswick.

Pierre, marquis de Villars, son père, mourut le 20 mars 1698. Il étoit chevalier des ordres du Roi, et lieutenant général de ses armées. L'année suivante, Louis-Hector étant à Vienne, en qualité d'envoyé extraordinaire auprès de l'Empereur, y soutint avec beaucoup de fermeté la dignité de son caractère.

La guerre s'étant renouvelée, le Roi lui donna en 1702 le commandement d'un corps d'armée en Allemagne. Il ne tarda pas à justifier la confiance dont le Roi l'honoroit: il passa le Rhin sur un pont qu'il fit construire près d'Huningue, malgré les retranchemens des ennemis; remporta sur eux le 14 octobre une victoire complète à Friedlingen, et les contraignit de repasser le Rhin, en deçà duquel ils s'étoient flattés de pouvoir prendre des quartiers d'hiver; ce qui lui valut la dignité de maréchal de France, dont les lettres furent expédiées le 20 du même mois d'octobre.

Il repassa le Rhin au mois de février de l'année suivante, dissipa les troupes que le prince de Bade avoit assemblées pour s'opposer à son passage, le contraignit d'abandonner plusieurs forts, avec l'artillerie qu'il y avoit fait placer, prit le fort de Kelh le 9 mars, joignit l'électeur de Bavière à Dutlingen, et gagna avec lui, le 20 septembre, la bataille d'Hochstedt sur le comte de Styrum. En 1704, il apaisa en très-peu de temps les troubles des Cévennes, et rétablit la tranquillité en Languedoc.

Le 21 janvier 1705, le Roi l'honora de la dignité de duc, à mettre sur une terre à acquérir, et du collier de ses ordres le 2 février suivant. Il eut le commandement de l'armée sur la Moselle : c'étoit l'endroit le plus exposé aux entreprises des ennemis, fiers de la victoire remportée par eux à Hochstedt le 13 juillet 1704, et de la prise de Landau. Le prince de Bade et le duc de Marlborough commandoient leur armée, qui étoit très-nombreuse ; mais le maréchal de Villars, par des mouvemens savans, déconcerta leurs projets. Au mois de septembre, furent expédiées des lettres par lesquelles le Roi met le titre de duc, qu'il lui avoit accordé, sur la terre de Vaux-le-Vicomte, qu'on a appelé depuis Vaux-le-Villars.

Il eut encore en 1706 le commandement de l'armée d'Allemagne, et contraignit les Impériaux, sur qui il eut divers avantages, de repasser le Rhin. En 1707, il força les lignes de Stollhofen, obligea les Allemands de fuir partout devant lui, mit à contribution le Palatinat et la plus grande partie de la Souabe et de la Franconie, et répandit de tous côtés la terreur et l'effroi. Il commanda en 1708 l'armée du

Dauphiné, où il empêcha le duc de Savoie de pénétrer.

Le Roi lui donna en 1709 le commandement de l'armée de Flandre; et cette campagne est célèbre par la bataille de Blangy ou de Malplaquet, qui se donna le 11 septembre. Une blessure qu'il y reçut l'obligea de se retirer avant la fin de l'action. Le même mois de septembre, le Roi le créa pair de France. Il fut reçu au parlement le 10 avril 1710; et au commencement de juillet de la même année il obtint le gouvernement et la lieutenance générale des villes, pays et évêchés de Metz et Verdun, avec le gouvernement particulier de la citadelle de Metz.

Il commanda encore en Flandre en 1710 et 1711. Nous nous tenions alors sur la défensive. Le 24 juillet 1712, il força le camp des ennemis près de Denain, et par là il les obligea de lever le siége de Landrecies; puis il prit Marchiennes le 28 juillet, le fort de Scarpe le 27 août, la ville de Douay le 8 septembre, le Quesnoy le 4 octobre, et Bouchain le 17. Les garnisons de toutes ces places furent faites prisonnières de guerre. Au même mois d'octobre, au lieu du gouvernement de Metz et Verdun, le Roi lui donna celui de Provence, avec le gouvernement particulier de Marseille, vacant par la mort du duc de Vendôme.

L'année suivante, il commanda en Allemagne, prit Landau le 20 août, et fit la garnison prisonnière de guerre; força le 20 septembre le général Vaubonne, et le défit dans son camp retranché à Etlingen; prit la ville de Fribourg le premier novembre, le fort et

les châteaux le 16, y fut blessé d'une pierre à la hanche, et en fut nommé gouverneur. Ayant été nommé ensuite ambassadeur plénipotentiaire pour la paix avec l'Empereur et l'Empire, il se rendit à Radstadt; et, après plusieurs conférences avec le prince Eugène, il signa le traité le 6 mars 1714. Le 20 du même mois, il reçut, par les mains de M. le duc de Berri, le collier de l'ordre de la Toison d'or, que le roi d'Espagne lui avoit envoyé dès l'année précédente. Il obtint en même temps pour son fils la survivance du gouvernement de Provence, fut reçu membre de l'Académie française le 23 juin; et étant allé quelque temps après à Bade, il y signa le 7 septembre le traité de la paix générale.

Au mois de septembre 1715, il fut nommé conseiller du conseil de régence, et président du conseil royal de la guerre. Il représenta le connétable, en 1722, à la cérémonie du sacre; et l'année suivante il fut fait grand d'Espagne de la première classe. Dans la suite, le Roi le nomma ministre d'Etat. Le 18 octobre 1733, le Roi lui conféra le titre de maréchal général de ses camps et armées, et le nomma son ambassadeur extraordinaire auprès du roi de Sardaigne.

Il partit de Fontainebleau le 25 du même mois, pour aller prendre le commandement des troupes du Roi en Italie. La célérité avec laquelle le roi de Sardaigne et lui firent la conquête du Milanais est connue de tout le monde. Les fatigues de cette campagne, continuée jusqu'au milieu de l'hiver [1734], ayant infiniment altéré sa santé, il partit de l'armée le 27 de mai avec la permission du Roi, et arriva le

MÉMOIRES

POLITIQUES ET MILITAIRES,

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LOUIS XIV ET DE LOUIS XV,

Composés sur les pièces originales recueillies par ADRIEN-MAURICE, duc DE NOAILLES, maréchal de France et ministre d'Etat,

PAR L'ABBÉ MILLOT.

NOTICE

SUR

LES MÉMOIRES DE NOAILLES.

Aucune famille en France ne présente, comme celle de Noailles, le tableau d'un aussi grand nombre de ses membres employés dans les affaires de l'Etat.

Le mérite seul, sans la faveur, montre, dans le seizième siècle, un Noailles chambellan, deux de ses frères successivement évêques d'Acqs, et un peu plus tard, sous Louis XIII, un Noailles lieutenant général d'Auvergne, chargés des négociations les plus importantes et les plus difficiles en Ecosse et en Angleterre, à Venise et à Rome, en Pologne et à Constantinople (1).

Dans le dix-septième et dans le dix-huitième siècle, la faveur élève les Noailles, et le mérite les soutient. On les voit, à la tête des conseils et des armées, courtisans et citoyens, dévoués au prince et à l'Etat, ayant pour Louis XIV cette espèce d'idolâtrie que ce monarque avoit su inspirer, et que Molière a semblé peindre d'un seul trait dans *le Misanthrope*, quand il représente le personnage le plus austère de la cour prêt à trouver bons de mauvais vers, si le *commandement exprès du Roi* lui en vient, quoiqu'il tienne l'auteur *pendable après les avoir faits* (2).

(1) *Voyez*, à la fin de la Notice, le n° I. — (2) Il est permis de voir

Deux académiciens recommandables par leurs ouvrages historiques, l'abbé de Vertot et l'abbé Millot, ont été successivement chargés, l'un de faire connoître les négociations des Noailles sous les trois derniers Henri; l'autre, de rédiger les Mémoires des maréchaux Anne-Jules et Adrien-Maurice de Noailles. C'est de ce dernier ouvrage seul que nous avons à nous occuper.

Si l'on eût placé ici des Notices historiques sur les deux maréchaux, il auroit fallu nécessairement extraire tous les faits des Mémoires qui portent leur nom; et ce n'est pas autrement que, depuis plus d'un demi-siècle, leurs biographies ont été rédigées dans tous les dictionnaires. Mais ce qui convient dans des recueils par ordre alphabétique, où, à la suite d'un article, on ne donne point l'ouvrage dont cet article n'est qu'un extrait plus ou moins étendu, seroit déplacé à la tête de ce même ouvrage. On ne pourroit échapper à l'inconvénient de faire lire deux fois les mêmes faits, inconvénient d'autant plus grave et plus apparent que, pour être complètes, ces Notices devroient embrasser, dans le cours de près d'un siècle, les principaux événemens politiques et militaires, puisque les deux maréchaux de Noailles y prirent une grande part. Le travail seroit trop considérable, et le double emploi partout sensible et partout inévitable.

On a donc cru devoir se borner à faire connoître le mérite h[illegible]que des Mémoires de Noailles, et les jugemens [illegible]nt été portés; on a joint à ce travail l'examen [illegible]ques parties importantes de l'ou-

autre cho[illegible] comique dans cette boutade. Le Misanthrope n'auroit [illegible] tout autre roi que Louis XIV. [illegible] parler ainsi, sous

vrage, et des éclaircissemens que l'on a jugés pouvoir paroître nouveaux et intéressans.

Les Mémoires publiés en 1777 par l'abbé Millot, et qui sont connus sous le nom de *Mémoires de Noailles,* embrassent une époque historique de quatre-vingt-quatre ans (depuis 1682 jusqu'en 1766). Ils contiennent la série des événemens auxquels prirent part les deux maréchaux Anne-Jules et Adrien-Maurice de Noailles : le premier commanda en Languedoc pendant six ans, à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes; dans la Catalogne, lors de la révolte des Catalans en 1689; et plus tard, dans la guerre de la succession. Le second eut le commandement des armées en Roussillon, en Catalogne, en Flandre, en Italie; il fut président du conseil des finances et du conseil du commerce sous la régence, lorsque les ministères furent supprimés. Après avoir été chargé de négociations importantes et difficiles, il fut nommé ministre d'Etat en 1743, dirigea long-temps la politique et la guerre; et, pendant plus d'un demi-siècle, sa vie se trouva mêlée à l'histoire des quinze dernières années de Louis XIV, et à celle des quarante premières du règne de son successeur.

Ces temps furent féconds en événemens politiques et militaires, en traits héroïques, en grands caractères, en fautes et en désastres. La monarchie se vit deux fois en danger de périr par la guerre, et deux fois elle triompha de l'Europe conjurée contre elle, en 1712 à Denain, en 1745 à Fontenoy.

Les deux maréchaux de Noailles n'ont point écrit de Mémoires; mais ils avoient recueilli avec soin les amples documens historiques sur lesquels l'abbé Mil-

lot les a rédigés. Adrien-Maurice avoit réuni en deux cents volumes in-folio la correspondance des souverains, les dépêches des ministres, des ambassadeurs, des généraux; les mémoires, les instructions, les traités; les lettres des princes, et de tous les personnages mêlés dans les affaires publiques. Il y avoit joint les immenses travaux de sa vie sur les diverses parties de l'administration, tout ce qu'il écrivit comme ministre, comme ambassadeur, comme général d'armée, et sa correspondance directe avec Louis xv, qui l'avoit autorisé à lui écrire en toute franchise, et qui plusieurs fois le remercia de lui avoir donné cette preuve de courage et d'*amitié*.

Cette collection étoit une mine féconde, difficile à exploiter : l'histoire de tout un siècle s'y trouvoit. Déjà Voltaire avoit été admis à y choisir les documens les plus précieux pour son *Siècle de Louis* xiv; déjà de Forbonnais avoit tiré de ces recueils immenses, qui lui furent communiqués, tous les élémens de l'ouvrage le plus estimé que nous ayons sur les finances, lorsque l'abbé Millot fut chargé de rédiger les Mémoires de Noailles avec ces riches matériaux. Il pensa que composer son récit du texte même des correspondances, des instructions et des pièces authentiques jusqu'alors secrètes et ignorées, seroit la manière d'écrire l'histoire, sinon la plus brillante, du moins la plus fidèle, et aussi celle qui offriroit l'intérêt le plus piquant. Il ne se trompoit pas : mais, à côté de l'avantage de prendre les faits à leur source, étoit l'inconvénient de rendre la narration moins vive par une [illegible] traits de pièces originales, et de paroître s[illegible] r les événemens.

L'avantage étoit certain, l'inconvénient inévitable. Mais l'abbé Millot a été trop sévèrement jugé par l'abbé Morellet, son successeur à l'Académie, et très-injustement critiqué par Thomas. Le premier prétend que le travail de Millot *n'a pas rempli l'idée qu'on en avoit conçue*, et qu'il est sans *intérêt* (1). Le second va plus loin encore : « L'abbé Millot, dit-il, a fait « *disparoître* cet intérêt qui tenoit à l'homme; et il « n'avoit pas de quoi y suppléer par un intérêt qui « tînt à lui-même, et à sa manière de voir et de « sentir : son ame, sans mouvement, étoit loin de « pouvoir se transporter dans un mouvement étran- « ger (2). » Mais comment Millot eût-il pu, suivant Thomas, faire *disparoître* un intérêt qui n'existoit ni ne pouvoit guère exister, suivant Morellet ?

« Depuis les Commentaires de César, dit ce der- « nier, que sont tous les Mémoires connus, sinon les « souvenirs de celui qui les a écrits? Et, pour ne citer « que ceux qui appartiennent à notre nation, Co- « mines, Montluc, Rohan, La Rochefoucauld, Retz, « Villeroy, Torcy, ... nous *intéressent*, parce qu'ils « se peignent eux-mêmes..... Leurs regards ont été « frappés, leur imagination saisie, leur ame émue : « lorsqu'ils entreprennent d'écrire, ils trouvent toutes « leurs idées présentes, toutes leurs passions encore « vives, tous leurs sentimens en activité; et, com- « muniquant à leur style l'*intérêt* dont ils sont rem- « plis, ils peignent toujours avec énergie. »

Morellet ajoute que si le maréchal de Noailles eût

(1) Discours de réception à l'Académie française, le 16 juin 1785. — (2) Lettre à l'abbé Morellet, du 15 juillet 1785, dans les OEuvres de Thomas.

rurent, un très-grand succès, qui étoit dû beaucoup moins au mérite de leur rédaction qu'aux importantes révélations qu'on y trouvoit. Ils furent *enlevés*, dit La Harpe, *avec un empressement incroyable*. « Les « correspondances du maréchal avec les ministres « font honneur à son esprit, et on y apprend d'ail- « leurs à connoître plus particulièrement les person- « nages célèbres qui ont conduit les affaires de l'Eu- « rope depuis la guerre de la succession. On y puise « de grandes lumières sur la guerre de 1741. Les « lettres de la princesse des Ursins, de Philippe v, « et de la reine d'Espagne, sont des monumens pré- « cieux pour ceux qui étudient les caractères dans « l'histoire : quant à la manière d'écrire du rédacteur, « elle est pure et correcte, rien de plus : c'est un « livre de curiosité, et non pas un livre d'esprit (1). »

L'abbé Millot étoit connu par ses *Elémens d'histoire générale*, par ceux de l'*Histoire de France*, de l'*Histoire d'Angleterre*, et par d'autres ouvrages qui n'avoient pu lui ouvrir les portes de l'Académie française : mais dès qu'eut paru la compilation des Mémoires de Noailles, l'Académie s'empressa de le recevoir. Chargé de répondre à son discours, d'Alembert le félicita d'avoir élevé un monument à la gloire de Louis XIV, et il jugea ce monarque comme le jugera la postérité : « Vous avez dissipé sans retour les « nuages répandus sur sa gloire, en nous mettant « sous les yeux ces lettres écrites par lui-même, qui « font bien mieux son éloge que tous les hommages « et l [illegible] onges de la flatterie..... Tous les bons

(1) [illegible], littéraire de La Harpe avec le grand duc de Russie, [illegible], tome 2, page 79.

« citoyens, tous les Français dignes de ce nom, ont « lu avec attention ces lettres que l'histoire leur « avoit cachées trop long-temps..... La voix de la « patrie redemande à la postérité, pour ce respec- « table et infortuné monarque, le nom de *grand* « que son siècle s'est trop pressé de lui offrir, et le « nôtre de lui disputer, qu'une éducation digne de « son heureux naturel lui auroit fait donner par ses « ennemis mêmes, et que, malgré son éducation, il « a su mériter encore. »

Et, en s'exprimant ainsi, d'Alembert ajoutoit que c'étoit au nom de l'Académie qu'il présidoit. « L'Aca- « démie devoit, disoit-il, cette justice publique à la « mémoire d'un roi dont les bontés lui sont toujours « présentes..... Vous devez, monsieur, vous féliciter « vous-même d'avoir contribué, par vos écrits, à ra- « nimer et à fortifier ces mêmes sentimens dans l'ame « de vos concitoyens. »

La Harpe, parlant de ce passage du discours de d'Alembert, disoit : « L'article des Mémoires de « Noailles lui a fourni l'occasion d'apprécier Louis XIV, « dont le règne, trop exalté par l'idolâtrie de son siè- « cle, trop dénigré par la philosophie du nôtre, avoit « besoin d'être pesé par une main sûre et impartiale, « et a trouvé dans celle de M. d'Alembert le talent « de l'équilibre et de la vérité (1). »

Une circonstance assez remarquable dans l'histoire de notre littérature, c'est que les discours qui furent prononcés à l'Académie française en 1777 lorsque Millot y remplaça Gresset, et en 1785 lorsqu'il y fut remplacé lui-même par l'abbé Morellet, contiennent

(1) Correspondance littéraire, tome 2, page 195.

« et faisant, dans toute la force naïve de ce terme « populaire, *le métier de roi :* expression qu'il a en- « noblie lui-même dans le mémoire écrit de sa main, « rapporté par l'abbé Millot (1). On y voit enfin le « monarque, grand dans ses revers, compatissant aux « maux de son peuple, avouant les fautes qui les ont « causés, reconnoissant des services reçus, l'ami de « ses serviteurs, l'honnête homme dans le roi : et « quel Français ne saura gré à l'auteur des Mémoires « de Noailles de nous avoir montré Louis XIV sous « des traits aussi intéressans ? (2) »

Ce n'est point Millot qui montre ainsi Louis XIV, c'est ce prince qui se montre lui-même ; et tel est l'avantage, tel est l'intérêt positif qu'offrent les Mémoires où l'on rapporte textuellement ce qu'ont dit ou écrit les personnages qu'on fait agir : la forme de l'histoire devient alors dramatique ; et si parfois l'action languit, si toutes ces citations l'alongent, elles lui donnent du moins en vérité ce qui lui manque en *mouvement*. Ce sont les personnages eux-mêmes qui se peignent en agissant : il y a variété de style, opposition de caractères ; et souvent le secret d'une pensée, d'un projet, d'un événement, ne se trouve que dans l'instant où l'on écrit : il seroit, plus tard, quelquefois même le lendemain, retenu ou déguisé.

L'homme qui rédige les Mémoires de sa vie ne met pas toujours dans le récit des faits l'abandon et la vi-

(1) Ce mémoire n'est point rapporté ; il est seulement cité dans l'ouvrage de Millot. Voltaire l'a inséré dans son Siècle de Louis XIV, et on le trouve, plus entier et plus exact, dans les Œuvres de ce monarque ; Paris, 1806, 6 vol. in-8°. — (2) Discours de réception à l'Académie française.

vacité avec lesquels, dans des temps qui se sont éloignés, il en parloit dans sa correspondance : c'est qu'on écrit les lettres avec les passions et les intérêts du moment, et que plus tard, lorsqu'on retrace pour la postérité les événemens où l'on prit part, les passions se sont amorties, ou les intérêts modifiés. Mais ces intérêts et ces passions fussent-ils ou parussent-ils être restés les mêmes, comme dans le cardinal de Retz, qui semble toujours écrire en conjuré, il est permis de croire que la correspondance de ce prélat factieux avec les personnages de la Fronde eût été souvent plus curieuse, et quelquefois plus intéressante encore, que ses Mémoires. « Il sait, dit La Harpe, raconter « et peindre : mais on voit, par les témoignages de « ses contemporains, que sa mémoire le trompe assez « souvent sur les faits et les dates..... Son amour « propre, qui le conduisoit dans ses écrits comme « dans ses actions, avoue quelques fautes, pour faire « croire plus aisément à ses combinaisons, *qu'il est « trop facile d'arranger après les événemens* [1]. » Or ce défaut de mémoire sur les dates, sur les faits déjà plus ou moins éloignés, et cet artifice qui arrange le discours après les événemens, ne peuvent se trouver dans des Mémoires comme ceux de Noailles, où tout porte l'empreinte du moment, où l'histoire s'écrit en même temps qu'elle se fait.

Nous étant proposé de réunir dans cette Notice les principaux jugemens qui ont été portés sur les Mémoires de Noailles, nous citerons le passage suivant de la réponse du marquis de Chastellux au discours de réception [illegible] Morellet :

(1) Cours de L[illegible]n de Paris, 1818, tome 7, page 266.

« M. le maréchal de Noailles ne s'étoit pas con-
« tenté de servir pendant quatre-vingts ans sa patrie
« en citoyen zélé, en général habile, en ministre
« éclairé; il avoit porté ses vues bienfaisantes jusque
« sur la postérité. Il étoit persuadé en effet que les
« services rendus, soit dans le cabinet, soit dans les
« armées, n'ont qu'un temps, et que les vérités sont
« éternelles. Il en concluoit que le plus grand bien
« qu'on pût faire à son pays, c'étoit de l'instruire.....
« On doit une vive reconnoissance à ces hommes
« d'Etat qui, craignant de restreindre les bornes de
« leur utilité à celles de leur existence, ouvrent à nos
« regards les trésors qu'une longue expérience leur
« a permis de rassembler. Malheureusement M. le
« maréchal de Noailles n'avoit laissé que de simples
« matériaux, etc. »

Parlant ensuite du travail de l'abbé Millot, M. de Chastellux ajoute : « Peut-être, à la vérité, cet im-
« portant ouvrage laisse-t-il quelque chose à dési-
« rer : mais c'est un spectacle intéressant de voir un
« homme de lettres accoutumé à la retraite et au
« silence, qui se trouve tout à coup environné de
« toutes les affaires, ou, ce qui revient au même,
« de toutes les intrigues qui ont agité la France et
« l'Espagne depuis la guerre de la succession jusqu'à
« celle de Bavière; de le voir, dis-je, parcourir tran-
« quillement ce labyrinthe des intérêts et des pas-
« sions, et conserver la même impartialité qui dic-
« toit autrefois ses jugemens sur les Grecs et les
« Romains. »

On convient assez généralement que l'abbé Millot eût pu resserrer son travail, et, en abrégeant les

citations, omettre des détails qui ont peu d'importance. C'est ce qu'on devoit attendre d'un écrivain qui, dans ses *Élémens de l'Histoire de France*, cherche à imiter l'historien célèbre dont Montesquieu a dit, avec tant de profondeur et d'énergie : *Il abrège tout, parce qu'il voit tout.* Mais après avoir su renfermer l'histoire d'une monarchie de quatorze siècles en trois volumes, Millot en a consacré six à la fin d'un règne et au commencement d'un autre.

Un des critiques les plus acerbes et les plus passionnés du dix-huitième siècle prétend qu'on eût pu *réduire les six volumes à trois*, sans leur *rien faire perdre du côté de l'intérêt.* « Les détails curieux « qu'on y rencontre n'en seroient même, ajoute-t-il, « que plus piquans, si le rédacteur eût eu soin d'en « écarter les inutilités, et les réflexions oiseuses, para- « sites et communes dont il les a accompagnées (1). » Il y a dans ce jugement de l'exagération; et quand Sabatier de Castres semble croire que *les réflexions oiseuses, parasites et communes* dont Millot accompagne son récit auroient pu, par leur suppression, beaucoup réduire son ouvrage, il exagère plus encore, car toutes ces réflexions réunies ne formeroient pas cent cinquante pages. L'historien leur donne partout l'air et la forme d'une maxime; et ce n'est pas la concision qui leur manque, c'est le trait.

Quoique Voltaire fût bien près de sa fin quand les Mémoires de Noailles furent publiés, il les lut, et il les jugea en écrivant que c'étoit un livre *utile* : éloge non suspect sous la plume de l'auteur du *Siècle de Louis XIV*, ouvrage qui, malgré son mérite et sa ré-

(1) Trois Siècles de la littérature française, article *Millot.*

putation, n'est pas encore, comme l'a dit un jeune écrivain, *celui que la postérité demande* (1).

Mais, quel que soit le mérite des Mémoires de Noailles, ils doivent, comme tous les Mémoires, être lus avec quelque circonspection. Le rédacteur ne paroît pas avoir toujours apporté un esprit de critique et d'examen dans les faits dont il compose sa narration. Il eût dû se montrer d'autant plus circonspect, que, dans ce vaste amas de documens mis à sa disposition, devoit nécessairement se trouver un assez grand nombre de pièces que le maréchal, qui les recueillit, n'eût point employées s'il avoit écrit lui-même : il savoit que les passions avoient joué leur rôle dans les camps aussi bien que dans les cabinets, et il connoissoit dans sa collection des mémoires où la vérité n'étoit pas respectée, où l'envie avoit ses dénigremens, la haine ses traits envenimés; où enfin les faits étoient travestis, et les portraits peu fidèles.

En parlant du maréchal de Maillebois, Millot suit trop servilement des mémoires rédigés par des mains ennemies : ce qu'il rapporte est en contradiction avec l'histoire des campagnes de ce général. Il prétend qu'ayant demandé à la cour d'Espagne la grandesse comme récompense de ses services rendus, elle lui fut promise s'il prenoit le château de Milan; et que, pressé d'obtenir le titre ambitionné, déjà maître de la ville d'Alexandrie, il abandonna le siége de la citadelle, marcha vers la capitale de la Lombardie, et fut ainsi cause que neuf bataillons français furent

(1) M. J. Linguay, dans son Eloge de l'abbé Millot, couronné en 1814 par l'Académie des arts, sciences et belles-lettres de Besançon.

enlevés dans Asti [1746]. Mais, suivant l'historien des campagnes de Maillebois, il eût fallu soixante pièces de canon de plus, avec les munitions nécessaires, pour faire le siége de la citadelle d'Alexandrie. On ne pouvoit tirer ce secours que de Gênes : il eût fallu l'attendre six semaines, il ne pouvoit arriver qu'à la fin de novembre; et d'ailleurs l'infant don Philippe ayant voulu marcher, avec les Espagnols, à la conquête du Milanais, l'armée française seule étoit trop foible pour rien entreprendre. D'après ces faits, dont l'exactitude semble garantie par des militaires contemporains, et que rendent d'ailleurs si croyable les funestes divisions qui existoient entre les généraux français et espagnols, ce ne fut pas l'ambition de la grandesse qui porta Maillebois à s'écarter des instructions qu'il avoit reçues; et plus l'accusation d'avoir sacrifié le sort de la campagne à sa vanité étoit grave, plus elle méritoit un examen sévère et approfondi.

C'est encore avec trop de légèreté que Millot traite le marquis d'Argenson, ministre des affaires étrangères depuis la fin de 1744 jusqu'au commencement de 1747, et qu'il attaque surtout sa conduite avec l'Espagne en 1746. Si l'on vouloit opposer mémoires à mémoires, plusieurs faits avancés sans examen se trouveroient complétement réfutés : il importoit de mettre dans leur exposé une circonspection d'autant plus grande, qu'ils étoient publiés sous le nom du maréchal de Noailles.

Enfin ce qui prouveroit ou trop de précipitation dans le travail, ou trop de faveur accordée à des mémoires qui ne méritoient pas tous la même confiance, c'est que le prince époux de Marie-Thérèse, reine de



Hongrie, est qualifié du titre d'*archiduc*, qu'il ne prenoit ni ne pouvoit prendre, et qui, avant de devenir empereur, n'étoit connu en Europe que sous le nom de *grand duc* de Toscane.

La première partie des Mémoires de Noailles est celle qui a dû le plus embarrasser l'abbé Millot : il sembloit placé dans l'alternative ou de déguiser la vérité, ou de craindre de blesser la famille qui lui confia la rédaction des Mémoires : il avoit à raconter la grande part que le duc Anne-Jules de Noailles prit à un des événemens les plus funestes de notre histoire.

La révocation de l'édit de Nantes fut conçue et méditée plusieurs années avant son exécution. Il falloit des hommes habiles et prudens pour préparer, s'il étoit possible, les religionnaires français, et principalement ceux du Languedoc et du Dauphiné, à ce coup d'Etat auquel la France catholique n'étoit que trop bien préparée d'elle-même. La tolérance n'entroit point encore dans les esprits; les peuples du Midi étoient enflammés d'un faux zèle, le parlement de Toulouse toujours prêt à sévir contre les huguenots. Le clergé, qui, dans l'assemblée générale de 1682, venoit de défendre l'autorité royale contre les prétentions ultramontaines, et de remettre en vigueur les maximes de l'Eglise gallicane, demandoit au Roi *l'extirpation de l'hérésie.* L'histoire peut donc sembler avoir été injuste en rejetant tout l'odieux de la révocation de l'édit de Nantes sur un monarque qui ne fit que céder à ce qui pouvoit être considéré comme un vœu presque général; car les peuples ont trop souvent voulu les fautes qu'ont faites les rois.

L'intendance du Languedoc avoit été confié
père du chancelier Daguesseau (1). C'étoit un ho
éclairé, recommandable par sa sagesse, par sa m
ration, et qui vouloit cependant la révocation de l'
comme la voulut avec moins de modération La
gnon de Basville (2), qui fut son successeur. Le
du Maine, encore enfant, avoit le gouvernemer
Languedoc : ce n'étoit pour lui qu'un titre ; t
l'autorité devoit appartenir au commandant d
province : le duc de Noailles eut cette charg
1682. Il n'étoit pas étranger aux lettres, et il ai
les arts. Il fit restaurer la *Maison carrée* de Nis
il concourut, avec Daguesseau, à l'achèvemen
canal des deux mers. Son esprit se montroit dé
de préjugés quand il accusoit, dans sa corres
dance avec les ministres, l'ignorance, le relâche
et les vices du clergé; et cependant il vouloit

(1) La famille de *Daguesseau* étoit depuis long-temps connue d
magistrature, et avoit fourni plusieurs membres au conseil d'Etat
citerons : 1° *François* DAGUESSEAU, *sieur de Puiseulx, conseiller*
en ses conseils d'Etat, et maître d'hôtel ordinaire de Sa Maje
à sa chambre des comptes (ce sont les titres qu'il prend dans une
signée de sa main le 26 mai 1630; 2° *Philippe* DAGUESSEAU, *si*
Lormaison, conseiller du Roi en ses conseils d'Etat, et receve
clergé de France (pièce signée le premier juillet 1631); 3° *Antoi*
GUESSEAU, *conseiller du Roi en ses conseils d'Etat et privé, pr*
président en sa cour de parlement de Bourdeaux (pièce signé
août 1634) : c'étoit l'aïeul du chancelier; 4° *Henri* DAGUESSEAU
seiller d'Etat ordinaire, et au conseil royal des finances (pi
gnée le 5 avril 1697), père du chancelier; il avoit été intendant
mosin, et ensuite du Languedoc. Il est à remarquer que les memb
cette famille, et le chancelier lui-même, n'ont jamais mis une
trophe après le D, en signant leur nom; c'est donc à tort que l'i
magistrat est placé à la lettre A dans toutes les biographies. — (
colas de Lamoignon de Basville, fils du premier président Guil
de Lamoignon.

la force même, à défaut de la persuasion, la conversion de tous les protestans à la religion de ses pères.

Depuis long-temps on travailloit à gêner graduellement l'exercice de la nouvelle religion; depuis long-temps des édits, des arrêts, des missions, en préparoient le renversement. Dès l'année 1663, le fameux collége de Sedan, qui étoit comme l'université des religionnaires en France, leur avoit été retiré, pour être donné aux jésuites (1). Dans les temps plus rapprochés de la révocation de l'édit, plusieurs temples avoient été démolis, plusieurs ministres exi-

(1) Ce collége, fondé en 1576 par Françoise de Bourbon, duchesse de Bouillon, pendant la minorité de son fils Guillaume-Robert de La Marck, prenoit le titre d'académie et d'université. En 1662 et 1663, les catholiques de Sedan présentèrent à Louis XIV plusieurs placets, dans l'un desquels il étoit dit : « Ils croient être obligés de remontrer que, n'ayant « pas de collége catholique pour enseigner leurs enfans, ils sont obligés, « pour leur faire donner quelque teinture de science, de les envoyer « au collége devant des régens huguenots, avec une perpétuelle appréhen- « sion qu'ils ne prennent quelque impression de la fausse doctrine, etc. » Suivoit la demande qu'il plût à Sa Majesté « d'établir des régens ca- « tholiques, de leur faire rendre la maison communément appelée *des* « *Apôtres*, que lesdits huguenots ont usurpée, pour y loger lesdits ré- « gens catholiques, et prendre leurs gages sur la somme qu'il a plu à « Sa Majesté octroyer pour l'académie, que lesdits huguenots se sont « pareillement attribuée, etc. »

Un arrêt du conseil d'Etat, du 6 juillet 1663, porte que « le collége « contentieux occupé par ceux de la religion prétendue réformée, en- « semble la somme de neuf mille livres, assignée sur les revenus du do- « maine de Sa Majesté pour l'entretenement de l'académie et univer- « sité de ladite ville de Sedan, seront partagés également entre les ha- « bitans de l'une et l'autre religion, etc. » Les nouveaux régens furent les jésuites; et quand ils eurent obtenu la moitié des bâtimens et des revenus du collége, ils ne tardèrent pas à avoir l'autre moitié.

Toutes les pièces originales concernant la fondation et les révolutions du collége de Sedan avoient été sauvées par l'abbé Halma, qui fut nommé principal dudit collége en 1791 : après la mort de ce savant, elles sont passées dans le cabinet de l'auteur de cette Notice.

lés. Les esprits fermentoient, la persécution étoit commencée.

Il y avoit eu des attroupemens à Montpellier, à Nismes, dans le Gévaudan, dans le Vivarais, dans les Cévennes, et l'intervention de la force armée étoit malheureusement devenue nécessaire. Aucune résistance à l'oppression ne paroissoit légitime; l'autorité ne voyoit partout que des symptômes de rebellion. La violence avoit arraché des soumissions peu sincères, des conversions nombreuses, mais simulées. Les protestans les plus rigides, ne pouvant s'abaisser à feindre, étoient errans et fugitifs. On avoit vu à des amnisties sans garantie succéder des dénonciations et des libelles, des arrestations et des amendes, des combats et des supplices. Enfin depuis trois ans le Languedoc étoit troublé par les ordres de Louvois, par les arrêts du parlement de Toulouse, par le désarmement des communes.

Le désordre et l'irritation s'étoient singulièrement accrus par ce qu'on appela les *dragonnades*. Comme les garnisaires ne quittent les maisons des contribuables en retard que quand le fisc est satisfait, les dragons de Barbezières n'évacuoient les bourgs et les villages que lorsque tous les habitans leur avoient remis des certificats de conversion; et ce qui est très-remarquable, c'est que des hommes supérieurs (le duc de Noailles lui-même) croyoient ces changemens soudains de religion sincères. Le commandant du Languedoc, se trompant ainsi lui-même, trompoit, sans dessein, la cour et le gouvernement: il ne cessoit d'écrire que les sept compagnies de dragons avec lesquelles il parcouroit toute la pro-

vince faisoient d'*innombrables conversions* à Nismes, à Uzès, à Alais, dans les montagnes des Cévennes; et il alloit jusqu'à *répondre* à Louvois, *sur sa tête,* qu'avant le 25 décembre le Languedoc n'auroit plus du tout de *huguenots*. « Cela va si vite, disoit-il « dans une autre dépêche, que tout ce que peuvent « faire les troupes est de coucher une nuit dans les « lieux où je les envoie. » Il écrivoit dans une troisième lettre : « Les conversions qui ont suivi depuis « le 15 octobre ont été si générales, et avec une si « grande vitesse, que l'on n'en sauroit assez remer- « cier Dieu.... Et quand je vous ai demandé jusqu'au « 25 du mois prochain pour leur entière conversion « (il évaluoit le nombre des protestans à deux cent cin- « quante mille environ), j'ai pris un terme trop long; « car je crois qu'à la fin du mois cela sera expédié. »

Tels étoient les renseignemens officiels transmis à Versailles sur la résignation générale des protestans, et sur leur empressement à entrer dans la communion catholique; telle étoit enfin la promesse faite, tel l'espoir donné, d'un succès facile et certain, sans persécution, sans secousse pour l'Etat, sans danger pour sa prospérité, et alors désirable, lorsque, par le fatal édit de 1685, l'édit de Nantes fut révoqué.

La première partie des Mémoires de Noailles éclaire d'un jour nouveau cette triste époque de notre histoire. L'abbé Millot, chargé par la famille de la rédaction de ces Mémoires, dut éprouver et il éprouva un embarras visible dans le récit des faits. L'historien vouloit dire la vérité, et la dire sans déplaire. Il recourut à un moyen singulier : sans rien dissimuler, et en blâmant les ordres rigoureux qui arrivoient de

Versailles, Millot raconte comment ils furent exécutés, comment plus d'une fois le duc de Noailles outra leur sévérité; et en même temps il dit, il répète que le duc étoit sans cesse occupé du soin d'en *tempérer la rigueur*. Ainsi il ne cache ni l'expulsion ni l'arrestation de ministres protestans, par lui ordonnée; ni la démolition qu'il fit faire du temple de Montpellier [le 2 décembre 1682]; ni son opposition aux conférences entre les ministres des deux religions, ni cette phrase d'une de ses lettres au terrible Louvois, qui n'avoit pas besoin qu'on l'excitât à des mesures violentes : *En punissant les coupables, on empêchera mille autres de le devenir;* ni les restrictions qu'il mit à l'amnistie de 1683; ni ses demandes réitérées de troupes; ni ses expéditions contre les religionnaires du Vivarais, qu'il traite de *canailles;* ni les dragons faisant pendre, sous ses yeux, douze prisonniers par un treizième; ni enfin le zèle plus qu'imprudent qui porta le duc à aggraver encore la sévérité d'une ordonnance de Louvois. « Louvois, « dit l'historien, alloit suivre librement l'impulsion « de son caractère (après la mort de Colbert en « 1683)..... Il déclaroit le port d'armes très-sévère- « ment défendu dans tout ce pays-là (les Cévennes), « soit aux calvinistes, soit aux catholiques, de ma- « nière qu'ils ne pussent même conserver d'armes « chez eux, sous peine d'une grosse amende. Cet « article parut *bien essentiel* au duc de Noailles, « puisqu'*il poussa la sévérité encore plus loin :* « *il ordonna que ceux chez qui on trouveroit des* « *armes, ou qui seroient convaincus d'en avoir* « *caché, seroient condamnés aux galères, outre*

« *une amende de cent écus, dont cinquante pour* « *le dénonciateur; et que ceux qui en auroient* « *connoissance, et n'en auroient pas donné avis,* « *seroient sujets aux mêmes peines.* » Millot excuse ainsi le duc de Noailles : « Il espéroit prévenir « par là de grands désordres. » Et un peu plus bas il dit, en parlant des ordres sévères de la cour : « On « voit toujours en lui les sentimens qui devoient en « tempérer la rigueur. » C'est ainsi qu'une contradiction perpétuelle et manifeste existe entre les faits et les éloges.

Millot rapporte enfin que lorsque l'édit de révocation eut paru, le duc de Noailles s'empressa d'adresser au Roi un mémoire où, après avoir rappelé *les conversions innombrables* faites par les dragons, facilitées, disoit-il, par la conviction des religionnaires (que le Roi ne vouloit plus qu'une religion dans ses Etats), il ajoutoit : *L'édit va faire un grand désordre,* parce qu'*il défend bien l'exercice public de la religion prétendue réformée, mais il permet à ceux qui en sont de la garder;* en sorte que les protestans, qui déjà *ne songeoient plus qu'à s'instruire des vérités qu'ils devoient croire,.... préfèrent de demeurer dans leur religion sans exercice, au parti qu'ils étoient sur le point de prendre.* Voici textuellement la conclusion de ce *mémoire pour le Roi* : « Il est certain que la dernière clause de l'édit, qui « défend d'inquiéter les gens de la religion préten- « due réformée, va faire un grand désordre en arrê- « tant les conversions. »

Le *grand désordre* se fit en effet, non parce que l'édit n'étoit pas assez sévère, mais parce qu'il l'étoit

trop; parce qu'on ne peut concevoir une religion sans exercice, et que l'édit défendoit aux protestans tout exercice de religion, *à peine de confiscation de corps et de biens*.

Ainsi quand la postérité accuse (d'ailleurs avec raison) Louis XIV d'avoir rendu ce déplorable édit, il est juste qu'elle se souvienne qu'à l'époque de sa promulgation il fut trouvé, par les dépositaires mêmes de l'autorité royale, trop raisonnable et trop modéré.

L'abbé Millot semble croire que si Colbert avoit vécu (1), les *violences* qui précédèrent l'édit, et auxquelles il étoit *si opposé par principes*, n'auroient pas eu lieu. L'historien oublie qu'avant la mission du duc de Noailles en Languedoc, le grand Colbert avoit donné la sanction du contre-seing à des *violences* qu'aucune résistance de la part des religionnaires n'avoit provoquées. Je ne citerai que trois de ces mesures de rigueur.

En 1680 (2), il avoit été défendu aux catholiques d'embrasser la religion prétendue réformée, à peine d'*amende honorable*, de *confiscation de tous leurs biens*, et de *bannissement perpétuel hors du royaume*. En 1681 (3), défenses avoient été faites aux receveurs généraux des finances, et à leurs commis, d'employer pour le recouvrement des tailles les religionnaires, à peine, pour les receveurs généraux, de *suspension de leurs offices pendant cinq ans*, et, pour les commis, de *deux mille livres d'amende*. D'après une déclaration du Roi, dès l'âge de sept ans les enfans des religionnaires pouvoient être soustraits par l'abjura-

(1) J.-B. Colbert mourut le 6 septembre 1683. — (2) Edit du 25 juin. — (3) Arrêt du conseil [illegible] du [illegible] août.

tion à l'autorité paternelle; et afin qu'ils ne pussent échapper au zèle du prosélytisme, il étoit défendu *à ceux de la religion* de faire élever leurs enfans hors du royaume, *à peine de privation de leur revenu pendant la première année, et de la moitié dudit revenu pendant tout le temps qu'ils tiendroient leurs enfans en pays étrangers*. Une amende annuelle et arbitraire étoit prononcée en même temps contre ceux qui n'auroient *aucuns biens en fonds* (1). Tous ces actes du gouvernement sont contresignés *Colbert*.

Le duc de Noailles conserva encore pendant trois ans (jusqu'en 1689) le commandement en Languedoc. Il eut ainsi la pénible mission de faire exécuter un édit qu'il avoit provoqué, qu'il ne trouva pas d'abord assez sévère, qui eut des résultats si désastreux pour la France; mais qui avoit été, comme nous l'avons déjà dit, le vœu des parlemens, du clergé, de la noblesse et du peuple, avant que d'être un acte du gouvernement. En rejetant avec justice les torts de tous sur l'esprit du temps, l'abbé Millot eût pu se dispenser de faire démentir les éloges qu'il donne par les faits qu'il raconte; il eût aussi montré Louis XIV cédant moins à son confesseur qu'à une nation qui se trompoit, et dont l'erreur entraîna celle du souverain.

Pour faire mieux connoître la politique de cette époque, et pour modifier le jugement sévère que l'histoire a porté sur Louis XIV, il suffiroit d'examiner ce que, treize années après la révocation de l'édit de Nantes, pensoient et demandoient au Roi les intendans, le clergé, les ministres, Bossuet, et Daguesseau lui-même. En 1698 et 1699, les évêques de Meaux, de

(1) Déclaration du Roi, du 8 juillet 1681.

Chartres, d'Alais, de Viviers, de Rieux, de Nismes, le cardinal de Noailles, le marquis de Châteauneuf, le chancelier Daguesseau, et Basville, intendant du Languedoc, écrivirent un grand nombre de mémoires sur la conduite qu'il convenoit de tenir avec les protestans. Plusieurs projets de déclarations ou d'édits furent envoyés au gouvernement, et le chancelier rédigea des instructions pour tous les intendans. Ces mémoires, ces projets, ces instructions, avoient été réunis en un volume in-folio dans la bibliothèque des Lamoignon (1). Nous ne parlerons point ici des mémoires des évêques, ni des instructions envoyées aux intendans; mais nous citerons quelques passages des dix ou douze mémoires que rédigea pour la cour l'intendant du Languedoc. Dans celui qui a pour titre : *Réflexions politiques qui doivent porter le Roi à contraindre les nouveaux convertis de son royaume de professer la religion catholique*, on lit ce qui suit : « Les sentimens qu'ils n'ont pu cacher ont assez fait « connoître qu'entre les ennemis du Roi, ils étoient « les plus dangereux... Il convient donc de réduire, « par une vive mais sage contrainte, ces hérétiques à « une entière soumission, en leur arrachant du cœur, « pour ainsi dire, les *préjugés* de leur naissance (la « nouvelle religion), et les obligeant, *par autorité*, « de se ranger à la religion du royaume. »

L'intendant du Languedoc n'est nullement arrêté par la considération du mal que les religionnaires fugitifs ont déjà fait à la France, en emportant leur in-

(1) Ce volume, relié en maroquin citron, et contenant trente-deux pièces, dont [illegible] autographes, appartient à l'auteur de cette Notice.

dustrie et leurs richesses à l'étranger : « Après ces « premières évasions, dont on a fait, dit-il, plus de « bruit qu'elles ne méritoient,.... s'aperçoit-on qu'il « manque des hommes dans le royaume pour le cul- « tiver?... La France a ses ressources en elle-même;... « c'est gagner que de perdre des sujets rebelles, et « *rien n'est plus heureux* que de voir disperser cette « multitude de gens factieux et inquiets..... On dira « peut-être qu'il sortira de l'argent;..... mais il faut « empêcher qu'il n'en sorte, en ne permettant pas « aux fugitifs de jouir des biens qu'ils ont abandon- « nés, et d'être assistés comme citoyens ceux qui « *devroient être punis comme déserteurs*. »

Voici la conclusion du mémoire : « Il n'y a d'autre « moyen de ramener les hérétiques que la con- « trainte..... Une *vexation salutaire* doit ouvrir ces « entendemens qu'une coutume d'erreur tient fermés « à la vérité; il n'y a que cette *violence évangélique* « qui puisse les ravir pour le royaume des cieux. »

Basville avoit dressé et envoyé un projet de décla- ration, où on lit : « Voulons et nous plaît que nos su- « jets, de quelque qualité et condition qu'ils soient, « observent régulièrement les fêtes et dimanches, et « qu'ils soient *tenus* d'assister aux divins offices;..... « sans que les nouveaux convertis s'en puissent dis- « penser sous quelque prétexte que ce soit. »

D'après le projet d'une autre déclaration de la main de Daguesseau, « les nouveaux convertis qui, après « leur abjuration, ne feront profession de la religion « catholique, apostolique et romaine, sont déclarés « incapables de posséder aucuns honneurs ou digni- « tés dans l'Etat; de contracter valablement après

« qu'ils en auront été convaincus, ni de porter té-
« moignage en justice que dans le cas où la nécessité
« rend toute sorte de témoignage légitime..... Vou-
« lons qu'ils ne puissent ni vendre ni aliéner leurs
« biens par aucune disposition, soit entre-vifs ou à
« cause de mort, et que les testamens qu'ils pourront
« faire ou avoir faits, même en faveur de leurs en-
« fans, soient de nul effet et valeur, si les héritiers
« ou les enfans ne font profession de la religion ca-
« tholique, apostolique et romaine....... Voulons en
« outre que les biens de ceux qui différeront, dans
« trois mois après la publication des présentes, de
« faire instruire leurs enfans dans les principes de
« notre sainte religion, en les envoyant aux églises,
« aux écoles, ou autres lieux publics destinés pour
« leur instruction, soient confisqués, après leur mort,
« à notre profit..... Voulons que ceux qui entrepren-
« dront d'enseigner aucune doctrine contraire à la
« religion catholique soient punis de mort, etc. »

Telle étoit encore la triste politique des hommes d'Etat treize ans après la révocation de l'édit de Nantes. Mais, quelque sévères que fussent les édits, on n'y trouve cependant pas toute la violence des conseillers du Roi.

Après avoir fait connoître les divers jugemens qui ont été portés sur les Mémoires de Noailles, et l'esprit dans lequel ils ont été rédigés, il reste à indiquer rapidement, avec la division de cet ouvrage, les principales matières qu'il contient.

Les Mémoires sont divisés en trois parties, et en vingt-deux livres.

La première partie, qui se compose de trois livres,

s'étend depuis 1682 jusqu'à la fin du dix-septième siècle. Elle montre sous un point de vue nouveau, 1° les faits qui précédèrent, accompagnèrent et suivirent la révocation de l'édit de Nantes; 2° la première guerre de Catalogne, commencée en 1689. On y voit les Catalans, qui dans leur révolte avoient appelé les Français, finir par se déclarer contre eux, sans néanmoins se soumettre au foible monarque (Charles II) dont le règne achevoit rapidement l'ouvrage de ses prédécesseurs, la décadence de la monarchie espagnole; on voit l'armée française, toujours trop foible pour attaquer et même pour se défendre, manquer de solde et de pain, par la pénurie des finances et par la malversation des fournisseurs; manquer de discipline, parce que la discipline se relâche et tombe dans les armées quand la famine s'y établit. On voit, par les dépêches des ministres, combien la direction de la guerre, tracée, loin de son théâtre, dans les cabinets, et transmise aux généraux, peut entraîner d'erreurs et de dangers; et l'on s'étonne de quelques succès éclatans qui, dans le cours de huit années, viennent réparer des revers inévitables, mais les réparer sans résultats décisifs. Que pouvoit l'habile commandement du maréchal de Noailles au milieu des besoins de l'armée, de l'avarice des munitionnaires, de la cupidité des employés, du désordre des camps, de la rivalité des chefs, de leur insubordination, de la politique incertaine des ministres, au milieu de tous les obstacles, de toutes les contradictions, et de l'épuisement de l'Etat?

La seconde partie des Mémoires contient onze livres, commence à la dernière année du dix-sep-

tième siècle, et s'arrête en 1715, à la mort de Louis XIV.

L'établissement si difficile de Philippe V sur le trône d'Espagne ; la longue guerre que devoit amener la réunion de la France, des Pays-Bas et des deux péninsules, c'est-à-dire de tout le midi de l'Europe et d'une grande partie du Nouveau-Monde, sous le sceptre des Bourbons ; les instructions mémorables données par Louis XIV à son petit-fils ; les nombreuses lettres qu'il lui écrivit, et où se révèlent l'honnête homme et l'homme d'Etat dans le grand roi ; les intrigues de la cour de Madrid, les cabales et les jalousies des grands ; les moines mêlés à toutes les affaires et à tous les complots ; la mésintelligence entre les Français et les Espagnols, dont les uns prétendent imposer leurs modes, leurs usages, et dont les autres veulent conserver les leurs, autant par orgueil national que par habitude ; les préventions, les rivalités et les divisions des ambassadeurs de France, des ministres espagnols, des confesseurs du Roi, des conseils de Castille et des Indes ; les superstitions et les conjurations ; les députés de l'Inquisition insistant, dans la cérémonie du *baise-main*, pour passer avant les députés du royaume ; les querelles d'étiquette et l'empire des abus ; l'histoire d'un roi mélancolique et vaporeux, qui se fait aimer par ses vertus, admirer par son courage, qui, se laissant gouverner par des femmes, doit cependant relever une monarchie déchue, et montrer dans de graves adversités une constance héroïque, une dignité supérieure même à celle de son illustre aïeul ; les délations perpétuelles envoyées à Versailles, où le marquis de Louville, la princesse des Ursins, le cardinal d'Estrées et son neveu, ne

semblent chercher qu'à se dénoncer les uns les autres, et à se desservir avec toute la perfidie des cours; le cardinal d'Estrées représenté par la princesse des Ursins comme un homme dont la vivacité *a dégénéré en fureur,* dont les discours *sont fort éloignés du bon sens;* et l'abbé d'Estrées comme *un étourdi rempli de lui-même, le plus superbe personnage qui soit au monde;* la princesse des Ursins poursuivie de la haine jalouse de tous les ambassadeurs de France, y succombant enfin, mais pour en triompher encore, alors même que Gramont la peint mourant d'envie de revenir jouer en Espagne *son rôle pestiféré;* le Roi et la Reine intervenant, pour leur favorite, dans ces différends, écrivant à Louis XIV contre ses ambassadeurs et ses agens, que la faveur et la disgrâce atteignent tour à tour; le tableau d'une guerre dont les revers multipliés, qui précèdent et suivent la victoire d'Almanza, sembloient rendre imminente la chute de deux monarchies; l'orgueil inflexible des puissances alliées demandant, à la vieillesse et aux malheurs d'un monarque qui si long-temps les avoit fait trembler, la cession de la Franche-Comté, de l'Alsace et de la Lorraine; l'abandon, par Philippe V, des Pays-Bas, des Deux-Siciles, de l'Espagne et des Indes, avec l'offre insultante de n'avoir plus pour souveraineté que la Sardaigne; la condition odieuse et impérative que Louis XIV emploieroit ses propres armes pour renverser lui-même, lui seul, sans l'assistance des alliés, et dans deux mois pour tout délai, son petit-fils d'un trône où il l'avoit fait monter, et dont, malgré ses douloureuses instances, il refusoit de descendre; l'épuisement et la misère des deux

royaumes; les gardes du corps de Philippe v sans solde et sans pain, réduits à aller manger la soupe des pauvres à la porte des couvens; le roi de France engageant ses pierreries, se défaisant de sa vaisselle, et pouvant entendre les grands murmurer à la porte de son palais; les querelles du jansénisme et les divisions de la cour, des évêques et des parlemens, mêlant, dans l'intérieur, une crise violente à la terrible crise du dehors; la politique de l'Europe changée tout à coup, quand l'archiduc qu'elle portoit au trône de Madrid devient empereur, et fait alors craindre de briser la monarchie de Louis XIV, pour rétablir la monarchie de Charles-Quint; enfin les succès inespérés de Vendôme en Espagne, et la victoire de Villars à Denain, relevant en France les esprits abattus, faisant décroître les insolentes prétentions des alliés, et rendant la paix plus facile, parce qu'elle devenoit plus honorable : tel est, on pourroit dire, le spectacle plein d'intérêt et de hautes leçons que présente la seconde partie des Mémoires de Noailles.

On y voit jusqu'à quel degré peuvent s'abaisser les grands pour gagner ou conserver la faveur du prince; une femme d'esprit, une princesse spirituelle, du sang des La Trémouille, alliée aux plus illustres familles et à des maisons souveraines, peindre ainsi les fonctions de sa charge de *camarera mayor* : « C'est « moi qui ai l'honneur de prendre la robe de chambre « du roi d'Espagne quand il se met au lit, et de la lui « donner avec ses pantoufles quand il se lève.... Ja- « mais le Roi [illegible]eroit si je n'allois tirer son ri- « deau.... T[illegible]s le comte de Benavente me

« charge de l'épée de Sa Majesté, d'un pot de cham-
« bre, et d'une lampe, que je verse ordinairement sur
« mes habits. »

On y voit combien sont entourées de soucis les grandeurs du trône ; un roi de France recommandant à un roi d'Espagne « de ne pas sentir les fleurs qu'on
« lui présenteroit, de ne point prendre de tabac, de
« ne point ouvrir soi-même les lettres, parce que le poi-
« son le plus subtil se mêle facilement aux odeurs. »

Dans aucun livre ne sont mieux peints, et avec des couleurs plus vraies, les hommes, les lieux et le temps. Si le comte de Benavente n'entend pas raillerie sur les cheveux qui, pour composer une perruque de cour, doivent avoir appartenu à la tête d'un gentilhomme, le marquis de Louville, qui se moque du chambellan, est lui-même furieux, et prêt à tout brouiller au-delà des Pyrénées, parce que le roi d'Espagne a pris sagement, dans son costume, la *golille* ou fraise des Espagnols. Pendant que les seigneurs castillans montrent envers le Français toute la fierté de leur nation, ils ont tous à la main, quand le tonnerre gronde, *une petite clochette des Indes, à laquelle ils attribuent la vertu de les préserver.*

La grandesse de première classe fut accordée au duc de Noailles par décret du 13 février 1712. Le diplôme porte la date du 7 juin : on doit regretter que Millot n'ait fait aucune mention de cette pièce, qui fait connoître le style de la chancellerie d'Espagne au commencement du dix-huitième siècle, et qui est d'ailleurs un document historique peu connu. Les priviléges accordés par le diplôme ont une extension singulière et remarquable : il est permis au duc de

Noailles de *régler et nommer* lui-même la branche de sa maison qui doit posséder la grandesse; il pourra faire passer le *majorasque* à ses *fils ou filles légitimes*, ou à ses *frères et sœurs et leurs descendans, et, à leur défaut, en faveur de quelques autres personnes que ce soit, parens ou étrangers*, comme il le jugera *à propos*. *Le choix* qu'il aura fait il pourra le *révoquer, changer ou interpréter* pendant sa vie, *de quelque manière que ce soit;* il pourra *ajouter ou ôter au majorasque* ce qu'il jugera *à propos, changer les clauses et les conditions en tout ou en partie*. La dernière disposition est conçue en ces termes : « Comme aussi ma volonté « est qu'en cas que celui ou celle de vos fils ou filles, « celui ou celle de vos frères ou sœurs, auquel vous « auriez confié ladite grandesse, ou leurs descen- « dans, eussent commis quelques délits ou crimes « qui dussent emporter la perte dudit *majorasque*, « soit par sentence d'imposition de droit, ou par « autre chose qui y eût rapport, ledit *majorasque* « ne soit pas perdu; voulant qu'en ce cas il passe à « celui auquel il auroit appartenu aux termes de « votre disposition, si le délinquant fût mort sans « avoir commis le crime, excepté néanmoins si c'é- « toit *le crime d'hérésie*, *de lèse-majesté*, *ou le pé- « ché détestable*, parce que nous voulons qu'en ce « cas celui qui en seroit coupable confisque et perde « ladite grandesse. »

Le tableau de l'Espagne, à cette époque mémorable de ses annales, ne se trouve nulle part aussi bien tracé que dans la seconde partie des Mémoires de Noailles; et une fois [illegible] tableau laisse une im-

pression qu'on ne peut plus oublier : car en lui seul aussi apparoît la grande figure de Louis XIV, avec une vérité encore inconnue; en lui seul se trouve enfin l'intérêt puissant d'une révélation de l'histoire sur un prince qui remplit de son nom l'époque où il vécut, et de sa gloire le règne le plus long et le plus brillant de la monarchie; qui fit des fautes : mais quel roi traversa les deux tiers d'un siècle sans erreur et sans foiblesse? mais quel roi donna, comme Louis XIV, à son siècle plus d'éclat, à l'esprit humain plus de mouvement? C'est à cette impulsion que la France doit sa langue, devenue universelle, et cette suprématie dans les lettres et dans les arts qui l'a placée à la tête de la civilisation. Les malheurs qu'amenèrent les fautes de Louis XIV sont passés : les bienfaits et les monumens de son règne sont restés.

On trouve, dans cette seconde partie, des renseignemens précieux sur les ouvrages de Louis XIV. On n'avoit vu, dans le grand roi, que l'ami et le protecteur des lettres : les Mémoires de Noailles le font connoître comme écrivain, comme sachant dignement retracer les grands événemens de son règne, expliquer les théories du gouvernement, et enseigner l'art de régner (1).

La troisième partie des Mémoires de Noailles retrace des temps et des faits plus rapprochés et mieux connus; elle est divisée en huit livres, et embrasse depuis 1715 jusqu'en 1766, c'est-à-dire presque tout le règne de Louis XV.

Ce qui est dit de la régence ne fait guère connoître sous des points de vue nouveaux que la grande part

(1) *Voyez*, à la suite de la Notice, le n° II.

prise par le maréchal de Noailles aux affaires de l'Etat. Il fut mis à la tête des finances à une époque où le gouvernement n'avoit ni finances ni crédit [1715], où, au milieu d'une énorme quantité de dettes exigibles, près de soixante-dix-sept millions manquoient pour les dépenses courantes, près de la moitié des fonds de 1717 se trouvoient déjà consumés; où enfin la banqueroute sembloit seule pouvoir sauver l'Etat. Noailles la fit repousser par l'honneur français dans le conseil qu'il dirigeoit; mais il fallut adopter des mesures sévères, qui ne furent toujours ni justes, ni sans danger dans leur exécution. L'intérêt des rentes fut réduit; les effets royaux, qui, en nombre incalculable, circuloient dans le royaume avec perte des quatre cinquièmes, furent convertis en billets de l'Etat, et réduits à une valeur de deux cent cinquante millions; on liquida plus de deux mille charges nouvellement créées; on gagna soixante-douze millions sur la refonte des monnoies, opération désastreuse dont le Régent avoit solennellement promis de s'abstenir; on revisa les comptes des fournisseurs; on institua contre les traitans une *chambre* dite *de justice*, à l'instar de celle que Colbert avoit établie en 1661. Bientôt la Bastille se remplit de prisonniers, et parmi les accusés se trouvèrent des innocens. Quatre mille quatre cent dix individus furent taxés. On évaluoit à près de huit cent millions ce qu'ils avoient gagné sur l'Etat; et, suivant un rapport fait au conseil de régence par le duc de Noailles, on leur en laissa plus de quatre cent quatre-vingt-treize. Enfin, après deux ans d'une administration qui ne fut pas sans arbitraire, les finances et le cré-

dit auroient pu se rétablir, si le fameux Law n'étoit entré au ministère quand Noailles en sortit, et si le délire du système ne fût bientôt venu tout replonger dans le chaos.

Dans la troisième partie des Mémoires sont retracés, mais sommairement, le ministère du cardinal Dubois en France, et celui du cardinal Alberoni en Espagne (l'un capable de tout avilir, l'autre de tout brouiller); la courte administration du duc de Bourbon, qui, comme le Régent, voulut gouverner du sein des plaisirs; le ministère pacifique du cardinal de Fleury; la singularité peu connue de ce ministre grave et si prudent, qui intercaloit le même jour, entre deux conférences avec Walpole, une dissertation facétieuse sur les chiens du roi Dagobert; et pêle-mêle, avec son entraînement forcé dans la guerre, des plaisanteries sur le rouge de la marquise de Villars, dont, quoiqu'elle aimât *à faire argent de tout*, elle auroit *peu de débit* (c'étoit le rouge de la petite vérole); et la gaieté burlesque du cardinal après la mort du lion de la Ménagerie, sur *sa veuve affligée, difficile à remarier*, et qui *du moins n'hériteroit pas de la pension de son mari* (sept à huit livres de viande par jour), *à moins que ce ne fût la coutume d'Afrique*... On peut trouver quelque ressemblance entre la tournure d'esprit du premier ministre de Louis XV, et celle du premier ministre de Louis XVI. Mais, en signalant l'insouciance de Maurepas et la sagesse de Fleury, l'histoire a placé un grand contraste dans la ressemblance.

De plus grands développemens font mieux connoître, dans la longue guerre de la succession de

l'Empire, qui, après la mort de Charles VI, embrasa l'Europe en 1740, comme l'avoit fait la guerre de la succession d'Espagne en 1701, la complication des intérêts politiques, les alliances et les défections; le commandement en chef du maréchal de Noailles sur le Rhin et en Italie; les opérations, les rivalités et les fautes des maréchaux d'Asfeld, de Coigny, de Belle-Ile, de Broglie et de Maillebois.

Les désastres de la guerre, pour la France, étoient devenus si graves, qu'un commandant étranger, nommé Mentzel, osa, dans une proclamation, annoncer aux peuples de Bourgogne, de Franche-Comté, de Lorraine, d'Alsace et des Trois-Evêchés, que la reine de Hongrie vouloit les affranchir du *joug intolérable* de la France; et il menaçoit d'ailleurs de les punir *par le fer et par le feu, aussi bien que corporellement en les faisant pendre et mutiler* s'ils prenoient les armes, et ne se soumettoient aux contributions exigées au nom de sa *très-gracieuse souveraine.*

Il étoit temps que Louis XV se mît à la tête de ses armées. Il consulta Noailles, et les vœux du jeune roi s'accordèrent avec l'avis motivé du maréchal. Le prince correspondoit toujours secrètement avec lui : il lui avoit permis de tout dire avec franchise. Il lui écrivoit : « Je vous ouvre la bouche, comme le Pape « aux cardinaux. » Mais, désirant soustraire cette correspondance à la curiosité de ses ministres, Louis usoit d'un moyen singulier qu'il employa depuis avec d'autres personnages : il enfermoit ses dépêches dans une boîte, afin que dans les bureaux on ne soupçonnât point le secret de cette correspondance.



Le ministre des affaires étrangères, Amelot, avoit été remercié; et le maréchal de Noailles, déjà ministre d'Etat, réunissoit la direction de la politique extérieure au commandement de l'armée. Général en chef, il eut le bon esprit de sentir que dans les dangers de l'Etat devenus si effrayans, l'Etat ne pouvoit être sauvé que par un guerrier dont il éleva la fortune, et qui devoit rétablir celle de la France. Depuis long-temps Noailles aimoit et admiroit Maurice de Saxe, qui servoit sous lui, et dont il avoit seul deviné le génie. Il eut à dissiper les préventions et à vaincre la répugnance de Louis XV : il lui donna Maurice, qui fut fait maréchal; et bientôt, dans les champs de Fontenoy, où, vrai royaliste et grand citoyen, le maître voulut servir d'aide de camp à son élève (1), Maurice, qui ne fit, comme il se plut à le reconnoître, qu'exécuter les dispositions de son prédécesseur, changea le sort de nos armes. Alors on vit deux étrangers, l'un né en Pologne, l'autre Danois (2), ramener et fixer la victoire sous les drapeaux français. La Belgique rapidement conquise et la Hollande entamée firent plier l'orgueil des ennemis; et la France, qui depuis long-temps demandoit en vain la paix, ne fut plus seule à en sentir le besoin.

Les Mémoires de Noailles contiennent des éclaircissemens nouveaux sur ces grands événemens.

Un fait historique important, et qui n'est pas connu, c'est que le maréchal de Saxe s'étoit vivement opposé

(1) Noailles, pour son roi plein d'un amour fidèle,
Voit la France en son maître, et ne regarde qu'elle.
(VOLT., *Poëme sur la bat. de Fontenoy.*)

(2) Maurice de Saxe et le comte de Lowendal.

au siége de Berg-op-Zoom, et qu'il rédigea un mémoire pour détourner de ce siége le conseil du Roi, et Noailles, qui en étoit le chef. Or on sait que la prise de Berg-op-Zoom devoit, avec celle de Maëstricht, amener la paix d'Aix-la-Chapelle, et terminer une guerre qui avoit été mêlée pour la France, dans ses succès mêmes, de tant d'épuisement et de dangers.

L'auteur de cette Notice possède la minute d'un mémoire écrit en entier de la main du maréchal de Saxe : c'est un document curieux (1), dont on ne citera ici que le passage suivant, en conservant l'orthographe du héros : « Que je ne suis pas asses per-
« suades que lon puisse prendre Bergerobson, pour
« aitre d'avis que lon y maine mon maitre pour y
« ressevoir un affron;..... que nous y perderons
« nostre armee par le defau de subsistance, etc. »

C'est ici l'occasion de rappeler que l'Académie française voulut recevoir dans son sein le maréchal de Saxe. L'amour de la gloire peut avoir dans la vanité ses foiblesses. Maurice consulta Noailles : il avoit déjà répondu, aux instances des académiciens, qu'il ne savoit pas l'orthographe; mais les académiciens avoient répliqué que Villars ne savoit ni écrire, ni lire ce qu'il avoit écrit. En mandant tous ces détails au maréchal de Noailles, Maurice ajoutoit :
« J'ai repondu que *se la malet* comme un *bage*
« (bague) a un chat..... *Pourcoy nan aites* vous
« pas?... Je *creins* les *ridiqules*, et *se luy si man pa-*
« *ret* un. » Noailles le confirma dans cette opinion, et le maréchal de Saxe envoya un refus définitif.

Mais vers cette même époque il conçut deux pro-

(1) On le trouvera à la suite de la Notice, n° III.

jets ambitieux, dont l'un, par son extravagance, dut nuire au succès de l'autre. Il demanda le gouvernement des Pays-Bas conquis, et en même temps il sollicitoit l'autorisation d'établir ce qu'il appelle lui-même une *piraterie* contre les côtes de la Hollande et celles de l'Angleterre. Le cabinet de Versailles opposa, à la demande du gouvernement des Pays-Bas, des obstacles peu décisifs, et que le maréchal combattit avec avantage (1). La seconde demande fut repoussée avec plus de raison.

Le maréchal de Saxe a publié ses *Rêveries;* mais on n'y trouve point celle qui fut la plus étrange : elle l'étoit au point qu'il faudroit refuser d'y croire, si la preuve n'en étoit restée *écrite de sa main* (2).

Dans une lettre au marquis de Puysieux (3), ministre des affaires étrangères [1747], le vainqueur de Fontenoy le chargeoit d'obtenir du Roi qu'il lui abandonnât *toute cette guerre d'îles et de côtes* (de la Zélande) pour ce qu'il appelóit sa *piraterie;* et, en attendant l'autorisation royale, il s'occupoit déjà des moyens d'exécution : « Les felouques que je fais construire sont excellentes pour tous les débarquemens..... Je compte faire construire quatre cents « de ces felouques, lesquelles peuvent chacune porter cinquante hommes, lesquelles peuvent faire un « débarquement de vingt mille hommes; mais pour « cela il faut avoir vingt mille rameurs..... Vous demander de l'argent pour cela, c'est la mer à boire. « Si vous nous laissez faire, il ne vous en coûtera

(1) *Voyez*, à la suite de la Notice, le n° IV. — (2) *Voyez* le n° V. La minute autographe du maréchal de Saxe appartient à l'auteur de cette Notice. — (3) Appelé, par le maréchal de Saxe, *Pisieux*.

« rien..... Que vous importe que les gens de cette ma-
« rine gagnent quelque somme sur les ennemis ?.....
« Hé bien, laissez-moi donc faire, et dites-moi seu-
« lement que les intendans ne se mêleront point de
« ce que nous pourrons prendre ou tirer par les
« contributions, le long de ces côtes, et dans les îles
« de la Zélande (1) ..... Je vous dirai plus : les éta-
« blissemens de marine dans la Tamise et Londres
« même ne seront pas en sûreté..... Enfin avisez-y,
« et faites-moi bientôt savoir les intentions du Roi. »

Cette demande extraordinaire fut portée au conseil, et Noailles écrivit au maréchal de Saxe que l'exécution de son projet, également nuisible à sa gloire et à l'honneur du gouvernement, tendroit encore à prolonger la guerre : « Vous connoissez les désirs de « toute la France : c'est de vous qu'elle en attend la « fin, et non la continuation. Ne trompez point son « attente. Vos propres réflexions suppléeront à tout « ce que je pourrois vous marquer sur *les couleurs* « *noires et odieuses* que nombre de gens que votre « mérite efface ne manqueront point de donner à « cette entreprise. Défendez-vous des mauvais con- « seils, et ne souffrez jamais qu'on donne atteinte à « votre gloire et à votre réputation. » Le projet de *piraterie* fut abandonné.

Les extraits de la correspondance secrète entre Louis XV et le maréchal de Noailles sont également intéressans et curieux : Louis s'y montre toujours digne du surnom qu'il avoit reçu pendant sa maladie

(1) Le [illegible] ent trois fois, dans sa lettre, à la demande que les inten[illegible] t rien démêler avec lui touchant les produits de sa *pirater*[illegible]

à Metz, et qu'il mérita tant que le maréchal fut le chef de son conseil, et son conseiller privé dans ses lettres ou dans le cabinet, c'est-à-dire jusqu'en 1756, époque où il se retira des affaires et de la cour.

On n'a pu qu'indiquer rapidement, dans cette Notice, quelques-uns des faits historiques nombreux que contiennent les Mémoires de Noailles : ce qui les rendra toujours recommandables, c'est que chaque fait a, pour ainsi dire, sa preuve, et chaque personnage son cachet.

L'abbé Millot a joint, à la fin de chacun des six volumes, des *pièces détachées* qu'il a jugées d'un intérêt trop grand pour n'être citées que par extrait dans le corps de l'ouvrage : ce sont des lettres, qui étoient inédites, de Louis XIV, du duc et de la duchesse de Bourgogne, de Philippe V, de Louise-Marie-Gabrielle de Savoie, reine d'Espagne; de la princesse des Ursins, de madame de Maintenon, du maréchal Fabert, de Fénelon, de l'abbé d'Estrées, de Louis XV, du duc d'Orléans, régent; du cardinal de Fleury, du chancelier Daguesseau, du comte d'Argenson, des deux maréchaux de Noailles, et du comte de Stairs (1).

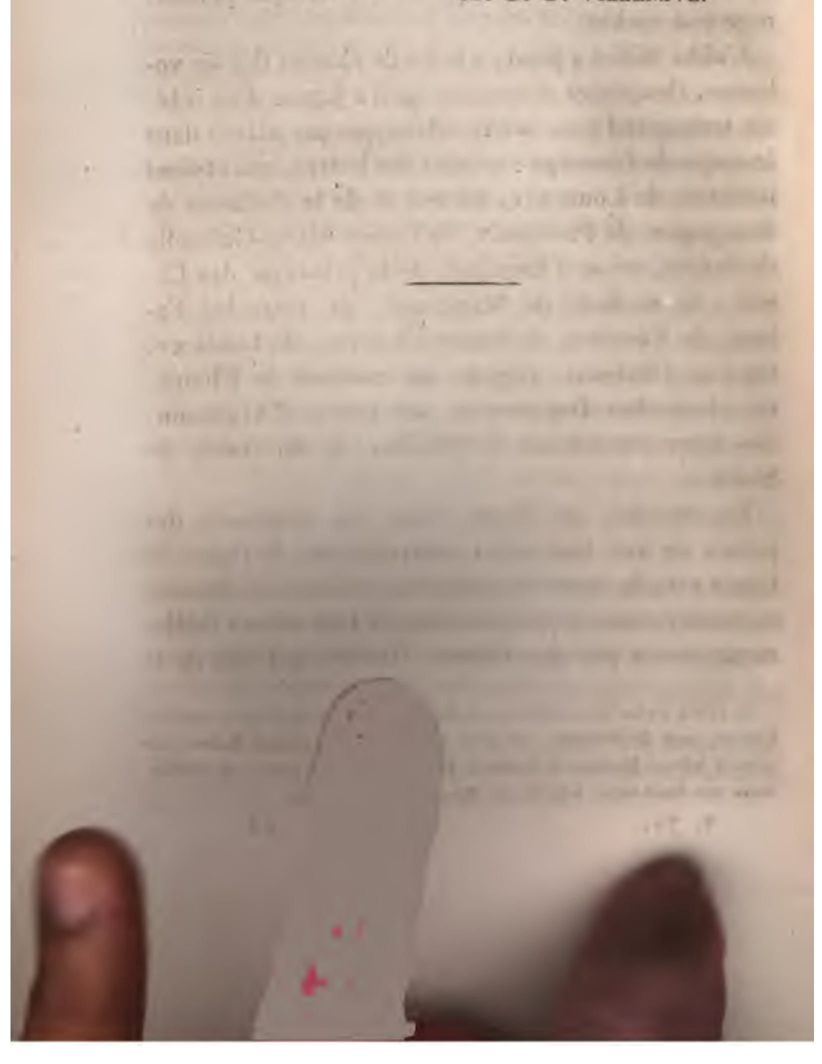
En résumé, on trouve dans ces Mémoires des points de vue tout-à-fait nouveaux sur le règne de Louis XIV; le secret de plusieurs événemens dévoilé, ou mieux connu; des personnages historiques fidèlement peints par eux-mêmes; l'intérêt qui naît de la

(1) Il y a *treize* lettres du duc de Bourgogne, *dix* de la princesse des Ursins, *sept* de Fénelon, etc.; un mémoire du maréchal Fabert, un autre d'Adrien-Maurice de Noailles. Toutes ces pièces seront ici réunies, dans une seule série, à la fin des Mémoires de Noailles.

vérité, pour ainsi dire officielle, jusque là ignorée; et l'attrait qu'on éprouve rarement en lisant un livre d'histoire, comme si c'étoit un voyage de découvertes.

Nous avons ajouté, au texte de l'ouvrage, des notes : celles de l'abbé Millot ont été marquées de la lettre initiale de son nom, pour qu'on pût facilement les distinguer.

M. G. T. Villenave.



PIÈCES RELATIVES A LA NOTICE.

N° I.

Quatre Noailles ambassadeurs dans le seizième et dans le dix-septième siècle.

1. *Antoine* DE NOAILLES, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre de Sa Majesté, chambellan des Enfans de France, lieutenant de roi en Guienne, gouverneur de Bordeaux, et mort dans cette ville en 1562, à l'âge de cinquante-huit ans, dut à ses talens son élévation et sa fortune. Son ambassade en Angleterre (depuis 1552 jusqu'en 1556), où il eut pour adjoint François de Noailles son frère, a été publiée par l'abbé René Auber de Vertot, sous le titre d'*Ambassades de messieurs de Noailles en Angleterre ;* Paris, 1763, in-12, 5 volumes. Le premier volume contient la relation de l'ambassade, écrite par l'éditeur ; les quatre autres ne renferment que des dépêches, des mémoires et instructions diplomatiques, dont les originaux avoient été communiqués à l'abbé de Vertot par le dernier maréchal de Noailles.

De Thou rapporte (année 1548) qu'Antoine passa la revue, au Pellerin près de Nantes, du corps d'armée qui fut envoyé par Henri II en Ecosse, et qui se composoit de trois mille Allemands, commandés par le Rhingrave ; de deux mille Français, conduits par d'Andelot ; et de mille étrangers de différentes nations, sous les ordres de d'Anglure. Le général en chef étoit André de Montalembert-d'Essé. Antoine de Noailles avoit l'intendance des vivres et des munitions de cette petite armée. On songeoit déjà au mariage de Marie Stuart avec le Dauphin, depuis François II. On croit que la flotte partie du Pellerin amena en France cette princesse, comme gage de l'alliance entre les deux nations ; mais plusieurs historiens disent qu'elle ne vint qu'en 1551.

Antoine de Noailles fut chargé, en 1661, d'une négociation difficile. Après la mort de François II, Marie Stuart ne songeoit qu'à repasser en Ecosse, où elle régneroit, et ne se soucioit plus de

rester en France, où elle n'étoit plus reine : mais il falloit préparer les voies à ce retour. La nouvelle religion avoit été introduite en Ecosse par Jacques, qui craignit que cet Etat, où il aspiroit, dit-on, à régner, redevenu catholique au retour de Marie, ne quittât, pour l'alliance de la France, celle de l'Angleterre, qui servoit son ambition.

C'est dans ces circonstances qu'Antoine de Noailles arriva comme ambassadeur. Les grands du royaume s'assemblèrent pour écouter ses propositions. Il demanda que l'Ecosse renouvelât ses anciens traités avec la France, qu'elle renonçât à celui qu'elle venoit de conclure avec l'Angleterre, et qu'on restituât au clergé les biens dont il avoit été dépouillé.

Les esprits étoient aigris contre la France, qu'on accusoit d'avoir engagé l'Ecosse dans la dernière guerre, pour opprimer sa liberté. La réponse ne fut pas favorable : les grands déclarèrent que, n'étant pas auteurs de la rupture du traité avec la France, ils ne refusoient point de le renouveler ; mais qu'ils ne donneroient aucune atteinte au traité fait avec l'Angleterre. Quant à la restitution des biens du clergé, ils s'exprimèrent plus durement, et direut qu'ils ne reconnoissoient pas que ceux à qui l'ambassadeur donnoit le titre de prêtres eussent aucune fonction dans l'Eglise ; et sur-le-champ ils ordonnèrent la démolition de tous les monastères : ce qui fut exécuté, afin que la reine d'Ecosse trouvât à son arrivée ce grand changement terminé, et qu'il n'y eût plus à revenir sur ce qui seroit fait. Cette conduite irrita singulièrement Marie Stuart, qui avoit annoncé son dessein d'imiter Marie d'Angleterre dès qu'elle seroit arrivée en Ecosse. On peut entrevoir déjà la cause des orages et des malheurs d'un règne qui alloit commencer sous de si tristes auspices.

Antoine de Noailles prit ainsi part aux événemens qui amenèrent en France Marie Stuart, et à ceux qui préparèrent si malheureusement son retour en Ecosse.

En 1562, il s'éleva de graves différends à Bordeaux entre Antoine de Noailles, gouverneur de cette ville, et Auguste-Benoît Largebaster [illegible] premier président du parlement. Il s'ensuivit une émeute par [illegible] Montluc accourut pour l'apaiser ; mais en arrivant il a[illegible]oine de Noailles venoit de mourir.

De Thou, qui rapporte cet événement (liv. XXXIV, ann. 1563), confond Gilles de Noailles avec Antoine. Il envoie aussi en Écosse, comme ambassadeur, ce même Gilles de Noailles, qui, étant mort en 1600, âgé de cinquante-quatre ans, n'auroit eu que cinq ans à l'époque de cette mission. On trouve cette double erreur, non corrigée, dans la traduction française de de Thou. (*Voyez* les deux éditions, l'une en 16, l'autre en 11 volumes in-4°, et les tables (1).

2. *François* DE NOAILLES, évêque d'Acqs, fut ambassadeur en Angleterre, avec son frère Antoine, en 1556; à Venise, en 1558; à Rome, vers la même époque; à Constantinople, en 1571 et 1572. Il étoit appelé *le protonotaire de Noailles;* il mourut à Bayonne le 19 septembre 1585, avec la réputation d'être le plus habile diplomate de son temps. L'ambassadeur de Philippe II, qui avoit vivement disputé dans Venise la préséance au dernier ambassadeur de Henri II, fut obligé de la céder à l'évêque d'Acqs.

La relation de sa première ambassade en Angleterre a été rédigée et publiée, comme nous l'avons dit, par l'abbé de Vertot.

L'ambassade à Constantinople est conservée entre les manuscrits de Dupuy, n° 521; entre ceux de Brienne, n° 70 (dans la bibliothèque du Roi, n° 8677); elle se trouvoit encore dans les manuscrits de Gaignières, dans la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, et dans celle du chancelier Seguier, n° 44.

L'abbé de Vertot avoit aussi écrit la relation de cette ambassade, dont le manuscrit in-folio n'a point été publié; il étoit dans la bibliothèque du maréchal de Noailles.

Le père Daniel rapporte (année 1570) que le cardinal Alexandrin n'ayant pu réussir à faire entrer Charles IX dans la ligue des princes chrétiens contre les Turcs, se plaignit à ce monarque de ce que dans ce même temps il envoyoit un ambassadeur à Constantinople, « et qu'il chargeoit de cette ambassade François de « Noailles, évêque d'Acqs, homme, à ce qu'il disoit, très-sus« pect sur l'article de la religion, et qui avoit été sur le point d'être « déposé par le Saint-Siége pour ce sujet : à quoi le Roi répondit

(1) *Voyez*, sur Ant. de Noailles, de Thou, liv. V; Daniel, t. 9; Fleury, liv. XXXII; Vely, tom. 25 et 26; Robinet, Dict. universel, tome 25; la Bibliothèque historique de la France; la Biographie universelle, etc.

« qu'il avoit des raisons particulières pour avoir un ambassadeur « à la Porte ; que le Pape devoit être en repos là-dessus, et qu'il « prioit Dieu de l'*abymer,* s'il avoit quelque dessein de rien faire « qui pût préjudicier aux intérêts communs de la Chrétienté, et « au succès de la ligue des princes chrétiens. »

On conserve, à la bibliothèque du Roi, un exemplaire des Mémoires de Martin Du Bellay, in-folio, avec des notes écrites sur les marges par François de Noailles (1).

3. *Gilles* de Noailles, maître des requêtes, conseiller au parlement de Bordeaux, évêque d'Acqs (ou Dax) après la mort de son frère, fut ambassadeur à Constantinople, en Angleterre, en Ecosse, en Pologne, et mourut en 1600, âgé de cinquante-quatre ans, sans avoir pris possession de son évêché.

L'abbé de Vertot a écrit la relation de son ambassade en Pologne, l'an 1573. Cette relation, qui n'a point été imprimée, étoit dans la bibliothèque du maréchal de Noailles. On y conservoit aussi l'*Ambassade à Constantinople* en 1574, in-folio. On la trouve entre les manuscrits de Dupuy, n° 521 ; entre ceux de Brienne, n° 79 (bibliothèque du Roi, n° 8678). Il y en avoit aussi des copies dans la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, et dans celle du chancelier Seguier, n° 44 (2).

Ainsi le seizième siècle vit trois frères ambassadeurs : Antoine, François et Gilles de Noailles, que de Thou a confondu avec Antoine. Les portraits des deux premiers ont été gravés par Van-Schuppen ; celui de Gilles le fut en 1578 à Constantinople par Nicolas Andrea.

4. *François,* comte de Noailles, lieutenant général d'Auvergne, fut ambassadeur à Rome depuis le premier janvier 1634 jusqu'à la fin de 1636. La relation de son ambassade étoit conservée dans la bibliothèque du maréchal de Noailles ; et le recueil de ses lettres écrites depuis 1632 jusqu'en 1643 se trouvoit dans celle de Bouthillier, ancien évêque de Troyes (3).

(1) *Voyez* de Thou, livres III, VI, IX ; Fleury, liv. XXXIII et XXXIV ; Vely, tom. 27 et 28 de l'édition in-12 ; Robinet, Dict. universel, tom. 25 ; la Bibliothèque historique de la France ; la Biographie universelle, etc. — (2) *Voyez* la Bibliothèque historique de la France. — (3) *Ibid.*



Gilles, évêque d'Acqs, et *François*, comte DE NOAILLES, n'ont point d'articles dans nos biographies, et les historiens les ont oubliés.

N° II.

Sur les OEuvres de Louis XIV.

On a souvent vu les hommes qui avoient illustré leur vie s'inquiéter, quand elle alloit finir, de ce qu'ils avoient écrit dans le silence du cabinet, faire un choix sévère de leurs papiers, et plus d'une fois les brûler en masse.

Un soir, Louis XIV (c'étoit un an avant sa mort) chargea le duc de Noailles d'aller chercher dans son cabinet les papiers qui remplissoient les tiroirs de son bureau. Le monarque commença par livrer aux flammes tout ce qui touchoit à la réputation de divers personnages de sa cour. Le même sort attendoit les *Mémoires* qu'il avoit écrits sur la guerre et sur la politique; les *Relations* de ses campagnes depuis 1667 jusqu'en 1694; son *Journal du siége de Maëstricht*; les *Réflexions sur le métier de roi*, le *Mémoire d'instructions remis à Philippe* V *partant pour l'Espagne*; des *Morceaux détachés*, des *Agenda*, ou *Notes sommaires*, et les *Instructions pour le Dauphin*, qui sont comme des Mémoires sur diverses époques de son règne, lorsque le duc de Noailles pria Sa Majesté de lui donner tous ces papiers; et il reçut ce magnifique présent, dont il enrichit la bibliothèque du Roi en 1749 (1).

(1) A la tête de chacun de ces trois volumes, on lit l'attestation suivante, signée de la main du maréchal de Noailles :

« Je soussigné, Adrien-Maurice, duc de Noailles, pair et maréchal de « France, certifie que le feu roi Louis XIV, par un effet de la confiance « dont il m'honoroit, me chargea un soir, en 1714, d'aller chercher « dans son cabinet, et de lui apporter, différens papiers renfermés dans « des tiroirs. Sa Majesté en brûla d'abord une partie; et, sur les in- « stantes prières que je lui fis de me permettre d'en garder le surplus, « qui concernoit principalement ses campagnes, elle y consentit; et, « voulant assurer à jamais la conservation de ce précieux monument, « j'ai rassemblé les originaux avec les copies que j'en ai fait faire, pour « en faciliter davantage la lecture, en trois volumes in-folio, pour être « le tout ensemble déposé à la bibliothèque du Roi.

« Fait à Paris, le 10 octobre 1749. — LE MARÉCHAL DE NOAILLES. »

Voltaire a parlé de ces écrits, dont il avoit eu connoissance; et, dans son *Siècle de Louis* XIV, il a inséré les *Réflexions sur le métier de roi*, et les *Instructions* remises à Philippe V.

L'abbé Millot donne, dans le quatrième tome des Mémoires de Noailles, une description curieuse de ces manuscrits; mais on en trouve une plus complète dans l'édition des *Œuvres de Louis* XIV, qui a été publiée en 1806 par le général comte de Grimoard et par Grouvelle, en 6 vol. in-8°.

Tous les écrits du monarque ne se trouvent point dans les trois volumes in-folio déposés à la bibliothèque du Roi en 1749. Le maréchal de Noailles fit plus tard, en 1758, un second dépôt (1) consistant en trois cahiers qui ne sont pas de la main de Louis XIV, et où l'on a reconnu celle de Pellisson. On sait que cet écrivain travailloit dans le cabinet du monarque, et que, lorsqu'il n'écrivoit pas sous sa dictée, il polissoit son style, qui souvent n'avoit pas besoin d'être revu. On trouve en effet, écrit de la main de l'académicien, sur un des manuscrits du Roi, année 1661, une note où il dit à l'illustre auteur qui revoyoit ses corrections : *J'ai copié de mot à mot ce qui est des finances*.

L'ouvrage le plus important de Louis XIV est celui qui a pour titre : *Instructions pour M. le Dauphin*. Louis XVI en avoit remis lui-même, en 1786, une copie au général de Grimoard, et il s'occupoit alors de concourir, avec cet écrivain, à l'édition des *Œuvres* de son aïeul, qui, projetée trois années avant la révolution, n'a paru que vingt années plus tard (2).

(1) A la tête du volume ou carton de format in-4°, déposé par le maréchal, on lit la note suivante, de la main de l'abbé Sallier, garde de la bibliothèque du Roi : « Ces manuscrits m'ont été remis par M. le maré« chal duc de Noailles, le 6 de septembre 1758. M. Melot y étoit pré« sent. — *Signé* SALLIER. »

M. Melot étoit aussi garde de la bibliothèque.

(2) *Voyez* l'Avertissement de Grouvelle, en tête du premier volume.

N° III.

Mémoire du maréchal de Saxe. (1747, *inédit.*)

Tout homme sage doit être alarmé de voir son opinion désapprouvée généralement.

Si l'incertitude et la variation *est* un mal dans les choses de la vie privée, on peut dire que c'est un malheur à la guerre, et que quiconque change sa disposition par légèreté, ou sur des opinions, jette toutes les parties d'une armée dans le désordre et la confusion, parce qu'on peut regarder les changemens dans l'opération comme un accident arrivé au plan que l'on s'est formé, qui ne s'établit que sur une méditation faite à loisir, et qui embrasse tout l'objet, avec les parties qui y sont relatives.

Les personnes d'esprit, et surtout les personnes éloquentes [1], sont très-dangereuses dans une armée, parce que leurs opinions font des prosélytes; et si le général n'est un personnage opiniâtre, et entêté de son opinion (ce qui est un défaut), ils lui donnent des incertitudes capables de lui faire commettre de grandes fautes : c'est le cas où je me trouve.

Mon opinion a été, après la prise de la Flandre hollandaise, de ruiner par nos positions l'armée ennemie, en conservant la nôtre, et d'attendre du bénéfice du temps des conjonctures favorables. Cette conduite a paru trop unie : l'on a jugé à propos d'opérer, et de provoquer les événemens. J'ai obéi. En conséquence, je n'ai pu me dispenser de faire une manœuvre très-hasardée, en alongeant des corps sur Maëstricht; ce qui a invité les ennemis à les couper, et à se porter sur les côtes. J'ai paré, par une manœuvre heureusement conduite, cet événement, qui auroit mis les ennemis dans l'abondance, et nous fort à l'étroit. Nous sommes arrivés à Tongres, où le combat de Lawfeldt s'est donné, dans l'intention de faire le siége de Maëstricht.

Les fautes que nous avons commises cette journée nous ont privés de l'avantage que nous devions en retirer. Il ne s'est rien présenté à faire, pour justifier l'événement de ce combat, que le siége

(1) Le maréchal de Saxe écrit *élocante*.

de Berg-op-Zoom (1), que l'on regardoit comme une mauvaise place; et M. de Lowendal (2) assuroit que si les ennemis marchoient à son secours, il pourroit retirer son canon et ses troupes sans qu'elles courussent le moindre risque. C'est sur cette opinion que nous avons formé cette entreprise, moins pour l'objet de prendre cette place, que pour faire une diversion qui pût engager les ennemis à s'y porter en assez grand nombre pour nous donner les moyens de passer la Meuse (3), et faire le siége de Maëstricht (4), auquel la raison militaire nous prescrit de donner la préférence.

Les ennemis n'ont point pris le change : ils n'ont envoyé à Berg-op-Zoom que des secours proportionnés à notre entreprise, et conservé Maëstricht.

Berg-op-Zoom est devenu une affaire au-dessus des forces humaines pour ainsi dire, ou du moins hors de tout exemple. La politique, nos pertes, et notre amour propre peut-être, nous *a* échauffés sur cette entreprise, au point que nous sommes prêts à y *sacrifier l'armée*, *la gloire de nos armes*, *et celle du Roi*. Les esprits s'échauffent, on blâme le général de sa lenteur : il ne sauroit partir trop tôt pour se précipiter dans un labyrinthe qu'il prévoit. L'on parle, l'on écrit des mémoires, l'on se communique ses idées, comme si celui qui est chargé de la conduite de cette campagne n'en étoit pas occupé. Enfin on veut le faire marcher : on brigue, on cabale à cet effet.

M. de Lowendal, qui a sa correspondance, et qui se trouve embarrassé, demande que l'armée vienne dans son voisinage, parce qu'alors l'affaire devient commune à tout le monde, et que l'on y peut sacrifier plus de moyens. L'on part de là, et tout le monde opine que l'on ne sauroit partir trop tôt.

Quelque ferme que je sois sur mon opinion, parce que je crois l'avoir méditée, je ne suis pas assez hardi pour la donner pour bonne. Je dirai seulement, *puisqu'il faut que je me justifie :*

1° Que *je ne suis pas assez persuadé que l'on puisse prendre Berg-op-Zoom, pour être d'avis que l'on y mène mon maître pour y recevoir un affront ;*

(1) Le maréchal de Saxe écrit *Bergerobsom*. — (2) Dans ce mémoire, et dans sa correspondance, le maréchal de Saxe écrit toujours *Leubendal*. — (3) Le maréchal écrit *la Meusse*. — (4) Il écrit *Mastric*.

2° Que Berg-op-Zoom peut se prendre : M. de Lowendal a suffisamment de quoi faire cette opération ;

3° Que *nous y perdrons notre armée, par le défaut de subsistances ;*

4° Que si nous le prenons, nous serons obligés d'y rester bien avant dans l'arrière-saison, parce que les réparations seront longues, *ce qui entraînera la ruine de l'armée;*

5° Que si nous quittons cette position, nous abandonnons aux ennemis des subsistances immenses, et que nous nous commettons à une incursion en France ;

6° Que nous reviendrons bientôt de la position que M. de Lowendal indique, pour rester derrière la Dyle (1) avec un corps de troupes pour la défendre ; que nous serons obligés d'en avoir un autre auprès de Lière, pour couvrir la communication avec Berg-op-Zoom ; un autre que nous serons obligés d'avoir en France, et peut-être un autre sous Mons.

Si l'on ajoute à cela la garnison qu'il faudra jeter dans Namur, l'on pourra aisément comprendre que nous ne serons nulle part assez forts, et que les ennemis prendront la supériorité sur nous en portant le corps qu'ils ont derrière Maëstricht sur Louvain.

Voilà ce que mes foibles lumières me permettent de voir. Au demeurant, on me permettra de prendre le parti que prennent les médecins, qui cèdent toujours aux avis de la consultation, pour se mettre à couvert de tout blâme.

A la guerre, il faut souvent agir par inspiration. Si l'on étoit toujours obligé de rendre compte pourquoi l'on prend plutôt un parti qu'un autre, l'on seroit contredit. Les circonstances souvent se sentent mieux qu'elles ne s'expliquent ; et si la guerre tient de l'inspiration, il ne faut pas troubler le devin.

J'ai pris à Courtray le parti de laisser passer les ennemis, et de ne me point opposer à leur entrée en France. Personne n'étoit de mon avis : l'événement seul m'a justifié.

L'année dernière, je suis parti de la Méhaigne pour placer l'armée du Roi à Tongres. Personne ne connoissoit cette position : je ne la connoissois pas moi-même. J'étois de cinquante bataillons

(1) Le maréchal écrit *la Dille*.

inférieur aux ennemis. Si j'avois été contredit par des gens considérables, je n'aurois osé soutenir mon opinion, je n'aurois seulement pas osé la proposer, et je serois resté derrière la Méhaigne, et je n'aurois pas couvert Bruxelles, Louvain et nos conquêtes, en faisant, à quinze lieues de moi, un grand siége.

N° IV.

Note du maréchal de Saxe, qui avoit demandé le gouvernement des Pays-Bas. (1747, *inédite.*)

1. L'on dit que le maréchal comte de Saxe ne peut pas être revêtu de la dignité de gouverneur général des Pays-Bas conquis, à cause de la prestation de serment qui exclut les personnes de la religion de toute dignité où il en faut un.

Réponse. — Cette raison peut être valable pour les provinces du royaume, mais ne sauroit l'être pour celles qui sont nouvellement conquises.

2. L'on allègue que le Roi ne peut nommer un gouverneur pour les Pays-Bas, parce que Sa Majesté a déclaré qu'elle les rendroit à la paix.

Réponse. — Cette raison est incompréhensible; c'est dire: Ces provinces conquises ne seront point gouvernées; l'on n'y administrera pas la justice; l'on laissera tout dans l'anéantissement, jusqu'à ce qu'elles soient rendues à la maison d'Autriche. Il n'y a point d'exemple d'une pareille conduite; et d'ailleurs l'on sait bien que M. de Séchelles (1) nomme à toutes les places vacantes. A cela l'on répond: L'on gouvernera ces provinces selon la forme établie en France.

Je n'ai rien à répliquer à cette raison: le Roi est bien le maître. Mais, par la même raison, il peut donner le gouvernement des Pays-Bas conquis au maréchal comte de Saxe: cela ne dérange en rien à la déclaration que le Roi a faite de les restituer à la maison d'Autriche: il pourvoit seulement à l'administration de ces provinces conquises, pendant qu'il les a en sa puissance. Il fait une chose juste, équitable; et plus il les maintiendra dans la même

(1) Jean M[illegible] Séchelles, nommé intendant des Pays-Bas; il fut fait c[illegible] juillet 1754, et se retira en avril 1756.

forme de gouvernement, et moins la maison d'Autriche aura à se plaindre. Enfin le Roi tiendra la conduite qu'il voudroit que l'on tînt si, pendant la guerre, une des provinces du royaume tomboit au pouvoir de ses ennemis. Aussi le fait-on. Il n'y a qu'à l'égard du maréchal de Saxe que l'on prétend que la chose est impossible, parce qu'on ne veut pas lui accorder cette grâce, et que l'on aime mieux le désobliger que de diminuer l'autorité de l'intendance.

N° V.

Lettre extraordinaire du maréchal de Saxe à M. le marquis de Puysieux. (1747, *inédite.*)

Monsieur,

J'ai vu, par la lettre que vous avez fait l'honneur d'écrire à G***, que vous n'avez pas grande opinion de notre entreprise sur les îles de Zélande. Je conviens que cette entreprise n'est pas aisée : j'espère cependant que je donnerai de grandes inquiétudes à la République de ce côté-là; mais il me faut des outils pour pouvoir travailler. Vous demander de l'argent pour cela, c'est une affaire désagréable à vous proposer, et difficile à obtenir : il en faudroit beaucoup; et tous les moyens que l'on connoît, ou qui sont en usage, deviendroient inutiles.

Que le Roi m'abandonne toute cette guerre d'îles et de côtes pour ma *piraterie*, je ne lui demande rien, sinon que les intendans ne se mêlent pas de mon affaire. Je trouverai des moyens, et je jetterai les ennemis dans une dépense énorme, sans parler des troupes que je leur occuperai, et des inquiétudes que je leur causerai. Le Roi ne tirera rien de la Zélande s'il n'en fait les frais, qui seront grands.

S'il veut m'abandonner cette partie, j'en tirerai peut-être assez pour mettre notre affaire dans un état à faire de grandes entreprises. Il faut faire de la terre le fossé, comme l'on dit. Si l'intendant fourre son nez là dedans, nous ne prospérerons jamais dans ce nouvel établissement de marine; et quand une fois nous aurons assez de bateaux pour entreprendre quelque chose de grand, alors nous le ferons. Il est certain que *les felouques que je fais construire sont excellentes pour tous les débarquemens*, et que leurs vaisseaux ne sont pas en état de les empêcher d'aller et

de venir, ni de débarquer. Il faudroit que toute leur côte fût continuellement sous les armes; et cela leur occupera quarante mille hommes au moins. Dans peu d'heures de nuit, l'on a passé de notre bord au leur : mais nous n'avons pas assez de barques, et il nous faut des moyens pour toutes les autres dépenses relatives à celle-là. Vous demander de l'argent pour cela, c'est la mer à boire. Si vous nous laissez faire, il ne vous en coûtera rien, et vous en aurez l'avantage : car sans cela, je le répète, vous ne tirerez rien des îles de la Zélande; et cette jalousie (*des intendans*) vous causera une perte réelle.

Que vous importe que les gens employés à cette marine gagnent quelque somme sur les ennemis, dès que vous n'en voulez pas risquer la dépense? Hé bien! *laissez-moi donc faire*, et dites-moi seulement que *les intendans ne se mêleront point de ce que nous pourrons prendre ou tirer, par les contributions, le long de ces côtes et dans les îles de la Zélande,* et je me flatte que Rotterdam (1) aura bientôt de nos nouvelles.

Je vous dirai plus : *les établissemens de marine dans la Tamise et Londres même ne seront pas en sûreté.* Mais il faut que je crée et forme des hommes (2), que j'en fasse venir. Vous sentez bien que vous demander de l'argent pour tout cela, c'est une chose impossible (3); *et* puis *l'on veut y gagner aussi.* J'ai assez à faire de mon affaire *qui est montée,* sans m'aller rompre la tête de cette nouvelle marine, qui est une matière d'un détail immense. Enfin avisez-y, et *faites-moi bientôt savoir les intentions du Roi. Je compte faire construire quatre cents de ces felouques, lesquelles peuvent chacune porter cinquante hommes, lesquelles peuvent faire un débarquement de vingt mille hommes.* Mais pour cela *il faut avoir vingt mille rameurs :* qui me les fournira? Quatre ou cinq cent mille livres que vous me donnerez une fois payées, et les officiers pour les conduire en mer.

(1) Le maréchal écrit *Rotre Dam.* — (2) C'est-à-dire des *pirates.* — (3) C'est pour la troisième fois que le maréchal de Saxe revient, dans sa lettre, sur cette question d'argent, comme il insiste trois fois sur sa demande de n' [illegible] à démêler avec les intendans.

DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

QUEL que puisse être le jugement du public sur la forme de cet ouvrage, le fond en est trop précieux pour ne pas l'intéresser. Ce ne sont point des Mémoires particuliers, tissus d'anecdotes suspectes ou de faits peu importans : c'est l'exposition, fidèlement circonstanciée, d'une partie des grands événemens que les règnes de Louis XIV et de Louis XV offrent à l'histoire. On y trouvera les causes et les effets dévoilés sans artifice; les pensées et les discours des acteurs qui ont brillé sur la scène; les vues et les maximes des rois, des ministres, des généraux; les intrigues de cour et les secrets de politique; les conseils de la prudence, les erreurs des gouvernemens; en un mot, ce que renferme de plus curieux une infinité de pièces originales, dont la collection forme seule une bibliothèque.

L'homme illustre qui a pris soin de les rassembler mériteroit à ce titre la reconnoissance des citoyens, quand même il n'auroit pas signalé son zèle dans les premières places du royaume. Il nous a ouvert une source d'instruction où, depuis le plus haut rang jusques au plus médiocre, chacun puisera des connoissances, jointes aux plaisirs d'une louable curiosité. Pour qu'on en puisse juger d'un coup d'œil, je vais tracer l'esquisse des trois parties de cet ouvrage.

Quoique la première doive paroître stérile en comparaison des deux autres, elle contient beaucoup de particularités dignes du grand jour. Les préliminaires

de la révocation de l'édit de Nantes; l'exécution et les suites de l'édit par lequel il fut révoqué; l'autorité royale s'efforçant d'anéantir une secte ardente et nombreuse; de fausses conversions regardées comme un triomphe de la foi, et ne servant qu'à prouver combien la force a peu d'empire sur les consciences; les religionnaires bravant le pouvoir de Louis XIV, soulevés contre les lois rigides qu'il leur impose, excités à désobéir par la dureté même du ministère, fuyant une patrie délicieuse dont on semble leur faire une prison, et ne respirant que haine ou que fanatisme dès que l'on cesse de les traiter en citoyens; un vertueux commandant qui exécute ces rigueurs fatales, mais qui tâche de les adoucir par esprit de religion comme par sentiment d'humanité (1); qui ensuite, chargé de la guerre contre l'Espagne (commission plus digne de son zèle), se fait redouter en Catalogne, malgré la foiblesse et la misère de ses troupes; qui gagne une bataille, suivie de la prise de Girone, où tant de généraux avoient échoué; qui ajoute à cette conquête trois autres places importantes, sans pouvoir néanmoins contenter la cour; pressé par le Roi d'exécuter une entreprise impossible; opposant la raison à des ordres imprudens et dangereux; prêt à courir tous les hasards si l'on s'obstine, mais triomphant enfin des préjugés par la force de l'évidence : telle est en gros la matière de cette partie des Mémoires que je présente au public. Elle concerne spécialement le premier maréchal de Noailles, Anne-Jules, père de celui qu'on a vu joindre les travaux

(1) *Sentiment* [illegible] *ité* : On a vu, dans la Notice, cet éloge démenti par les [illegible]

du ministère à ceux du généralat; mais elle roule sur des objets qui ne peuvent être indifférens pour la nation.

Dans la seconde partie, unique peut-être en son genre, il s'agit de l'établissement d'un prince français sur le trône d'Espagne. Le duc d'Anjou (Philippe v) y est appelé par le testament du dernier monarque, et par le vœu de la nation espagnole, languissant, depuis Philippe II, sous des maîtres peu dignes de la gouverner. Mais que de difficultés à vaincre! que de traverses et de périls! Des ennemis puissans, implacables, étonnés d'abord d'un événement si prodigieux, se préparent à réunir leurs efforts contre la maison de France, pour lui enlever un héritage qui, en excitant leur envie, ranime leurs inquiétudes politiques. Louis XIV n'est déjà plus ce qu'il étoit: les années ont affoibli les ressorts de son génie et de son ame; ses grands ministres, ses grands généraux ont disparu; l'intrigue lui tend des piéges, et sa confiance en lui-même, à mesure qu'il approche du tombeau, le rend peut-être plus susceptible d'illusions; la vertu honorée à la cour est, pour ainsi dire, d'un caractère doux et paisible, moins propre à renverser les obstacles au dehors qu'à maintenir la tranquillité au dedans; on ne trouve plus ce qui fixoit la victoire sous ses étendards; les finances dépérissent de jour en jour, et l'esprit militaire de la nation manque également de guide et de frein; en un mot, les dangers s'accumulent, et les ressources tarissent.

D'autre part, c'est un jeune prince sans expérience, plein de bonté et de justice, mais peu capable d'application; naturellement courageux, mais foible s'il

[illegible], scru-
[illegible] qui va
[illegible] ent
[illegible] est de-
[illegible] les trésors
[illegible] avec tant de
[illegible] et de sol-
[illegible] et d'Isa-
[illegible] de ses fa-
[illegible] gouver-
[illegible] menacés
[illegible]

[illegible] pour
[illegible] les anime et
[illegible] opérations, que
[illegible] suive
[illegible] comment établir
[illegible] si long-temps
[illegible] caractère,
[illegible] animosité tou-
[illegible] lent, circon-
[illegible] ses opinions,
[illegible] capable de
[illegible] son naturel,
[illegible] de l'auto-
[illegible] le péril, et
[illegible] pour re-
[illegible], léger,
[illegible] renom-
[illegible] d'esprit
[illegible] parure ; plus
[illegible] des

autres peuples qu'à reconnoître ce qu'ils ont d'estimable, jugeant d'ordinaire avec précipitation, agissant de même, et s'impatientant des obstacles quand il ne peut les franchir d'abord; le Français, dis-je, même par ses talens et ses aimables qualités, risque de blesser l'amour propre de cette nation altière, que l'intérêt commun oblige de ménager d'autant plus, qu'elle doit devenir pour jamais une nation amie de la France.

C'est à quoi tendent les vues de Louis XIV. Le duc d'Harcourt, habile ambassadeur, semble avoir aplani toutes les voies à la concorde : malheureusement ses travaux sont interrompus par la maladie. Philippe V se trouve presque sans conseil. Un Français de sa cour (le marquis de Louville), dominé par l'imagination, se mêlant de tout, soit par zèle, soit par intrigues, correspondant secret de Torcy, commence à décrier les Espagnols, et à flatter le ministère de France d'idées chimériques, en l'excitant à gouverner l'Espagne avec empire, comme s'il suffisoit pour cela de le vouloir. Les affaires languissent, les cabales se forment, les mécontentemens se multiplient; de petites choses deviennent graves par les effets; des mots, ou le silence même, aigrissent les cœurs; Louis trouve de l'opposition à ses vues les plus utiles, et il sent à chaque pas combien l'agrandissement de sa race est un fardeau accablant pour sa personne et pour son royaume.

Aux périls du dehors se joignent des discordes intestines qui les augmentent sans cesse. Tandis que les jalousies nationales sont en fermentation, les Français se divisent et se brouillent à la cour même de

Madrid, et jettent le gouvernement dans un chaos de perplexités. La jeune Reine, d'un mérite fort au-dessus de son âge, dirigée par la princesse des Ursins, a maintenu l'ordre pendant l'expédition de Philippe en Italie. Arrive avec le monarque un ambassadeur de France (le cardinal d'Estrées) hautain, prévenu, violent, implacable s'il est courroucé. Il se croit offensé par la princesse : il l'accuse, il éclate ; il s'attire la haine du Roi, celle de la Reine, maîtresse de l'esprit du Roi. Les intrigans prennent parti ; les brouilleries s'enveniment jusqu'au plus étrange scandale ; toutes les affaires deviennent le jouet des passions. Que fera Louis XIV? il ne peut voir de si loin qu'à travers mille nuages, ni juger que sur des rapports contradictoires. Il croit devoir soutenir son ministre : il ne fait par là que redoubler et les embarras et les troubles. Le rappel de l'ambassadeur, celui de l'abbé d'Estrées son neveu, qui a pris sa place, celui de la princesse des Ursins, qui s'est rendue nécessaire ; les nouveaux incidens nés de ces premières intrigues ; les variations fréquentes du cabinet de Versailles ; les changemens de scène et d'intérêt à Madrid ; tout aggrave les difficultés, et entraîne aux infortunes.

Déjà les ennemis sont en Espagne ; l'esprit de rebellion est répandu dans quelques provinces ; la Catalogne, l'Arragon reconnoissent l'archiduc. Louis se lasse d'une guerre malheureuse, et voudroit acheter la paix par les plus grands sacrifices : mais Philippe, contraint deux fois de quitter sa capitale, persiste à vouloir répandre jusqu'à la dernière goutte de son sang, plutôt que de renoncer à sa couronne ; la Reine est inébranlable dans les revers ; la princesse des

Ursins les anime l'un et l'autre; enfin la fidélité castillane supplée aux secours que la France ne fournit plus.

Tout seroit perdu cependant, si le duc de Vendôme n'alloit conduire les Espagnols, qui manquent de généraux comme de ministres; si le duc de Noailles ne ranimoit les espérances de Louis XIV, et ne faisoit sentir la nécessité de soutenir la guerre d'Espagne, puisqu'il n'y a pas d'autre moyen d'obtenir la paix; si ces deux illustres Français, unis par l'amitié et par le zèle, n'agissoient chacun de leur côté avec une égale vigueur, et si la conquête de Girone n'affermissoit les trophées de Villaviciosa.

Ce mélange singulier d'intrigues de cour et d'affaires politiques, de traits qui peignent les mœurs, et de faits qui intéressent les couronnes; de brouilleries tantôt sourdes, tantôt éclatantes; de manéges ténébreux et de grands événemens, enfin de négociations et de guerres, peut former un morceau d'histoire non-seulement des plus curieux, mais des plus utiles : tout dépend de la manière de mettre en œuvre les matériaux, et il n'y en a guère d'aussi difficiles à manier. Ce sont principalement de longues lettres, souvent opposées les unes aux autres, où les objets sont présentés sous différentes faces, entassés et confondus, sans rapports ni liaisons entre eux : l'abondance y est plutôt stérile que fructueuse; la vérité s'y cache dans les replis de la passion ou dans les contrariétés des récits; et après avoir beaucoup lu, on ne sait encore que penser. Ce sont des vues politiques variables, quelquefois hasardées et fausses, dont il faut néanmoins suivre la trace, puisqu'elles influent dans

à en dégoûter les intrigans mêmes, que le récit des fautes énormes où il entraîna les Français en Espagne, des chagrins et de la honte qui le suivirent, des maux enfin qu'il attira sur les couronnes, après avoir fait le supplice des auteurs de tant de scènes humiliantes ?

La troisième partie renferme les principaux événemens du dernier règne jusqu'à la guerre malheureuse de 1755; elle appartient spécialement au second maréchal de Noailles, puisqu'il y figure sans cesse, ou par ses actions ou par ses écrits, dignes eux-mêmes pour la plupart d'être mis au nombre de ses meilleures actions. Président du conseil des finances avant que le système de Law éblouît le Régent et bouleversât le royaume; général et négociateur dans la guerre de 1733; ministre d'Etat, honoré de toute la confiance du Roi à la mort du cardinal de Fleury; commandant l'armée et dirigeant les affaires dans un temps critique où de grands malheurs en présageoient encore de plus grands; assez généreux pour faire passer le commandement à l'illustre Saxon que la France comptera toujours parmi ses Condé et ses Turenne; l'aidant de ses conseils en ami, et lui laissant toute la gloire des succès; se dévouant à tous les genres de travaux pour le bien public; allant négocier en Espagne lorsqu'il importoit de prévenir les effets d'une funeste mésintelligence; ne dissimulant aucune vérité désagréable lorsqu'il falloit dissiper les illusions qui assiégeoient le trône; prévoyant les suites des fautes du ministère, les annonçant au Roi avec une courageuse franchise, et lui indiquant les moyens d'y remédier; sa vie presque entière se trouve liée à tout

ce que la France et même l'Europe éprouvèrent de fameux événemens.

Homme de guerre et homme d'Etat, le maréchal de Noailles mérite d'être considéré sous ces deux aspects.

Sa réputation de général auroit été fort brillante s'il avoit gagné la bataille de Dettingen, comme toutes ses dispositions sembloient l'assurer. Il fut malheureux par la faute d'autrui : une journée qui devoit le placer au rang des plus célèbres capitaines l'exposa aux jugemens défavorables du public, trop accoutumé à n'applaudir en ce genre qu'à la victoire; et l'on oublia tout ce qu'il avoit exécuté de glorieux, parce que la fortune avoit trompé une fois ses espérances.

Il ne m'appartient pas de juger des opérations militaires. Je sais que les vrais connoisseurs admirent le talent du maréchal de Noailles pour les plans de campagne, mais qu'on lui reproche d'avoir manqué de vigueur dans l'exécution. Nul homme n'est sans défauts. Quelquefois indécis à force de prévoyance, quelquefois trop vivement agité par les contradictions, ou par de justes sujets d'inquiétude, il put en certaines conjonctures perdre des momens favorables; il put aussi paroître timide lorsqu'il n'étoit que prudent. Quoi qu'il en soit, depuis ses premières campagnes jusqu'aux dernières, on verra des traits frappans d'activité et de courage, des résolutions également promptes et heureuses. Le succès couronna partout s[illegible]prises, excepté à Dettingen. Et là encore [illegible]'avantage des ennemis? un champ

de bataille gagné pour quelques heures, sans aucun fruit de la victoire.

Si les détails de guerre sont indispensables dans cet ouvrage, du moins les dépêches et les relations du général me fournissent les matériaux de tous les récits : c'est par conséquent lui-même qui atteste les faits, qui rend compte des vues et des manœuvres, qui donne les idées ou les documens. Avec de pareils matériaux, le simple homme de lettres peut sans doute être en quelque sorte historien militaire. Qu'il sache discerner les choses intéressantes pour l'avenir, de celles dont les bureaux et les nouvellistes ne s'occupent que pour le moment; qu'il sache en former la chaîne, et les revêtir du style convenable, sans avilir ni farder la vérité; qu'il y joigne les réflexions qui naissent du sujet, si elles ont une fin utile : pourquoi ne pourroit-il pas remplir de cette manière les devoirs d'historien? Combien peu ont travaillé sur des Mémoires aussi sûrs? combien peu ont été acteurs, ou témoins, ou juges naturels des campagnes qu'ils racontent?

Un avantage particulier que j'ai trouvé dans cette composition, c'est le mélange des objets politiques avec ceux de la guerre, et des choses secrètes avec les opérations publiques : par là disparoissent la sécheresse et l'uniformité d'une matière naturellement ingrate, par là elle intéresse les différentes classes de lecteurs.

En qualité d'homme d'Etat, le maréchal de Noailles mérite un rang distingué dans notre histoire. Son administration, au commencement de la régence,

eut pour base la sagesse et l'équité; elle tira les finances du chaos affreux où les avoit laissées Louis XIV; elle auroit probablement achevé de les rétablir, si un vertige inconcevable n'avoit aveuglé et le Régent et la nation. Il s'opposa au fatal système, il se dévoua pour la patrie : l'exil fut la récompense de son zèle, exil d'autant plus glorieux que les malheurs du royaume en furent la suite.

Il avoit exercé en Espagne, fort jeune encore, son talent pour les négociations et les affaires, et il possédoit ce talent au plus haut degré. Franchise et prudence, activité et retenue, pénétration et solidité, finesse de tact et profondeur de génie, éloquence douce et forte (1), méthode précise et lumineuse, cet assemblage lui donnoit une supériorité constante, qui dans les conjonctures les plus critiques fut une des principales ressources de l'Etat.

Que ne fit-il pas, à la mort du cardinal de Fleury, pour exciter Louis XV aux soins du gouvernement, et pour lui frayer en quelque sorte la pénible et noble carrière de la royauté, où il n'avoit marché que d'un pas timide, sur les traces d'un principal ministre? Que ne produisirent pas ses conseils dans les premiers temps? quels furent l'amour et le respect de la nation pour son roi! avec quels transports éclatèrent ces sentimens lorsque, le voyant frappé d'une maladie mortelle (en 1744), elle se crut menacée elle-même du plus grand de tous les malheurs!

(1) ([illegible] paroître trop académique. On voit dans le maréchal de N[illegible] ne de guerre habile et prudent, un homme d'Etat sage [illegible] resque toutes les parties de l'administration : mais rec[illegible] ne *éloquence forte*, avec la *profondeur du génie*?

Pendant treize années de ministère, le maréchal de Noailles, soit à l'armée, soit au conseil, se livra sans relâche à toute l'ardeur de son zèle. L'avenir sembloit présent aux yeux de sa politique. On sera étonné de lui voir prédire presque toutes les infortunes de l'Etat; on le sera encore plus de voir qu'il en dévoiloit les causes, et que ces maux ne seroient point arrivés s'il avoit eu autant d'influence dans les résolutions que de courage à dire les vérités les plus affligeantes quand elles pouvoient être utiles. La nation ignore en grande partie ce qu'elle devoit à un ministre de ce caractère: elle ne pouvoit le connoître qu'après sa mort. Il parloit par écrit au souverain, qui souvent lui répondoit avec une entière confiance. Les écrits restent, monument précieux pour notre siècle et pour la postérité, puisque c'est une des meilleures leçons que puissent lire les hommes puissans dont les conseils ou les volontés règlent le sort des empires.

Je ne m'arrêterai point à peindre le maréchal de Noailles comme écrivain : les morceaux qu'on lira de lui seront la preuve de son talent. Joignant à beaucoup d'esprit beaucoup de littérature, il mérita d'être compté au nombre de ces hommes rares qui, dans la plus haute fortune, ont cultivé par l'étude les dons de la nature, et pour qui les lettres sont devenues un moyen de servir l'humanité; j'ajouterois volontiers, un moyen d'être heureux parmi les soucis de la grandeur.

Qu'il me soit permis de dire un mot sur les sentimens dont je me suis fait une règle en composant cet ouvrage. J'ose répondre de ma sincérité, autant

qu'on peut répondre de soi-même. Ni les noms ni les personnes n'ont eu d'empire sur ma plume : si je loue, c'est que les choses me paroissent louables; si je blâme, c'est qu'elles me paroissent blâmables (1). Un des grands avantages de l'histoire étant d'exciter aux bonnes actions et d'éloigner des mauvaises, le devoir de l'historien est sans doute de célébrer les unes, et de faire sentir la honte des autres. Je n'ai point dissimulé ce qui pouvoit paroître désavantageux pour le maréchal de Noailles; je ne me suis point assujéti servilement à ses opinions; et, quelque modéré qu'il fût, j'ai quelquefois excusé ceux dont il désapprouvoit la conduite; enfin je puis attester que la flatterie, si j'en eusse été capable, auroit déplu à ses descendans, qui m'ont honoré de leur confiance. L'amour de la vérité présidoit à mon travail : et où trouver des matériaux pour un ouvrage plus véridique? Je ne crains pas de dire qu'elle ne peut offenser personne, à moins qu'on n'ait la fausse délicatesse d'exiger, pour l'honneur de quelques morts, que l'histoire supprime des faits importans; ou la fausse présomption de croire qu'ils ne seront jamais publiés par des écrivains audacieux, qui probablement en grossiront les circonstances.

La plupart des pièces citées se trouvent en original dans les manuscrits de Noailles; les autres sont des copies faites avec beaucoup de soin. Ces recueils, au nombre d'environ deux cents volumes in-folio, m'ont tous passé par les mains. On ne me reprochera pas du moins la prolixité, ni le goût des minuties,

(1) L'abbé Millot a pu se donner cet éloge : il a été trouvé mérité par tous les écrivains qui ont jugé son ouvrage.

s'il est vrai que certaines particularités qui surchargeroient l'histoire sont ce qui rend des Mémoires plus curieux et plus instructifs.

J'ai regretté de ne point trouver de matériaux sur quelques objets essentiels; mais j'ai cru ne devoir puiser que dans une source, très-abondante d'ailleurs. Si j'en ai tiré des traits purement domestiques, pour ainsi parler, et sans rapport à la politique ou à la guerre, ils m'ont paru dignes de curiosité, propres à peindre les hommes; et ils sont en trop petit nombre pour que le titre de cet ouvrage en exigeât le sacrifice.

Je renvoie à la fin des volumes quelques lettres ou pièces détachées (1) très-intéressantes, soit par leur objet, soit par leurs auteurs, et dont je n'aurois pu faire usage sans m'écarter de mon plan et embarrasser les récits.

(1) Nous avons réuni toutes ces pièces, en une seule série, à la fin de l'ouvrage.

MÉMOIRES

DU

DUC DE NOAILLES.

PREMIÈRE PARTIE,

DEPUIS L'AN 1682 JUSQU'A LA FIN DU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

LIVRE PREMIER.

Pour ne rien omettre de ce qui m'a paru digne d'intéresser le public, je remonte jusqu'au premier maréchal de Noailles, père du ministre d'Etat. Deux époques de sa vie fournissent des matériaux à notre histoire : l'une est le temps de la révocation de l'édit de Nantes, l'autre est la guerre de 1688. Il commanda en Languedoc avec sagesse, au milieu des orages qu'excitoient les rigueurs de Louis XIV contre les protestans; il se distingua en Catalogne à la tête de l'armée française, malgré le peu de moyens que lui donnoit le ministère. Ses correspondances avec la cour contiennent plusieurs faits inconnus jusqu'à présent, qui méritent la curiosité des lecteurs. Une espèce de compilation des pièces les plus importantes, faite sous les yeux de son fils, m'a facilité le travail de cette première partie.

Anne-Jules de Noailles naquit en 1650, au sein des honneurs. La charge de capitaine de la première com-

pagnie des gardes du corps venoit d'être donnée à son père Anne, comte de Noailles, lieutenant général des armées du Roi, distingué par ses vertus et par ses services, et qui devint duc et pair en 1663. On avoit vu autrefois Antoine de Noailles, un de ses ancêtres, célèbre ambassadeur sous le règne de Henri II, recevoir, à titre de récompense, les honneurs dont les courtisans étoient alors le plus jaloux (1). Dans le même temps, François de Noailles, évêque d'Acqs, frère d'Antoine, s'étoit immortalisé par des ambassades également difficiles et glorieuses en Angleterre, en Italie, et même à Constantinople (2). De tels exemples domestiques excitent les ames généreuses au service de l'Etat, tandis que les ames communes n'y voient que des motifs de luxe ou d'orgueil.

L'attachement du comte de Noailles pour la personne du Roi, pendant les troubles de la Fronde, fut la principale raison du choix qui lui procura la charge de capitaine des gardes. Le marquis de Chandenier la possédoit en 1648. Des mécontentemens et des soupçons, trop dangereux en un temps de guerre civile, le firent disgracier; et c'est alors qu'on nomma son successeur. Il eut ordre d'envoyer sa démission à un secrétaire d'Etat, dont il recevroit le remboursement de cent quatre-vingt mille livres que cette charge lui avoit coûtées. Il refusa, et persista plusieurs années dans son refus. Pour lui ôter toute es-

(1) L'abbé de Vertot a rédigé ses Négociations, précédées d'une Introduction historique. (M.) — (2) L'histoire cite, parmi les capitaines célèbres du quinzième siècle, le sire de Noailles; et, parmi ceux du seizième, Renaud de Noailles, qui se distingua lors de la révolution de Gênes contre la France, en 1506.

pérance de retour, Louis XIV accorda en 1661 la survivance au comte d'Ayen, fils aîné du nouveau possesseur, âgé seulement de onze ans. Mazarin étoit mort depuis quelques jours, et Louis prenoit les rênes du gouvernement.

On lit, dans les Mémoires du cardinal de Retz, que pendant sa prison de Vincennes le comte de Noailles, chargé d'une commission du Roi, lui fit un discours *très-éloigné de ses manières, et de son inclination honnête et douce;* « car le Mazarin l'obligea, dit-il, à « me parler en aga des janissaires, beaucoup plus « qu'en officier d'un roi très-chrétien. » On vouloit intimider le prisonnier factieux, et l'engager à se démettre de l'archevêché de Paris. En rendant justice au caractère du comte, il satisfait sa propre animosité contre un ministre devenu tout puissant et absolu depuis qu'il avoit triomphé de tant de cabales.

Le jeune Anne-Jules, à qui son père avoit inspiré surtout l'amour de la vertu et une vive émulation, se signala bientôt dans la carrière des armes. Il avoit déjà fait trois campagnes en 1667 : l'année suivante, pendant la conquête de la Franche-Comté, il commanda les quatre compagnies des gardes du corps. Aide de camp du Roi dans la guerre de Hollande, il donna les plus grandes preuves de courage, et en reçut la récompense la plus flatteuse. On le crut tué; Louis le regretta publiquement. Quelques années après, au siége de Valenciennes, il sauva peut-être la vie au monarque, en le conjurant de s'éloigner d'un lieu trop exposé au canon : un boulet passa, au même instant que Louis changeoit de place, à l'endroit même où il s'étoit trouvé.

C'est ainsi que s'avançoit rapidement le comte d'Ayen. Il devint, par la démission de son père, duc de Noailles et pair de France en 1677. Il eut en 1678 le gouvernement du Roussillon et celui de Perpignan. A trente-quatre ans, il fut fait lieutenant général. L'avantage de se signaler continuellement sous les yeux d'un prince guerrier, toujours suivi de la victoire, trop ambitieux de conquêtes, mais juste appréciateur des talens et des services, devoit abréger le chemin de la fortune à un homme de ce rang, qui se comportoit comme si la naissance et les dignités ne servoient qu'à augmenter les devoirs.

Je regrette de ne trouver aucun détail sur l'éducation qu'il avoit reçue, et sur sa manière de vivre dans une cour qui éblouissoit les yeux de toute l'Europe : on y verroit probablement les premières impressions que donna aux mœurs publiques le règne brillant de Louis XIV. Le caractère du monarque, ses grandes qualités et ses défauts, ses goûts, ses préjugés, et sa domination absolue, changeoient la face de la cour; la cour changeoit la capitale; et tout le royaume se modeloit peu à peu sur les exemples bons ou mauvais qui frappoient les esprits, remuoient les ames, et donnoient à la nation de nouvelles idées et des sentimens nouveaux. Une partie des événemens tient aux mœurs : l'histoire n'expliquera bien les uns qu'en peignant les autres.

Le duc de Noailles épousa en 1671 la fille unique d'Ambr [illegible] c de Bournonville, gouverneur de Paris : [illegible] e vingt-et-un enfans. Cette femme illustr [illegible] prit et les vertus furent également admi [illegible] squ'à une extrême vieillesse de la

plus haute considération. Les princes, les personnages du premier rang s'empressoient à lui écrire. Ses correspondances ne seront pas inutiles pour nos Mémoires.

[1682] Honoré de la confiance du Roi, Noailles va paroître sur une scène où le zèle, la sagesse et le courage devoient se réunir, où le succès ne pouvoit être que douloureux pour un citoyen, où il falloit servir la religion et la couronne par des actes de rigueur que l'esprit de l'Evangile sembloit condamner, et qui enlevèrent au royaume une infinité de sujets utiles. Le commandement en chef du Languedoc lui fut confié lorsqu'on voulut détruire le calvinisme, si enraciné dans cette province. Le duc du Maine (1), fils naturel légitimé de Louis XIV, venoit d'en être nommé gouverneur : comme il n'avoit que douze ans, on avoit besoin d'un commandant capable de soutenir le poids des affaires, et d'exercer toute l'autorité royale. La conduite de Noailles dans une commission si épineuse justifia le choix du souverain.

« Nous avons jugé à propos, dit le Roi par ses let-« tres patentes du 29 mai 1682, d'y établir (en Lan-« guedoc) une personne de dignité et d'autorité, « pour y commander durant trois ans, afin d'y main-« tenir nos sujets dans le devoir, et dans l'obéissance « qui nous est due. Sur quoi nous avons estimé ne « pouvoir faire un meilleur choix que de vous, « pour l'entière confiance que nous prenons en votre

(1) *Du Maine* : Louis-Auguste de Bourbon, prince de Dombes, duc du Maine, etc., fils naturel de Louis XIV et de madame de Montespan, né le 30 mars 1670, légitimé le 29 décembre 1673, mort le 14 mai 1706. Il fut père du comte de Toulouse, et aïeul du duc de Penthièvre.

dont, à
plusieurs
eurs rois,
dans les
toutes
» En
tous les
cette pro-

guedoc
parentes.
éloges

les
sommes

Lan-
commandit.

demanda

sentit le
essent
Duc de

Noailles soutint par sa présence l'opinion que la province avoit de lui. Sa générosité naturelle, autant que le faste introduit à la cour par Louis XIV, l'engageoit à représenter de la manière la plus somptueuse; mais ces dépenses d'ostentation, quelquefois utiles pour attirer le respect, ne servirent qu'à relever l'éclat des qualités solides qui lui méritoient l'amour et la confiance. Sage et modéré, bienfaisant, affable, bon avec dignité, ferme avec douceur, il réussit d'abord en tout ce qu'il devoit faire. « Il suffit, écrivoit-« il au Roi (24 octobre), que les ordres de Votre « Majesté soient connus, pour être exécutés aussitôt.» Effectivement les Etats accordèrent, par une seule délibération, le don gratuit qu'on leur demandoit, plus fort de deux cent mille livres que celui de l'année précédente, et un prêt de cent mille livres pour des manufactures de drap dont les fonds étoient épuisés.

De toutes les affaires politiques, la plus épineuse est d'exercer l'autorité contre une secte de religion établie dans un Etat. Louis XIV avoit résolu d'abolir en France le calvinisme, autrefois fécond en cabales et en révoltes, alors peu remuant, et tenu en bride non-seulement par la puissance du Roi, mais par l'intérêt de ses propres sectateurs.

La liberté de conscience que le fameux édit de Nantes leur assuroit ne laissant aucun prétexte de trouble à leur enthousiasme religieux, ils s'occupoient tranquillement des soins de la fortune; et cette tranquillité même devoit affoiblir de jour en jour les préjugés qui les séparoient de la véritable Eglise. Au défaut de la persuasion, le seul ennui des querelles auroit tôt ou tard ramené une salutaire concorde.

Cependant les catholiques zélés voyoient avec indignation cette différence de culte, et les calvinistes ne s'indignoient pas moins de l'intolérance des catholiques. Il s'élevoit quelquefois entre eux des disputes où l'esprit de parti répandoit toute son aigreur. Le clergé, qui, dans l'affaire de la régale, venoit de soutenir contre le Pape les prérogatives de la couronne (1), profita de la bienveillance du Roi pour l'exciter à l'extirpation de l'hérésie. On envoya des missionnaires aux provinces méridionales; on fit distribuer de l'argent aux convertis. Ces moyens ne fructifiant point assez, quoique préférables à tout autre, des ministres trop portés au despotisme persuadèrent à Louis XIV d'abattre par la force, au lieu de miner par la prudence, une secte que le temps et la raison pouvoient seuls faire tomber utilement : ils ne virent point que c'étoit armer la puissance royale contre les intérêts de l'État.

Déjà plusieurs édits ou ordonnances effarouchoient

(1) *De la couronne* : La fameuse déclaration du clergé, qui consacre les libertés de l'Église gallicane en quatre propositions, avoit été rendue au mois de mars 1682. Louis XIV disoit, dans une circulaire *aux archevêques et évêques du royaume* en date du 10 juillet, et en réponse à leur demande de *l'extirpation de l'hérésie* : « Je suis bien aise de vous avertir que j'écris, aux commissaires départis dans les provinces, d'agir « de concert avec vous,..... vous recommandant, *sur toutes choses, de « ménager avec douceur les esprits* de ceux de ladite religion, et de ne « vous servir que *de la force des raisons* pour les ramener à la connoissance de la vérité, etc. » La lettre aux commissaires étoit rédigée dans le même esprit, et presque d[...] les mêmes termes. Le Roi ajoutoit : « Je « vous recommande sur[...] en faire qui puisse donner atteinte à « ce qui leur a été acc[...] édits et déclarations donnés en leur « faveur. » La même r[...] étoit faite aux évêques : ils ne devoient se servir que d[...] *raisons, sans rien faire contre les édits et déclarations*[...]

les calvinistes en les dépouillant de leurs priviléges; des lois pénales, des coups d'autorité arbitraire, réveilloient en eux ces idées sinistres de persécution, qui inspirent l'opiniâtreté et le fanatisme (1). Ils étoient deux cent cinquante mille au moins en Languedoc, plus unis qu'ailleurs, plus dangereux par conséquent s'ils prenoient le parti de se soulever.

Le duc de Noailles avoit autant d'humanité que de religion. Très-fidèle au Roi, mais aimant le peuple, très-bon catholique, mais avec ces principes de charité et de modération que son frère, depuis cardinal, alors évêque de Châlons-sur-Marne, enseignoit et pratiquoit d'une manière édifiante, il se fit un devoir d'exécuter les ordres du prince, et de ménager les sujets.

Un arrêt du parlement de Toulouse, rendu le 16 octobre 1682, conformément aux ordres de la cour, défendit l'exercice de la religion prétendue réformée dans Montpellier, et ordonna que le temple de cette ville fût démoli. On prétendoit punir par là des contraventions aux lois précédentes. L'évêque diocésain ayant demandé la permission de changer le temple en église, le marquis de Châteauneuf (2), secrétaire d'Etat, écrivit au duc de Noailles (le 23 novembre), pour motif de refus, *qu'il seroit d'un plus grand éclat de faire exécuter l'arrêt, et que cela ôteroit*

(1) *Voyez* la Notice, page 169. — (2) *De Châteauneuf:* Balthasar Phelipeaux, marquis de Châteauneuf, secrétaire d'Etat en 1669, mort en sa terre de Châteauneuf-sur-Loire le 27 avril 1700, âgé d'environ soixante-et-un ans. Il étoit seigneur de La Vrillière, comte de Saint-Florentin, et second fils de Louis Phelipeaux, créé secrétaire d'Etat par Louis XIII en 1629.

aux religionnaires toute espérance d'y rentrer. Mais ce grand éclat pouvoit bien aussi les exciter à une révolte.

Tout le royaume retentit de leurs plaintes. Ils crièrent qu'on attaquoit le culte divin, qu'on violoit et les lois sacrées et les lois civiles; ils publièrent qu'on ne rougissoit pas de joindre contre eux la fourberie à la violence, et que l'abjuration d'une demoiselle Paulet, qui faisoit beaucoup de bruit, étoit une imposture exécrable. La demoiselle s'étoit effectivement inscrite en faux contre sa signature, mise au bas de cette abjuration. Elle se rétracta depuis; elle abjura de nouveau le calvinisme, sans qu'une conduite si équivoque pût calmer ni détromper les protestans. Leurs ministres employoient pour les animer tout ce que le zèle de religion inspire d'ardeur et d'éloquence. Dans ces conjonctures critiques, le duc de Noailles avoit reçu ordre de faire exécuter l'arrêt de Toulouse. Quoiqu'il y eût huit mille religionnaires à Montpellier, et qu'il n'eût point de troupes à leur opposer, il réussit par la sagesse, souvent plus efficace que la force.

D'abord il mande les ministres et les anciens du consistoire : il les exhorte à la soumission, écoute leurs remontrances, leur promet de les faire parvenir à la cour, mais leur déclare qu'il ne peut différer la démolition du temple que jusqu'au retour du courrier (1). Ils se retirent avec des témoignages de respect, mêlés aux signes d'une profonde douleur. Quelque temps après, arrivent deux gentilshommes, députés par les calvinistes pour solliciter l'exercice de

(1) Le duc de Noailles à M. de Châteauneuf, 24 novembre. (M.)

leur religion. Les voyant très-obstinés, et capables d'échauffer les autres, le duc les retient auprès de lui. Leurs prêtres sont mandés de nouveau, et il ne trouve plus en eux qu'indocilité et fanatisme : « Vous êtes le « maître de nos vies, lui disent-ils ; mais notre mis- « sion vient de Dieu, et la crainte de la mort ne nous « en fera pas cesser l'exercice. » Le seul parti à prendre étoit de les faire arrêter dans sa maison.

Cependant on vient lui annoncer que le peuple en foule est au temple ou aux environs ; qu'ils attendent les ministres pour le prêche, et que les cris et le tumulte augmentent d'un moment à l'autre. Les ministres, de leur côté, osent dire que si on empêche les assemblées dans le temple, ils prêcheront dans les places publiques ; que si on les chasse de la ville, ils iront dans la campagne ; enfin que la cause de Dieu trouvera dans le royaume près de deux millions de défenseurs. Quels discours auroient-ils tenus au peuple s'ils étoient montés en chaire ? Le duc les fit conduire sans éclat à la citadelle.

Ses forces militaires consistoient seulement en deux compagnies. Les officiers et plusieurs soldats de l'une étoient calvinistes. Il envoya néanmoins ordre au peuple de sortir du temple, et fut obéi. Il avoit pris la sage précaution, en faisant signifier l'arrêt, d'envoyer aussi des gardes qui empêchassent les catholiques d'insulter les réformés : une insulte de cette espèce seroit devenue probablement un signal de carnage.

Malgré la détention des ministres, le calme se rétablit. On se contenta de signifier un acte d'opposition à la démolition du temple ; on présenta plusieurs re-

quêtes pour obtenir l'ancienne liberté. Ces voies légales entretenoient du moins un reste d'espérance : mais Noailles ayant reçu des ordres précis du Roi, assembla les principaux du consistoire, leur signifia ces ordres, et les exécuta en tempérant toujours la rigueur par la sagesse. Le temple fut démoli le 2 décembre.

Quelques catholiques furent punis d'avoir injurié les protestans. Une ordonnance du même jour défendit à tout catholique de les offenser, soit de bouche, soit par écrit, *et de leur faire aucun déplaisir en leurs personnes ni en leurs biens* : elle enjoignoit aux uns et aux autres, également et sous les mêmes peines, de vivre en paix et en bonne intelligence. C'est ce que la religion même auroit dû inspirer à tous; c'est ce qui auroit prévenu l'excès des haines religieuses, sans vexer les consciences : mais la religion devenoit souvent un prétexte pour armer les passions qui la déshonorent.

Il falloit rendre la liberté aux ministres. Le duc de Noailles attendit que le dimanche fût passé, de peur qu'ils ne s'attirassent des châtimens par les prédications qu'on les eût obligés de faire; il leur ordonna ensuite de quitter la ville, parce que, selon un arrêt du conseil, ils ne pouvoient demeurer dans les lieux où l'exercice de leur religion étoit défendu. Le Roi permit néanmoins de retenir un des plus sages, qui resteroit trois mois sous prétexte de ses affaires, pour baptiser les enfans des calvinistes. On pensa que le salut des nouveau-nés exigeoit cette condescendance, et l'on se flatta, bien légèrement sans doute,

qu'au bout de trois mois les esprits changeroient assez pour qu'elle devînt inutile.

Le parlement de Toulouse, dont l'arrêt contre les religionnaires de Montpellier étoit fondé, comme on l'a vu, sur des contraventions aux nouveaux édits concernant leur religion, avoit commencé, par le même motif, des procédures semblables contre ceux de Montauban et de plusieurs autres lieux. Le ministre écrivit au premier président de surseoir à l'exécution. C'étoit, dit-il dans une de ses lettres au duc de Noailles (7 décembre), « pour ne pas mettre trop « de bois au feu à la fois. » Malgré ce ménagement politique, on devoit craindre un incendie considérable. L'exemple de Montpellier et celui de Bergerac, qui avoit précédé dans le même genre, suffisoient pour échauffer prodigieusement un parti toujours plus ardent lorsqu'il se croyoit persécuté.

[1683] En de telles circonstances, on ne devoit guère espérer de conversions, quelques moyens qu'on employât pour en augmenter le nombre. Le duc, après la tenue des Etats, obtint aux nouveaux convertis des grâces de la cour, et plusieurs personnes du premier rang de la province furent gagnées par cette amorce de fortune. Le point essentiel, mais trop difficile, étoit de gagner ou de persuader les pasteurs : eux seuls pouvoient entraîner la multitude.

Un homme zélé, M. Boudon, proposa la voie des conférences publiques, dont mille exemples démontrent le peu de fruit, joint à beaucoup d'inconvéniens. Noailles approuve le projet, en observant néanmoins combien on aura besoin d'habiles gens pour

soutenir ces conférences : sans quoi, au lieu du bien qu'on en peut espérer, il n'en arriveroit que du mal. Il ajoute que la plupart des ministres de la secte ne lui paroissent avoir qu'une indifférence de religion; que cependant il faut tâcher de les gagner, et *les acheter plus qu'ils ne valent*, pour éviter le mal qu'ils sont capables de faire. (*Lettre à M. Boudon*, 17 *février.*)

Les conférences devoient se tenir à Nismes : il pressa Daguesseau de les faire ouvrir; mais bientôt détrompé, il lui écrivit que puisqu'on ne trouvoit point de docteurs catholiques assez savans pour soutenir la cause de Dieu dans ces conférences, il falloit profiter du refus que les religionnaires faisoient d'y entrer, et les rompre avec honneur, plutôt que de les tenir avec déshonneur pour la religion. Une lettre à M. Boudon dit la même chose.

Il étoit à craindre, comme le duc l'observoit, que si les calvinistes s'apercevoient qu'on eût évité la controverse, ils ne s'en fissent un trophée, et n'en conçussent plus d'aversion ou de mépris pour les catholiques. Le zèle de ces derniers en général, n'étant soutenu dans la province ni par la science ni par les mœurs du clergé, ressembloit moins au vrai zèle qu'à l'esprit de haine et de vengeance. Noailles se plaignoit amèrement de la conduite des évêques et des prêtres, qui négligeoient entièrement les moyens de conversion. Dans les Cévennes surtout, ce rempart de l'hérésie, les vices du clergé méritoient les plus grands reproches. Une cathédrale, des collégiales, des cures, plusieurs communautés, fournissoient à peine aux catholiques un sermon par mois, tandis

que les calvinistes du même lieu en avoient un par jour, sans avoir plus de deux ou trois ministres.

Daguesseau sentoit ainsi que Noailles l'insuffisance des moyens politiques, et la nécessité de convertir, au lieu d'épouvanter et de corrompre : « Il faudroit, « lui marquoit-il, que le Roi écrivît aux évêques du « Languedoc : le désir qu'ils auroient de plaire à « Sa Majesté les engageroit assurément à faire plus « d'efforts qu'ils ne font. Il sera même bon qu'ils « soient persuadés que messieurs les lieutenans de « roi et moi avons ordre d'observer leur conduite. » (*Lettre du* 9 *mars.*)

Ainsi, quoique l'Eglise de France eût alors de savans théologiens, de grands évêques, de célèbres prédicateurs, des lumières enfin, et des mœurs vraiment respectables, les mêmes causes qui avoient favorisé le progrès des nouvelles sectes subsistoient encore dans la province. Et comment vaincre l'entêtement de sectaires mieux instruits de leur religion, plus attachés à leur croyance et à leurs devoirs, que les catholiques dont ils étoient environnés; méprisant les superstitions que ceux-ci préféroient souvent au culte divin, méprisant les subtilités triviales qui faisoient presque leur unique théologie? Si Louis XIV et son conseil avoient bien connu la nature de l'homme et l'état des choses, ils auroient pris d'autres mesures; ils auroient prévu que la force sans la persuasion ne feroit que renverser des autels, en irritant le zèle des adorateurs.

On en vit bientôt les effets dans le Languedoc. Plusieurs ministres enthousiastes, bravant les ordres du Roi, assemblèrent le peuple, prêchèrent sur la

persécution, se comparèrent à la primitive Eglise, annoncèrent la couronne du martyre, pour inspirer la résistance. Les attroupemens d'hommes armés devinrent fréquens et considérables : tantôt c'étoient les religionnaires qui cherchoient à se faire craindre, en se montrant résolus de se défendre (1), tantôt des bandits de toute espèce qui profitoient du désordre pour exercer leurs brigandages. Une maréchaussée très-peu nombreuse ne pouvoit contenir les séditieux et les brigands. Daguesseau représentoit la nécessité d'envoyer des troupes : Noailles écrivoit qu'il avoit prévu le mal, qu'il en avoit souvent parlé, qu'il avoit proposé les remèdes, et insisté là-dessus. Il sentoit avec douleur qu'on devoit devenir sévère, même par principe d'humanité. En punissant les coupables, dit-il dans une lettre à l'intendant, *on empêchera mille autres de le devenir.* Ce n'étoit plus le temps d'observer qu'il n'y auroit presque point eu de coupables, si la cour avoit agi différemment.

Quelques nouveaux arrêts du conseil, tendant à éloigner les ministres, augmentèrent la fermentation. Elle étoit singulièrement dangereuse à Nismes, ville considérable, dont le consistoire jouissoit d'une sorte de prééminence, où les religionnaires devoient être dès-lors plus obstinés, où le peuple avoit un privilége de chasse qui entretenoit l'exercice des armes à feu, où presque tous les artisans avoient été soldats, où enfin il arrivoit continuellement de ces montagnards des Cévennes également féroces et fanatiques, attirés soit par le besoin de subsistance, soit par le zèle ou la politique de secte. Une émotion populaire toute ré-

(1) Lettre de Daguesseau au duc de Noailles, 4 mai. (M.)

cente y auroit eu des suites funestes, sans une grosse pluie qui dissipa les mutins (1).

Il faut avouer que les catholiques ne se conduisoient pas de manière à calmer ces cœurs inquiets et ulcérés. Des ecclésiastiques se montrèrent si emportés dans le Vivarais, qu'on fut obligé d'écrire aux principaux gentilshommes du pays pour qu'ils réprimassent leur faux zèle, et cherchassent en secret les moyens de servir la religion et le Roi. Un démêlé entre les marchands de Nismes fournit surtout de justes sujets de plainte, et mit à découvert les passions qui prennent si adroitement le masque de la piété.

Il s'étoit établi dans cette ville une manufacture de taffetas et d'autres petites étoffes de soie, dont le commerce, selon l'estimation commune, montoit en 1683 à plus de deux millions par an : commerce d'autant plus précieux, que les soies du pays y étant seules employées, tout le profit en étoit pour le royaume. On le devoit à l'industrie des religionnaires, plus riches, plus intelligens, plus accrédités au dedans et au dehors, que les marchands catholiques. Ceux-ci, jaloux de leurs succès, projetèrent de leur enlever cet avantage, comme si l'hérésie devoit exclure de la possession même du travail et des talens.

Pour arriver à leur but sans paroître y tendre, ils firent d'abord un projet de réglemens assez modérés, mais dont ils prévoyoient que les conséquences nuiroient aux calvinistes. Tout se réduisoit à établir une forme de maîtrise pour les manufactures de soie, et certaines précautions pour la facture des étoffes; le

(1) Mémoire de Daguesseau, 18 juillet. (M.)

tout sans frais, et sans beaucoup de gêne. Les calvinistes s'y prêtèrent, tant le piége étoit déguisé. Les marchands de Paris et de Lyon, consultés sur ce projet, ne l'approuvèrent point, et proposèrent les réglemens de Lyon, bien plus rigoureux : ils craignoient que si ceux de Nismes l'étoient moins, une partie de leurs manufactures n'y fût transplantée.

Comme les réglemens de Lyon excluoient les religionnaires de la manufacture et du commerce des soies, les catholiques de Nismes saisirent avec joie une ouverture si favorable à leurs intérêts. On corrigea les articles d'après ce modèle; on les publia, revêtus d'un arrêt du conseil et de lettres patentes, sans que les marchands calvinistes eussent été avertis du changement.

Ils se récrièrent bientôt, non sur le point délicat de la religion, qu'ils n'osoient toucher, quoiqu'ils y fussent très-sensibles, mais sur le tort fait au commerce, dont l'ame est la liberté, et que la liberté seule avoit rendu florissant à Nismes. Ils demandèrent la cassation du réglement : les catholiques en poursuivirent opiniâtrément l'exécution. Ces entraves, jointes aux droits que les fermiers généraux levoient depuis peu à la foire de Beaucaire, causèrent une grande diminution des manufactures. Les religionnaires alors refusèrent de l'ouvrage à une foule d'ouvriers catholiques. Il en étoit venu d'Avignon plusieurs familles, qu'on y vit retourner, et que le vice-légat fut charmé d'y recevoir. Le Roi, brouillé avec le Pape, [illegible] faire ce que le Pape auroit sollicité de son a[illegible]tres temps.

Enfin [illegible] se douta qu'il avoit pu se trom-

per. On accorda aux calvinistes un arrêt de renvoi par devant l'intendant de la province, pour donner son avis sur cette affaire. L'avis du sage Daguesseau fut qu'on ne pouvoit trop s'appliquer à maintenir et même à augmenter le commerce de Nismes; que la prudence demandoit qu'au moins on en tolérât la continuation entre les mains des religionnaires, qui seuls avoient l'argent, le crédit, les habitudes, les correspondances et la conduite nécessaires pour le soutenir; que les catholiques se repaissoient de vaines espérances, en s'imaginant pouvoir s'établir sur les ruines des marchands huguenots; qu'enfin, quand même quelques-uns pourroient profiter de ce débris, l'avantage de quelques particuliers ne devoit pas balancer la perte que souffriroit le public. On devoit, selon lui, ménager les religionnaires dans un point presque aussi sensible pour eux que leur religion : la conservation de l'un les consoleroit en partie de l'autre.

« Il est bon de leur faire connoître, ajoutoit-il, « que Sa Majesté n'en veut qu'à leur religion, et « qu'elle conserve toujours pour eux les sentimens « d'une bonté paternelle : ils en seront plus disposés « à renoncer à cette religion, pour embrasser la ca- « tholique. » Cependant il conseilloit non d'abroger le réglement, mais d'en ordonner la surséance, de manière qu'ils eussent toujours quelque sujet de craindre qu'on ne levât cette surséance en cas qu'ils en abusassent, et qu'ils ne voulussent pas employer les ouvriers catholiques aussi bien que ceux de leur secte.

Le duc de Noailles sentant combien les raisons de l'intendant étoient solides, les fit valoir à la cour,

sans, d'autant plus hardis qu'ils n'avoient rien à perdre. Les habitans des villes ne remuoient point : ils paroissoient, en général, consternés et soumis; mais ceux de Nismes, et surtout de Saint-Hippolyte, fomentoient secrètement la révolte. Des sommes considérables d'argent, qu'on disoit envoyées de Lyon, procuroient les moyens de la soutenir. Les seules terres de Saint-Fortunat et de Chalençon, appartenantes au marquis de La Tourrette, avoient fourni vingt compagnies : ce gentilhomme fidèle engagea heureusement les officiers à se retirer.

Quelle que fût l'audace des religionnaires, l'approche des troupes les intimida. Ils s'assemblèrent de nouveau à Chalençon, mais avec le désir d'éviter l'orage qui les menaçoit. Plusieurs gentilshommes de leur parti, bien intentionnés, secondant les vues pacifiques de l'intendant, inspirèrent à cette assemblée des sentimens de soumission. On y arrêta, le 30 août, qu'on députeroit à Daguesseau pour l'assurer de leur fidélité au Roi (1). Ils étoient prêts, disoient-ils, de verser tout leur sang pour son service : s'ils avoient eu le malheur de lui déplaire dans l'exercice de leur religion, ils n'avoient rien fait que par un motif de conscience : quant au port des armes, ils n'avoient eu en vue que de mettre leurs vies, leurs biens à couvert des menaces que leur faisoient journellement les garnisons établies en divers endroits par les seigneurs catholiques : du reste, ils demandoient humblement pardon à Sa Majesté de ce qu'ils pouvoient avoir commis contre ses ordres, et supplioient l'intendant de leur obtenir de sa clémence une amnistie générale.

(1) M. Daguesseau au duc de Noailles, 31 août. (M.)

Comme le plus grand nombre des calvinistes, ébranlés par cet exemple ou par différens motifs, donnoient des assurances de soumission, Daguesseau écrivit au duc de Noailles qu'il seroit à propos de leur accorder un pardon général, excepté à quelques ministres et aux principaux chefs, à condition que les assemblées et les attroupemens cesseroient, et qu'on mettroit bas les armes huit jours après la publication de l'amnistie. Le duc pensa de même, et agit en conséquence. Les lettres d'amnistie furent accordées, moins douces peut-être que les conjonctures ne le demandoient: elles excluoient du pardon les ministres qui avoient prêché où il n'étoit pas permis de le faire, et environ cinquante autres coupables; elles ordonnoient la démolition des temples de Chalençon, de Saint-Fortunat et du Pousin, avec défense, sous peine de la vie, de faire en ces lieux aucun exercice de la religion protestante. C'étoit une grâce propre à soulever encore bien des esprits.

On en tira d'autant moins d'utilité, que l'approche des troupes laissoit aux calvinistes moins de confiance. Leurs ministres, furieux de se voir exclus de l'amnistie, la représentèrent comme un piége qu'on leur tendoit pour les livrer aux fureurs de la soldatesque (1). Des émissaires envoyés de toutes parts semèrent l'alarme, et rallumèrent le feu mal éteint de la révolte. Ceux de Chalençon ne furent pas les derniers à démentir leurs assurances de soumission. Ils écrivirent en divers endroits une lettre séditieuse qui fut interceptée, par laquelle ils annonçoient un dessein de résistance, et demandoient des secours.

(1) M. Daguesseau au duc de Noailles, 11 septembre. (M.)

Cette lettre étoit écrite de la main du ministre Homel. Le même Homel écrivit quelques jours après (le 5 septembre), à M. de Verclose : « S'il ne faut « d'autre victime que moi pour donner la paix à nos « églises, je consens qu'on me livre. Vous savez que « j'ai toujours donné la main à tout ce qui regarde « l'autorité du Roi : je serai toujours dans les mêmes « dispositions. » On reconnoît là un homme faux et souple, excitant sous main un parti, flattant l'autre en secret, voulant passer pour un saint, et n'agissant qu'en politique intéressé.

Le duc de Noailles, dont la résidence à la cour avoit été fort utile pour la province, allant tenir les Etats, apprit à Tournon que les religionnaires s'étoient armés de nouveau, malgré l'amnistie, et sentit qu'il falloit absolument les réprimer par les armes. Ses lettres au Roi et au ministre de la guerre (le marquis de Louvois) contiennent les détails de sa conduite : j'en tirerai ce qu'il y a d'intéressant.

Arrivé à Tournon le 24 septembre, il envoya le même jour deux gentilshommes calvinistes avertir les rebelles qu'il ne leur donnoit que jusqu'au lendemain pour profiter de la clémence royale. Le lendemain, ne recevant point de nouvelles, il se rendit au camp entre Charmes et Beauchâtel, sur la rive du Rhône, accompagné de Daguesseau. Il y avoit trois régimens de dragons, avec trois bataillons. Les rebelles, postés sur les hauteurs, faisoient continuellement l'exercice, et tuoient des dragons jusque dans le camp. Saint-Ruth, [illegible]andoit les troupes, gêné par un ordre précis [illegible]trer en Vivarais que huit jours après la public[illegible]'amnistie, attendoit impatiemment

le terme où il lui seroit permis de marcher contre eux.

Le duc monte à cheval pour aller reconnoître les passages des montagnes. Témoin de l'insolence de ces *canailles*, dont les pelotons grossissoient rapidement, il se détermine avec Saint-Ruth à les attaquer le lendemain (1). Après quelques heures de marche, il trouve un corps de cinq à six cents hommes dans un poste très-avantageux au-dessus de Pierregourde : il donne ses ordres pour le combat. Quelques dragons mettent pied à terre, les amusent par des escarmouches, tandis que l'infanterie se hâte de les envelopper. Leur défense fut vive : on ne pouvoit les rompre qu'en se mêlant. Ils se sauvèrent enfin à la faveur des bois, l'infanterie n'ayant pu fermer les passages. Les dragons les poursuivirent, en tuèrent un grand nombre. Une douzaine de prisonniers furent pendus sur-le-champ par un treizième. Des Français ainsi traités ! Mais le fanatisme mis en fermentation les rendoit séditieux et féroces.

On arriva le soir à Chalençon : ils y avoient un château assez fort. Ils se jetèrent néanmoins dans la ville, où l'on entendoit un bruit effroyable : ils l'abandonnèrent bientôt, et s'enfuirent par des précipices pendant la nuit. Leur temple fut démoli le lendemain. Saint-Fortunat, qu'ils croyoient inaccessible, étoit leur refuge. On les y poursuivit le 28 : on ne les y trouva plus, tant l'expédition de la veille avoit causé de terreur. Quoique sans attroupemens, ils perdirent en détail autant qu'à la journée du 27. Les troupes n'épargnoient pas ce qui se présentoit sur la route.

(1) Le duc de Noailles à M. de Louvois, 27 septembre. (M.)

Le duc de Noailles peint ainsi le fanatisme de ceux qu'on fit exécuter pour l'exemple : « Ces misérables « alloient au gibet avec une ferme assurance de mou- « rir martyrs, et ne demandoient d'autre grâce, sinon « qu'on les fît mourir promptement. Ils demandoient « pardon aux soldats ; mais il n'y en eut pas un seul « qui voulût demander pardon au Roi. » On pouvoit en conclure que rien n'est plus dangereux que de violenter la conscience, puisqu'alors elle se figure l'exercice de l'autorité royale comme une tyrannie capable d'anéantir les obligations des sujets.

Tous les prisonniers qu'on amena au duc, il les renvoya, en les chargeant de dire aux rebelles que le Roi leur pardonnoit, à condition de poser les armes, et de retourner à leur travail ordinaire. Quoique l'acte d'amnistie ordonnât de démolir le temple du Pousin, les habitans de ce lieu étant moins coupables que les autres, il crut devoir plutôt faire un exemple sur le temple de Vernoux, parce que le châtiment étoit juste, et qu'il en espéroit des conversions. Il annonce quatre-vingts ou cent conversions faites immédiatement après à Vernoux et à La Tourrette : sincères ou apparentes, elles donnoient lieu de croire qu'un bon usage de la sévérité pouvoit être utile.

Mais le fier et dur Louvois ne vouloit aucune sorte de ménagement. Noailles reçut de lui une lettre (premier octobre) qu'il devoit communiquer à messieurs de Saint-Ruth et Daguesseau, par laquelle ce ministre blâmoit fort la patience que le premier avoit eue, contre sa propre inclination, et d'après les avis de l'intendant, à l'égard des r[illegible]ires attroupés en mes. L'amnistie ne dev[illegible]oir lieu, disoit-

il, pour les peuples du Vivarais qui ont eu l'insolence de continuer leur révolte, quoiqu'ils eussent connoissance de la bonté du Roi envers eux. « Sa Majesté « désire que vous ordonniez à M. de Saint-Ruth d'é- « tablir des troupes dans tous les lieux que vous ju- « gerez à propos; de faire subsister lesdites troupes « aux dépens du pays; de se saisir des coupables, et « de les remettre entre les mains de M. Daguesseau, « pour leur faire leur procès; de raser les maisons « de ceux qui ont été tués les armes à la main, et « de ceux qui ne reviendront pas chez eux après « qu'il aura été publié une ordonnance; que vous « lui donniez ordre de faire raser les dix principaux « temples du Vivarais; et, en un mot, de causer une « telle désolation dans ledit pays, que l'exemple qui « s'y fera contienne les autres religionnaires, et leur « apprenne combien il est dangereux de se soulever « contre son roi. »

Voilà, en peu de mots, le plan tracé par Louvois de cette fameuse *dragonnade* que les religionnaires ont osé mettre en parallèle avec les persécutions païennes. Le sage Colbert, si opposé par principes à ces violences, venoit de mourir : Louvois alloit suivre librement l'impulsion de son caractère.

Il ajoutoit que l'amnistie auroit lieu à l'égard de ceux des Cévennes, pourvu qu'ils exécutassent les édits; et il déclaroit le port d'armes très-sévèrement défendu dans tout ce pays-là, soit aux calvinistes, soit aux catholiques, de manière qu'ils ne pussent même conserver d'armes chez eux, sous peine d'une grosse amende.

Cet article parut bien essentiel au duc de Noailles,

Leur démarche étoit réellement aussi folle qu'audacieuse. Le consistoire de Nismes le comprit bien. Des députés de Saint-Hippolyte le priant d'employer ses bons offices pour la délivrance de M. de La Valette, chef de ces prisonniers, on répondit sèchement qu'on n'avoit jamais pris part à leurs affaires, et qu'on ne vouloit pas y entrer pour une si mauvaise cause.

Si les ordres de la cour et les progrès de la fermentation forçoient Noailles à tant de sévérité, on voit toujours en lui les sentimens qui devoient en tempérer la rigueur. Il écrit au marquis de Châteauneuf (le 5 octobre) : « Je vous assure que je n'agis pas par haine « contre les huguenots, quoique je sois convaincu « qu'il est du bien du service du Roi d'en diminuer « le nombre autant qu'il sera possible. Je ne hais que « leur rebellion, et j'aurois en horreur, en pareil cas, « les plus zélés catholiques. C'est pourquoi, dans le « temps que je vous demande la démolition de quel« ques temples qui ont mérité ce châtiment, et la « punition de quelques ministres séditieux, je vous « représente aussi ce que des ministres fidèles au « Roi ont mérité par leur bonne conduite; et je vous « sollicite pour la conservation de celui du Pousin, « parce que les habitans de ce lieu n'ont point man« qué à leur devoir, et afin qu'il paroisse que le Roi « n'en veut qu'aux séditieux et aux rebelles. » L'histoire aigriroit trop une ame sensible, si elle ne conservoit pas quelques traces de vertu et de bienfaisance parmi les malheurs sans nombre de l'humanité.

Toujours disposé à la clémence, le duc reçut favorablement d'autres députés de Saint-Hippolyte, qui,

à l'approche des dragons, vinrent demander miséricorde. Il crut leur soumission sincère. En conséquence, il écrivit au comte de Tessé de tenir les dragons dans la plus exacte discipline, et de traiter les habitans de cette ville comme de bons sujets du Roi.

Mais on intercepta bientôt une lettre de ces religionnaires (en date du 3 octobre), pleine de sentimens de rebellion. De fausses nouvelles, semées artificieusement par leurs ministres, leur faisoient croire que les troupes de Saint-Ruth avoient été taillées en pièces, cet officier tué, le duc de Noailles fort blessé. Ils s'en félicitoient avec des transports de joie. Tout étoit en armes chez eux : la lettre faisoit mention de leurs exercices militaires, de leur *illustre capitaine, le sieur Nouguier*, de leurs soldats, *braves, lestes, et bien armés*. Ils se disposoient à bien recevoir un corps de quatre mille hommes, qu'on prétendoit en marche pour les attaquer. « Nous voulons même, « disoient-ils, leur faire l'honneur d'aller au de- « vant d'eux, s'il plaît à l'Eternel, avec une entière « confiance que, faisant la guerre pour sa gloire, « nos ennemis disparoîtront devant nous, comme la « fumée se perd en l'air par l'agitation des vents. « Gloire à l'Eternel! etc. » Un avis de l'évêque de Montpellier confirmoit cette preuve, déjà trop certaine.

Le duc envoya sur-le-champ au comte de Tessé ordre de marcher à Saint-Hippolyte dès le lendemain 7 octobre, et d'agir avec rigueur si les religionnaires avoient l'audace de s'opposer aux troupes du Roi. Il écrivit en même temps au juge du lieu d'annoncer qu'on jouiroit de l'amnistie si l'on rentroit incessam-

ment dans le devoir; sinon que les maisons seroient rasées, les biens confisqués, et les personnes punies du dernier supplice.

Celui qui commandoit les séditieux, apprenant que les troupes s'avançoient, fit dire à Tessé qu'on savoit trop bien la guerre pour rester dans Saint-Hippolyte; qu'on alloit prendre le chemin de la montagne; qu'on espéroit de l'y voir; qu'on l'y attendroit avec de bonnes troupes et de bonnes armes. Cette rodomontade n'avoit rien que de ridicule. Le fanfaron s'enfuit dès qu'il aperçut les grenadiers, et que sa troupe eût essuyé cinq ou six coups de fusil.

Un soulèvement si dangereux en apparence ne produisit rien. Les plus sensés calvinistes sentoient trop bien leur foiblesse pour vouloir lutter contre les forces du monarque : en laissant agir une aveugle populace, ils étoient prêts à se décider sur l'événement. Le duc reçut bientôt des députés de Saint-Hippolyte et d'autres lieux, qui l'assurèrent de leur soumission. C'est tout ce qu'il demandoit, s'estimant heureux s'il pouvoit épargner le sang. Il se contenta de faire raser deux maisons, l'une destinée aux exercices religieux de la secte, l'autre appartenante à un des chefs de la révolte. Les ordres du Roi pour la démolition de six temples du Vivarais furent ensuite exécutés.

Quoiqu'il fût impossible, dans les circonstances où se trouvoit le royaume, que les calvinistes, sans chef digne de ce nom, sans aucun secours considérable, sous la main de Louis XIV, qui faisoit trembler l'Europe entière, tentassent des entreprises que le gouvernement eût de la peine à réprimer, le Languedoc

[illegible]

[illegible] Il en [illegible] Ce que je [illegible] c'est [illegible] fa-[illegible] parce que [illegible] du [illegible] l'af-[illegible] un Es-[illegible] je [illegible] per-[illegible] de [illegible]

[illegible] du [illegible] et [illegible] encore [illegible] comme [illegible] évêque du Puy [illegible] dans une lettre au secrétaire du [illegible] « Béni soit le Sei« gneur, qui nous l'a conservé [illegible] pour sa gloire! « Tous les devoirs sont [illegible] aux prières les jeunes « âmes et filles les gens de la religion prétendue ré« formée : tous les communautés ont [illegible] tous les « ministres ont prié pour sa conservation, et toutes « les [illegible] ont rendu grâces au Seigneur de

[illegible] de la province. M. de [illegible] premier [illegible]-[illegible] de Roussillon le 28 avril 1692 [illegible]. Né en 1636, mort en 1703. D'abord évêque [illegible] nommé évêque du Puy en 1665.

« cette guérison. Jugez de ce qu'on a fait au Puy ! »

Mais si les nombreuses neuvaines que ce prélat fit dire à l'autel de la sainte Vierge, comme il l'écrivoit au duc (20 janvier), furent plus efficaces que les vœux des huguenots, il faut avouer que ces marques d'attachement de leur part sont une preuve plus éclatante de ses vertus et de sa sagesse. Quel autre motif auroit pu leur faire aimer son gouvernement, malgré les rigueurs qu'un pénible devoir avoit exigées de lui ?

Cependant on continuoit de suivre envers la secte proscrite le même plan de sévérité et de destruction. Tandis que l'abbé Hervé et ses missionnaires se livroient aux travaux apostoliques avec un succès médiocre, les troupes inspiroient toujours la crainte : on poursuivoit des ministres, on démolissoit des temples, on défendoit les assemblées religieuses, on multiplioit les entraves ; et comme on avoit des preuves de l'inquiétude des sectaires, on les inquiétoit d'autant plus qu'on les voyoit plus impatiens de la contrainte. Plusieurs ministres réfugiés du Languedoc s'étoient trouvés à un synode national de Suisse. On y avoit résolu de recevoir tous ceux qui se retireroient de France pour cause de religion, et même, par un article secret, de députer vers les rois et les princes protestans, et de les prier de s'intéresser auprès de Louis XIV en faveur de ses sujets calvinistes. De pareils mouvemens chez l'étranger, quoique assez naturels dans les circonstances, ne pouvoient qu'irriter la cour.

Les cahiers des Etats de Languedoc, présentés au Roi, ne tendoient qu'à saper le calvinisme par de

[illegible] Ils demandoient que les [illegible] fussent dé[illegible] en conséquence [illegible] l'intendant, pour [illegible] que les ministres de la [illegible] (on [illegible] plus de trois ans [illegible] ensuite à [illegible] et qu'ils [illegible] la liberté [illegible] déja exercé); [illegible] pour ex[illegible] convertis au[illegible] nonobstant [illegible] la même part de [illegible] étoient morts [illegible] sur cet [illegible] beaucoup de diffi[illegible].

En même temps le duc de Noailles demandoit ce qu'il jugeoit le plus utile à la religion et à la province. Comme les montagnards avoient conservé des armes, par la facilité qu'ils trouvoient à les cacher, il souhaitoit qu'une nouvelle ordonnance et quelque peine extraordinaire remédiassent au désordre qu'on devoit craindre. Il proposoit de rebâtir des églises à la place des temples démolis, et de fixer dans des lieux catholiques les ministres que l'on toléroit pour le b[illegible] des enfans.

[illegible] le pur lui faisoit désirer surtout que la vérité [illegible] par des moyens dignes d'elle. L'expérience [illegible]it combien les conversions rapides, fruits

de la terreur ou de l'avarice, étoient vaines, pour ne pas dire contraires à la fin qu'on se proposoit. Les nouveaux convertis du Vivarais ne se montroient plus protestans, et se montroient encore moins catholiques : ils n'alloient ni à la messe, ni au prêche; ils n'avoient aucune religion, après avoir quitté la leur. La négligence de l'évêque, l'ignorance grossière de la plupart des curés, leur mauvaise conduite (les cures ne rapportant qu'une cinquantaine d'écus, pouvoit-on y placer d'honnêtes gens et des gens habiles ?), tout augmentoit le mal et éloignoit le remède. Le duc proposa, en attendant mieux, d'établir en quelques endroits des prêtres de Saint-Lazare, dont le bon exemple serviroit de leçon aux autres, et qui, selon leur institut, iroient prêcher de village en village : moyen qu'il jugeoit préférable à ces missions passagères, rarement aussi fructueuses qu'on l'imaginoit, et ordinairement suivies de grands désordres.

Il soupiroit pour l'exécution d'un projet formé depuis long-temps, auquel plusieurs savans théologiens avoient travaillé, mais qu'on ne verra jamais réalisé sans une espèce de miracle : c'étoit de réunir les protestans à l'Eglise catholique. Bordieu, ancien ministre de Montpellier, lui envoya un mémoire pour être présenté au Roi sur un objet si désirable. Après l'avoir examiné et fait examiner avec soin; le duc resta persuadé que ce mémoire tendoit à rendre les catholiques huguenots, et non les huguenots catholiques. Il ne le présenta point, mais il le communiqua au célèbre Bossuet, l'oracle de l'Eglise de France, et le plus redoutable adversaire des novateurs.

Cependant il écrivit à Bordieu (31 août), en lui

[illegible] qu'il l'exhor-
[illegible] avec un es-
[illegible] seroit en état de
[illegible] intentions;
[illegible] le succès,
[illegible] si grand
[illegible] le projet,
[illegible] de s'en
[illegible] on ne
[illegible] Bossuet [illegible], dont
[illegible]
[illegible] qu'on
[illegible] la pro-
[illegible] qui la fait
[illegible] mais il faut

[illegible]
[illegible] les actes
[illegible] qui les

[illegible] dont nous
[illegible] mêmes,
[illegible] malignement
[illegible]
[illegible] pour
[illegible] par le

[illegible] à Dijon le [illegible] septembre [illegible] ans. Il fut [illegible] de Meaux; [illegible] dans le [illegible] illustré [illegible]

« commun consentement des pères qui ont été dans « le même temps;

« 5° S'il peut croire de bonne foi que tout se « trouve dans les canons, qui constamment n'ont été « faits que sur les matières incidentes, et très-rare- « ment sur les dogmes.

« Une réponse précise sur ces cinq demandes nous « donnera le moyen de l'éclaircir davantage, pour « peu qu'il le veuille, et qu'il aime la paix autant « qu'il veut le paroître.

« Qu'il ne dise pas que c'est une chose immense « que d'examiner la doctrine par le commun con- « sentement des pères qui ont vécu du temps des « conciles dont il prend les canons pour juges; car « on pourroit en cela lui faire voir, en moins de « deux heures, des choses plus concluantes qu'il ne « croit. Un petit extrait de cette lettre, et des ré- « ponses aussi précises que sont ces demandes, nous « donneront de grandes ouvertures.

« Je suis à vous de tout mon cœur, et prie Dieu « qu'il vous conserve, et toute la famille, que je res- « pecte au dernier point. »

Personne n'étoit plus capable que Bossuet d'approfondir ces vastes matières, et de les simplifier; personne n'a plus travaillé que lui, ni avec plus de réputation, au projet de ramener les protestans à l'Eglise catholique (1); son livre si estimé de l'*Ex-*

(1) *A l'Eglise catholique* : M. le cardinal de Beausset fait connoître dans son Histoire de Bossuet (1814, 4 vol. in-8°) tous les écrits de cet illustre prélat, et toutes ses démarches pour amener la réunion des E[illegible] protestantes avec l'Eglise romaine. Il correspondit et voulut en [illegible]ndre avec Leibnitz, qui paroissoit désirer à la fois une religion [illegible]gue universelle.

[illegible] particuliers.

[illegible] important, mais [illegible] il écrivit au duc [illegible] quelques mois après, que [illegible] on seroit trop dispendieuse [illegible] n'y avoit point [illegible] les récits qui [illegible]. Il [illegible] événemens, dont [illegible] [illegible]. Les imaginations sont si

« vives en ce point-là, qu'il y a très-peu d'esprits sur « la solidité desquels on puisse compter, et qu'il y en « a beaucoup qui croient pouvoir faire leur cour et « obtenir des grâces à la faveur de pareilles proposi- « tions, qu'ils se figurent à la fin comme possibles, « à force de vouloir persuader qu'elles sont telles. » Cette réflexion si vraie étoit décisive pour un homme qui ne cherchoit que la vérité.

Une seconde maladie dont le duc fut attaqué dangereusement l'empêcha de se rendre à Montpellier pour la tenue des Etats. Daguesseau, encore plus épuisé de fatigues, demandoit sa retraite de la province. C'étoit une perte dont Noailles ne pouvoit trop s'affliger; il ne voyoit personne aussi digne que M. de Lamoignon de Basville de remplacer un intendant si respectable : il fit tomber sur lui le choix de la cour (1).

Les modèles de probité sont rares dans tous les temps : dans le nôtre, où ils sont plus nécessaires que jamais, un historien doit les saisir avec ardeur et les citer avec courage, pour apprendre du moins au vice à rougir. Daguesseau, loin de favoriser pour ses amis ou ses subalternes des profits honteux sur les objets de l'administration, regardoit comme un opprobre qu'on achetât leurs services : ayant eu avis d'une promesse de cinquante louis faite et exécutée

(1) *Voyez* la Notice, p. 168, 176 et 177. Basville étoit un des hommes les plus éclairés de son temps, non moins versé dans la lecture des Pères et dans l'étude des sciences ecclésiastiques que dans la connoissance de toutes les parties de l'administration. On a imprimé à Marseille, sous la rubrique d'Amsterdam, en 1734, in-8°, ses *Mémoires pour servir à l'Histoire de Languedoc*. Cet ouvrage est rare, parce que le gouvernement en fit supprimer les exemplaires.

pour obtenir le consulat d'Agde, il en écrivit au duc de Noailles, également opposé à ces indignes manœuvres, et lui témoigna son désir que le nommé ne fût point consul, jusqu'à l'éclaircissement du fait. Assuré depuis qu'on lui avoit fait un faux rapport contre cet homme, il s'empressa de le disculper.

On s'aperçut bien aux Etats de Languedoc que la présence du duc y eût été fort nécessaire. Le cardinal de Bonzi (1), qui les présidoit, n'avoit pas les qualités propres à inspirer beaucoup de respect et de confiance. L'évêque du Puy (Béthune) ne voulut point y aller, probablement par antipathie pour ce cardinal, qu'il tourne en ridicule dans une lettre au commandant (31 décembre). Trois évêques se disputèrent, d'une manière indécente, à qui seroit *député* des Etats de 1685, et en vinrent ouvertement aux injures. Une autre dispute de même genre, moins scandaleuse parce qu'elle ne s'éleva point entre gens d'Eglise, avoit produit dès le commencement un éclat fâcheux. L'autorité et la sagesse de Noailles auroit tout prévenu ou tout calmé.

[1685] Son séjour dans la province pendant les derniers mois de l'année 1685 fut une exécution perpétuelle du système de la cour pour la destruction du calvinisme. On ne vouloit plus rien ménager; on vouloit forcer les huguenots à devenir catholiques; on vouloit que la terreur décidât et multipliât les conversions. Enfi[illegible]it résolu d'envoyer les troupes, au lieu de mi[illegible]s, partout où il restoit des partisans de l'[illegible] de loger chez eux les soldats, jus-

(1) *De B*[illegible]ence le 24 avril 1688, archevêque de Toulouse et cardinal [illegible] à Montpellier le 11 juillet 1703.

qu'à ce que de tels hôtes les fissent obéir aux pieuses volontés du Roi.

Le duc de Noailles, à en juger par son caractère et ses principes, désapprouvoit sans doute intérieurement cette méthode. Obligé néanmoins de la suivre, il s'efforça d'empêcher, par une discipline exacte, les désordres qu'on devoit craindre. Sa correspondance avec le marquis de Louvois, depuis le 6 jusqu'au 23 octobre, contient le journal de ses opérations. Il est quelquefois difficile d'y reconnoître le sage chrétien, persuadé que toute conversion forcée est une chimère : mais écrivant à Louvois, pouvoit-il ne pas se conformer au langage de ce ministre ? (1)

Toute la substance de la relation peut se réduire à ceci : *Tel jour, les soldats furent en tel endroit, ou en approchèrent, et les huguenots se convertirent.* Les détails en seroient ennuyeux. Je me borne à rapporter les traits qui donnent une idée de la chose. Ce n'est point la cruelle *dragonnade* dont les calvinistes ont tant parlé (2) : c'est une exécution rapide, dont le succès apparent éblouit d'abord le duc de Noailles, homme vrai, judicieux, et passionné pour le bien public. Il ignora peut-être en grande partie les violences que les dragons commirent dans plusieurs endroits (3).

Il annonce, en débutant, la conversion des villes de Nismes, Uzès, Alais, Villeneuve, etc. « Les plus

(1) *Au langage de ce ministre :* Il devoit, avant tout, chercher à l'éclairer sur les véritables intérêts de la religion, du prince et de l'État. — (2) *Ont tant parlé :* Ils avoient tant à s'en plaindre ! — (3) On voit ici l'embarras du rédacteur des Mémoires. Les faits qu'il va lui-même raconter feront voir la foiblesse de ses observations.

« considérables de Nismes firent abjuration dans l'é-
« glise le lendemain de mon arrivée. Il y eut ensuite
« du refroidissement; mais les choses se remirent
« dans un bon train, par quelques *logemens* que je
« fis faire chez les plus opiniâtres. » (On lit, dans une autre dépêche, que deux de ces logemens furent de cent hommes chacun). Les ministres les plus considérables de la province, Cheiron, et Pavolhan ou Paulhan, donnèrent l'exemple au troupeau, et se montrèrent fort zélés pour le service du Roi. Il demande pour eux les mêmes avantages qu'ils tiroient du consistoire.

« Je me dispose à aller parcourir les Cévennes avec
« les sept compagnies de Barbezières, et j'espère qu'a-
« vant la fin de ce mois il ne restera pas un huguenot.
« Ce qui vous fera plaisir, et qui est plus convenable
« à la bonté du Roi pour ses sujets, c'est qu'il n'y a
« point eu de logement chez les religionnaires, que
« par l'étape. Le mauvais temps, les longues marches,
« et le peu d'habileté des consuls de ce pays-ci, qui
« ne sont pas accoutumés à recevoir des troupes, ont
« pu donner lieu à quelque désordre, que j'ai réparé
« autant que j'ai pu, ayant fait rendre jusqu'à la
« moindre chose qui avoit été prise. » Il dit ailleurs :
« Les choses se passent avec toute la sagesse et la
« discipline possible, et les troupes vivent comme
« elles marchent sur une route du royaume. »

Il insiste sur ses espérances; il assure même, *et répond sur sa tête*, qu'avant le 25 novembre la province n'aura plus du tout de huguenots : « Je ne lais-
« serai point de vous dire qu'en toutes ces conver-
« sions nous n'avons rien fait que d'inutile, si le Roi

« n'oblige messieurs les évêques d'envoyer de bons « prêtres pour instruire les peuples qui veulent être « prêchés. Mais je crains que le Roi ne soit plus mal « obéi en cela par les prêtres que par les religion- « naires. Je ne vous dis pas cela sans raison. » Assurément des peuplades entières qui n'abjuroient que pour éviter des troupes avoient grand besoin d'instruction : il auroit fallu trouver le moyen d'avoir beaucoup de bons prêtres aussi aisément que beaucoup de soldats.

« Je ne sais plus que faire des troupes, écrit-il « d'Alais, parce que les lieux où je les destinois se « convertissent tous généralement; et cela va si vite, « que tout ce que peuvent faire les troupes est de « coucher une nuit dans les lieux où je les envoie. »

Cependant il étoit impossible que tant de milliers d'hommes, avec de forts préjugés de religion, trahissent également leur conscience. Les plus fermes prenoient la fuite. L'intendant publia une ordonnance sévère contre ces fuyards, comme *ayant abandonné leurs maisons, et détourné leurs meubles, pour éviter, par cette désertion affectée, de loger des troupes* : outre une amende de mille livres, qu'une ordonnance du mois de septembre avoit portée en pareil cas, chacun d'eux sera contraint de payer par jour trente livres, jusqu'à ce qu'ils soient revenus dans leurs maisons, et qu'ils les aient mises en état de loger. Ordre aux consuls de *faire exécuter la présente ordonnance, nonobstant opposition ou appellation quelconque*. Basville étoit moins modéré que Daguesseau; mais les ordres du ministère auroient peut-être poussé celui-ci au même excès de rigueur.

Le duc, continuant sa relation à Florac le 15 octobre, écrit au ministre qu'il y a déjà plus d'un tiers du Gévaudan de converti; qu'il mène toujours avec lui des dragons de Barbezières, *pour faire ses missions;* que si le Roi vouloit avoir la charité d'accorder aux convertis quelque remise sur la taille, cela produiroit un bon effet; *car quoiqu'on les ait fort ménagés, à cause de leur prompte obéissance aux ordres du Roi, il ne se peut qu'ils n'aient souffert.* Il avoit doublé les logemens dans l'étendue de la province; il en avoit mis chez les gentilshommes, après les avoir ménagés jusqu'alors; et il mande que dix-sept des plus opiniâtres, seigneurs de petites villes et de gros bourgs, s'étoient convertis pendant ce temps-là.

On voit, par toutes ces dépêches, que le grand motif des conversions étoit la crainte de loger des troupes. On voit, dans celle du 19 octobre (à Louvois), qu'il attendoit toujours l'événement pour certifier le succès, tandis que certaines personnes l'annonçoient d'avance au père de La Chaise, pour *se faire de fête* par des relations prématurées. On y voit aussi qu'il se propose d'envoyer à Louvois quelque homme d'esprit, pour lui rendre compte de tout en détail, et répondre à tout ce qu'il désire savoir, et qui ne sauroit s'écrire. Ne hasardons point de conjectures, même vraisemblables, sur cette apparence de mystère : il devoit se passer bien des choses qu'on ne pouvoit écrire sans beaucoup d'inconvéniens, mais que les religionnaires ne manquèrent pas de publier, en grossissant les objets.

Les Cévennes su[illegible] joug, comme le reste du

gouvernement. Jamais intendant ni gouverneur n'y avoit paru. Ce peuple n'imaginoit pas que les troupes pussent pénétrer dans ses montagnes. Le duc s'avançant avec les troupes, toutes les communautés envoyèrent au devant de lui des députés chargés des certificats de leur conversion, afin de prévenir les logemens, qui en avoient converti tant d'autres.

Enfin il écrit à Louvois, après avoir reçu de lui des témoignages de la satisfaction de Louis XIV : « Les « conversions qui ont suivi depuis le 15 octobre ont « été si générales, et avec une si grande vitesse, que « l'on n'en sauroit assez remercier Dieu, ni songer « trop sérieusement aux moyens d'achever entière- « ment cet ouvrage, en donnant à ces peuples toutes « les instructions dont ils ont besoin, et qu'ils de- « mandent avec instance. Il est certain que vous « pouvez ajouter bien près d'un tiers au moins à l'é- « tat qui vous fut donné des gens de la religion, du « nombre de cent quatre-vingt-deux mille hommes; « et quand je vous ai demandé jusqu'au 25 du mois « prochain pour leur entière conversion, j'ai pris un « terme trop long; car je crois qu'à la fin du mois « cela sera expédié. »

Ces conversions militaires, si l'on peut parler ainsi, trop semblables à celles des Saxons du temps de Charlemagne, malgré la prodigieuse différence des mœurs, étoient fondées sur la persuasion générale que Louis XIV ne souffriroit plus de calvinistes dans son royaume, et qu'ils ne pouvoient éviter le fléau des logemens que par une prompte abjuration. Le duc le croyoit, et le faisoit croire. Il se félicitoit d'un succès inespéré, également avantageux à la religion

et à l'Etat; il se persuadoit que le temps, la lumière, l'habitude, les moyens surnaturels, suppléeroient à ce qu'il y avoit évidemment de défectueux et de fragile dans ce premier changement.

Le fameux édit par lequel fut révoqué celui de Nantes dissipa bientôt son erreur (1). Il contenoit onze articles :

1° Révocation de tout édit et concession faite en faveur des prétendus réformés : en conséquence, tous les temples seront incessamment démolis.

2° Défense à eux de s'assembler, pour l'exercice de leur religion, en aucun lieu ou maison particulière, sous quelque prétexte que ce puisse être.

3° Défense à tous seigneurs de faire l'exercice dans leurs maisons et fiefs, *le tout à peine de confiscation de corps et de biens*.

4° Ordre à tous ministres qui ne voudront pas embrasser la religion catholique de sortir du royaume quinze jours après la publication de l'édit.

5° Les ministres convertis jouiront d'une pension d'un tiers plus forte que leurs anciens appointemens, et après leur mort les femmes en jouiront de même, tant qu'elles seront en viduité.

6° En cas que ces ministres veuillent se faire avocats, ou prendre les degrés de docteurs en droit, ils

(1) L'édit fut enregistré au parlement de Paris le 22 octobre 1685. Plusieurs médailles furent frappées pour célébrer ce funeste événement; les poëtes le chantèrent. Sébastien Le Clerc, Dolivar, Sevin, Vermeulen, d'autres artistes encore, gravèrent des trophées, des allégories (*la tour de David*, *Rome triomphante*, etc.), des emblèmes, des devises, des sonnets, des harangues, etc., le portrait de Louis XIV un glaive à la main, et une grande pièce à l'honneur du chancelier Le Tellier, qui signa l'édit, et mourut neuf jours après sa promulgation (le 31 octobre).

seront dispensés des trois années d'étude prescrites par les déclarations.

7° Toutes écoles particulières pour les enfans de cette religion absolument défendues, et toutes les choses généralement qui peuvent marquer une concession quelconque en sa faveur.

8° Les enfans seront désormais baptisés par les curés des paroisses : ordre aux pères et mères de les envoyer à l'église à cet effet, sous peine de cinq cents livres d'amende au moins.

9° Le Roi, *pour user de sa clémence* envers ceux des religionnaires qui ont abandonné le royaume, leur permet de rentrer en possession de leurs biens, s'ils reviennent dans quatre mois : sinon les biens confisqués, en conséquence de la déclaration du 20 août.

10° Défenses itératives à tous de sortir, eux, leurs femmes et enfans, hors du royaume, sous peine des galères pour les hommes, et de confiscation de corps et de biens pour les femmes.

11° Les déclarations contre les relaps seront exécutées. *Pourront au surplus lesdits de la religion prétendue réformée, en attendant qu'il plaise à Dieu les éclairer comme les autres, demeurer dans les villes et lieux de notre obéissance, et y continuer leur commerce et jouir de leurs biens, sans pouvoir être troublés ni empêchés sous prétexte de ladite religion prétendue réformée, à condition de ne point faire d'exercice, ni de s'assembler sous prétexte de prière ou de culte, de quelque nature qu'il soit, sous les peines ci-dessus de corps et de biens.*

Quelque sévère que fût cet édit, dont on ne prévit point assez les conséquences, il s'accordoit mal avec les menaces encore plus fortes qui avoient abattu la constance des religionnaires. A peine le duc de Noailles l'eut-il reçu, qu'une foule de difficultés se présentant à son esprit, il en écrivit au marquis de Châteauneuf (24 octobre), et envoya le lendemain un mémoire pour être présenté au Roi. Il demande, entre autres questions, si lorsqu'un père, après avoir fait baptiser son fils à l'église, ne l'élèvera pas dans la religion catholique, il faudra laisser le fils entre ses mains, ou l'en tirer; et si on l'en tire, obliger le père à donner une pension. Si la clause de l'édit qui défend de troubler les religionnaires doit empêcher de mettre chez eux des troupes, *la chose du monde qui les trouble davantage.* Si l'on peut prendre pour un exercice les prières qu'un religionnaire fera dans sa maison en particulier, avec sa famille et ses domestiques; *ce qui rendra la maison de chaque particulier un temple.* Le mémoire est curieux : je vais le copier en entier.

Mémoire pour le Roi.

« L'édit du mois d'octobre 1685, pour la révoca-
« tion de celui de Nantes, défend bien l'exercice
« public de la religion prétendue réformée; mais il
« permet à ceux qui en sont de la garder, pourvu
« qu'ils n'en fassent pas une profession publique. Le
« bruit de cette révocation, qui s'est répandu par di-
« verses copies imprimées, a extrêmement changé
« les dispositions des peuples : ils étoient persuadés
« que le Roi ne vouloit qu'une religion dans ses

« Etats; et cette seule opinion, *qui avoit fait dés* « *conversions innombrables*, déterminoit tous les « jours les plus opiniâtres, croyant qu'il n'y avoit « plus d'espérance; de sorte qu'en très-peu de temps « il ne seroit pas resté un seul religionnaire dans tout « le Languedoc. Mais depuis qu'ils ont vu la liberté « qui leur est accordée par l'édit, j'apprends qu'ils « changent de résolution, et préfèrent de demeurer « dans leur religion sans exercice, au parti qu'ils « étoient sur le point de prendre.

« Ceux qui ont fait abjuration *par les logemens*, « et pour obéir à ce qu'on leur faisoit entendre de la « volonté du Roi, et qui ne songeoient plus qu'à « s'instruire des vérités *qu'ils devoient croire*, con- « sternés de douleur et de repentir, paroissent re- « gretter leur premier état, et seront autant de *relaps* « *dans le cœur*, qui n'iront point à l'église, ou s'ils « y sont contraints, n'useront des sacremens que « pour les profaner. Il ne faut plus mettre en doute « qu'un père de la religion prétendue réformée n'é- « lèvera pas ses enfans dans les sentimens de la reli- « gion catholique : ils se trouveront obligés de pro- « fesser une *religion qu'ils détesteront*, et privés de « l'exercice de celle qu'ils voudroient embrasser; *ce* « *qui tend à une irréligion pire que l'hérésie.*

« Il est certain que la dernière clause de l'édit, « qui défend d'inquiéter les gens de la religion pré- « tendue réformée, va faire un grand désordre, en ar- « rêtant les conversions, ou en obligeant le Roi de « manquer à la parole qu'il vient de donner par l'é- « dit le plus solennel qu'il pût faire (1). »

(1) *Voyez* la Notice, p. 173.

Le duc communique ces réflexions à Louvois par une lettre du 27 octobre, où il ajoute : « Au reste, je « suis obligé de vous dire, pour l'intérêt de la reli- « gion et celui du service du Roi, qui s'y trouve « mêlé, que si les fonds des missions sont donnés à « messieurs les évêques, et qu'on les laisse faire à « leur fantaisie, je vous réponds bien assurément « que les choses iront mal ; et le Roi ne sauroit mieux « faire que de charger M. de Basville d'une inspec- « tion générale sur ces missions, et de la distribution « des fonds à mesure que l'on en aura besoin. Les mis- « sionnaires ne laisseront pas de rendre compte, pour « le spirituel, aux évêques dans le diocèse desquels « ils seront employés. Je crois que la même chose « est nécessaire pour la réédification des églises. »

Si les évêques du Languedoc avoient été en général aussi vertueux que leur état l'exigeoit, peut-être auroit-on laissé à leur ministère ce qui étoit principalement de son ressort, le soin d'éclairer, de convertir cette partie de leur troupeau qu'on appeloit *nos frères errans;* peut-être n'auroit-on pas formé à la cour le projet inconcevable de ces conversions *par logemens*, où les soldats tenoient lieu d'apôtres. Un plan vicieux doit se détruire de soi-même : le duc de Noailles attribue au peu de liberté que l'édit laisse aux calvinistes, un changement qui étoit une suite nécessaire de la violence exercée sur eux. Son propre mémoire démontre que leurs abjurations n'étoient la plupart que des parjures forcés ; qu'ils *détestoient* la religion dont ils feignoient d'embrasser le culte ; et qu'en retournant à leur secte avec impatience, loin d'être *relaps dans le cœur*, ils ne feroient que ré-

tracter ce qui leur paroissoit une apostasie, objet de leur repentir dès le moment qu'ils l'avoient signée. Les dragons avoient tout fait : cet épouvantail une fois éloigné, tout étoit perdu.

Le ministère auroit été plus conséquent, je l'avoue, s'il n'avoit laissé aux calvinistes, comme le duc s'y attendoit, aucune espérance de vivre dans le royaume. Mais d'une part il auroit mis le comble à la rigueur, sans avantage réel pour l'Eglise; et de l'autre, il auroit beaucoup augmenté les plaies de l'Etat, sans pouvoir y appliquer de remède. On permettoit aux religionnaires de rester, on leur défendoit sévèrement de sortir : cependant leurs émigrations firent au royaume un mal prodigieux et irréparable. Qu'auroit-ce donc été si on les eût contraints d'être catholiques, ou d'abandonner leur patrie? Personne n'ignore ce que l'Espagne a perdu en proscrivant les Juifs et les Maures. La France devoit-elle proscrire tant de Français, aussi utiles dans ses armées que nécessaires dans ses manufactures et dans ses campagnes?

Ces réflexions, appuyées sur l'expérience, auroient paru plus que téméraires en 1685. Louis XIV fut encensé comme un nouveau Constantin : des hommes pieux et même éclairés ne virent, dans les violences du gouvernement, que le triomphe de la religion. Mais le peu de bien et les malheurs qu'elles ont produits justifient au moins de nos jours la liberté d'en dire son sentiment : les vérités utiles sont le but où doit toujours tendre l'histoire.

Les Etats du Languedoc s'assemblèrent le 30 octobre, et portèrent le don gratuit à deux cent vingt mille livres, malgré la déplorable situation de la pro-

vince. Mais le duc de Noailles se chargea de solliciter une remise : « Ils m'ont représenté, écrivit-il à Louvois, que les communautés religionnaires sont *ruinées par les logemens*, qu'elles souffrent depuis deux ans sans relâche; que les étapes vont à des sommes considérables, qui seront encore plus fortes cette année, aussi bien que les dépenses des quartiers d'hiver; que les missions et les réparations des églises leur feront une nouvelle surcharge. » Il prioit le ministre d'appuyer auprès du Roi la justice de leurs supplications.

Chaque jour il éprouvoit avec douleur la fausseté de ces conversions trompeuses, dont il avoit été lui-même ébloui. Les gentilshommes ne vouloient plus abjurer, au terme où ils s'étoient comme engagés à le faire. Après avoir consulté la cour, Noailles employa de nouveau la terreur des logemens. Plusieurs signifièrent en vain aux consuls des communautés qu'ils eussent à loger ailleurs les soldats, attendu l'édit qui permettoit de rester calviniste *sans pouvoir être troublé*. Si l'on avoit quelque ménagement pour eux, observoit le duc, il y auroit infailliblement le lendemain une infinité de relaps, qui feroient bientôt des entreprises pour l'exercice de leur religion. Ainsi la loi ne s'exécutoit point en ce qu'elle contenoit de moins rigoureux : et telle est la nature des lois arbitraires, peu réfléchies, perturbatrices de l'ordre social, de produire d'abord des effets si opposés aux vues du législateur, que l'exécution en devient ou impraticable ou funeste.

Soixante-sept ministres prirent des passe-ports pour sortir de F [illegible] ur n'avoit pas prévu que la

fuite des pasteurs entraîneroit une partie du troupeau : elle apprit que les religionnaires s'évadoient en foule. Le Roi donna le 5 novembre une nouvelle ordonnance qui défendoit de contribuer directement ou indirectement à leur évasion, sous peine de trois mille livres d'amende au moins, et de punition corporelle en cas de récidive : ordonnance qui ne servit qu'à redoubler l'ardeur et l'industrie des réfractaires.

Déjà les nouveaux convertis étoient insultés par ceux dont la sincérité leur faisoit honte : ils se repentoient de leur démarche, et ne vouloient plus se laisser instruire. On s'en plaignit au duc de Noailles; mais ne trouvant pas de preuves suffisantes de ces insultes secrètes, il se contenta d'y obvier par des ordonnances fort sévères. Une de ses lettres (à M. de Seignelay) fera juger combien il se défioit des délations, si communes dans les temps de troubles, et combien elles étoient réellement à craindre : « Je ne « puis être plus en garde que je le suis contre tous « les avis que l'on me donne, par l'expérience que « j'ai que la plupart des gens de ce pays, et surtout « les prêtres, agissent par passion, et pour satisfaire « des ressentimens particuliers. »

On ne cessoit de publier des ordres foudroyans de la cour. Tantôt les lettres séditieuses ou écrites contre la religion, tantôt le refus de recevoir les sacremens à l'heure de la mort, devoient exercer la vigilance et la sévérité des juges. Le duc voyant que le commerce souffroit déjà beaucoup par l'évasion des calvinistes, publia une nouvelle ordonnance qui leur enjoignoit de revenir dans la quinzaine avec leurs

femmes et leurs enfans, sans quoi on leur feroit leur procès. D'Entragues, toujours attaché au parti, reçut ordre de sortir de la province.

Cependant le calcul des conversions, au 23 novembre, montoit à plus de trois cent cinquante pour les gentilshommes, dont quelques-uns s'efforçoient de gagner leurs femmes, et les trouvoient inflexibles; à cinquante-quatre ministres, qu'on avoit soin de récompenser; et à près de deux cent cinquante mille personnes.

Le point essentiel étoit de rendre ces conversions sincères et solides, en persuadant aux convertis les vérités que la plupart feignoient de croire. Le duc de Noailles avoit toujours insisté sur cet objet. L'archevêque de Paris (1) lui envoyoit une troupe de bons missionnaires; mais le père de La Chaise (2), confesseur du Roi, n'ayant pas été consulté, ce fut une occasion de menées sourdes, telles qu'on en a souvent reproché aux jésuites. La Chaise écrivit là-dessus (le 25 décembre) à l'intendant une lettre pleine d'humeur. Basville la confia au duc sous le secret, en lui marquant que tout cela venoit de ce que l'archevêque avoit envoyé les missionnaires sans la participation du confesseur, et parmi eux des pères de l'Oratoire; que le jésuite s'étoit plaint au Roi qu'on exclût les religieux des missions, quoique les religieux y fussent employés de toutes parts. Il parle aussi d'un faux

(1) *L'archevêque de Paris :* François de Harlay-Chanvallon, fils d'Achille. Il succéda à Péréfixe en 1671, mourut le 6 août 1695, et fut remplacé par le cardinal de Noailles. — (2) *De La Chaise :* François de La Chaise, jésuite, né en Forez (1624), succéda, dans la charge de confesseur du Roi, au père Ferrier en 1675, et mourut en 1709. Il étoit de l'Académie.

rapport contre l'évêque de Saint-Pons, et il l'attribue de même aux jésuites avec un ton de sarcasme.

Cette particularité, peu intéressante en elle-même, prouve que si le confesseur et sa compagnie avoient tout crédit à la cour, ils ne réunissoient pas les suffrages de tous ceux qui aimoient la religion. L'esprit de corps est trop souvent opposé au bien général.

[1686] L'année 1686 ne fournit presque à nos Mémoires que des suites déplorables de la révocation de l'édit de Nantes. Il importoit beaucoup, comme le duc de Noailles l'avoit observé, de veiller à l'instruction des enfans de religionnaires. La cour, trop accoutumée aux partis violens, en prit un très-propre à révolter toute ame sensible : un nouvel édit, *afin de suppléer au défaut des parens qui se trouvent encore malheureusement engagés dans l'hérésie, qui ne pourroient faire qu'un mauvais usage de l'autorité que la nature leur donne pour l'éducation de leurs enfans* (ce sont les termes du préambule), ordonne que tous ces enfans, depuis l'âge de cinq ans jusqu'à celui de seize accomplis, soient mis entre les mains de leurs parens catholiques, s'ils en ont qui veuillent bien s'en charger : en cas qu'ils n'en aient point, ou que les pères et mères aient des raisons légitimes pour empêcher que l'éducation ne leur soit confiée, ils seront mis entre les mains de catholiques nommés par les juges, qui régleront aussi leur pension. Que si les pères et mères sont hors d'état de payer les pensions nécessaires, les enfans seront mis dans les hôpitaux les plus proches de leur demeure. Tout ce qui sera ordonné par les juges royaux, et par ceux des seigneurs haut-justiciers,

pour l'exécution de cet édit sera exécuté huit jours après.

Jusqu'alors on avoit fermé les yeux sur l'infraction de la loi par laquelle les religionnaires étoient obligés d'envoyer leurs enfans au catéchisme catholique. Les uns aimant mieux payer l'amende que d'obéir, les autres se faisant un devoir d'effacer dans le particulier les instructions reçues en public, on avoit senti l'inutilité de cette loi; on les en avoit dispensés par une tolérance tacite, qui paroissoit nécessaire. Mais le nouvel édit eut l'exécution la plus rigoureuse : les enfans furent arrachés des bras de leurs pères et mères; on força les parens catholiques de s'en charger; on en remplit les couvens, les colléges, les hôpitaux.

Rien ne contribua davantage à multiplier les évasions. Le cri de la nature l'emporta sur la crainte des peines, sur l'amour de la fortune : il fit abhorrer comme une tyrannie abominable l'autorité qui vouloit étouffer les sentimens. Alors les pratiques de la religion romaine parurent plus odieuses; le fanatisme se ranima; les maisons particulières devinrent les temples des familles; les assemblées grossirent insensiblement, et l'on en fit bientôt de nombreuses dans le Languedoc et les Cévennes.

Il courut une nouvelle ridicule, que toute l'Allemagne se liguoit pour faire rétablir l'édit de Nantes. La crédulité populaire l'adopta, et ce fut un motif de témérité. Le duc de Noailles alloit réprimer dans le Vigan une sédition dangereuse, lorsqu'il apprit que la sévérité de M. Basville y avoit déjà pourvu (1).

(1) Le duc de Noailles à M. de Louvois, 14 octobre. (M.)

Cette affaire coûta la vie à deux frères, officiers de dragons, qui s'exposèrent avec trop de courage aux coups des séditieux.

Des ministres pleins d'un zèle fanatique, ou attirés par l'espérance d'un changement, venoient exciter l'ardeur de la secte. Au défaut de ministres, tout enthousiaste se crut autorisé à en faire les fonctions: des artisans, des femmes, des filles parurent dans la carrière avec un air de prophètes; et ces *prédicans* (on les appela ainsi) entraînoient sans peine une aveugle et grossière populace.

Noailles, après avoir épuisé tous les moyens de douceur, et gagné surtout la noblesse par ses insinuations, voyoit avec la plus vive douleur que les rigueurs mêmes qu'on exerçoit depuis dix mois produisoient si peu de fruits. Dans une lettre au ministre (du 29 octobre): « On ne sait quel parti prendre, dit-il, « pour ramener ces misérables, et pour accorder les « sentimens de la bonté et de la clémence du Roi « pour ses sujets, avec ce qu'il doit à son autorité. » Il répond de son exactitude à exécuter les ordres, mais non du succès des remèdes; il dit que si l'on juge nécessaire d'expatrier quelques peuples des Cévennes, il faudra commencer par ceux qui ne *font aucun commerce, et qui habitent des montagnes inaccessibles, où la rudesse du climat et la température de l'air leur inspirent un esprit sauvage, tels que ceux de la dernière assemblée*. Il observe qu'il faudroit au moins pour cela quatre bataillons, et que les difficultés seront très-grandes pendant l'hiver. Il ajoute qu'il se dispose à entrer dans ce pays, à faire une battue dans tous les villages et ha-

meaux séparés, ainsi que dans les bois et les montagnes, « pour tâcher de prendre ces malheureux « prédicans qui nous donnent tant de peine. Si nous « n'y réussissons pas, nous leur donnerons au moins « une si grande alarme, que je crois qu'ils se tien- « dront en repos quelque temps. »

Effectivement, après une excursion du chevalier de Tessé dans des lieux qui sembloient ne pouvoir être habités que par des ours, les communautés considérables des Cévennes s'engagèrent, un pour tous et tous pour un, d'empêcher les assemblées, et autres contraventions aux ordres du Roi; de livrer les coupables; et de raser leurs maisons. Mais ces délibérations furent prises sous les yeux d'un officier envoyé exprès avec sa troupe (1). On devoit se défier depuis long-temps de toute promesse forcée qui blessoit la conscience.

A mesure que les difficultés se multiplioient, on multiplioit les lois pénales, sans voir qu'elles étoient autant de motifs d'infractions, puisqu'elles faisoient haïr davantage la première loi, qu'on vouloit en quelque sorte cimenter de sang : une déclaration du premier juillet porte, 1° peine de mort contre tout ministre religionnaire, français ou étranger, qui seroit rentré dans le royaume au préjudice de l'édit de révocation; 2° défense de leur donner retraite ni assistance, sous peine contre les hommes des galères à perpétuité, contre les femmes d'être rasées et renfermées pour le reste de leurs jours, et de confiscation de biens pour les uns et pour les autres; 3° récompense de cinq mille cinq cents livres payées

(1) Lettre à M. de Louvois, 19 novembre. (M.)



comptant pour quiconque donnera lieu, par ses avis, à la capture d'un ministre (on excepte ceux qui sont au service des ambassadeurs ou envoyés, pourvu qu'ils ne fassent aucune fonction ni exhortation hors de l'enceinte de leurs logemens); 4° peine de mort contre tout sujet du Roi qui sera surpris faisant des assemblées, ou quelque exercice de religion autre que la catholique; 5° dans la supposition (certainement fausse) que la plupart des réfugiés désirant de revenir et de quitter leurs erreurs, n'en étoient empêchés que par la crainte d'être punis de leur évasion, et de ne plus retrouver leurs biens, on promet de ne point disposer de ces biens avant le premier mars 1687 : les réfugiés y rentreront, et ne pourront être inquiétés, pourvu qu'ils fassent abjuration dans huitaine après leur retour. (Ceux dont Louis XIV suivoit les conseils ignoroient donc que le zèle religieux, une fois aigri, et exalté jusqu'à l'enthousiasme, ne cède guère à de pareilles amorces ?)

Pour exécuter cette déclaration, Basville fit plusieurs actes de rigueur. Une vingtaine de religionnaires furent mis à mort en peu de temps, et la secte se crut glorifiée par des martyrs. On poursuivit surtout les fugitifs qui excitoient à s'assembler dans les montagnes; on promit aux communautés un soulagement considérable dès qu'elles en auroient remis douze; on promit trois ou quatre pistoles aux soldats, par chaque personne qu'ils saisiroient; on fit des battues avec les communautés et les troupes, comme pour une chasse de bêtes féroces. Enfin le duc et l'intendant visitèrent ensemble tout le pays. Le premier envoya au ministre un état des lieux qu'il crut

le plus nécessaire de garder, et des chemi
convenoit de faire dans ces cantons impra

[1687] C'étoit une fatalité assez naturelle
opérations du ministère tournassent dire
contre ses vues. Les calvinistes de Nismes,
infiniment plus exposés que les montagnar
de pratiquer exactement, comme ils l'avoien
plusieurs fois, les exercices de la religion cat
n'alloient pas même à la messe, et empêchoi
enfans d'aller aux écoles établies pour les i
Il arriva des étrangers en Languedoc qui fi
diment le prêche, qui tinrent des asseml
plein jour. Ces assemblées devenoient toujo
nombreuses : on sévit de nouveau; mais les
la terreur ne pouvoient être durables.

La cour sentit la nécessité de construire
dans les endroits indiqués par le duc de No
en existoit auparavant : on les avoit démolis
de peur que les religionnaires n'en profitass
se révolter. On fut obligé de les rétablir, r
proscription de leur culte, ou plutôt à cause
proscription, pour les tenir sous le joug de
sance.

Avant de quitter la province, le duc apprit
curés et les officiers, que les affaires de la
étoient en bon état, soit dans le Vivarais,
les Cévennes. Son expérience lui avoit app
plus compter sur des apparences qui n'avoien
base solide : aussi, en souhaitant que le bie
nuât, il avouoit qu'il n'osoit pas s'en flatter.

[1688] De retour en Languedoc sur la fin d
e, il y reçut ordre de faire désarmer

nouveaux convertis, tant la défiance subsistoit à leur égard. Louvois joignit, à une nouvelle ordonnance qu'il lui envoyoit sur le port des armes, un mémoire où il s'agissoit d'assemblées tenues par des prédicans, et des lieux où elles se tenoient. Il lui marquoit de prendre de telles mesures pour la publication de l'ordonnance, que les nouveaux convertis bien intentionnés connussent que Sa Majesté avoit uniquement en vue de les mettre hors d'état d'être insultés par les autres, et que les malintentionnés pussent voir qu'ils devoient bien cacher leur mauvaise volonté, par les soins que prenoit le Roi de les mettre hors d'état de rien faire contre son service. Il est vrai que c'étoit un nouveau motif d'hypocrisie.

Les anciens catholiques conservant leurs armes, on exposoit les nouveaux convertis en les désarmant sans exception. Mais les négocians surtout avoient besoin de sûreté dans les voyages. Ils prièrent le duc de Noailles de leur obtenir la permission de porter une épée et deux pistolets lorsqu'ils iroient et viendroient pour leur commerce, et pour payer leurs ouvriers. Le Roi l'accorda, en exigeant, selon la lettre de Louvois au duc, qu'on tiendroit la main à ce qu'ils n'en abusassent point, et qu'à leur retour ils reporteroient ces armes à ceux qui les leur auroient données. Cette permission fut révoquée peu de temps après.

Ainsi, par une suite constante de l'entreprise formée contre le calvinisme, Louis XIV désarmoit lui-même une partie de ses sujets, tandis que la fameuse ligue d'Ausbourg armoit contre lui toute l'Europe. Ses ennemis les plus acharnés au dehors furent ces Français

réfugiés qui l'avoient servi comme leur roi, et qui le détestèrent comme leur tyran.

Le fanatisme n'a besoin que d'une étincelle pour se rallumer. Dans le diocèse de Castres, une jeune paysanne eut des visions, ou prétendit en avoir; elle publia les visites que les anges lui rendoient souvent; elle se mit à prêcher comme par inspiration divine, et ramena une foule de nouveaux convertis, qui rétractèrent leur abjuration. On envoya un capitaine de dragons avec sa compagnie pour arrêter cette fille. Il entre, le pistolet à la main, dans la maison où elle étoit. Un paysan le saisit à la gorge, et le culbute; il tire, et tue le paysan. Un autre qu'on veut arrêter, prêt à décharger un coup de levier sur le lieutenant de la troupe, est tué par un dragon; le reste se sauve par la fenêtre. On enlève la fille, et on la conduit en prison. (*Lettre de Noailles à Louvois,* 15 *nov.*)

Selon les règles ordinaires, la justice devoit prendre connoissance du double meurtre. Le lieutenant criminel de Castres se transporta sur les lieux pour en informer : mais comme les deux paysans tués, connus pour les plus méchans du pays, avoient été agresseurs, et que les dragons avoient exécuté militairement l'ordre d'enlever la visionnaire, Louvois manda au duc de Noailles de ne pas souffrir que le lieutenant criminel fît aucune poursuite. Depuis longtemps en effet les exécutions militaires étoient bien plus en usage, à l'égard des protestans, que les formalités de justice.

Cep[illegible]t la guerre commencée en Allemagne, où l[illegible] s'étoit emparé de Philisbourg, alloit s'ét[illegible]utes les frontières du royaume : on ne

parloit que d'armemens. Les plaies internes de quelques provinces, les symptômes dangereux dont ces plaies étoient accompagnées, devoient bientôt disparoître à la vue des grandes agitations de l'Etat. Louvois, qui avoit cru si légèrement, avec le chancelier Le Tellier son père, que la volonté du monarque suffisoit pour soumettre à la foi romaine deux millions d'hérétiques, s'étoit trompé aussi en croyant que la terreur des armes françaises, après tant de victoires non interrompues, feroit supporter aux puissances de l'Europe les entreprises exécutées en pleine paix contre leurs prétentions. Son génie entreprenant et vigoureux, digne de seconder celui du Roi, opposoit néanmoins de grandes ressources à l'orage, mais dans un temps où elles commençoient à s'épuiser.

Le Languedoc avoit mis sur pied, pendant la guerre précédente, un régiment de dragons de dix-sept compagnies, chacune de cinquante soldats. Le ministre manda au duc de Noailles que Sa Majesté attendoit la même chose du zèle de la province. Cette proposition, faite aux Etats, fut généreusement acceptée. Plus de soixante gentilshommes se présentèrent pour les places de lieutenans et de cornettes, et les levées se firent avec une promptitude admirable.

Il y avoit parmi ces gentilshommes beaucoup de nouveaux convertis. L'évêque de Rieux assuroit que le parti huguenot en souffriroit considérablement : « car nous voyons, disoit-il (1), que la plupart ayant « fait leurs levées parmi leurs sectaires, il ne leur « reste tantôt plus dans le pays de sujets propres à « être officiers, ni à porter les armes. » Il répondoit

(1) L'évêque de Rieux au duc de Noailles, 26 novembre. (M.)

de ses diocésains, pourvu qu'on leur laissât deux compagnies de cavalerie ou de dragons, dont les officiers eussent une relation secrète avec lui. Cette relation devoit être *secrète*, pour ne pas le décréditer auprès de gens qu'il devoit *gagner par la charité, pendant qu'on les retenoit par la crainte des peines temporelles*. Selon la lettre du prélat, le nombre des réfugiés de son diocèse n'étoit rien en comparaison de ceux qui restoient; mais elle prouve en même temps que ceux-ci en général avoient perdu les sentimens de Français, et n'avoient pas pris les sentimens de catholiques.

Le duc de Noailles aimoit les arts, les lettres, tout ce qui contribue à la gloire et à la prospérité des peuples. Il eut souvent l'occasion de satisfaire un si noble penchant. Il pourvut aux réparations de la *Maison carrée* de Nismes, un des plus beaux monumens de l'architecture romaine; il s'intéressa aux travaux du canal qui fait la jonction des deux mers, ouvrage entrepris dès 1664, et dont l'entière exécution fut principalement due à Daguesseau (1); enfin il protégea les manufactures utiles à la province. Les propositions qu'il fut chargé de faire aux Etats pour ces différens objets furent toujours animés du zèle patriotique. J'en supprime les petits détails, parce qu'ils n'apprendroient rien d'important.

(1) Ce fut Pierre-Paul Riquet, né à Béziers, qui fit exécuter le canal de Languedoc. Il avoit pour ingénieur un des ancêtres du général comte Andreossi, qui contribua beaucoup, par ses talens, à l'exécution du plus grand et du plus utile monument des arts entrepris sous le règne d[illegible] Riquet, créé baron de Bonrepos, et tige de la maison de C[illegible]ut à Toulouse en 1680, avant d'avoir vu faire le pre[illegible]u canal.

LIVRE SECOND.

[1689] Les ordres terribles (1) que le duc de Noailles exécutoit depuis cinq années en Languedoc avoient eu tout le succès qu'un commandant sage pouvoit leur donner, en les tempérant par la douceur, la prudence et la religion. Sous un autre, ils eussent produit de plus grands maux, comme dans quelques provinces; et si le bien qu'on se promettoit n'en fut pas la suite, c'est une preuve que le système du ministère étoit radicalement mauvais. Le cordon bleu, la commission de lever un régiment de cavalerie qui porteroit le nom de Noailles, étoient pour le duc des témoignages tout récens de la satisfaction du Roi : le com-

(1) *Les ordres terribles :* Une déclaration du Roi, enregistrée au parlement de Paris le 17 novembre 1685, portoit que la moitié des biens des religionnaires qui sortiroient du royaume seroit donnée aux dénonciateurs. Un édit, enregistré le 12 janvier 1686, vouloit que tous les enfans des religionnaires, *depuis l'âge de cinq ans jusqu'à celui de seize accomplis*, fussent enlevés à leurs pères, *pour être élevés dans la religion catholique.* Une déclaration, enregistrée aussi le 12 janvier, défendoit aux religionnaires d'avoir des *domestiques autres que catholiques*, à peine de flétrissure et des galères. Une autre déclaration, enregistrée le 24 mai 1686, condamnoit aux *galères perpétuelles, avec confiscation de biens*, les nouveaux convertis qui, en état de maladie, auroient refusé *de recevoir les sacremens de l'Église.* Une déclaration du même jour portoit que les *nouveaux catholiques* qui seroient arrêtés *sortant du royaume sans permission* seroient condamnés, *savoir, les hommes aux galères perpétuelles, et les femmes à être rasées et recluses pour le reste de leurs jours*, avec confiscation de leurs biens; et les mêmes peines étoient prononcées contre ceux qui, *directement ou indirectement*, auroient *contribué à l'évasion* desdits *nouveaux catholiques.* Plusieurs déclarations non moins violentes furent enregistrées le 12 juillet et le 21 août 1686, etc.

mandement de l'armée qui devoit servir contre l'Espagne fut une récompense plus glorieuse. Son brevet porte que, par la connoissance particulière qu'il avoit acquise du pays, il pouvoit y servir plus utilement qu'aucun autre.

En effet, dans un voyage de Roussillon, où il étoit allé visiter les places fortes en 1687, il n'avoit rien négligé pour s'instruire des affaires de Catalogne. Les peuples lui parurent plus animés que jamais contre la domination de la maison d'Autriche régnante (1). Les principaux d'entre les Catalans disoient hautement : « Seroit-il possible que la France ne nous soutînt « pas? » Les consuls de Puycerda et le clergé en corps étoient venus à Mont-Louis faire au duc leurs offres de services, de la même manière que s'ils eussent été sujets du Roi. Sous un mauvais gouvernement tel que celui de Charles II, ce peuple naturellement inquiet et hardi pouvoit-il manquer de prétextes de révolte?

Noailles arriva le 30 mars 1689 à Perpignan. Après avoir examiné avec soin l'état des choses, il envoya le 7 avril, au ministre de la guerre, le résultat de ses observations, et le plan de campagne qu'il jugeoit le plus utile. Les longueurs et les minuties inévitables des dépêches ne serviroient qu'à grossir des volumes, pour ennuyer inutilement les lecteurs. Mais la substance de ces pièces originales est précieuse pour l'histoire : j'en formerai le fond des récits.

Un seul trait fera voir combien la cour de Madrid manquoit de ressources et de prudence dès le commencement de la guerre. Le gouverneur des tours de Ribes s'étant ruiné à entretenir sa garnison, ne pou-

(1) Le duc de Noailles au Roi. (M.)



vant rien obtenir de la cour, se voyant réduit à l'aumône, se jeta entre les mains du général français, et confirma tout ce qu'il avoit appris de la disposition des peuples (1). Il fut très-content de vingt écus qu'on lui donna. Il n'en avoit obtenu autant en Espagne qu'après trois mois de sollicitations : encore n'avoit-il pu les toucher qu'en donnant une remise sur la somme.

L'armée de France devoit être foible, parce qu'on portoit ailleurs les grandes forces : celle d'Espagne devoit l'être aussi, parce que ce royaume dépérissoit de jour en jour. Le duc écrivoit au ministre que la foiblesse de l'ennemi, et la disposition des peuples à une révolte, procuroient la plus belle occasion de conquérir la Catalogne; qu'il falloit du moins profiter autant qu'on pourroit de la circonstance; que les Catalans changeroient bientôt, s'ils voyoient que nous ne fussions pas les plus forts, et qu'on ne songeât qu'*à les manger,* au lieu de soumettre leur pays; que si on pouvoit lui prêter jusqu'au mois de juillet cinq ou six bataillons et deux régimens de cavalerie, ces troupes venant de Guienne, entrant par Mont-Louis dans la Cerdagne, prendroient facilement Montaillac avant le commencement de la campagne; qu'alors, comme les Espagnols auroient jeté leurs troupes de ce côté-là, entrant lui-même dans la Catalogne par le Lampourdan, il trouveroit leurs places dégarnies, pourroit faire le siége de Campredon, peut-être ensuite celui de Girone; qu'on feroit pendant les grandes chaleurs reposer les troupes fort à l'aise dans ces cantons; et qu'en cas de succès les conquêtes ne se termineroient point là; qu'au contraire, si l'on n'entreprenoit rien;

(1) Le duc de Noailles à M. de Louvois, 7 avril. (M.)

il étoit à craindre que les Espagnols, ayant rassemblé toutes leurs forces, n'obligeassent l'armée à rentrer dans le Roussillon plus vite qu'elle n'en seroit sortie. Dans la supposition qu'on voulût entreprendre quelque chose, il seroit nécessaire, ajoutoit-il, que les vaisseaux et les galères se présentassent sur la côte de Catalogne, en allant exécuter les ordres qui leur auroient été donnés.

La réponse de Louvois (du premier avril) ne fut point satisfaisante : despotique en tout, il désapprouva un plan différent du sien. Il marqua en substance : « Le Roi a été surpris de voir des proposi-
« tions entièrement opposées à tout ce qu'on vous a
« expliqué de ses intentions à votre départ. Il ne
« juge pas à propos de vous envoyer plus de troupes,
« ni de vous permettre le siége de Girone. Vous ferez
« vivre les troupes en Lampourdan, jusqu'à ce que
« l'arrivée de forces supérieures de l'ennemi vous
« oblige de rentrer en Roussillon; et quand vous y
« serez, le duc de Villa-Hermosa (vice-roi de Cata-
« logne) n'étant point en état d'y faire des siéges,
« ne s'exposera point au risque d'y venir ruiner son
« armée. Il y a bien de l'apparence que vous pourrez
« demeurer deux mois en Lampourdan sans qu'il vous
« inquiète; *car, au pays où il est, il y a bien de la*
« *différence entre dire et faire, et particulièrement*
« *dans les choses où il est besoin d'argent.* »

Paroître dans le pays ennemi uniquement pour le manger quelques mois, et pour se retirer dès que l'on auroit à craindre des forces supérieures, étoit un plan de campagne d'autant plus fâcheux pour le général qu'il avoi [illegible]stes espérances de plus grands suc-

cès. Quoiqu'il n'eût que neuf bataillons, et quelques compagnies de miquelets, montagnards mal disciplinés et mal armés, il proposa de nouveau le siége de Campredon, insistant toujours sur les dispositions des Catalans, et sur la foiblesse actuelle de l'ennemi, dont on auroit le temps de profiter avant qu'il eût rassemblé ses troupes. Le Roi consentit à cette entreprise.

Des nouvelles récentes de Catalogne prouvoient bien que l'autorité de la cour d'Espagne y étoit presque anéantie. Le vice-roi voulut faire loger à Saint-André quelques régimens qu'il envoyoit à Girone et à Roses. Les consuls refusèrent de les recevoir, maltraitèrent même le commandant : celui-ci essuya patiemment l'insulte, et obligea ses troupes de camper. Le duc de Noailles entretenoit des intelligences dans le pays, propres à fomenter l'esprit de révolte.

Il eut soin de publier qu'on ne vouloit faire la guerre qu'aux Espagnols, et non aux Catalans. Cette déclaration eut un prompt effet. La ville de Puycerda se mit sous la protection du Roi, et lui fit serment de fidélité : les villages de la plaine suivirent son exemple. Plusieurs villages du Lampourdan se présentèrent de même : on leur dit d'attendre que l'armée fût sur les lieux, afin de les mettre à couvert.

Le duc l'assembla au Boulou le 14 mai, quoique les officiers généraux ne fussent pas encore arrivés. Le temps étoit précieux. Il envoya un détachement pour investir Campredon. Toute l'artillerie de l'armée consistoit en douze pièces de canon et deux mortiers ; douze cents mulets ou bêtes de somme devoient la

traîner, et porter les vivres et les équipages; neuf bataillons et dix-sept escadrons, c'étoient toutes les troupes.

Il falloit que l'habileté suppléât aux forces. On trompa les ennemis par une marche extraordinaire; et le comte de Chazeron, lieutenant général, qui commandoit le détachement, entra en Catalogne, non par le col de Pertuis, comme ils avoient lieu de le croire, mais par le col d'Arcs. Il arriva devant Campredon à l'entrée de la nuit. Aussitôt il fit travailler à une grande redoute, d'où l'on pouvoit battre le château.

Ce même jour 16 mai (suivant son Journal), Noailles s'étoit mis en marche. Arrivé le 17 à Prats-de-Mollo, près du col d'Arcs, il traversa le lendemain des montagnes affreuses, par un temps de neige et de grêle, avec un vent impétueux qui jeta dans les précipices quelques dragons, et plusieurs mulets chargés de bagages. Depuis trois heures du matin jusqu'à dix du soir, les troupes ne firent que trois lieues, par l'extrême difficulté que l'artillerie trouvoit à traverser la montagne.

Le canon n'étoit pas encore arrivé le 19, quoique le duc se fût déjà emparé du faubourg de Campredon, et eût tout préparé pour l'attaque du château. Une situation avantageuse, quatre bons bastions, et un gouverneur estimé, sembloient autant de présages que ce château feroit une longue résistance.

Près de là, sur un rocher escarpé, étoit la tour de La Roque, dont le feu croisoit celui de la place, et
po … beaucoup de mal aux assiégeans. Comme
il …sible de l'attaquer dans les formes avec
su …mma le gouverneur; mais il répondit en

homme résolu de se bien défendre, qui verroit, dit-il, ce qu'il auroit à faire quand les ennemis seroient maîtres de Campredon.

Le chef des miquelets (1) espagnols, nommé Trincherie, ayant commission de colonel, méditoit de se porter au col d'Arcs pour intercepter les convois, et pour arrêter le canon, dont la marche étoit à peine de cent vingt pas en un jour. Il n'attendoit qu'un corps nombreux de *soumettans* ou *soumettins*, très-bonne milice du pays, qui venoit le joindre. Le duc de Noailles, instruit de son dessein, et résolu de le prévenir, détacha le marquis de Rivarols, maréchal de camp, avec ordre de l'attaquer.

Trincherie abandonna son projet pour une entreprise bien plus hardie et plus hasardeuse. Il vouloit attaquer de nuit le camp français : il s'étoit retranché avantageusement dans le village de Saint-Paul, où il attendoit le moment de l'exécution. Rivarols arriva près de ce poste à la pointe du jour. Un brouillard favorisant ses manœuvres, l'infanterie gagna sans être aperçue une hauteur, et foudroya les ennemis avant qu'ils eussent le temps de se reconnoître. Ils se défendirent néanmoins avec courage. On les força l'épée à la main : plusieurs furent tués, les autres se retirèrent en désordre par des rochers, sur lesquels ils avoient coutume de grimper comme des chèvres. Leurs magasins furent brûlés. Douze cents soumettins, prêts à les joindre, se réfugièrent promptement dans une espèce de fort.

On ne reçut que le 21 le petit équipage d'artillerie,

(1) *Des miquelets* : Nom donné à une sorte de bandits ou aventuriers qui vivoient dans les Pyrénées.

composé de six pièces. Le gros canon devoit encore se faire attendre quelques jours; mais il ne fut pas nécessaire. On mit sur-le-champ quelques pièces en batterie contre le château de Campredon; on se rendit maître, le soir, d'une glacière à trente pas du chemin couvert. Le gouverneur de La Roque capitula le lendemain, et celui de Campredon le 23; la garnison, au nombre d'environ cinq cents hommes, sortit avec les honneurs de la guerre. Les Français n'avoient eu que soixante hommes tués ou blessés, soit dans le siége, soit dans les combats avec les miquelets espagnols.

Cette expédition, difficile par la situation des lieux, et qui n'auroit pu se faire si on avoit laissé à l'ennemi le temps d'assembler des troupes, ouvroit le pays jusqu'à Barcelone : il ne manquoit au duc de Noailles que les forces nécessaires pour en profiter. Loin de le mettre en état de former des entreprises, Louvois l'avoit blâmé, dans une lettre, d'avoir conservé une compagnie de miquelets au-delà du nombre prescrit. Le duc lui répondit le 22 mai, veille de la prise de Campredon, qu'au lieu de blâme, il avoit espéré des louanges pour ses bonnes intentions; qu'il faisoit payer cette compagnie sur ses propres appointemens; que les miquelets d'Espagne épouvantoient une partie de nos troupes, au point qu'il doutoit si elles oseroient les attendre; que les siens lui étoient extrêmement nécessaires, et qu'il auroit voulu en avoir un nombre beaucoup plus grand : « Je fais tout
« ieux, et je tâche, par une application con-
« de suppléer à tout ce qui me manque de
« xpérience et de secours. »

Il étoit en droit de témoigner quelque chagrin. Louvois le sentit; et, sans rétracter le reproche de sa première lettre, il lui marqua de mettre sur pied jusqu'à dix-huit compagnies de miquelets, y compris les onze qu'il avoit déjà, parce que Sa Majesté croyoit que la conquête de Campredon pouvoit rendre utile l'augmentation de ces sortes de troupes.

Un autre chagrin de même espèce qu'essuya le général tourna de même à son honneur. Pitoux, ancien officier qu'il avoit toujours eu avec lui pendant le siége, lui paroissant l'homme le plus digne de commander à Campredon, il lui destina ce poste sous le bon plaisir du Roi, et le recommanda (lettre du 23 mai) instamment au ministre, comme un des meilleurs officiers d'infanterie qu'il y eût, homme de bien, fort populaire, et sachant la langue du pays. Malheureusement Pitoux s'étoit attiré une disgrâce étant lieutenant de roi à Bellegarde, par la roideur de son caractère et de ses principes sur la régularité du service : Louvois l'avoit trouvé désobéissant, et lui avoit ôté sa place. Rien n'effaçoit aux yeux du ministre le malheur de lui avoir une fois déplu. Il désapprouva, au nom du Roi (lettre du 3 juin), le choix que venoit de faire Noailles; il lui indiqua pour ce commandement un autre officier, en faveur duquel néanmoins il n'avoit pas voulu se déterminer sans son avis; et, absolu comme il étoit, il comptoit probablement sur une aveugle déférence.

Le duc répondit (le 13 juin) avec sagesse qu'il étoit fâché d'avoir mis Pitoux à Campredon, en attendant la décision du Roi; mais qu'il ne l'auroit pas choisi s'il avoit eu un meilleur sujet pour cette place;

qu'il blâmoit sa conduite dans Bellegarde, quoique ses fautes ne vinssent que d'un entêtement inflexible pour la régularité; qu'il avoit même plusieurs fois sollicité contre lui en faveur d'un autre officier; qu'il avoit cru cependant, après avoir reconnu ses bonnes qualités, que le Roi considéreroit en lui le bien plutôt que le mal; que cet homme n'étoit point propre à être en second, mais feroit des merveilles étant en chef; qu'il pourvoiroit à tout sans prendre jamais de fausses alarmes, auxquelles on seroit fort exposé; que d'ailleurs on lui avoit offert jusqu'à vingt mille livres pour le détacher de la France, et que sa réponse avoit été qu'il ne serviroit jamais personne que le Roi.

Ces raisons prévalurent : le commandement fut donné à Pitoux, et il justifia parfaitement l'opinion du général, dont le zèle désintéressé méritoit la plus grande confiance.

Avant la paix des Pyrénées, le château de Campredon avoit soutenu quarante-sept jours de tranchée ouverte : le marquis de Saint-Aunay, qui en faisoit le siége, qui avoit promesse du cardinal Mazarin d'être maréchal de France s'il prenoit la place, échoua dans son entreprise, quoique le château ne fût pas encore fortifié. Le succès étoit d'autant plus glorieux pour le duc de Noailles, que les autres généraux n'avoient rien fait jusqu'alors, et que leurs campagnes de cette année eurent peu d'éclat. Parmi les louanges qu'il reçut de tous côtés, celles que lui donna le fameux Fléchier, devenu évêque de Nismes (1), me paroissent

(1) *De l* [illegible] Fléchier, né à Pernes, dans le comtat d'Avignon, le [illegible] é de Saint-Severin, aumônier de madame la Dauphine, [illegible] ché de Lavaur en 1685, à celui de Nismes en

dignes de l'histoire, parce qu'elles ne sont pas de vains complimens. Voici les termes de sa lettre :

« Vous avez fait les premiers exploits de la guerre, « et le Ciel a commencé par vous à répandre ses bé- « nédictions sur cette campagne. Il vous étoit réservé « d'en faire l'ouverture par la prise d'une place im- « portante où de grandes armées avoient échoué, et « que vous avez réduite avec peu de troupes, en « peu de jours, et presque sans aucune perte. Quel « bonheur ne devons-nous pas espérer si les autres « généraux suivent votre exemple? Mais ce qui me « touche le plus, monsieur, c'est que j'apprends qu'on « vous cède sans répugnance, et que ces peuples na- « turellement superbes, par l'estime qu'ils ont pour « votre vertu, viennent sans peine s'humilier devant « vous, et reconnoître que s'ils avoient à être vain- « cus, ils ne pouvoient l'être par un vainqueur qui « leur fût plus agréable. Ce sont les fruits de votre « courage, de votre modération, et de cette piété « qui vous attirera toujours les grâces du Ciel. »

Le duc faisoit travailler sans relâche aux réparations nécessaires pour assurer sa conquête : elles furent finies le 3 juin. On occupa Ripull et Saint-Jean-de-Las-Badessas, deux petites villes fermées qui paroissoient de quelque importance. Mais le marquis de Rivarols rapporta, ainsi que l'ingénieur, que ces lieux n'étoient ni bons à garder, ni tels qu'on dût prendre la peine de les raser. Le principal motif qui empêcha le général d'en ordonner la démolition fut

1687, un des plus célèbres orateurs du dix-septième siècle, membre de l'Académie française le 12 janvier 1673, mort le 16 février 1710 à Montpellier.

qu'il auroit fallu abattre plusieurs églises, entre autres celle d'une célèbre abbaye; et que ces peuples, dont il importoit de gagner les cœurs, en auroient eu le plus grand chagrin. Louvois ne goûta point sa raison, désapprouva sa conduite, et lui marqua de raser incessamment les deux villes. « Il n'y a point de com-« paraison pour le service du Roi, dit-il dans sa lettre « (du 16 juin), du chagrin que ces peuples en au-« ront, avec le préjudice qu'il en recevra si vous les « laissez sur pied. » Le ministre pouvoit-il en mieux juger à Versailles que le général sur les lieux? Ce qui paroît certain, c'est que l'un avoit grande raison de ménager les Catalans, et que l'autre aimoit à exercer sur lui une sorte d'empire dur, dont le grand Turenne avoit senti lui-même le poids.

Noailles prévoyoit que les Espagnols s'efforceroient de reprendre Campredon : il l'avoit mis en état de leur résister. Sa commission l'obligeant d'aller en Lampourdan, comme la marche ne pouvoit se faire par le pays ennemi sans s'exposer à ruiner les troupes, il rentra dans le Roussillon par la route qu'il avoit suivie. Il repartit du Boulou le 12 juin, et en peu de jours alla camper au village de Sabra, à une lieue de Girone.

On n'avoit pas cru que les Français osassent pénétrer si loin, ni même entrer dans le Lampourdan. Les habitans étonnés taxoient de folie leur entreprise, à moins qu'ils ne comptassent sur des renforts considérables. On ne parloit que de forces supérieures de l'Espagne, prêtes à les accabler. Mais ces bruits inquiétoient moins le général que la crainte des maladies annonc[illegible] les grandes chaleurs. Il mit tous

ses soins à les prévenir, en veillant sur la nourriture des troupes, en leur interdisant les fruits verts. Il trouva le moyen de leur procurer de la soupe avec de la viande; ce qui ne leur coûtoit qu'un sou sur la paie : attentions d'autant plus louables, qu'elles sont plus rares et plus utiles. Combien de milliers d'hommes ont péri, non par le sort des armes, mais par la négligence des généraux!

Des partis que le duc envoyoit souvent pour prévenir les surprises exerçoient les troupes, et formoient les jeunes officiers. Un de ces partis, composé de soixante-huit soldats et d'une douzaine d'officiers, sous les ordres d'un capitaine nommé Berthelin, rencontra, une heure avant le jour, un corps de cinq cents chevaux espagnols, le chargea, le rompit trois fois, et revint au camp presque sans perte. Les ennemis perdirent leurs chefs; cinquante des leurs furent tués, ou dangereusement blessés.

Cependant les chaleurs excessives tarissoient les eaux, ou les rendoient si mauvaises, que les chevaux ne vouloient pas en boire. Les ennemis approchoient, et se fortifioient tous les jours; les officiers généraux languissoient de maladies. Le duc de Noailles avoit ordre de ne point exposer les troupes, et d'empêcher seulement que les ennemis n'entrassent en Roussillon. Il étoit temps d'y ramener sa petite armée : la retraite se fit sans perte d'hommes ni d'équipages, quoique l'ennemi eût fait marcher cinq cents chevaux contre l'arrière-garde. Le duc arriva au camp du Boulou le 30 juin. Le marquis de Rivarols le suivit de près. Il avoit été détaché pour secourir Saint-Jean-de-Las-Badessas, que Trincherie tenoit

bloqué ; et ayant délivré la garnison, il avoit démoli les défenses de cette place.

La chaleur et les fatigues augmentant les maladies, il fallut mettre les troupes en quartiers de rafraîchissemens ; mais le général les distribua de manière qu'il pût les rassembler en un jour. Il prévint et rompit toutes les mesures des Espagnols : leurs miquelets furent aux prises avec les nôtres, et presque toujours battus. Trincherie, digne par ses sentimens de commander de vrais soldats, leur dit un jour, après leur fuite, qu'il leur conseilloit de s'en aller, puisqu'ils ne vouloient pas faire la guerre ; et il renvoya très-honnêtement un miquelet français son prisonnier, en le félicitant de servir avec de braves gens qui savoient se battre.

Cependant les miquelets espagnols, accompagnés de cavalerie, surprirent le 5 août, dans le village de Das, un parti des nôtres, dont le capitaine s'étoit fait une réputation distinguée. Après neuf heures de résistance opiniâtre, manquant de poudre, couvert de blessures, Cabrit (c'est le nom du capitaine) rendit les armes, à condition qu'on renverroit ses soldats chez eux sans les dépouiller. La capitulation fut violée de la manière la plus indigne : on les enchaîna tous ; on eut la barbarie de ne pas laisser le capitaine sur son cheval, on empoisonna même ses blessures ; on promena les autres par toute la Catalogne : triomphe d'autant plus honteux, que ce petit avantage étoit le seul que les ennemis eussent remporté.

Les Espagnols tournoient principalement leurs vues sur Can [illegible] Dès le commencement de juillet, ils s'étoie[illegible] devant la place ; ils occupoient les

passages, ils coupoient les communications. Noailles, attentif à tous leurs mouvemens, détacha Langallerie, maréchal de camp, avec environ quatre mille hommes, pour faire passer un convoi considérable, et se rendit à Villefranche pour être à portée de le soutenir en cas de besoin. Don Joseph d'Agullo commandoit près de Campredon un corps de troupes espagnoles : il se préparoit depuis long-temps à tomber sur ce convoi : il disparut cependant bien vite, et laissa le champ libre aux Français, qui parvinrent sans obstacle à leur but.

Une bravade des Espagnols aux portes de Bellegarde, en Roussillon, ne leur fit pas plus d'honneur. L'infanterie française, en très-petit nombre, se glissa jusqu'à la portée de leurs escadrons, les mit en fuite par une décharge, et les poursuivit jusqu'à Jonquières.

Enfin le duc de Villa-Hermosa, vice-roi de Catalogne, avec une armée de vingt mille hommes, sans compter les miquelets, arriva le 13 août devant Campredon. Les côtes du Roussillon étoient menacées en même temps par les galères d'Espagne. Mais Noailles avoit pourvu à la sûreté de cette province : il ne balança point à marcher au secours de la place. Il avança par des chemins horribles, et franchit le Canigou, la plus haute montagne du pays, où il paroissoit impossible de faire passer du canon. On tenta de lui disputer le passage de ces défilés. Après de vives escarmouches, il poussa les ennemis de poste en poste, et s'empara d'une hauteur qu'ils occupoient.

Ils avoient ouvert la tranchée depuis huit jours, lorsque le duc alla camper le 20 août sur la hauteur

taque. On eut le temps d'aller au secours. Plus de la moitié du bataillon ennemi resta sur la place : les autres n'échappèrent qu'à la faveur d'un gros corps de fusiliers, qui s'avança jusqu'au bord du Ter pour protéger leur retraite.

Les jours suivans se passèrent en canonnades. Il n'étoit plus question de siége : les tranchées étoient abandonnées ; et les assiégeans, cachés derrière une hauteur, ou enterrés dans les ravins de leur camp, ne pensoient guère qu'à se garantir du feu. On leur tuoit cependant beaucoup de monde, parce qu'ils étoient vus, en quelque endroit qu'ils se missent, ou de Campredon, ou de La Roque, ou des postes avancés du camp des Français. Pour triompher complètement, il ne manquoit au duc de Noailles qu'une armée en état de livrer bataille.

Mais ses forces étant trop inférieures; les ennemis étant retranchés et défendus par les bords escarpés du Ter, rivière fort rapide; les vivres ne pouvant leur manquer puisque leur pays étoit derrière eux, tandis que les convois de France ne pouvoient arriver sans beaucoup de risques, le duc se fit un devoir de se retirer à propos, sans que l'Espagne pût désormais tirer avantage de Campredon et de La Roque. Il résolut de les faire sauter en présence de l'ennemi.

Des hauteurs voisines qu'occupoient les Espagnols, ils aperçurent le travail des mineurs, et les préparatifs pour l'évacuation. Ils tournèrent alors leurs batteries contre la ville. Le 25 août, à la vue de deux brèches considérables, dont on pouvoit aisément n'en faire qu'une, le duc jugea qu'ils viendroient à

l'assaut le lendemain. Ne pouvant défendre la brèche sans s'exposer à une affaire générale trop hasardeuse, il envoya ordre à Pitoux de se préparer pour le soir, et au commandant de La Roque de se tenir prêt aussi, quand il verroit l'opération commencée à Campredon.

L'armée se rangea en bataille sur les neuf heures. Pitoux mit le feu à ses fourneaux, garnit la brèche de bombes, de grenades et de matières combustibles, et joignit l'armée avec toute sa garnison. Le commandant de La Roque s'en tira aussi heureusement. La retraite se fit en bon ordre, sans la moindre perte. A une lieue du camp, on entendoit encore l'ennemi canonner la place. Il la trouva très-bien démolie, en y entrant le lendemain : il affecta néanmoins d'achever la démolition, pour faire accroire aux peuples que nous n'avions fait que ce qu'il vouloit faire lui-même.

On conçoit aisément le chagrin du vice-roi de Catalogne d'avoir si mal réussi dans son entreprise, avec une armée beaucoup plus forte que celle qui avoit pris Campredon le quatrième jour de tranchée ouverte. Il venoit de perdre environ quatre mille hommes, ou morts, ou blessés, ou déserteurs, et il ne recouvroit qu'une place démolie. Son ressentiment tomba sur le gouverneur espagnol, qui s'étoit rendu au duc de Noailles : on lui fit son procès, et il eut la tête tranchée.

Un des premiers soins du général français fut de louer, selon sa coutume, les officiers dont les services le méritoient le plus, et de solliciter pour eux des récompenses. Ses lettres au ministre sur cet objet sont des preuves de son équité bienfaisante. Une gra-

tification et une pension obtenues pour la veuve du capitaine Cabrit, si cruellement traité par les Espagnols, servirent à honorer sa mémoire, et à exciter le zèle des miquelets : le duc les avoit employés très-utilement.

Il mit une partie des troupes en Cerdagne, où les ennemis furent obligés malgré eux de les souffrir; il s'occupa de la sûreté de sa province, et des moyens de continuer la guerre avec honneur. Enfin, après une campagne digne du plus habile général, il alla tenir les Etats de Languedoc à Nismes.

La fermentation, quoique moins éclatante parmi les religionnaires, ne pouvoit pas être éteinte. Les plus ardens s'étoient enfuis : des coups de rigueur contenoient la plupart des autres. Basville fit le procès à un gentilhomme des Cévennes qui donnoit retraite aux prédicans : il fut condamné aux galères perpétuelles, et sa maison rasée. On implora l'autorité de Noailles contre un prêtre dont les discours outrageoient la personne du Roi, et dont l'audace avoit été jusqu'à empêcher qu'on ne priât pour lui dans sa paroisse. Le duc, jugeant avec raison qu'il valoit mieux le traiter comme un fou que de faire un éclat scandaleux, demanda une lettre de cachet, et le fit enfermer au séminaire de Mende.

Comme les assemblées de religionnaires étoient peu fréquentes, on les craignoit moins que les émigrations : on cherchoit et à gagner les nouveaux convertis, et à retenir les autres par l'attrait de la fortune. Dès le commencement de l'année, un arrêt du conseil avoit ordonné un état de pension pour les premiers sur les biens confisqués des fugitifs : un

édit de décembre assura les biens des fugitifs à ceux de leur famille qui demeureroient dans le royaume. Cet édit, beaucoup plus sage que l'arrêt, prouve les variations du ministère sur un objet si important. On sentoit les maux, devenus irréparables, qu'une rigueur excessive avoit causés à la France : on cherchoit des palliatifs pour les adoucir.

Toutes les demandes dont le duc étoit chargé réussirent auprès des Etats : ils accordèrent un don gratuit de trois millions, et leur crédit pour l'emprunt d'un million. Le service du Roi l'exigeoit : cependant il falloit un homme capable de persuader.

Noailles parut ensuite à la cour, moins en courtisan qu'en homme uniquement occupé du bien public. Il présenta au Roi un mémoire instructif pour la campagne prochaine. On y voit tout ce que la prévoyance, la capacité, la parfaite connoissance des lieux, la science des détails et le talent des combinaisons pouvoient suggérer à un général dont la commission, fort resserrée par les circonstances, excluoit toute entreprise d'éclat; on y voit surtout un excellent citoyen, qui n'ambitionne d'autre gloire que celle de servir utilement son roi et sa patrie.

« Il seroit du bien du service de Votre Majesté, « dit-il, d'avoir dans ce pays-là une armée supé« rieure à celle des ennemis : elle lui seroit moins à « charge qu'une petite armée, parce qu'elle vivroit « dans un pays ennemi; ce qu'une petite armée ne « peut faire. Mais si Votre Majesté ne juge pas à pro« pos d'avoir plus de troupes en Roussillon cette « campag[illegible]lle n'en avoit la dernière, elle me « per[illegible] qu'il vaudroit mieux en avoir

« moins, et prendre le parti seulement de bien garnir « les places d'hommes et de munitions. Je me tien- « drois dans Perpignan, d'où je pourvoirois, autant « qu'il me seroit possible, à tout ce qui leur sera né- « cessaire pour une bonne défense. Il est vrai que le « Roussillon sera mangé; mais il vaut mieux qu'il le « soit seulement par les ennemis que de l'être par « deux armées, et de faire périr sans aucun bien des « troupes dont Votre Majesté se pourra servir ailleurs « utilement. »

En se dévouant de la sorte, il ne laisse pas de démontrer combien il importe d'avoir une supériorité de forces sur les Espagnols; entre autres raisons, « parce que les avantages qu'ils pourroient remporter « dans le Roussillon auroient des suites fâcheuses « pour le Dauphiné et le Languedoc, au lieu que la « gloire des armées du Roi maintiendra toujours le « calme dans les provinces voisines. » La révocation de l'édit de Nantes y étoit un levain de révolte.

[1690] L'armée de Noailles, un peu moins foible que l'année précédente, se trouva composée de quatorze bataillons et de vingt-quatre escadrons. Après avoir bien examiné en Roussillon l'état des affaires, et conféré avec les officiers généraux, il envoya le plan de ses opérations au ministre dans un mémoire parfaitement raisonné, où tous les cas étoient prévus, et toutes les mesures dirigées à la fin qu'on se proposoit. Il s'agissoit principalement, selon les intentions de la cour, de faire vivre l'armée aux dépens des Espagnols, de leur fermer l'entrée du royaume, de conserver les troupes autant qu'on pourroit, de favoriser la révolte des Catalans qui s'étoient soulevés

depuis peu, mais avec plus d'audace que de succès.

Louvois lui répondit (le 11 mai) que le Roi avoit approuvé tout ce qu'il se proposoit de faire, et lui permettoit d'y changer ce qu'il jugeroit à propos, en conséquence des démarches de l'ennemi. Cette confiance étoit due au général : c'étoit le prix de sa première campagne.

Une de ses lettres, du même temps, rapporte un fait assez singulier pour mériter quelque attention. La province de Roussillon avoit levé un régiment de milice : elle l'en nomma colonel. « J'ai été fort « étonné, dit-il au marquis de Louvois (lettre du « 10 mai), de me voir colonel de milice; et je les « aurois priés d'en choisir un autre, s'ils ne m'a- « voient fait voir les anciennes commissions, qui « étoient sous le nom de feu mon père. Le lieute- « nant colonel s'en trouvera mieux, ayant la paie de « colonel et de lieutenant colonel. » Il parle des services de cet officier; et l'on voit bien qu'il se fait non un mérite, mais un devoir et un plaisir, de l'obliger.

Avant de se mettre en marche, il employa les talens d'un fondeur d'artillerie qui avoit trouvé le secret de mettre des grains aux lumières de canon trop agrandies par un long usage. Les épreuves faites et réitérées, il lui confia toutes les pièces défectueuses à cet égard : il inventa et fit jeter en fonte de petits mortiers, pour lancer de grosses grenades du calibre de vingt-quatre. On en chargeoit un mulet, et on s'en servit utilement contre les bourgs fermés qui se rencontroient dans les montagnes.

Le[illegible]s furent assemblées au Boulou le 21 mai : la s[illegible]ermettoit plus d'aller camper dans les

plaines de Lampourdan, d'où il auroit fallu partir au bout de quinze jours, pour éviter les chaleurs et les maladies. Le général préféra les montagnes du côté de Campredon : il persuada aux ennemis, par de fausses marches, qu'il en vouloit au Lampourdan, et arriva à Campredon le 29, sans avoir trouvé d'autres obstacles qu'un temps affreux et des chemins fort difficiles.

Saint-Jean-de-Las-Badessas, démantelé l'année précédente, avoit été fortifié de nouveau par les Espagnols. Ils y tenoient une petite garnison de bonnes troupes, qui parut vouloir se défendre contre un détachement de l'armée; mais dès qu'on eut tiré quelques coups, le commandant capitula, et se rendit prisonnier de guerre avec tout son monde. Ripull, à deux lieues de là, fut évacué, sans attendre que les Français se montrassent.

Quoique l'armée ennemie, retranchée dans le voisinage, semblât devoir s'opposer aux desseins du duc, il campa sans difficulté le 12 juin à Olot, pays plein de blés, où les fourrages étoient si abondans qu'on y demeura vingt-six jours, et qu'on ne fourragea qu'une seule fois hors du camp, à une lieue et demie de là.

De toutes parts, les petites villes et les villages envoyoient leurs députés pour se soumettre à l'obéissance du Roi. Vich même, ville épiscopale près de Barcelone, demanda sa protection. Les conquêtes auroient été infaillibles, si l'on avoit pu les entreprendre. Précisément alors le général reçut ordre d'envoyer au-delà des Alpes cinq bataillons, un régiment de cavalerie et un de dragons, destinés à

servir contre le duc de Savoie (1), qui venoit de trahir la France par intérêt, et parce qu'on l'avoit trop peu ménagé. C'étoit presque réduire à rien une armée déjà si foible, où il n'y avoit guère que de nouvelles levées, et de mauvaises troupes de garnison.

Noailles se disposoit au siége de Castel-Follit : cet ordre fâcheux rompit ses mesures. Il écrivit à Louvois qu'il n'étoit touché d'avoir plus ou moins de troupes que par l'envie de mieux servir; que son unique chagrin étoit de voir les ennemis du Roi s'augmenter tous les jours; et que s'il pouvoit se proposer seulement sa propre satisfaction, il auroit demandé à Sa Majesté l'honneur de demeurer auprès d'elle, et de ne la point quitter. Des sentimens de citoyen sont plus honorables que les victoires d'un ambitieux. Le général en fit constamment la règle de sa conduite, et il se consola de l'impuissance d'exécuter de grandes choses, par l'application à faire tout ce qu'il pouvoit d'utile.

Etant parti d'Aulot au commencement de juillet, il traversa une gorge tout près de l'armée ennemie; il passa sous le canon de Castel-Follit, marcha en si bon ordre et avec de si sages précautions, qu'on n'osa pas même se présenter pour l'inquiéter dans sa marche; et il arriva le 6 à Saint-Jean-de-Las-Badessas, qu'il devoit raser, ainsi que Ripull.

Là, malgré sa modération, il fut obligé de porter des plaintes contre Langallerie, lieutenant général, qui servoit sous lui comme l'année précédente. Cet

(1) *Le duc de Savoie :* Victor-Amédée-François, qui avoit épousé en 1684 la [illegible], fille de Philippe, duc d'Orléans.

officier, inconsidéré et vain, jaloux de dominer dans le conseil, l'avoit souvent chagriné par ses propos et ses manières, comptant sans doute sur la protection de Louvois, avec lequel il étoit en correspondance. Il s'emporta un jour jusqu'à manquer publiquement de respect au général, qui tâcha en vain de faire tomber ses discours, à force d'honnêtetés et de sagesse. Celui-ci ne pouvoit se dispenser d'en écrire au ministre : il le pria de ne le considérer en rien personnellement, de ne penser qu'au service du Roi, assurant qu'à l'extérieur il se conduisoit à l'égard de Langallerie comme s'il n'y avoit aucun sujet de mécontentement. (*Lettre à Louvois, du* 8 *juillet.*)

En attendant la décision de cette affaire, le duc fit achever la démolition de Saint-Jean, de Ripull, des tours de Ribes et de Pradines ; ce qui ouvroit tout le pays depuis Prats-de-Mollo jusqu'à Vich. Les églises dont nous avons parlé en ayant souffert, il donna une somme pour les réparer, et prévint par là les murmures des prêtres et du peuple, qu'on ne pouvoit ménager avec trop de soin.

Cependant les fourrages étoient consommés, les ennemis marchoient vers la frontière. Alors il repassa en Roussillon, et distribua tellement les troupes qu'elles pussent s'assembler en un jour à Thuir, au centre de la province.

Quoique les Espagnols menaçassent Bellegarde, il ne s'en inquiétoit nullement, sachant très-bien qu'ils n'étoient point en état de faire un siége. Langallerie, au contraire, craignoit tout de leur approche, proposoit un plan pour la distribution des troupes, sollicitoit vivement le général de l'adopter. Le duc n'en fit

rien, parce qu'il y voyoit des inconvéniens considérables. Langallerie lui écrivit à ce sujet des lettres si pleines de fiel, qu'il se crut obligé de les envoyer à Louvois, et de renouveler ses plaintes.

« C'est un homme enivré de lui-même, dit-il, et « qui veut avoir le commandement en chef. Il n'est « pas permis de n'être point de son avis sans s'expo« ser à ses emportemens; il se croit engagé à se jus« tifier à tout le monde des mauvaises démarches « que je fais, parce qu'il prétend que tout roule sur « lui, et que je ne dois rien faire que ce qu'il me « propose; et il le dit ainsi. Il a eu l'inconsidération « de dire publiquement qu'il veut être rompu vif si « dans peu de temps les ennemis n'ont vingt-deux « mille hommes. » Après avoir rendu compte des mauvais effets que produisoit cette fausse alarme, il prie le ministre d'arrêter, pour le bien du service, des procédés si extraordinaires, *qui lui donnent plus d'inquiétude et plus de peine que les ennemis du Roi.*

La réponse de Louvois (22 juillet) à sa première lettre arriva enfin, conçue en ces termes : « J'ai été « bien fâché que M. de Langallerie ait pu vous man« quer de respect. Il est vrai qu'il me donne quel« quefois de ses nouvelles; mais je puis vous assurer « que ce n'est que pour approuver les partis que vous « prenez sur les actions et les marches de l'armée que « vous commandez, hors en cette occasion-ci, qu'il « m'écrit de manière que, connoissant bien sa faute, « il essaie de s'excuser. Je lui mande qu'il ne peut « éviter d'être puni qu'en vous faisant telles satisfac« tions et soumissions que vous en soyez content : à « quoi je m'assure qu'il ne manquera pas. »

Informé des premières plaintes, le Roi avoit ordonné que si Langallerie ne faisoit pas des excuses satisfaisantes, le ministre demanderoit au duc quel châtiment il voudroit qu'on ordonnât. Louvois attendit donc sa réponse. Elle porte que M. de Langallerie lui a écrit des lettres pleines d'excuses, *et par lesquelles il paroît bien repentant.* Tout fut oublié le reste de la campagne. Je ne sais si la modération du général sera aussi généralement applaudie qu'elle mérite de l'être; mais peu d'hommes, à sa place, auroient été capables de l'avoir.

Quoique les ennemis n'osassent rien entreprendre, comme il l'avoit bien prévu, il alla camper près d'Ille pour dissiper de vaines inquiétudes. S'étant assuré qu'ils demeuroient tranquilles dans leur camp sur la Mougue, il mit ses troupes en quartiers, pour qu'un repos nécessaire les préparât à l'action. Telle étoit la foiblesse des Espagnols, que leurs galères ayant abordé la nuit sur la côte du Roussillon, où ils brûlèrent quelques cabanes de pêcheurs, cet exploit et la prise d'une mauvaise barque de Marseille furent célébrés par eux comme un triomphe.

Après avoir consommé les fourrages dans leur camp, d'où ils menaçoient en vain nos frontières, ils en partirent le 20 septembre. Le duc de Noailles, instruit de leurs dispositions, avoit déjà fait passer quelques troupes. Il arriva bientôt lui-même en Cerdagne. Il alla reconnoître le pays du côté de la Seu d'Urgel, qu'il méditoit d'assiéger un jour; et il fit subsister l'armée aux dépens de l'ennemi. Si l'on doit juger d'une campagne par la manière dont l'objet en a été rempli, et par les moyens qu'a pu employer le

général, celle-ci, sans avoir de l'éclat, n'en est pas moins digne d'éloges.

Des observations sur tous les passages des Pyrénées depuis la mer jusqu'à Mont-Louis, que le duc envoya au ministre de la guerre, furent une nouvelle preuve de son zèle, et devoient servir en quelque sorte de clefs pour ouvrir les portes de l'Espagne.

[1691] Ses réflexions et ses projets pour la campagne suivante ne présentent que des vues sages, fondées sur les faits et sur la raison. Il observe que la prise de Nice, et l'armée navale qui se trouve sur les côtes de Provence, consternent les Espagnols, en leur donnant beaucoup d'inquiétude pour leurs villes maritimes; qu'il est nécessaire de les entretenir par toutes sortes de moyens dans cette appréhension, de ne point publier le nombre de troupes qu'on doit avoir, de garder le secret, afin qu'ils n'osent faire sortir leurs garnisons, ni rien entreprendre, quoique l'armée française ne soit pas assez forte pour les effrayer. « Lorsque les troupes « entrent peu à peu dans le pays ennemi, le moindre « espion est capable de les compter; et rien ne peut « tant les embarrasser que de voir l'armée entrer en « Catalogne, avant qu'ils sachent qu'elle est entrée « en Roussillon. » Il propose les moyens pour cet effet.

Après avoir vécu tant qu'il pourra dans les montagnes, il passera dans la Cerdagne espagnole; et s'il ne survient pas d'empêchemens, il entreprendra le siége d'Urgel. Supposé, comme on l'assure, que trente-six galères du Roi doivent venir en été sur les côtes de Catalogne, il seroit possible et même aisé, se-

lon lui, d'exécuter une grande entreprise, de prendre Barcelone, vu la disposition des Catalans : une armée d'environ dix-huit mille hommes de pied et six mille chevaux y suffiroient, pourvu que les galères avec de petits bâtimens portassent les vivres, l'artillerie et les munitions. Du moins pourroit-on assiéger Roses, entreprise importante, qui demanderoit beaucoup moins de troupes. Ces dernières propositions ne s'accordoient point avec les vues du ministre, si bornées de ce côté-là.

Quoique le temps pressât pour la campagne, les Espagnols ayant fait des courses dans la Cerdagne française, le duc de Noailles ne reçut que le 3 avril, à Paris, les ordres du Roi. En passant à Montpellier, il y trouva Langallerie désespéré de se voir hors de service, et il eut la générosité d'écrire à Louvois en sa faveur. « Quelque besoin qu'il ait pour sa subsis-
« tance de continuer de servir le Roi, le mauvais
« état de ses affaires l'afflige bien moins que la crainte
« d'avoir déplu à Sa Majesté et à vous. Je n'ai pu lui
« refuser ce témoignage que je vous rends de ses
« sentimens. Vous connoissez mieux que moi ses
« longs services : il est encore en état de les conti-
« nuer, si vous voulez bien l'honorer de votre pro-
« tection. Trouvez bon que je vous la demande pour
« lui. » Langallerie avoit mérité sa disgrâce. Sans doute le général n'auroit pas voulu l'avoir sous ses ordres : mais oublier des offenses, et s'intéresser pour celui dont on les a reçues, est toujours un de ces traits précieux à l'humanité, qui rappellent du moins l'idée consolante des vertus.

Le duc de Noailles attendoit l'arrivée des troupes,

difficile. La possibilité de conduire du canon par les montagnes soutenoit l'espérance du succès.

Il importoit de tromper les ennemis sur l'expédition qu'on avoit en vue. Pour cela on fit marcher les troupes partie au Boulou, partie à Boule. Leur marche pour Urgel fut combinée de manière que lorsqu'une division achevoit de défiler, une autre la remplaçoit dans le même camp. Le comte de Chazeron, lieutenant général, chargé d'investir la place, étoit parti de Mont-Louis le 30 mai. Le duc de Noailles le suivoit, quand il apprit que l'escadre qu'on avoit promis d'envoyer sur les côtes de Catalogne étoit allée sur celles d'Italie. Cette nouvelle affligeante ne lui fit point abandonner son entreprise : il continua sa marche, arriva le 3 juin à Puycerda, et le lendemain à Belver, où il vouloit établir son magasin d'entrepôt.

Là, il fallut frayer au canon un chemin dans des montagnes presque inaccessibles : on y trouva environ soixante toises de rocher à faire sauter par la mine. Après huit jours de travail, le canon ne marchoit encore qu'à force d'hommes.

Chazeron s'étant rendu maître de tous les postes avantageux, campa le 4 juin devant Urgel (1). On apprit alors que les ennemis s'avançoient pour empêcher ou pour faire lever le siége; ce qui obligea le duc de ne point quitter Belver, car ils y auroient enlevé les provisions, et mis des obstacles insurmon-

(1) *Devant Urgel :* (*Orgelium*), ancienne ville et comté sur la rive droite de la Sègre (*Sicoris*), rivière qui descend des Pyrénées et se jette dans l'Èbre. Urgel est à trente lieues de Barcelone, à cinq de Puycerda, et à trente-et-une de Tarragone.

tables à son retour. Il envoya ordre de commencer et de hâter le siége; il fit travailler sans relâche, même la nuit, aux chemins pour le canon; il les rendit enfin praticables, contre l'attente des Espagnols.

Dès le 5 juin, la tranchée étoit ouverte. Du camp de Noailles à Urgel, il n'y avoit que quatre lieues, mais qu'on ne pouvoit faire avec le meilleur cheval en moins de dix à douze heures. Aussi le canon arriva-t-il seulement le 10, pour tirer le lendemain matin. Les murs de la place étoient si mauvais, qu'à onze heures on avoit fait une brèche considérable. Les ennemis n'osèrent soutenir l'assaut : ils demandèrent à capituler, et se rendirent prisonniers de guerre, condition prescrite par le duc de Noailles. Agullo, officier général, commandoit la garnison, composée de mille hommes de très-bonnes troupes : douze cents paysans s'étoient joints à eux. (*Journal du duc de Noailles.*)

Le comte de Chazeron avoit mérité beaucoup d'éloges. Le général s'empressa de les lui donner en écrivant au ministre, et n'oublia aucun des officiers qui avoient le mieux servi.

Ayant visité plusieurs fois la place, il jugea qu'on n'en pouvoit profiter sans une fortification toute nouvelle. L'état des finances ne permettoit pas d'y travailler. Louvois envoya donc l'ordre de raser Urgel et Belver. « Sa Majesté approuveroit, ajouta-t-il, que « l'on tirât des habitans de la Seu d'Urgel, et princi- « palement du chapitre, une bonne somme d'argent « pour éviter le feu; mais Sa Majesté ne voudroit pas « néanmoins qu'on l'y mît, quand même ils ne pour- « roient rien payer. » Est-ce donc un droit de la

guerre de mettre le feu aux villes qu'on ne garde point?

Belver paroissoit au duc de Noailles un poste beaucoup plus important que le premier. On pouvoit le mettre en état de se bien défendre avec quarante mille livres au plus, en l'escarpant sur le roc vif, de quinze pieds de haut, par trois côtés, le quatrième côté étant inaccessible. Il nous rendroit maîtres des montagnes jusqu'à Urgel, et de toute la Cerdagne, plaine fertile, qui seroit en tous temps fort avantageuse à la France; il fermeroit aux ennemis l'entrée du pays de Foix par le val de Carol : et d'ailleurs le bien du service exigeoit qu'en faisant des conquêtes, on ne parût pas vouloir les abandonner. C'étoient les raisons que proposa le duc de Noailles au ministère.

Sur ces entrefaites, arriva au camp une nouvelle inattendue. Le comte d'Estrées (1) étoit en mer à la hauteur de Roses, où il attendoit les galères de France, commandées par le bailli de Noailles, frère du général; et il avoit ordre de bombarder Barcelone. Quoique les ennemis en fussent très-alarmés, le duc écrivit à Louvois (le 29 juin) qu'Urgel étant pris, et n'y ayant point de troupes pour tenter quelque entreprise dans la Catalogne, les vaisseaux devenoient inutiles; que le bombardement de Barcelone pourroit aliéner ceux des Catalans dont les dispositions étoient favorables, et diminuer dans les autres l'épouvante des bombes, quand ils verroient le peu de suites d'une telle attaque. Cet avis auroit décidé la cour : elle n'eut pas le temps de s'y conformer.

(1) *D'Estrées :* Victor-Marie, comte d'Estrées, maréchal de France, né le 30 novembre 1660, mort à Paris en 1737.

Dès que les galères eurent joint l'armée navale, les ordres furent exécutés contre Barcelone. On y jeta quatre-vingts bombes, depuis le matin du 10 jusqu'au lendemain à midi. Le mal fut plus considérable qu'on ne devoit l'attendre de si peu de bombes : elles brûlèrent la douane, et une grande provision de blés et de farine. Le feu prit en beaucoup d'autres endroits; mais on l'éteignit dès que le bombardement eut cessé (1).

Pour prévenir ou adoucir le mécontentement des peuples, d'Estrées fit semer des billets le long de la côte, portant qu'on avoit cessé de jeter des bombes dans la ville en considération des habitans; qu'ils pouvoient juger, par ce qu'on venoit de faire, de ce qu'on pourroit exécuter de plus, et de la foiblesse du roi d'Espagne, qui n'étoit point en état de les défendre; qu'ils trouvoient la plus belle occasion de secouer un joug extrêmement dûr; et que s'ils avoient la sagesse d'en profiter, ils recevroient de prompts et de puissans secours. Belles paroles, mais trop peu solides. En attendant les secours, on étoit hors d'état de rien hasarder.

Cette expédition maritime, par l'inquiétude qu'elle causoit à l'ennemi, facilita au duc de Noailles une entreprise qu'il avoit proposée, et qu'il avoit cru ne pouvoir exécuter avec ses troupes : c'étoit le siége du château de Valence, à une lieue de la frontière de Foix. Il en chargea Preschac, brigadier, et fit marcher sous ses ordres un détachement auquel devoient se joindre des milices qu'il faisoit assembler sur la frontière, par le seul crédit qu'il y avoit. Les mesures étoient

(1) Le comte d'Estrées au duc de Noailles, 12 juillet. (M.)

si bien prises, que tout réussit parfaitement. Preschac arriva le 20 juillet devant la place, et le château capitula le 21. Celui de Soor avoit été pris la veille par un officier qui couvroit ce petit siége.

Le château de Valence n'étoit rien en lui-même, mais il donnoit vingt-cinq lieues de pays où une armée auroit pu subsister par la commodité des rivières. L'Espagne avoit conservé deux ans le château de Soor, dans le temps où toute la Catalogne s'étoit soumise à la France. La conquête d'Urgel, suivie de ce double avantage, répandoit la consternation. On prétendit que le roi d'Espagne, dans le chagrin qu'il en conçut, vouloit changer toute la forme du gouvernement. Il renvoya en effet le comte d'Oropeza, le plus capable de ses ministres, qui fut rappelé quelques années après.

En conservant Urgel et les deux châteaux, on auroit été maître de tout le pays jusqu'à la frontière d'Arragon, où l'épouvante occasiona une émotion populaire : mais il auroit fallu trop de dépenses; et d'ailleurs comment soutenir tant de postes pendant l'hiver, qui ferme tous les passages? On se contenta de travailler en diligence aux fortifications de Belver, objet de grande inquiétude pour les ennemis; ensuite on démolit la Seu d'Urgel. Le temps pressoit d'en faire sortir les troupes; car les chaleurs y sont tellement funestes, que les habitans ont coutume de se retirer deux mois dans les montagnes. (*Journal du duc de Noailles*, 5 *juillet*.)

Louvois étoit mort presque subitement le 16 juillet, de chagrin sans doute de n'avoir plus la même faveur. Si ce ministre contribua beaucoup aux succès

« je tâcherai, s'ils descendent, de la donner meil-
« leure, et de rétablir ma réputation auprès d'eux. »
Un homme sage est sûr de son fait lorsqu'il prend ce ton affirmatif.

Les ennemis semblèrent n'être venus que pour voir, du haut des montagnes qu'ils occupoient, et les fortifications de Belver, et l'armée qui en défendoit les approches. Ils décampèrent de Planols la nuit du 16; ils se retirèrent avec peu d'ordre à Liénas; ils firent entendre que leur dessein étoit de se venger sur Collioure. Le duc de Noailles tint si peu de compte de cette menace, qu'il congédia les milices de Roussillon.

Cependant le vice-roi faisoit transporter des bombes et du gros canon. Vingt-deux vaisseaux et quinze galères d'Espagne parurent devant Roses pour donner de l'inquiétude. Quoiqu'une armée navale fût peu à craindre dans cette saison trop avancée, tant de préparatifs et de mouvemens annonçoient quelque entrepri se.

Sur l'avis qu'il s'assembloit des troupes à trois quarts de lieue de Prats-de-Mollo (1), Noailles envoya Preschac avec un détachement, qui par des chemins impraticables parvint à joindre les ennemis, les força dans ces montagnes, les mit en fuite sans avoir perdu un seul homme. Les miquelets firent des merveilles; et le duc écrivit au Roi (29 août) qu'ils étoient absolument nécessaires en pareilles occasions, les meilleures troupes ne pouvant agir comme eux au milieu

(1) *Prats-de-Mollo : (Forcia de Pratis)*, petite ville du Roussillon, sur le Tet, au milieu des montagnes, avec un château appelé *le fort de La Garde.*

des rochers et des précipices. Si les miquelets espagnols ne servoient pas aussi bien que les Français, c'étoit probablement la faute des généraux et de la cour.

Enfin le vice-roi, après bien des irrésolutions, marcha au commencement de septembre à Prats-de-Mollo. Il arriva avec du canon, et disposa tout pour l'ouverture de la tranchée. Le chevalier de Landoste commandoit dans cette place. Deux prêtres qu'il envoya au vice-roi, sous prétexte de lui demander des sauvegardes pour deux chapelles situées hors des murs, étoient chargés d'examiner ce que faisoient les ennemis, peut-être aussi de les intimider par leurs rapports. On les questionna beaucoup sur l'état de la place, de la garnison : ils répondirent que toutes les rues étoient retranchées jusqu'au rempart, et qu'il y avoit mille hommes de troupes. Le vice-roi assurant qu'il entreroit l'épée à la main, demanda comment la garnison pourroit se retirer si on la forçoit. « On n'y « a pas pensé, dirent les prêtres; parce qu'ils sont « tous résolus de combattre jusqu'au dernier soupir, « même les paysans, qui ont pris les armes. — Est-il « vrai, continua l'Espagnol, qu'on ait fait sortir de la « ville les femmes, les enfans et les vieillards? — Oui, « répondirent-ils; et le Roi leur fait donner le pain et « de l'argent. » Noailles en effet l'avoit ainsi ordonné en cas de siége. (*Lettre du duc de Noailles au Roi, 2 septembre.*)

Les discours de ces prêtres ne furent pas inutiles. La marche d'un détachement que le général français avoit envoyé pour assurer les passages, et qu'il devoit suivre avec le reste de l'armée, acheva de décider le vice-roi. Il se retira honteusement. Le duc de Noailles,

petit, que deux mille hommes auroient pu en faire le siége après la prise de Mollo.

Toutes les menaces, toutes les vaines entreprises des Espagnols tournoient à leur honte ; le découragement et la mauvaise volonté se manifestoient dans les provinces. Le duc de Guarra, qui avoit assemblé beaucoup de milices en Arragon, ne put les contraindre de passer en Catalogne. Les Catalans insultèrent le vice-roi ; leurs paysans assommoient et pendoient par les pieds ceux des soldats espagnols qu'ils trouvoient écartés dans les villages : au contraire, ils ramenoient les nôtres à l'armée sans leur faire de mal, même après en avoir été maltraités. Une discipline exacte, et la justice rendue aux peuples, contribuoient à cette différence.

Si le général français avoit eu moins de zèle, de capacité et de courage, cette guerre, glorieuse dès le commencement, n'auroit été qu'un enchaînement d'inaction et de malheurs. Il se crut enfin obligé d'apprendre au Roi à quel point son infanterie étoit mauvaise. Il lui représenta qu'excepté le régiment suisse d'Erlach (1), tout le reste ne pouvoit passer pour troupes de campagne. « J'ai tâché de les faire vivre « dans tout l'ordre et la discipline possible, et leur « ai fait faire le service très-exactement ; je leur ai « toujours persuadé, par mes discours et par ma con« fiance, qu'ils valoient mieux qu'ils ne pensoient « eux-mêmes ; et j'ai fait comme si j'avois la meilleure « infanterie de Votre Majesté. Il a plu à Dieu de

(1) *D'Erlach :* Sous le règne de Louis XIII, il y avoit un lieutenant général de ce nom, Jean-Louis d'Erlach, né à Berne en 1595. Il fut gouverneur de Brisach, et mourut en 1650.

« donner de bons succès à ce que les armes de Votre « Majesté ont entrepris; mais il pouvoit arriver de « grands inconvéniens si les ennemis avoient su pro- « fiter du temps. Si à l'avenir Votre Majesté n'avoit « pas de meilleures troupes, et que les ennemis fissent « des efforts auxquels on doit s'attendre, cela seroit « à craindre. »

Le duc de Noailles semble avouer par là qu'il s'étoit trop exposé en partageant ses troupes : mais il connoissoit l'ennemi, et l'on ne peut guère douter qu'il n'eût prévu et ses lenteurs et ses fautes. Dans la guerre comme dans la politique, les actions hardies sont quelquefois les plus sages, pourvu que la hardiesse soit réglée par la prudence.

On fut indigné à la cour de Madrid contre le duc de Medina-Sidonia, et contre les officiers généraux de son armée : on nomma des commissaires pour informer de leur conduite. Les vices enracinés du gouvernement espagnol étoient la principale cause des disgrâces : c'est à quoi on ne pensoit point à remédier.

Les fortifications de Belver étant finies, et les ennemis séparés, l'armée française entra en quartiers d'hiver. Elle n'étoit diminuée que de quatre cent cinquante hommes, tant par désertion que par mort. Aussi le soin des soldats faisoit-il un des grands objets du général.

Il reçut à Montpellier, par une lettre du Roi, la nouvelle qu'il venoit d'être nommé lieutenant général de Guienne. Après avoir tenu les Etats de Languedoc, il alla se disposer, dans le loisir de la cour, aux o[illegible]ons de la campagne. Il en avoit tracé le

plan dès le mois de septembre pour la conquête de la Catalogne, et Louis XIV l'avoit fort approuvé; mais l'état des affaires générales ne permit pas de suivre ce grand dessein. [1692] La campagne de 1692 ne sera que l'exécution de l'ancien plan de Louvois pour une guerre où l'on vouloit très-peu hasarder; où l'on donnoit très-peu de secours, et dont l'objet principal étoit de garantir la frontière d'une invasion.

Le duc de Medina-Sidonia, piqué des reproches de sa cour et des plaintes de sa province, vouloit absolument se signaler par quelque entreprise. Pénétrer en France et y faire des conquêtes lui paroissoit l'unique moyen d'effacer la honte des armes espagnoles. Il donna ordre d'assembler les troupes un mois plus tôt que les années précédentes; il résolut de camper dans le même poste où le duc de Saint-Germain, un de ses prédécesseurs, avoit demeuré près de six mois après avoir pris Bellegarde, et battu l'armée de France, commandée par le maréchal de Schomberg.

En arrivant à Perpignan vers la mi-mai, le duc de Noailles apprit que le vice-roi étoit déjà près de Girone avec ses troupes, et qu'il avoit onze mille hommes de pied et trois mille cinq cents chevaux. L'armée française consistoit en seize bataillons et vingt-quatre escadrons.

Quoique les ennemis commençassent de fortifier Ciudad, à un quart de lieue d'Urgel, il ne s'en mit point en peine, jugeant que c'étoit une ruse pour l'attirer de ce côté-là. Leur diligence à se mettre en campagne, si opposée à leur lenteur naturelle, lui fit pénétrer leur véritable dessein sur le Roussillon. Rien n'étoit plus essentiel que d'en prévenir les

suites : il se hâta de prendre ses mesures, et d'agir efficacement. (*Lettre au Roi, 14 mai.*)

Il se rendit au Boulou le 27 mai. Averti que les Espagnols étoient en marche, il s'avança lui-même jusqu'à Maurellas avec un petit détachement, pour reconnoître s'il n'y auroit aucun poste où l'on pût les arrêter. C'est ce que plusieurs avoient examiné jusqu'alors, et avoient toujours trouvé impossible. Cependant il fit occuper deux hauteurs sur la gauche et sur la droite, si importantes qu'elles devoient décider en quelque sorte du succès de la campagne. Que les Espagnols s'en rendissent maîtres, il n'y avoit plus moyen de les en chasser, ni de camper dans la plaine de Maurellas.

Déjà ils descendoient en diligence avec huit pièces de canon. Si le général français avoit perdu seulement une demi-heure, si l'activité des troupes n'avoit secondé la sienne, l'ennemi s'emparoit des postes; il réduisoit l'armée à se retirer dans le Roussillon, au-delà du Tech; il donnoit de grandes inquiétudes pour Céret (1), qu'on n'auroit pu garder sans beaucoup de troupes, ni abandonner sans beaucoup de perte.

Le vice-roi, se voyant resserré par les nouveaux postes que l'armée française occupoit, et craignant de l'être toujours davantage (ce qui rendoit sa retraite périlleuse), quitta les hauteurs du col de Porteils pour retourner à Agullane. Il ne s' crut pas en sûreté, et marcha le premier juin jusqu'auprès de

(1) *Céret :* Petite ville à cinq lieues de Perpignan, dans le Roussillon. C'est à Céret que s'assemblèrent les commissaires de France et d'Espagne, pour régler les limites des deux royaumes en 1660.

Figuières, où il campa sur les bords de la Mougue, très-escarpés, et garnis de bons retranchemens (1).

Noailles établit son camp à La Jonquières (2), à deux lieues de là. Après avoir été reconnoître celui des Espagnols, pour voir s'il étoit possible de l'attaquer par les flancs, ou de s'avancer dans le pays, il sentit la nécessité de garder sa position, d'autant plus que des ordres secrets du Roi l'obligeoient d'envoyer ailleurs quelques troupes, suivant les besoins.

Si les galères de France avoient pu croiser le long des côtes comme il le souhaitoit, les ennemis auroient abandonné leur camp, et la Catalogne auroit été plus ouverte. Mais les galères d'Espagne, jointes à vingt-deux vaisseaux de ligne, étoient un trop grand obstacle : les nôtres n'auroient point eu de retraite sûre. Le duc de Noailles, touché de cet inconvénient, et portant ses vues sur tous les objets utiles, représenta au Roi combien il importoit de faire nettoyer incessamment le port de Vendres (3).

C'étoit beaucoup d'avoir empêché le vice-roi d'exécuter ses projets d'invasion. Il en ressentoit le chagrin le plus vif; il s'obstinoit dans son camp à ne rien faire, et il se contentoit de donner quelque inquiétude à nos fourrageurs. Quatre ou cinq partis français, détachés toutes les nuits, ne rencontroient jamais personne. Il y en eut un enfin de malheureux.

(1) Le duc de Noailles au Roi, premier juin. (M.)— (2) *La Jonquières*: Ancienne ville du Lampourdan, au pied des Pyrénées, à huit lieues de Girone, et à une égale distance de Perpignan. — (3) *Vendres* : Près de Collioure, dans le Roussillon. Ce port, qui s'étoit comblé, n'a été rétabli qu'en 1780, par ordre de Louis XVI. Les travaux furent terminés en 1788, et une pyramide fut élevée en l'honneur du monarque.

Rodemaker, capitaine de carabiniers, qui le commandoit, n'ayant pas suivi l'instruction et les ordres du général, fut surpris dans une embuscade par un régiment de cavalerie, soutenu d'autres troupes. Les cavaliers, au nombre de quatre-vingt-quatre, l'abandonnèrent; et cent hommes d'infanterie, après avoir fait deux décharges, furent enveloppés et pris. La faute du commandant venoit d'une présomption fondée sur la conduite des Espagnols : il s'étoit avancé trop près de leur camp, parce qu'on ne les en avoit pas encore vus sortir. Une grande blessure à la tête, et plusieurs coups de balles à son chapeau, soutinrent du moins sa réputation de bravoure (1).

On ne doit pas s'étonner que les Espagnols s'enorgueillissent de ce petit avantage. Noailles, qui devoit partir le lendemain parce que les fourrages lui manquoient, en fit venir de Roussillon, de peur qu'ils ne se vantassent de l'avoir chassé du Lampourdan. Deux jours après, il envoya quatre partis commandés par quatre lieutenans colonels; et ses mesures étoient prises de manière qu'on pouvoit compter sur une revanche complète, si les ennemis se fussent montrés : ils se tinrent à couvert, selon leur coutume.

Une lettre de Louis XIV, du 30 juin, apprit au duc la prise du château de Namur (2) par ce monarque

(1) Le duc de Noailles au Roi, 6 juillet. (M.) — (2) *De Namur :* La ville de Namur fut prise le 5 juin, après huit jours de tranchée ouverte. Le château ne se rendit qu'à la fin du mois. Cette conquête termina les campagnes de Louis XIV, qui depuis ne commanda plus ses armées en personne. On fit un grand nombre de vers sur la prise de Namur : Boileau la célébra dans une ode qui n'est pas son meilleur ouvrage. Parmi les caricatures qui furent publiées, on remarqua celle qui a pour titre *les tristes Adieux de l'Espagne et de ses alliés à la pucelle de Namur.*

en personne, exploit des plus glorieux de son règne. Il répondit du camp de Jonquières, avec une effusion de cœur qui peint ses sentimens (7 juillet) :

« Sire, je n'ai eu de ma vie autant de joie que j'en « ai d'apprendre, par la lettre que Votre Majesté « m'a fait l'honneur de m'écrire, la réduction du « château de Namur à votre obéissance, non-seule- « ment par le zèle ardent que j'ai pour votre gloire, « mais encore plus pour les inquiétudes mortelles « des périls où Votre Majesté s'exposoit continuelle- « ment. Cette conquête étoit bien digne de Votre « Majesté, et n'appartenoit qu'à votre seule per- « sonne. » (Le roi Guillaume prouva le contraire en 1695.) « Je loue Dieu du meilleur de mon cœur « de l'avoir conservée ; et plût au Ciel que Votre « Majesté pût vivre autant que les merveilles de son « règne feront durer la gloire de son nom ! Ce sont « les vœux sincères d'un de ses serviteurs les plus « dévoués, qui est, avec une passion qui ne peut « s'exprimer, et un très-profond respect, etc. »

Nous aimerions mieux le style dont Crillon et Sully écrivoient à Henri IV : peut-être jugera-t-on de la différence des rois par la manière différente de leur exprimer ses sentimens.

Comme la disette de fourrage se faisoit sentir, et que les chaleurs devenoient excessives, le duc prit le parti de rentrer en Roussillon. Il quitta Jonquières avec la plus grande tranquillité, et alla camper à Maurellas, où la température de l'air, l'abondance des vivres et la bonté des eaux étoient fort désirables pour les troupes. Ce campement, si près de la frontière, faisoit toujours craindre aux Espa-

gnols qu'on ne rentrât dans leur pays : ils restèrent plus de trois mois dans le même camp, et les chaleurs de la plaine leur tuèrent plus de trois mille hommes.

Pour comble de chagrin, on leur apprit bientôt la victoire de Steinkerque, remportée sur le roi Guillaume par le maréchal de Luxembourg. Mais ce glorieux événement exposa la France à des attaques maritimes. Les ennemis, impatiens de se venger, mirent en mer une flotte considérable. Il parut qu'elle menaçoit les côtes d'Aunis et de Poitou, ou celles de Guienne. Le Roi envoya en conséquence des instructions et des ordres (17 août). Le duc de Noailles fut destiné à commander les troupes en Guienne, si l'on faisoit une descente à Bayonne ou à Saint-Jean-de-Luz. Il devoit y faire marcher un détachement de son armée, laisser le reste sous les ordres du comte de Chazeron après l'avoir bien instruit, et partir en poste dès qu'il auroit nouvelle de la descente. Une lettre de Louis XIV contenoit tous les détails relatifs à cette expédition, le nombre des troupes qu'il trouveroit rassemblé, « avec lequel, dit le Roi, « je me flatte que non-seulement vous empêcherez « les ennemis de rien entreprendre, mais encore « que vous les chasserez de mon pays. »

Une chose remarquable dans cette lettre, c'est l'ordre donné à la noblesse de Guienne, du Poitou, du Béarn et du Haut-Languedoc, de monter à cheval, *afin qu'il ne reste dans ces provinces aucun nouveau converti de considération qui puisse se mettre à la tête de ceux qui voudroient prendre les armes.*

Voilà donc toujours ces prétendus convertis suspects de révolte, par un effet même de leur conversion forcée ! En même temps les calvinistes réfugiés s'acharnoient contre la France, soit par leurs invectives, soit par les armes. Terrible leçon pour Louis XIV, et pour tous les souverains qui croiroient pouvoir étendre leur empire sur la conscience des hommes !

Le marquis de Barbezieux (1), fils et successeur de Louvois, annonça bientôt au duc de Noailles que la flotte ennemie, loin d'effectuer ses menaces, étoit revenue aux Dunes. Alors il sépara son armée le 27 août, la mit en quartiers de rafraîchissemens, et se porta à Ille (2), pour être au milieu de tout; tandis que le vice-roi, opiniâtrément fixé dans son camp, ne savoit plus où envoyer ses malades, auxquels quatre hôpitaux ne pouvoient suffire.

Enfin l'Espagnol, bien assuré que les Français prenoient du repos en Roussillon, sortit de son camp sur la Mougue, et prit la route d'Aulot. Le duc de Noailles fit dès-lors marcher plusieurs bataillons vers la Cerdagne, prêt à y entrer quand il auroit les ordres du Roi. Il rentra par un défilé de quatre ou cinq lieues; il disposa les troupes de manière à montrer des têtes partout où marcheroient les Espagnols. Ces dispositions déterminèrent le vice-roi à séparer son armée au commencement d'octobre,

(1) *De Barbezieux :* Louis-François-Marie Le Tellier, marquis de Barbezieux, secrétaire d'Etat, chancelier des ordres du Roi, mort à Versailles le 5 janvier 1701, âgé de trente-trois ans. — (2) *Ille :* Petite ville du Roussillon, avec titre de comté, bâtie au pied des Pyrénées, à la droite du Tet.

avec le chagrin de n'avoir pu exécuter aucune entreprise, et d'avoir vu les Français subsister une bonne partie de la campagne aux dépens de sa province.

Dans le cours des opérations militaires, Noailles aima toujours les travaux du cabinet, où son zèle pour l'Etat s'exerçoit utilement. Il envoya au Roi des observations importantes sur la frontière du *côté* de l'Espagne, extrêmement négligée jusqu'alors. Il insistoit en particulier sur Collioure (1), la plus méchante place du monde, presque impossible à secourir, et cependant la plus importante de cette frontière : « On y a dépensé beaucoup d'argent, « disoit-il, en réparations nécessaires; mais on n'a « jamais été au fait : on n'a point occupé une hauteur « par laquelle on prendra toujours la place; on n'a « point songé à découvrir les fonds et les gorges qui « peuvent donner lieu à l'armée ennemie de s'appro- « cher à couvert, même à la portée du mousquet. » (*Dépêche du* 17 *septembre*.) Le duc souhaitoit, avec raison, que Vauban vînt sur les lieux.

Arrivé à la cour, il présenta au Roi, dès les premiers jours de novembre, un mémoire pour la campagne prochaine. Comme on se proposoit de lui donner des forces considérables, ce mémoire rouloit principalement sur les siéges de Girone et de Barcelone. La marche des troupes, les précautions à prendre, tout y étoit marqué avec soin. Il représentoit qu'une des choses les plus nécessaires seroit de maintenir une discipline très-sévère et très-exacte, sans quoi on courroit risque de faire armer tous les

(1) *Collioure* : Cette ancienne ville, qui a un petit port, est bâtie au pied des Pyrénées, et à six lieues de Perpignan.

Catalans. « On ne pouvoit trop leur persuader d'a-
« vance, disoit-il, que la guerre se faisoit aux Espa-
« gnols, non à eux, et qu'elle tendoit à les délivrer
« d'une domination intolérable. » Comme, après la conquête de la Catalogne, il devoit revenir à la couronne, par droit de confiscation, beaucoup de biens appartenant à des grands d'Espagne et autres gens de qualité, Espagnols naturels, le duc observe que ces biens seroient une précieuse ressource pour la guerre; que le Roi devroit se les réserver, et n'en gratifier personne. Enfin, après de longs détails, il ajoute (et c'est une maxime importante) : « Quelque
« facilité que l'on trouve, il ne faut se négliger en
« rien, et prendre de grandes précautions pour toutes
« choses. »

Le Roi applaudit à ce mémoire, conforme à ses premières intentions; mais les alliés augmentant leurs troupes, et menaçant toutes les frontières du royaume, il augmenta aussi son armée de Catalogne, sans pouvoir la rendre assez forte pour de si vastes entreprises : il borna ses projets au siége de Roses, une des places les plus importantes du pays.

[1693] Avant son départ pour l'ouverture de la campagne, le duc de Noailles reçut, ainsi que Boufflers, Catinat et quatre autres, le bâton de maréchal de France. Louis XIV n'en avoit point donné depuis 1675, époque de la mort du grand Turenne.

Son armée étoit de vingt-deux bataillons et de quarante escadrons. Celle du vice-roi, affoiblie par les pertes que les maladies, plutôt que la guerre, lui avoient fait essuyer, fut renforcée de seize mille hommes.

Incertains de ce qu'on vouloit entreprendre, inquiets de plusieurs côtés, sachant que l'armée française étoit plus forte qu'ils ne l'avoient vue jusqu'alors, les ennemis, presque tous rassemblés dès le commencement de mai, se préparoient à la défense sans avoir aucun objet fixe. On avoit exécuté trois hommes qui leur donnoient des nouvelles du Roussillon, et ils n'en recevoient plus. Ils craignoient pour Barcelone, pour Girone, pour Roses, pour Palamos. Postés le long de la rivière du Ter, ils attendoient quelques mouvemens capables de les décider.

Un temps horrible retarda de quelques jours les Français. Le maréchal de Noailles alla camper le 25 à La Jonquières, et le lendemain à Cabanes. Les chemins, si mauvais en tout temps, étoient devenus impraticables par les pluies : hommes ni bêtes ne pouvoient s'y tenir, et cinq pièces de canon versèrent dans les précipices. On fut obligé de rester trois jours à Cabanes. Ce retardement fut utile, parce que la position de l'armée, et la marche d'un bataillon à Figuières, persuadèrent aux ennemis qu'on en vouloit à Girone.

Dès le 27, le comte d'Estrées, avec vingt-et-un vaisseaux de ligne, avoit investi Roses du côté de la mer. Il y étoit arrivé dix jours plus tôt; mais, sur un avis du maréchal, en attendant l'armée de terre, il étoit allé croiser sur les côtes de Barcelone et de Palamos ; ce qui augmenta l'inquiétude des Espagnols. L'armée de terre arriva le 29 devant la place, investie la veille par un détachement.

Roses avoit long-temps appartenu à la France. Depuis que les Espagnols étoient les maîtres de

cette place, ils y avoient ajouté beaucoup de fortifications : ils la regardoient comme imprenable. Le maréchal Du Plessis-Praslin ne l'avoit prise, en 1645, qu'après quarante-neuf jours de tranchée ouverte. Une conquête si difficile étoit également importante pour couvrir nos frontières, et pour avancer dans la Catalogne (1).

La tranchée fut ouverte la nuit du premier au 2 juin, à la demi-portée du mousquet. On fit deux attaques, l'une fausse à la droite, pour *divertir* le feu de l'ennemi; l'autre à la gauche, du côté de la mer; et le travail embrassa plus de la moitié de la place. Le lendemain, on fit une ligne de communication des deux attaques : le canon tira dès le matin, mais fort lentement, à cause des pluies.

On ne pouvoit recevoir aucun secours des vaisseaux : ils étoient en ligne dans le golfe, à plus de deux lieues de la rade. Les galères qui portoient une partie des munitions étoient retenues aux îles par les vents contraires. Heureusement le maréchal de Noailles avoit si bien pris ses précautions, que cet inconvénient ne ralentit point le siége.

Il trouvoit dans les troupes, et sans doute il l'inspiroit, un courage à l'épreuve de toutes les fatigues et de tous les périls. Malgré l'inondation causée par des pluies affreuses, les travaux avancèrent avec une promptitude incroyable. On relevoit la tranchée en plein jour, à découvert; on ne pouvoit empêcher le soldat d'en sortir et de se montrer, ni les fourrageurs

(1) Roses s'élève au fond d'un golfe de la Méditerranée, auquel elle donne son nom. Les Français prirent une troisième fois cette place en 1794. Elle est à treize lieues de Perpignan, et à vingt-cinq de Barcelone.

de s'avancer jusques à la contre-escarpe. La cavalerie et les dragons portoient la fascine sous le mousquet de l'ennemi, et l'intrépidité des assiégeans le déconcertoit, comme la vivacité de l'attaque.

Noailles visitoit la tranchée deux fois le jour. Les ouvrages lui parurent si avancés le 6, qu'il résolut de faire attaquer cette nuit la contre-garde, haute de quarante pieds, ayant très-peu de talus, et que le canon n'avoit que légèrement entamée à la pointe. Il ordonna de l'attaquer aux trois angles, et d'attaquer en même temps une demi-lune de terre, dont le feu voyoit à revers la face de cet ouvrage. Tout réussit; la défense fut foible, autant que l'attaque vigoureuse: on se logea dans la contre-garde, et le mineur travailla dès le lendemain.

Peu s'en fallut que les assiégés ne reçussent du secours. Les galères de Barcelone portoient un régiment d'infanterie pour le jeter dans la place; nos vaisseaux ne pouvoient l'empêcher. Heureusement le bailli de Noailles, long-temps retenu par les vents, entra dans le golfe avec les galères de France; et celles d'Espagne n'osèrent paroître.

Du moins devoit-on s'attendre que le vice-roi de Catalogne tenteroit de délivrer Roses. La supposant imprenable, il avoit dit, avec une présomption dédaigneuse, qu'il la secourroit au bout de deux mois. Cependant le péril étoit capable de le réveiller; mais Noailles pensoit à tout. En cas que les ennemis s'avançassent, il se tint prêt à marcher au devant d'eux, et à laisser toutes les troupes nécessaires pour continuer le siége. Dans cette vue, les vaisseaux ayant débarqué quinze cents hommes, et les galères deux mille, outre

soixante gardes-marines, il les fit camper, et s'habituer au service de terre. Le vice-roi ne le mit point dans le cas de s'en servir.

Le canon avoit déjà ouvert un bastion; le mineur étoit attaché à un autre, et les assiégés perdoient tout espoir de secours. Le 9, à trois heures après midi, ils battirent la chamade. Don Gabriel Quignonès venoit de remplacer le gouverneur, à qui un éclat de bombe avoit emporté le bras. Son premier et unique exercice dans ce commandement fut de signer la capitulation. La garnison, au nombre de douze cents hommes d'infanterie et de trois cents de cavalerie, sortit par la brèche avec armes et bagages, et trois pièces de canon, pour être conduite à Girone. Le fort de La Trinité obtint une capitulation semblable le lendemain.

On ne perdit au siége de Roses que trois ou quatre officiers et soixante soldats tués : le nombre des blessés fut d'environ cent cinquante. Le premier siége, en 1645, avoit coûté huit mille hommes. Noailles eut la gloire de finir le sien le neuvième jour de tranchée ouverte. Dès le troisième jour, il avoit envoyé au Roi son plan d'attaque. Vauban (1) en avoit jugé, et le jugement du plus grand ingénieur de l'Europe doit intéresser dans notre ouvrage.

« J'admirai votre diligence, dit-il en lui racontant « son entretien avec le Roi : je trouvai la place très-« bien attaquée, et par le bon côté, mais un peu trop

(1) *Vauban :* Sébastien Le Prestre de Vauban, commissaire général des fortifications du royaume, maréchal de France, chevalier des ordres du Roi en 1705, né en 1683 d'une famille noble du Nivernais, mort à Paris le 30 mars 1707, et enterré dans l'église de Saint-Roch.

« embrassée pour le peu de monde que vous y aviez,
« et j'eus quelque peur pour votre droite. Le Roi vous
« loua comme un homme de mérite et d'application,
« et moi comme un sournois qui en saviez plus que
« vous n'en disiez; et qu'il pouvoit se souvenir que
« quand vous étiez comte d'Ayen, vous étiez dans une
« perpétuelle étude de l'attaque et de la défense des
« places; que vous vous y étiez si bien fortifié, que j'é-
« tois sûr que vous saviez par où attaquer Girone il y
« avoit plus de deux ans. Sur cela le Roi me dit qu'il
« étoit sûr que ce n'étoit pas par où elle l'avoit été en
« dernier lieu. » (Le maréchal de Bellefond y avoit
échoué en 1684.) « Voilà où finit à peu près le dia-
« logue de Roses; et je m'attendois à la suite d'un
« grand siége, dont je demandois des nouvelles à
« tout le monde, quand on a commencé à dire qu'elle
« étoit prise. Je n'en crus rien : il y a plus de huit
« jours qu'on en parle, sans avoir pu me résoudre à
« le croire. Cependant le bruit s'en est tellement ré-
« pandu, qu'il n'y a plus de raison à n'y pas ajouter *foi*:
« je m'en réjouis donc, monseigneur, d'aussi bon
« cœur que si c'eût été moi qui l'eût prise. Je souhai-
« terois avec le même cœur que Girone pût avoir le
« même sort, et que, maître et seigneur du Lampour-
« dan, vous puissiez là heureusement finir votre cam-
« pagne; après quoi Dieu vous ramène plein de joie
« et de santé. Je ne sais pourtant s'il est désirable de
« vous voir en cet état, vu que cette puissance si
« formidable de par deçà n'a rien fait de ce qu'on en
« devoit raisonnablement attendre. Voilà d'étranges
« différences, etc. »

Vauban veut parler sans doute du Roi, qui après



d'immenses préparatifs commença la campagne de Flandre, tomba malade, et revint bientôt à Versailles. Mais une lettre de Louis XIV (du 8 juin), que le maréchal de Noailles reçut pendant le siége de Roses, nous donne lieu de penser qu'un motif digne d'éloges, l'amour de la paix, décida *cette puissance formidable* à ne pas suivre ses premiers desseins. Il marquoit qu'il envoyoit le Dauphin en Allemagne, où le maréchal de Lorges venoit de prendre Heidelberg, pour forcer les princes de l'Empire, et peut-être l'Empereur, à un accommodement. « J'avoue, disoit-il, « que, dans l'espérance de faire quelque chose de « considérable en ce pays, et un peu par amour « propre, je résistai aux instances pressantes que « l'on me fit là-dessus, et aux raisons solides et judi- « cieuses que l'on m'allégua pour m'exciter à prendre « ce parti. Mais enfin je me suis rendu aux remon- « trances vives que l'on m'a faites, et aux mouve- « mens de ma propre raison; et j'ai sacrifié avec plai- « sir mon goût et ma satisfaction particulière, qui est « ce qui pouvoit le plus me flatter, au bien de l'Etat, « étant convaincu que ce parti peut plus efficacement « procurer le rétablissement de la paix que tout autre « que j'aurois pu prendre de ce côté-ci, quelque écla- « tant qu'il pût être. Vous qui aimez l'Etat plus que « personne, je suis sûr que cette résolution sera tout- « à-fait de votre goût. Je fais partir après demain mon « fils avec son armée. Cependant l'armée que je laisse « ici aux ordres du maréchal de Luxembourg sera « forte de près de cent bataillons et de deux cents « escadrons, et par conséquent, comme vous verrez, « en état d'empêcher non-seulement les ennemis de

[illegible] encore de remporter quel-[illegible]

[illegible] la paix : son [illegible] languissoit [illegible] et les res-[illegible] tous les jours. [illegible] par ses ennemis. [illegible] si violente, que [illegible] long-temps s'o-[illegible] prince d'Orange [illegible] hiver.

[illegible] demandoit une con-[illegible] garnison fut arrivée [illegible] en prison Qui-[illegible] en pied. Il [illegible] mécontentement de la [illegible] d'en faire sor-[illegible] toutes les [illegible] ailleurs.

[illegible] réparations [illegible] les en-[illegible] d'y ajouter quel-[illegible] pour empê-[illegible] de La [illegible] facilitoit [illegible]

L'extrême négligence des Espagnols se fit remar-quer en plusieurs [illegible] que [illegible] milliers de poudre [illegible] de [illegible] aux moulins de Perpignan pour la rendre [illegible] La ville [illegible] et l'on [illegible] rendue à l'Es-

pagne par la paix des Pyrénées, ces ordures s'y étoient entassées sans interruption. De là principalement les maladies qui faisoient tant de ravages en été.

A en juger par les apparences, le maréchal pouvoit se promettre encore quelque grand succès. Il désiroit avec ardeur la conquête de Girone. Une lettre qu'il reçut du Roi (du 13 juin), et que je vais transcrire en partie, ne pouvoit qu'enflammer encore ses désirs :

« Mon cousin, j'ai reçu à une heure après midi « votre lettre en date du 9 de ce mois, du camp de- « vant Roses, par laquelle vous me donnez part de « la prise de cette place. J'avoue que la nouvelle de « ce succès, que je ne croyois pas devoir arriver si- « tôt, m'a surpris agréablement, et m'a fait un grand « plaisir. Je ne saurois assez vous témoigner la satis- « faction que j'ai de la conduite que vous avez tenue, « et du service important que vous m'avez rendu « dans cette occasion. Vous devez être persuadé que « dans la suite je vous en donnerai bien volontiers « des marques essentielles, aussi bien qu'aux officiers « généraux et autres qui se sont distingués, ainsi « que vous me le mandez, et qui ont bien fait leur « devoir dans cette rencontre.

« Il s'agit présentement d'examiner ce que vous « voulez faire, en suite d'un succès qui ne manquera « pas d'étonner l'Espagne, et qui peut produire des « effets merveilleux par rapport aux affaires géné- « rales, et en particulier à celles d'Italie. Sans le « contre-temps du renvoi de l'escadre du comte d'Es- « trées, et du besoin qu'il y a qu'il rejoigne promp- « tement ma flotte, il n'auroit pas fallu balancer d'at- « taquer Palamos.... Mais la chose étant faite, et n'y

vant plus le remède, j'estime qu'il n'y a présentement d'autre parti à prendre, après que vous aurez suffisamment pourvu au rétablissement de Roses, et que vous aurez fait tous les préparatifs nécessaires à un siége, que de marcher à Girone pour l'attaquer. Je vous fais d'autant plus volontiers cette proposition, que je sais qu'elle est de votre « goût, et que vous m'avez dit plusieurs fois avant votre départ que vous ne balanceriez pas un mo- « ment de le faire incontinent après l'entreprise de « Roses. Je sais les difficultés qui peuvent accompa- « gner l'expédition de Girone, qui est une assez grande place autour de laquelle il faut nécessaire- « ment se séparer, et dont les quartiers sont séparés « par la rivière du Ter. Mais je me flatte que, par votre savoir faire et votre application, vous trouverez le moyen de vous en rendre maître, ou du « moins que votre entreprise vous donnera occasion « de marcher aux ennemis, et de les combattre s'ils « s'approchent trop près de vous. Vous ne devez pas « balancer un moment à quitter pour cela vos lignes pour tomber sur eux, s'ils se mettent à portée de « vous. »

Suivent quelques instructions par rapport au siége projeté, et au bout de la lettre ces paroles, de la propre main du Roi : « On ne peut pas être plus con- « tent que je le suis de la manière dont vous avez « conduit l'affaire de Roses. Je suis bien aise de vous « en assurer encore, et de l'estime et de l'amitié que « j'ai pour vous. »

Avant [illegible] ir cette lettre, le maréchal avoit tout ex[illegible] sa prudence ordinaire. Le départ

des vaisseaux lui rendoit impossible ce qu'il désiroit le plus : il le démontra dans un mémoire dont voici la substance :

« Toute l'armée d'Espagne est dans Girone, ou « campée aux environs; elle est de treize mille « hommes, et recevra beaucoup de renforts. La place « est bien munie; on ne la peut investir du côté des « montagnes. Tandis que les forces de l'ennemi aug- « menteront, les nôtres diminueront chaque jour, « surtout par les maladies, inévitables dans les cha- « leurs. On peut tout entreprendre contre les Espa- « gnols en campagne, si l'on conserve les troupes; « mais sans cela on doit craindre qu'ils n'aient la su- « périorité, et ne fassent des entreprises. Il faut pour « le siége de Girone au moins deux cent cinquante « milliers de poudre, cent vingt milliers de plomb, « autant de mèches, trente mille boulets, quatre mille « bombes, une grande quantité d'outils, un équi- « page immense. Le Roussillon n'y sauroit fournir à « beaucoup près; et n'ayant pas la mer, on manque « absolument de ressources. »

Ces raisons étoient convaincantes : le Roi en sentit la force. Il écrivit au maréchal de Noailles de ne point s'engager dans l'entreprise de Girone, à moins que les mouvemens des ennemis ne lui en fournissent l'occasion. Il ajoutoit que, sur des avis certains que les confédérés vouloient attaquer Villefranche, et peut-être Nice, il avoit résolu de faire passer toute sa flotte dans la Méditerranée; qu'il envoyoit l'ordre au maréchal de Tourville pour cet effet; que la présence de cette flotte sur les côtes de Catalogne devoit y faire entreprendre quelque chose; qu'elle fourniroit des

hommes et des munitions; qu'il falloit, à son avis, commencer par les siéges de Palamos et de Saint-Féliu: après quoi on verroit, s'il étoit possible, de tenter celui de Barcelone, ou du moins de Girone.

« Je suis si persuadé, dit le Roi, de votre attention « à mon service, et de l'envie que vous avez de faire « tout ce qui pourra être plus avantageux au bien de « mes affaires, que je ne saurois assez vous témoigner « le gré que je vous en sais, et la satisfaction que j'ai « de votre conduite, ni m'empêcher de vous dire que « quand vous n'exécuterez point les entreprises que « je vous fournis, je suis persuadé que la chose n'est « pas praticable. »

Noailles étoit campé avantageusement à San-Pedro-Pescador, où il couvroit Roses. Sur l'avis de la cour, il se disposa aux siéges de Palamos et de Saint-Féliu. La flotte qu'on lui annonçoit, la plus formidable qui eût jamais paru dans cette mer, excitoit sa confiance, quoique les forces de terre ne répondissent pas à la grandeur de l'entreprise. Elles se réduisoient à douze mille hommes d'infanterie, et environ cinq mille quatre cents chevaux : les maladies devoient nécessairement les diminuer, ainsi que les postes dont il falloit se rendre maître; et quelque bonnes que fussent les troupes maritimes, elles étoient trop peu accoutumées au service de terre pour suppléer à ce qui manqueroit d'ailleurs.

Les Espagnols recevoient toujours des renforts, mais ils restoient abattus par les revers. Enfermés dans leur camp sous Girone, ils se contentoient d'envoyer quelques partis à la découverte. Le maréchal en e[illegible] de son côté. Une action très-vive, du

9 juillet, fit d'autant plus d'honneur à la cavalerie française, que celle d'Espagne passoit pour la meilleure de l'Europe. Vandeuil, lieutenant colonel, avec cent cavaliers seulement et soixante dragons, rompit plusieurs fois cinq escadrons ennemis soutenus par cinq autres, à une lieue de leur camp. Il se retira sans avoir été entamé, et ramena plus de cent hommes de sa troupe. Les Espagnols eurent quarante hommes tués sur la place, et un grand nombre de blessés.

Tous les préparatifs étoient faits. Une victoire navale, remportée par Tourville (1) entre Lagos et Cadix, ajoutoit beaucoup aux espérances. Noailles lui envoya un projet pour engager les Barcelonais à se révolter contre l'Espagne. « C'est peut-être une « vision, écrivit-il au Roi (2 août); mais le bien qui « en arriveroit s'il venoit à réussir, et le peu d'in- « convéniens qu'il y a de le tenter, m'ont obligé de « le proposer d'autant plus volontiers, que l'on m'as- « sure qu'il n'y a que cent hommes de garnison à « Barcelone. » Par un autre mémoire, envoyé en même temps, il communiqua au maréchal de Tourville ses vues pour le siége de Palamos.

Il étoit au moment de marcher vers cette place, lorsqu'un contre-ordre vint rompre tous ses projets. Le duc de Savoie avoit investi Pignerol, qu'il importoit plus de conserver que de conquérir des villes de Catalogne. Le Roi ordonnoit au maréchal de faire partir incessamment douze escadrons de son armée,

(1) *Tourville :* Anne-Hilarion de Costentin, chevalier de Malte, puis comte de Tourville, avoit été nommé vice-amiral du Levant en 1690. Il fut fait maréchal de France en 1695, et mourut à Paris le 28 mai 1701, âgé de cinquante-neuf ans.

ajoutant qu'il falloit se contenter de Roses, et empêcher les ennemis de rien faire.

« Ce contre-temps, répondit le général (7 août), « fait perdre une occasion qui ne se retrouvera ja« mais. Le seul intérêt du service de Votre Majesté « m'y fait avoir un grand regret. Toutes choses « étoient prêtes ; Dieu en a disposé autrement : il faut « se soumettre à ce qu'il lui plaît, et à Votre Ma« jesté. » Il expose ensuite l'embarras où il se trouve ; qu'il ne voit aucun parti à prendre qui n'ait ses inconvéniens ; que les chevaux sont presque hors de service ; que depuis quelque temps il entre à l'hôpital au moins cent malades par jour ; que l'arrivée de la flotte, et les préparatifs que les ennemis ont vu faire, ne serviront qu'à leur procurer des recrues, et à réunir les Catalans avec les Espagnols ; enfin qu'il tâchera de prendre le meilleur parti dans les conjonctures.

Deux jours après, les maladies augmentant, il regarda comme un avantage que les projets concertés n'eussent pas d'exécution : « Car il est très-douteux « si, dans l'état où sont les troupes, nous aurions pu « faire autre chose que le siége de Palamos. Et à « quoi nous auroit servi de le prendre pour le dé« molir, sans pouvoir aller plus avant ? » (*Lettre au Roi*, 10 *août.*) C'est ainsi que les idées changent d'un jour à l'autre, au gré des conjonctures.

Le jeune comte d'Ayen, âgé de quinze ans, que nous verrons un jour surpasser son père, servoit alors sous lui en qualité de cornette de son régiment de cavalerie. Il apprenoit à son école la science des vertus, ainsi que celle de la guerre. Le maréchal pria le Roi de lui accorder une compagnie, en assurant qu'il

montroit de la bonne volonté, et qu'il pouvoit soutenir la fatigue : éloge où l'on reconnoît la modestie du père.

Après avoir mis dans Roses une forte garnison, Noailles partit le 10 août de son camp, et arriva le 12 au Boulou (1), pour distribuer les troupes dans des quartiers de rafraîchissemens. Toute l'armée *seroit périe*, s'il eût différé davantage (2). Les chaleurs furent si excessives, que des bœufs, des chevaux et des chiens en moururent subitement. Les ennemis, quoique habitués au climat, souffrirent presque autant des maladies. Dans plusieurs villages du Lampourdan, sans que les troupes y eussent campé, il ne resta pas un seul homme pour labourer la terre, ni un garçon pour garder les bestiaux. Aussi étoit-ce une maxime du maréchal de Noailles que, pour faire des conquêtes dans la Catalogne, il falloit prévenir les chaleurs, et agir depuis la mi-avril jusqu'au commencement de juillet.

On pouvoit manquer de grains dans le Roussillon, tandis que la récolte étoit abondante dans les parties de la Catalogne voisines de cette province. Le maréchal envoya au Roi un mémoire (11 septembre) où il proposoit le moyen de s'approvisionner sans frais : c'étoit d'exempter de tous droits les Catalans qui apporteroient du blé, et qui emporteroient du vin en s'en retournant. Il demandoit une défense aux gouverneurs de rien exiger d'eux. « Cette exemption, « ajoutoit-il, ne doit point obliger de donner aucune « indemnité aux fermiers, parce qu'à présent il n'entre

(1) *Au Boulou* : Bourg du Roussillon, sur le Tech, à quatre lieues de Perpignan. — (2) Le maréchal de Noailles au Roi, 30 août. (M.)

« aucun grain en Roussillon, et qu'il n'en sort point « de vin. En pareil cas, la liberté du commerce « fait évidemment le bien de tous. »

Des soins plus pressans fixèrent bientôt l'attention du maréchal. Les Espagnols se préparoient avec diligence à quelque grande entreprise : ils sembloient menacèr ou Prats-de-Mollo, ou Belver. On leur étoit fort inférieur en nombre; on avoit beaucoup de pays à garder; un homme à cheval ne pouvoit aller de Roses à Belver qu'en quatre jours; et nos troupes étoient presque hors d'état de servir.

Cependant, sur la nouvelle des préparatifs extraordinaires et de la marche des ennemis, Noailles va camper à Prades (1), et envoie occuper les postes dont il connoît l'importance. Les Espagnols, après deux jours de marche forcée, qu'ils avoient cru dérober à sa vigilance continuelle, trouvent qu'on les a prévenus partout. En même temps qu'ils arrivent à Campredon, on se rend maître d'une hauteur près de Mollo, sans laquelle ils ne pouvoient que très-difficilement faire le siége de cette place. S'ils vouloient tenter celui de Belver (et c'étoit leur véritable dessein), on avoit pris d'aussi bonnes mesures pour les arrêter.

Une tête de leurs troupes s'étant montrée à Ribes, et le maréchal ayant eu avis qu'ils accommodoient les chemins, il fit marcher le gros de l'armée à Puycerda (2); il se tint avec quelques bataillons dans un poste d'où il pouvoit joindre en six heures, dès qu'il seroit sûr de la marche des Espagnols, soit le corps

(1) *A Prades :* Petite ville du Roussillon sur le Tet, dans une belle plaine à deux lieues de Villefranche. — (2) *Puycerda :* Capitale de la Cerdagne, à vingt-et-une lieues de Perpignan.

de troupes qui étoit du côté de Belver, soit celui qui étoit à Prats-de-Mollo.

Le vice-roi fut déconcerté par ces dispositions, comme l'année précédente : n'osant descendre en Cerdagne devant notre armée, n'osant attaquer Mollo, parce que les principales hauteurs étoient occupées par les Français, il se contenta de faire consommer à ses troupes les fourrages de Campredon (1), et les vivres, dont il avoit fait des magasins considérables. Les préparatifs avoient coûté plus d'un million : autant de perdu encore pour l'Espagne, dont les finances étoient dans un état si déplorable, que le roi Charles n'avoit pu lever son armée qu'en retranchant le tiers des dépenses de sa maison, et des appointemens de ses officiers tant militaires que civils.

Deux grandes nouvelles vinrent coup sur coup augmenter la désolation des ennemis : l'une étoit la victoire complète du maréchal de Catinat à la Marsaille, sur le duc de Savoie; l'autre, la prise de Charleroy, qui fut une suite de la fameuse bataille de Nerwinde, gagnée sur le roi Guillaume par le maréchal de Luxembourg. La France triomphoit comme dans les plus belles années de Louis XIV, mais elle s'épuisoit pour ainsi dire sous le fardeau de la gloire.

L'armée d'Espagne se sépara le 10 octobre. Noailles avoit perdu deux mille hommes dans cette campagne, quoique personne n'eût autant de zèle que lui pour la conservation des troupes. La campagne suivante sera plus glorieuse par les succès, sans l'être davantage par la sagesse du commandant.

(1) *Campredon :* Le duc de Noailles avoit ruiné en 1691, comme on l'a vu, les fortifications de cette place, qui est à dix lieues de Puycerda.

LIVRE TROISIÈME.

[1694] Comme Louis XIV se proposoit d'étendre ses conquêtes en Catalogne, il destina au maréchal de Noailles une armée plus forte que celles des années précédentes. Elle fut composée de trente bataillons faisant quinze mille hommes de pied, et de quarante-six escadrons faisant près de six mille chevaux, sur le pied de cent trente par escadron. Il y avoit quatre lieutenans généraux, cinq maréchaux de camp, douze brigadiers. L'armée ennemie passoit ce nombre de plus d'un tiers. Le duc d'Escalone, nouveau vice-roi, devoit la commander; et le roi d'Espagne, en rappelant le duc de Medina-Sidonia, s'étoit flatté que l'autre répareroit les anciens malheurs.

Avant son départ de la cour, le maréchal, inquiet avec raison sur le mauvais état des finances, s'informa si les fonds étoient préparés, et seroient bientôt remis. Comme il en manquoit une partie, il pria le Roi de donner ses ordres. Mais à peine arrivé en Roussillon, il éprouva l'inconvénient qu'il craignoit le plus : toutes les troupes avoient des billets sur le trésorier, et le trésorier ne pouvoit les acquitter (1). Les besoins devinrent si pressans, que le général fut obligé d'envoyer un courrier au maire de Toulouse pour emprunter, et de prêter lui-même du peu qu'il avoit.

Des édits de création de nouvelles charges, foible et d[illegible] ressource pour les finances, donnoient

(1) [illegible] Noailles au Roi, 7 mai. (M.)

lieu dans la province aux vexations des traitans, peu délicats sur les moyens de les faire exécuter. Noailles crut devoir écrire au Roi (9 mai) qu'il importoit de faire surseoir à leurs poursuites pendant la campagne, parce que l'intendant de Roussillon suivant l'armée, il ne restoit personne qui pût modérer l'ardeur dévorante de ces financiers. Il observoit combien elle pouvoit aliéner l'esprit des sujets, dont les murmures s'étendoient au loin, et faisoient craindre la domination française aux peuples voisins.

Impatient de se mettre en marche, il sentit avec douleur toutes les suites de cette *obstruction* des finances. Une autre cause l'arrêta encore quelques jours. Il attendoit des nouvelles du maréchal de Tourville; car les grandes entreprises qu'on projetoit étoient impossibles à exécuter sans le secours d'une flotte. On lui manda enfin que Tourville avoit ordre de mettre à la voile. L'armée s'assembla le 15 mai au Boulou, et alla camper le 18 à La Jonquières.

La position des troupes faisant croire aux ennemis que l'on marchoit à Girone, ils n'osèrent s'en éloigner. On avança; on fit deux ponts pour passer la Fluvia; et la nuit même après ce passage, Tourville ayant mouillé dans la baie de Roses, Noailles alla conférer avec lui sur les opérations.

Il falloit passer le Ter, rivière médiocrement profonde, mais dont les gués sont dangereux, et où les hommes et les chevaux se perdent souvent. On avoit eu avis que les Espagnols, campés au-delà, se retranchoient à tous les gués : on ne l'avoit pas cru. En arrivant le 26 mai, on les trouva dans cette position avantageuse. Le maréchal monta sur les hauteurs

pour reconnoître leur camp. Il aperçut qu'ils avoient des troupes en deçà, dans le village de Vergès. Un détachement qu'il envoya n'eut qu'à paroître : ils repassèrent à un gué qu'on retranchoit. C'étoit le meilleur passage, mais trop difficile pour nos troupes, en présence des ennemis. Noailles résolut de leur donner le change, d'attaquer par le gué de Toroella sur la gauche, en paroissant diriger l'attaque vers la droite, où il fit placer du canon. Il les amusa tout le jour par des canonnades, tandis qu'il examinoit le terrain, et faisoit les dispositions nécessaires.

Le gué de Toroella étoit défendu comme les autres par de bons retranchemens; il l'étoit de plus par des dunes, et de petites éminences que le vice-roi avoit hérissées de canons et de soldats. Ces obstacles n'ébranlèrent point la résolution du maréchal : au milieu de tant de périls, il devoit avoir l'avantage de manier sans confusion ses troupes et son artillerie; c'est ce qui animoit sa confiance.

Dès les dix heures du soir l'armée s'ébranla, pour se disposer à l'attaque du lendemain. On se mit en bataille à la petite pointe du jour. L'artillerie n'ayant pu arriver aussitôt qu'on le vouloit pour protéger le passage, et les ennemis ayant découvert nos troupes, elles se trouvèrent exposées à un très-grand feu. Noailles accourut, fit sonder un autre gué voisin, y fit passer un détachement sous les ordres du comte de Coigny, non sans beaucoup de peine et de danger.

Au même instant, les carabiniers et les grenadiers, bravant le feu continuel des ennemis, se jettent à l'eau, et passent la rivière, large au moins de cinquante toises. Les Espagnols, dont les retranche-

mens avoient deux ou trois étages, les reçoivent au son du tambour, des trompettes et des hautbois. Mais cette fierté arrogante cède enfin à la valeur et à l'impétuosité française : carabiniers et grenadiers entrent pêle-mêle dans les retranchemens, taillent en pièces tout ce qui s'y trouve. Un escadron se présente pour soutenir l'infanterie : on le renverse ; et le chevalier de Courcelles, après s'être colleté longtemps avec l'officier qui le commandoit, le perce de plusieurs coups d'épée.

Le reste des troupes passoit en bon ordre. Toute la cavalerie espagnole étoit en bataille dans une grande plaine. On forme une ligne, et le maréchal fait aussitôt marcher à l'ennemi. Entre deux se trouvoit un ruisseau large de plus de vingt pieds, dont les bords étoient également hauts et escarpés, et sur lequel il n'y avoit que deux ponts étroits, très-éloignés l'un de l'autre : on passe aussi vite qu'on peut, mais avec une lenteur inévitable. Ce retardement favorise la retraite des Espagnols, qui n'avoient pas envie de se défendre.

Coigny, détaché avec plusieurs petites troupes pour les harceler, s'en acquitta si bien, qu'il les engagea à lui faire tête au défilé du village de Foxa, où étoit le quartier général du vice-roi. Noailles eut le temps d'arriver à la tête de la cavalerie. On chargea l'ennemi : il soutint le choc intrépidement, se rallia, et revint plus d'une fois à la charge ; mais culbuté enfin, il franchit une haie et un fossé que les chevaux espagnols étoient seuls capables de franchir, et il se jeta en désordre dans le village.

Ce poste fut bientôt enlevé. On poursuivit encore

les ennemis jusque sur les hauteurs; on prit tous leurs équipages. Le reste de l'armée passa à plusieurs gués pendant l'action, l'infanterie ayant de l'eau au-dessus de la ceinture. Si les Espagnols avoient voulu tenir ferme dans quelque poste avantageux, on pouvoit combattre une seconde fois, tant les mesures étoient bien prises et bien exécutées. Noailles fut à leur poursuite près de quatre lieues. Souvent leur cavalerie tourna tête, toujours elle fut poussée par les Français : on ne cessa de combattre que vers le midi.

La perte de l'armée française se réduisit à trois cents hommes tués ou blessés; celle des ennemis montoit à près de neuf mille, en comptant les prisonniers et les déserteurs. La cassette du vice-roi, prise avec tout son bagage, renfermoit un état de ses troupes, par lequel on vit qu'elles étoient plus nombreuses que les nôtres d'environ six mille six cents hommes. Cent quarante officiers connus se trouvèrent parmi les prisonniers.

Dans ses lettres au Roi, le général victorieux comble d'éloges les principaux officiers, Chazeron, Coigny, Quinson, Saint-Sylvestre, Genlis, Druy, Cambout, etc. Le chevalier de Courcelles s'étoit signalé plusieurs fois à la tête des carabiniers, et milord Clare à la tête d'un régiment de dragons. Ceux des officiers qui n'avoient pu combattre méritoient eux-mêmes des louanges, par le désir qu'ils avoient montré de le faire. Le marquis de Noailles, frère du général, porta au Roi une nouvelle si intéressante, et fut fait maréchal de camp.

Il rapporta une lettre écrite de la main de Louis XIV

(10 juin), en ces termes : « Je crois que je vous ren-
« voie le marquis de Noailles satisfait : il vous dira la
« joie que j'ai sentie de la bataille que vous avez ga-
« gnée, et le plaisir que j'ai eu du service que vous
« m'avez rendu. Le bien de l'Etat s'y rencontre, et
« ma satisfaction particulière, qui est augmentée par
« l'amitié que j'ai pour vous. Rien ne peut être plus
« à propos. J'espère que les suites seront heureuses,
« et que vous m'enverrez bientôt encore de bonnes
« nouvelles, qui feront connoître à tout le monde de
« quoi vous êtes capable quand il s'agit de me servir,
« et du bien de l'Etat. Jugez de ma sensibilité par
« ce que vous faites, et croyez qu'on ne peut avoir
« plus d'amitié que j'en ai pour vous. »

Une autre lettre du Roi, écrite le même jour à la mère du maréchal, paroît aussi digne d'être conservée : elle fera connoître la bonté naturelle de ce monarque si fier, les sentimens de religion dont il étoit alors pénétré, la satisfaction particulière que lui donnoient les succès d'un général en faveur, qu'il avoit soutenu contre l'envie et la méchanceté des courtisans, et qui justifioit tous les jours par ses actions la bonne idée qu'il avoit de lui. Voici la lettre :

« Le service que le maréchal de Noailles vient de
« me rendre est si considérable, et peut avoir de si
« grandes suites, que je ne saurois m'empêcher de
« vous en témoigner ma joie, et s'il se peut aug-
« menter la vôtre, en vous assurant que j'ai pour lui
« l'estime et l'amitié qu'il mérite, et que je suis très-
« satisfait de la manière dont il s'est conduit. La
« bataille qu'il a gagnée m'a fait voir que j'ai mis mes

« armes en bonnes mains, et que je ne me suis pas
« trompé en ce que j'ai toujours pensé de lui : c'est
« en ceci un effet de vos prières, que je crois que
« vous faites de bon cœur pour nous deux. Dites
« à M. de Châlons (depuis cardinal de Noailles)
« que j'ai aussi grande confiance aux siennes, et
« que je me réjouis avec lui de ce que son frère
« vient de faire. Il ne me reste plus qu'à vous assu-
« rer qu'on ne peut avoir plus d'estime et de consi-
« dération que j'en ai pour vous et pour votre piété.
« Je crois que vous ne serez pas fâchée d'apprendre
« que j'ai fait le marquis de Noailles maréchal de
« camp. »

Si on attachoit tant de prix à un mot gracieux de Louis XIV, que devoit-on penser de ses lettres?

Palamos (1), petite place très-forte, et défendue par une garnison de trois mille hommes, fut investie le 30 mai, trois jours après la bataille du Ter. Le siége auroit commencé plus tôt, s'il n'y avoit eu quelque retardement du côté de l'armée navale. Dès le commencement, le feu des ennemis fut continuel. Ils tiroient dans le camp à boulets perdus, et peu s'en fallut que le maréchal n'y fût tué. Un boulet de canon entra dans sa chambre, le couvrit d'éclats de pierres qui lui meurtrirent la main, et alla tomber sur son lit. Il auroit été couché alors, et infailliblement écrasé, s'il ne s'étoit souvenu, au moment de se mettre au lit, que son maître d'hôtel lui avoit demandé de l'argent : il en tiroit de sa cassette quand l'accident arriva. Cette particularité se trouve dans

(1) *Palamos* : A cinq lieues de Girone et à dix de Barcelone, avec un bon port sur la Méditerranée.

une lettre du comte de Gramont-Lauta, écrite du camp le premier juin.

Je ne suivrai point le journal du siége, parce qu'il ne contient que les opérations ordinaires en pareil cas, faites avec beaucoup de vigueur contre des ennemis qui ne montroient pas moins de courage. En rendant compte au Roi (premier juin) de l'ouverture de la tranchée, le général se loue beaucoup des soins de Tourville : « Si je lui disois de débarquer avec mille « hommes, il le feroit comme s'il n'étoit pas maré- « chal de France. » Qu'il est beau et rare de sacrifier la jalousie de rang au bien du service !

Tout ayant été préparé le 6 juin pour attaquer le chemin couvert, le lendemain à la pointe du jour les grenadiers et cent dragons à pied, destinés à cette expédition, sortirent par les côtés et le milieu de l'attaque avec tant de vivacité et de bravoure, que les ennemis furent coupés entre le château et la ville. On ne se borne pas au chemin couvert, on marche en avant, on pénètre par deux petites brèches où deux hommes ne peuvent monter de front, on entre dans la place; les bataillons de garde suivent de près; on occupe les rues; Noailles monte aussi par la brèche, visite tout, fait retirer les habitans dans les églises, et donne les ordres pour la sûreté. (*Lettre au Roi, 7 juin.*)

Dès le soir même on assiége la citadelle, et l'on ouvre la tranchée. On y fait le 9 une brèche considérable. Le gouverneur offre de capituler : il demande pour condition de sortir avec armes et bagages. Noailles exige que la garnison soit prisonnière; et l'Espagnol, au bout de huit à dix heures,

est forcé d'y consentir. Cette garnison étoit de quatorze cents hommes, qu'on envoya le lendemain en Roussillon.

Le maréchal loue si souvent dans ses dépêches, et en particulier au sujet du siége de Palamos, M. de Lapara, ingénieur, également brave, habile et zélé, que son nom semble avoir droit à une place dans l'histoire. Si les annales des nations perpétuoient le souvenir de quiconque a glorieusement servi sa patrie, on verroit beaucoup plus de grands hommes : les ames ou les génies supérieurs dédaigneroient la fortune, pour acquérir cette espèce d'immortalité inutile sans doute aux morts, mais capable d'enflammer l'émulation des vivans.

C'étoit l'intention du Roi que la prise de Palamos conduisît au siége de Barcelone. Le maréchal de Noailles auroit eu d'autant plus d'intérêt à prendre cette capitale, qu'on lui avoit donné des patentes de vice-roi de Catalogne, dont il pouvoit faire usage quand il jugeroit à propos. Le bien réel du service l'emporta sur toute considération personnelle, et la prudence sur le désir même de plaire au monarque. Il lui représenta dans une lettre qu'il falloit commencer par la conquête de Girone, sans quoi il n'y avoit nulle sûreté à suivre l'autre projet, rien n'étant si dangereux que de laisser derrière soi une forte place remplie d'un gros corps de troupes, et dont peut-être on ne pourroit plus faire le siége, après avoir mis dans Barcelone une garnison suffisante; qu'on n'auroit d'ailleurs de communication à Barcelone que par mer; qu'il seroit très-difficile de la conserver; au lieu que Girone prise se soutiendroit aisément, et achèveroit de donner un

assez grand pays pour que l'armée y subsistât l'hiver, quand même on n'iroit pas plus avant; qu'il y avoit de Palamos à Barcelone sept ou huit jours de marche (1), et deux ou trois de séjour au moins; qu'ainsi on risquoit de se trouver sans subsistances si la flotte n'arrivoit pas à temps, ou que les vents et la mer empêchassent de débarquer les provisions; que les peuples de la province ne remuant point, on devoit ne plus compter sur eux, et qu'il falloit mener l'affaire avec précaution; enfin que dans le cas où l'armée navale paroîtroit nécessaire ailleurs (ce que les nouvelles lui faisoient craindre), il ne vouloit mettre aucun obstacle à ce que le service de l'Etat exigeroit.

La réponse du Roi (13 juin) commence par de grandes louanges sur la prise de Palamos, et finit par une approbation formelle des idées du maréchal : « Vous m'écrivez comme un homme sage : c'est pour- « quoi je me fie d'autant plus volontiers à vous, que « je suis assuré que le parti que vous prendrez sera « le meilleur. Je penche du côté le plus sûr; mais « comme les choses peuvent changer, et qu'il en « peut arriver que je ne saurois prévoir, je vous « permets encore une fois de faire tout ce que vous « croirez qui sera le plus à propos; et comptez que « quelque parti que vous preniez, je l'approuverai, « le croyant le meilleur. »

Cette dépêche étoit signée, quand le Roi, apprenant par les nouvelles de Londres que la flotte confédérée avoit regagné les ports, et jugeant que l'en-

(1) *De marche :* Voyez la note, page 366. Comment falloit-il *sept à huit jours de marche, et deux ou trois au moins de séjour*, pour faire dix lieues?

treprise de Barcelone devenoit beaucoup moins hasardeuse, insista, dans une seconde lettre en chiffres, sur cette expédition. « La seule prise de Barcelone « peut être le fruit de la victoire du Ter, parce que « le public regardera toute autre conquête comme « au-dessous de cet avantage : elle est la seule qui « puisse porter à l'Espagne un coup décisif pour la « paix : sans elle, on ne sauroit presque se flatter de « faire hiverner les troupes en Catalogne ; ce qui se- « roit pourtant essentiel pour fatiguer les Espagnols « et pour soulager les finances. Si l'on manque l'oc- « casion présente de s'emparer de Barcelone, on ne « pourra plus y réussir cette année, ni par conséquent « le reste de cette guerre. Alors les vues qu'on avoit « sur la Catalogne, soit pour obliger l'Espagne à la « paix, soit pour avoir des équivalens qui procure- « roient ailleurs la cession de places considérables, « se trouveront sans effet. » Telle est la substance des raisons de Louis XIV : il ajoutoit que le maréchal pourroit être exactement servi par la marine ; qu'au reste, il ne lui prescrivoit pas précisément l'entreprise : qu'il la desiroit seulement, au cas qu'on n'y trouvât pas une impossibilité formelle, ou une apparence presque certaine d'echouer. En un mot, il pressoit beaucoup, sans ordonner.

De pareilles instances sont des ordres, pour peu qu'il soit possible d'y déférer. Qui le sait mieux qu'un courtisan? Mais Noailles avoit pris son parti, et c'étoit le seul qu'il devoit prendre. A l'arrivée du courrier, il consulta néanmoins les plus zélés et les plus habiles des off[illegible]néraux sur l'entreprise de Barcelone : il le[illegible]core plus convaincus que lui-même de

l'impossibilité actuelle de l'exécution. C'est ce qu'il marqua au Roi (14 juin), en exposant de nouveau les motifs qui le décidoient pour Girone. On avoit à peine quatorze mille hommes de pied : les vaisseaux et les galères ne pouvoient en fournir, parce que si la flotte ennemie arrivoit, elle devoit avoir trop d'avantage sur la nôtre, que le rembarquement des troupes auroit retardée. Assiéger Barcelone avec si peu de troupes, et laisser Girone derrière soi, étoit s'exposer à tout perdre.

D'ailleurs comment s'assurer d'avoir des vivres? On manquoit toujours d'argent. Dès le commencement de la campagne, il avoit fallu demander du biscuit au maréchal de Tourville, qui en avoit accordé cent quatre-vingt mille rations; et ce n'étoit qu'une provision pour cinq jours. Pendant le siége de Roses, on avoit été quatre jours sans pouvoir débarquer un sac de farine : c'eût été bien pis cette année, où la mer fut extrêmement orageuse.

Les résolutions de la cour tenoient à si peu de chose, qu'elles changèrent tout à coup, parce qu'il arriva une nouvelle imprévue; et rien ne fait mieux sentir combien la prévoyance du général étoit nécessaire. Le Roi lui écrivit (24 juin) qu'une escadre anglaise de quarante-cinq vaisseaux alloit entrer dans la Méditerranée; qu'il ne falloit plus compter par conséquent sur le secours de l'armée navale; que si l'on étoit devant Girone comme il le souhaitoit, on devoit tâcher de la prendre, et ne songer plus ensuite qu'à vivre dans le pays ennemi avec l'armée, et à bien conserver les conquêtes.

Heureusement on étoit devant Girone depuis le 19.

[illegible] parce [illegible] avoir ja- [illegible] France. Hoc- [illegible] siège sous [illegible] avantageuse. [illegible] mille [illegible] maré- [illegible] comme assuré [illegible]

[illegible] place. [illegible] Il [illegible] eût [illegible] suf- [illegible] emprunta [illegible]

[illegible]



bagages, le maréchal exigea qu'elle ne serviroit point le reste de la campagne jusques au mois de novembre, et que tout ce qui appartenoit au roi d'Espagne, argent, munitions, excepté cent huit chevaux qu'on laissoit à la cavalerie, seroit remis de bonne foi. Trois cents chevaux qui restèrent, beaucoup trop petits pour les régimens français, furent distribués aux officiers. Ils se dégoûtoient du service, faute de paie et de récompenses : le général crut devoir saisir l'occasion de les consoler par cette faveur. Le ministre l'en blâma cependant, sans doute pour le mortifier, plutôt que par un motif d'économie, car on verra qu'il ne l'aimoit point.

Une grande partie de la garnison abandonna ses drapeaux; mais l'évêque de Girone, quoique né en Roussillon, refusa de prêter serment de fidélité au Roi, et se retira dans une autre ville. Quant aux habitans, ils donnèrent à entendre que s'ils étoient sûrs de demeurer sous la domination française, ils se féliciteroient d'y être; mais qu'ils craignoient fort les Espagnols, comme très-durs, et ne pardonnant jamais (1).

Quelque temps après, Noailles fit chanter le *Te Deum* dans la cathédrale. On lut ensuite ses patentes de vice-roi, qu'il convenoit alors de rendre publiques; et en cette qualité il jura de ne rien faire contre les lois et les coutumes du pays : serment usité en pareil cas. La ville et le chapitre consentirent de bonne grâce à payer au Roi les sommes que tiroit d'eux la cour d'Espagne : elles montoient à près de cent mille livres. « Vos véritables sujets, écrivit le maréchal à Louis XIV,

(1) Le maréchal de Noailles au Roi, 8 juillet. (M.)

« ne pourroient mieux faire : je suis même étonné « de l'extérieur de ces gens-là, parce qu'ils passoient « pour être les plus espagnols de toute la Catalogne. »

Les besoins des troupes étoient extrêmes. Depuis le commencement de la campagne, l'armée n'avoit reçu qu'environ deux cent soixante mille livres, qui ne suffisoient pas même à la dépense d'un mois. Tous les officiers subalternes n'étant pas payés, se trouvoient dans une misère incroyable; plusieurs réduits au pain de munition, et hors d'état d'acheter du vin: aussi plusieurs abandonnoient-ils leurs emplois, quelque bonne volonté qu'ils eussent. Le général écrivit au Roi (10 juillet) : « Je croirois tromper Votre Ma- « jesté si je ne l'en informois pas, et si je ne tâchois « point de prévenir par là les suites fâcheuses qui en « peuvent arriver, dont la moindre sera la diminu- « tion considérable de l'armée de Votre Majesté, par « une grande désertion et un grand libertinage. » Cette prédiction se vérifia bientôt.

Ainsi une guerre glorieuse ruinoit la puissance de l'Europe la plus féconde en ressources. On doit moins s'en étonner, tant l'exemple en est commun, que des succès d'un général si dépourvu de moyens. Des troupes sans paie sont presque toujours sans cœur ou sans discipline. On apprit enfin qu'il y avoit cent mille francs pour l'armée à Bellegarde. On envoya sur-le-champ une escorte, de peur qu'il n'arrivât quelque accident qui eût été sans remède.

Tourville étoit parti pour Toulon, sur un ordre qu[illegible] oit reçu du Roi de se retirer, à moins qu'on [illegible] pris le siége de Barcelone. Noailles ne pou[illegible] ntreprendre qu'à la fin de la campagne,

supposé qu'après le départ de la flotte anglaise celle de France pût alors tenir la mer. Il méditoit d'autres expéditions, et n'attendoit que de l'argent pour se mettre en marche. L'armée arriva le 18 juillet devant Ostalrich (1).

On se rendit maître en arrivant du faubourg de cette ville. Une batterie de canon, les menaces d'un trompette envoyé par le maréchal, enfin l'approche des troupes, ayant épouvanté les bourgeois, ils firent descendre par une fenêtre un des consuls, pour annoncer que la ville se mettoit sous la protection de la France. Le maréchal répondit que ce compliment ne servoit à rien, s'ils ne l'aidoient à s'en emparer. Ils convinrent de faire entrer les troupes, et de les conduire eux-mêmes. Pour l'exécution du projet, on prépara une fausse attaque au château, du côté de la campagne. La garnison prit le change, courut au secours du château; et les Français entrèrent de nuit, les uns par le trou d'une porte, les autres par un trou fait à la muraille. (*Lettre au Roi*, 20 *juillet*.)

Parmi les actions de guerre, il en est peu d'aussi étonnantes que la manière dont le château fut emporté. Sept retranchemens le défendoient du côté le moins inaccessible. Le gouverneur avoit cinq cents hommes d'élite, avec un grand nombre d'officiers; et, connoissant mieux qu'un autre la force de cette place (car il étoit ingénieur), il s'étoit vanté de tenir plus que Palamos et Girone ensemble. Trois de nos soldats lui firent manquer de parole.

Du côté des retranchemens, le maréchal faisoit

(1) *Ostalrich* : Petite ville sur la rivière de Tordera, à cinq lieues de Girone, et à huit de Barcelone.

une fausse attaque, sans autre dessein que d'occasioner une diversion. Deux grenadiers de son régiment et un Suisse s'avancent jusqu'au premier retranchement, dont le revêtement étoit de dix pieds, et qui de plus avoit trois pieds de palissades. Ils se mettent en tête d'y entrer, montent sur les épaules l'un de l'autre, et viennent à bout de leur entreprise. Ils appellent leurs camarades : ceux-ci accourent, et montent de même. Le nombre grossissant, les officiers marchent pour soutenir les soldats. On chasse de retranchement en retranchement l'ennemi, troublé par cette audace; on entre avec lui dans le château. Ceux qui gardoient le chemin couvert du côté de la campagne l'abandonnent saisis de terreur, et se sauvent dans un bois, où les dragons campés près de là les tuent ou les prennent presque tous. Nous n'eûmes que trente hommes tués ou blessés dans cette action.

Le comte d'Ayen y fut présent. Il racontoit que les deux grenadiers avoient un peu de vin dans la tête; qu'arrivés au pied du premier retranchement, l'un dit à l'autre : « Je gage que tu n'oserois monter « là; » que la gageure faite, ils montèrent tous deux, crièrent en haut *vive le Roi!* et appelèrent la troupe. C'est ainsi que le hasard conduit quelquefois à des succès qui confondent la raison.

Remarquons aussi que les grenadiers du régiment de Noailles s'étoient singulièrement distingués dans cette guerre. Il est des circonstances où une sorte d'enthousiasme saisit un corps de soldats au point de les rendre capables de tout, parce qu'ils tiennent au corps. L'émulation, qu'il est facile d'exciter par

tant de moyens, fait les héros et les grands hommes.

Ostalrich, situé sur une hauteur qui domine toutes celles dont il est environné, fermoit l'entrée du pays nouvellement conquis mieux que Bellegarde ne ferme l'entrée du Roussillon. On ne pouvoit pénétrer dans la *selve* de Girone sans défiler sous le canon et le mousquet de cette place. Le maréchal crut devoir garder un poste si avantageux : il y fit travailler à de nouveaux chemins couverts, et à tout ce qui pouvoit en assurer la défense.

Noailles ne désespéroit point de s'emparer de Barcelone, s'il recevoit de France les secours qu'exigeoit cette entreprise; il se préparoit de manière à saisir utilement les occasions. « Je crois que j'y « marcherois tout-à-l'heure, écrivoit-il à Louis XIV « (27 juillet), si ce n'étoit remettre entièrement au « hasard la gloire de vos armes et le bien de l'Etat; « mais j'ai trop d'attachement pour votre personne, « et de zèle pour votre service, pour compromettre « des choses aussi importantes, et qui doivent être « aussi chères. » Si l'on vouloit tenter l'entreprise, il demandoit comme absolument nécessaire le secret, principalement du côté de la marine; dix ou douze bataillons, quatre ou cinq régimens de cavalerie ou de dragons, de l'avoine pour la cavalerie, les vaisseaux et les galères, s'il étoit possible de les avoir, et de l'argent surtout; ce qui étoit le plus difficile à obtenir.

Ce manque d'argent, si funeste pendant la guerre, multiplioit chaque jour les maux qu'il avoit prévus et annoncés. Le mécontentement et le désordre se glissoient parmi les troupes; on ne pouvoit plus les con-

tenir dans une exacte discipline : elles se livroient au pillage, parce que le besoin les y engageoit. Les officiers, loin de seconder la vigilance et le zèle du général, favorisoient souvent une licence dont ils profitoient sans doute eux-mêmes. Les régimens étrangers, plus avides et moins soumis, donnoient l'exemple des plus grands excès; et comme il y avoit parmi eux un grand nombre de protestans, les profanations devenoient aussi communes que les brigandages. On comptoit déjà vingt-deux églises pillées, d'où l'on avoit enlevé cinquante-un calices d'argent, vingt-sept ciboires, dix-neuf soleils, trente-sept croix de procession, quatre-vingt-quatre chandeliers et vingt-et-un reliquaires d'argent, cent cinq chasubles, soixante-seize devants d'autels, etc., etc. (*Lettre au Roi, 5 août.*)

Si la religion du maréchal étoit blessée de ces sacriléges, son zèle pour le bien de l'Etat n'en souffroit pas moins. Voyant les funestes impressions qui en résultoient dans l'esprit des peuples, il envoya au Roi le mémoire de tous les vols d'églises, estimés trente-deux mille livres. On étoit convenu, avec les parties intéressées, qu'on pourroit, moyennant six mille livres, rétablir ce que le service divin exigeoit nécessairement. Le Roi donna ordre de payer cette petite somme, en attendant qu'il pût restituer le surplus.

Outre l'embarras et la ruine des finances, Noailles trouvoit du côté de la cour un grand obstacle à la
s de ses vues. Le marquis de Barbezieux, mi-
r la guerre, plus semblable à son père par
défauts que par de vrais talens, jaloux de

ce qu'il s'adressoit directement au Roi pour les affaires importantes, aimoit à lui faire sentir sa haine secrète ou ses préventions défavorables. Il refusoit, il retardoit des choses justes et nécessaires; il prétendoit qu'on devoit trouver dans le pays même de quoi entretenir les troupes; il donnoit des sujets de mécontentement, qui forcèrent le maréchal de lui écrire en ces termes :

« Vous me priez, au sujet des fonds que je vous « demande pour cette armée, de faire réflexion que « l'armée de Catalogne n'est pas la seule où il faut « que le Roi fournisse de l'argent. Je souhaiterois « de tout mon cœur que l'on rendît la même justice « à l'armée de Catalogne que je rends aux autres, « et que chacun entrât dans le bien général autant « que j'y entre. Croyez-vous que si je pouvois tirer « bien de l'argent de ce pays-ci, je ne le fisse pas, « et que je ne cherchasse point à diminuer les dé- « penses du Roi? Je croyois être mieux connu de « vous que cela. Vous aurez vu, par un mémoire « que j'ai envoyé au Roi, ce que l'on a pu tirer; et « il est bien difficile, quand deux armées mangent « un pays chacune de leur côté, d'y trouver bien de « l'argent, etc. »

Il ne sera pas inutile de citer un trait particulier pour faire voir comment des hommes en place, prévenus et passionnés, prêtent quelquefois de fausses couleurs à ce qui paroît le moins susceptible de blâme. Parmi les prisonniers de Girone se trouvoit un capitaine de miquelets convaincu, par son propre aveu, d'avoir voulu assassiner en 1692 l'intendant de l'armée française. Le général en avoit eu avis : il

avoit prévenu le coup en mettant une compagnie de grenadiers autour de la maison de l'intendant. Ce miquelet fut reconnu et interrogé. Il avoua qu'étant condamné à la potence, il n'avoit obtenu sa grâce du vice-roi de Catalogne qu'à condition de commettre l'assassinat. Noailles crut en conséquence devoir le retenir en prison, au lieu de le renvoyer avec les autres prisonniers. Il en rendit compte dans le temps; mais Barbezieux lui écrivit (8 août) que le Roi désiroit qu'on le mît en liberté, « parce qu'il est permis « à un homme qui porte les armes pour un prince « d'obéir à son général dans les choses qu'il lui or- « donne. »

Le maréchal fait sentir dans sa réponse combien cette maxime est mal appliquée; qu'il s'agit d'un meurtre, et non d'une action militaire. « On a bien « traité le miquelet, ajoute-t-il, on l'a guéri de ses « blessures; et si les ennemis le veulent échanger « pour quelqu'un des nôtres, nous le leur renver- « rons. »

Il insistoit dans la même lettre sur les maux produits par la disette d'argent. Le pillage et le libertinage des troupes, faute de paie, avoient aliéné les cœurs des Catalans au point que le peuple étoit partout sous les armes. Les soldats n'ayant aucun respect pour les églises, les paysans n'en avoient plus pour les sauvegardes du général, et insultoient les convois et les fourrages : ce qui n'étoit jamais arrivé, dit-il, « même dans les lieux où j'ai été avec l'excré- « ment des troupes du Roi, et dans le temps que
mi étoit en état de s'opposer à moi. » Il ob-
plus que la Catalogne, bien différente de

ce qu'on la supposoit à la cour, étoit mal peuplée, mal cultivée; qu'elle couroit grand risque de manquer de grains, non-seulement pour sa subsistance, mais pour les semailles. De fausses relations disoient le contraire, parce que les ennemis du général sacrifioient la vérité à l'envie de plaire au ministre.

Malgré tant de désagrément au milieu de tant de succès, il marchoit à une nouvelle expédition, et alloit prendre Castel-Follit. Cette place, bien fortifiée, étoit à l'extrémité d'une plaine qui se termine par un escarpement de rochers de quatre-vingts à cent toises de hauteur, du côté que devoit arriver l'armée française. Une rampe large de sept ou huit pieds y conduisoit : c'étoit le seul chemin qu'il y eût alors; et pour réussir dans l'attaque il falloit s'en ouvrir un nouveau, par lequel on pût s'emparer des hauteurs. (*Lettre au Roi, 2 septembre.*)

C'est ce que fit le maréchal de Noailles. Dix bataillons destinés à cet ouvrage vinrent à bout de frayer un chemin commode, de plus de six mille toises de long sur deux de large, dans des montagnes où il n'avoit presque jamais passé de chèvres. Le canon y passa.

On arriva devant Castel-Follit le 4 septembre, avec quatorze bataillons et trois cents chevaux. Le siége eût été des plus difficiles par la situation de la place, malgré la foiblesse des ennemis, s'ils eussent tenté de s'y opposer. Nos quartiers, séparés et éloignés les uns des autres, ne pouvoient se soutenir mutuellement.

L'attaque sembloit devoir absolument se faire par la plaine : des fortifications redoutables l'auroient rendue également longue et périlleuse. Après avoir

bien examiné le terrain, le maréchal, pour brusquer l'expédition, résolut de surprendre les Espagnols d'un côté qu'ils jugeroient inaccessible. A mi-côte de la montagne, étoit une tour de dix toises de diamètre, percée d'embrasures et de créneaux, ayant trois étages voûtés, avec un fossé, et un bon chemin couvert : cette tour dominoit et défendoit les autres ouvrages. Il entreprit de la forcer, en faisant une fausse attaque par la plaine.

Il falloit gagner la hauteur. On profita du nouveau chemin que les troupes avoient pratiqué : quoique le canon ne pût arriver que de fort loin et à force de bras, il y eut une batterie considérable la nuit du 5 au 6. On établit des logemens sur les montagnes, pour chasser l'ennemi de ses ouvrages. Enfin on battit la place avec tant de vivacité et de succès, qu'elle demanda le 8 au matin à capituler d'une manière avantageuse. Le maréchal n'y consentit point, fit continuer le feu, et imposa, quelques heures après, les conditions qu'il voulut. La garnison, composée de plus de neuf cents hommes, fut prisonnière de guerre, à l'exception du gouverneur, et de deux ou trois officiers du premier rang. (*Lettre au Roi, 6 septembre.*)

On ne pouvoit finir plus à propos, car Ostalrich étoit assiégé, et avoit besoin de secours. La Reinterie, qui commandoit dans cette place, ayant donné avis, par des lettres du premier et du 2 septembre, que les ennemis approchoient, le maréchal ne crut point qu'ils pussent en former le siége : il se persuada qu'ils ne vouloient que donner de l'inquiétude, et empê-[illegible] prendre Castel-Follit. Mais, informé de l'in-

vestissement, il annonça un prompt secours, et marqua qu'il espéroit qu'en attendant on se défendroit jusqu'à la dernière extrémité.

Avant même la prise de Castel-Follit, il fit marcher des troupes vers Ostalrich. Il ne put se mettre en marche lui-même que le 10. Une fièvre, accompagnée d'accidens fâcheux, le tourmentoit : on le porta quelque temps dans un fauteuil. Survint un orage : le chemin fut entièrement gâté; il fallut monter à cheval, et redoubler les efforts. Plusieurs officiers généraux devancèrent le maréchal : de nouveaux accès de fièvre l'empêchèrent de les joindre. Il écrivit cependant au Roi (11 septembre) : « Que Votre Majesté ne soit « point inquiète d'Ostalrich à cause de mon mal, car « je voudrois que les troupes pussent aller aussi vite « que moi, tout malingre que je suis. »

Il apprit bientôt que les Espagnols avoient levé le siége, à la nouvelle de l'approche de son armée. Les circonstances de leur expédition se trouvent dans une lettre à Louis XIV, qui doit intéresser les lecteurs.

Lettre du maréchal de Noailles au Roi (24 septembre).

« Sire, si Votre Majesté a pris Ostalrich par un mi-« racle, celui de la conservation de cette place est « encore plus grand; car, bien que la tête des tran-« chées des ennemis ne fût encore, au septième jour, « qu'au même endroit où nous devions ouvrir la tran-« chée, et que le corps de la place et les dehors ne « fussent point du tout endommagés, le comman-« dant, qui avoit mal ménagé ses munitions, et le « plomb surtout, avoit battu une chamade dès le

« mercredi [illegible] à midi, et envoyé des otages pour « faire sa capitulation : et n'ayant pu conclure, il « avoit fait recommencer à tirer. Mais le jeudi le duc « d'Escalona étant arrivé dans l'armée, lui fit dire que « s'il vouloit envoyer d'autres otages, il écouteroit « ses propositions : il lui en envoya. Dans ce temps- « là il arriva deux fusiliers de montagne, chargés « chacun d'une de mes lettres pour La Reinterie, si « fortes et si pressantes, avec ordre de les commu- « niquer à sa garnison, que cela interrompit la négo- « ciation. [illegible] duplicata de cette lettre : il « [illegible] que ces deux-là, et elles firent tout l'ef- « fet que je pouvois en attendre ; car la trève étant « rompue, la nouvelle vint au vice-roi de ma marche, « et des troupes qui commençoient à s'assembler à Girone, « [illegible] chemins que j'avois fait accommoder dans « ces montagnes. Tout cela les obligea à lever le « siège. Il me paroît que les officiers qui étoient dans « cette place, majors ou particuliers, n'ont pas fait « tout ce qu'on en auroit dû attendre : il faut exa- « miner la chose. Je joins à cette lettre un plan de la « tranchée des ennemis à Ostalrich, que j'ai fait faire « par mon fils (le jeune comte d'Ayen), celui qui « travailloit pour moi étant malade, aussi bien que « la plus grande partie de mes domestiques. »

On ne douta point que plusieurs officiers n'eussent manqué à leur devoir ; et l'état-major d'Ostalrich fut changé, par ordre du Roi. Mais le maréchal justifia depuis La Reinterie, dont la seule faute étoit de n'avoir pas assez ménagé les m[redacted]s de guerre.

Le cabinet de Versailles [redacted]r les besoins pu-

blics, manquant de ressources, sentant la nécessité de la paix, trouvant les ennemis obstinés à continuer la guerre, éprouvant chaque jour combien les ressorts de son ancienne prospérité étoient affoiblis, et néanmoins encore plein de cette confiance dangereuse qu'elle lui avoit rendue naturelle, vouloit tenter l'impossible pour arriver à ses fins, et se repaissoit de conquêtes chimériques sans avoir de quoi les réaliser. Que ne consultoit-il l'expérience? Barbezieux avoit écrit au maréchal de Noailles que Catinat n'étoit pas mieux traité que lui, et se plaignoit également de l'insuffisance de ses fonds. Aussi la campagne d'Italie fut-elle stérile, malgré les talens et la valeur de Catinat : on se trouvoit même dans l'impuissance de lui procurer les moyens d'empêcher le siége de Casal, quoique la prise de cette place pût ruiner la réputation des armes françaises. La campagne de Catalogne étoit au contraire brillante, malgré les embarras où le besoin d'argent mettoit Noailles; et néanmoins on ne croyoit pas devoir être content s'il ne la terminoit par la conquête de Barcelone, ou du moins de Lérida.

Une lettre pressante du Roi l'exhortoit à cette entreprise. En cas que la flotte ennemie partît de la Méditerranée, on lui promettoit des renforts tirés de l'armée d'Italie pour le siége de Barcelone; sinon, il devoit marcher à Balaguer et à Lérida : en un mot, pousser vivement les choses, pour obliger l'Espagne à la paix. Quand même les siéges proposés seroient impossibles, il devoit ne pas quitter prise, et surtout faire hiverner dans le pays non-seulement ses troupes actuelles, mais encore celles qui pourroient lui être envoyées. On lui demandoit son avis, en parlant

d'un ton assez décisif pour gêner beaucoup l'opinion.

Il le donna cependant avec la liberté respectueuse d'un vrai citoyen. Après avoir conféré avec les officiers généraux et l'intendant, dont le sentiment se trouva conforme au sien et encore plus décidé, il prouva au Roi, dans sa réponse (6 septembre), l'impossibilité de se rendre maître de Lérida sans l'être de Barcelone, y ayant plus de quinze jours de marche de la Cerdagne à Lérida, par des chemins affreux, où l'on n'avoit aucun moyen de faire passer le canon, et les autres choses nécessaires. Pour ce qui est de Barcelone, il représentoit combien l'armée étoit affoiblie, les officiers dégoûtés faute de paie, quelques-uns même de très-mauvaise volonté, et résolus d'abandonner le service si on alloit en avant; qu'il falloit de grands secours, des provisions, de l'argent; que si on ne les fournissoit pas, et que l'on ne fût pas maître de la mer, l'entreprise ne pouvoit absolument se tenter.

Quant aux quartiers d'hiver, il répétoit que le pays étoit épuisé : « On a tiré de l'argent des peuples, qui « sont fort gueux; ou leur a pris leurs grains pour le « munitionnaire, ou pour donner aux chevaux : ainsi « il ne leur reste rien. » Ceux des environs d'Aulot, imposés pour la subsistance des troupes de leurs quartiers, avoient abandonné toutes leurs maisons, pour se retirer avec leurs armes dans les montagnes; et les troupes étoient obligées de camper, afin de les contenir. Une partie de l'armée pouvoit seulement hiverner dans le pays, pourvu encore qu'elle eût sa paie. Le maréchal supplia le Roi, *avec la dernière instance*, d'envoyer Chamlay, premier commis de la guerre, pour examiner les choses [redacted] lieux.

Le Roi répondit (14 septembre) qu'il comprenoit l'impossibilité de l'entreprise de Lérida, mais en insistant sur celle de Barcelone. Il envoyoit l'état de dix bataillons qui s'embarqueroient au premier ordre, et de neuf escadrons qui marcheroient vers la frontière. Il annonçoit dix mille sacs d'avoine, et la flotte du maréchal de Tourville quand celle des ennemis seroit partie, et que l'on pourroit tenir la mer.

Cette dépêche fit renouveler au maréchal ses protestations ordinaires d'obéir aveuglément lorsque le Roi lui donneroit ses ordres. Mais il ne manqua pas de représenter de nouveau (car on étoit sourd à cet égard) la nécessité indispensable d'envoyer de l'argent pour continuer la guerre; qu'on n'avoit touché depuis le commencement de la campagne qu'environ deux cent mille écus, et qu'il auroit fallu trois cent cinquante mille livres par mois, sans les dépenses extraordinaires des siéges, réparations de brèches, hôpitaux; qu'il faudroit au moins cinq cent mille livres pour une entreprise telle que celle de Barcelone; que les officiers n'avoient encore rien reçu, quoique le prêt eût été payé régulièrement aux troupes, sans quoi le nombre en auroit beaucoup plus diminué; qu'il ne pouvoit plus rien tirer du pays, et que tous les expédiens étoient à bout.

Après quelques observations sur le nombre et la qualité des renforts qu'on lui annonçoit, il ajoute qu'il s'est cru obligé en conscience, et par son attachement pour la personne du Roi, de lui dire la vérité; qu'au reste, il se met en état d'exécuter ses ordres sans raisonner davantage, malgré les difficultés et le peu de moyens, qui devoient rendre le succès fort douteux.

« conquête comme celui-ci, vous auriez souhaité
« que les finances du Roi eussent pu supporter cette
« dépense. Je ressens comme je dois une aussi grande
« honnêteté; et, pour y répondre de même, je vous
« dirai que dans des temps plus fâcheux que ceux-ci,
« et où messieurs votre grand-père et votre père
« étoient ministres de la guerre, jamais l'avoine ou
« l'orge n'a manqué ici à la cavalerie : du temps que
« M. le maréchal de La Mothe y étoit vice-roi, et
« long-temps depuis, cette armée-ci a toujours été
« payée. Je souhaite que les troupes ne se ressentent
« pas cet hiver de la disette des blés, et que vous ne
« soyez pas obligé de leur faire donner le pain; ce qui
« arrivera très-sûrement s'il n'y a de ressources qu'en
« la richesse des habitans de ce pays-ci, desquels on
« a tiré le vert et le sec. Je suis tout à vous. »

Le lecteur qui aime à penser se figurera un ministre voluptueux et négligent, tel que le fils de Louvois, décidant au milieu du faste et des plaisirs qu'un pays ruiné par la guerre, dont le peuple meurt de faim, peut fournir à la subsistance d'une armée; persuadant au prince que la misère est richesse, que l'oppression est justice, et que ses ordres doivent l'emporter sur les forces de la nature; haïssant l'ami de la vérité qui ose dissiper l'erreur, et en montrer les funestes conséquences. Ce lecteur déplorera le sort des peuples, gouvernés souvent d'une manière si déplorable; mais il bénira en même temps le souverain que la sagesse garantit de l'illusion, et le ministre dont les conseils ne sont dictés que par l'amour du bien public. Il pardonnera aussi à l'historien les réflexions que cet amour lui suggère.

« dité ne vous empêchera pas d'agir dans une occa-
« sion de cette importance, et que vous n'oublierez
« rien de ce qui pourra dépendre de vous pour sou-
« mettre à mon obéissance, le plus promptement
« que faire se pourra, cette importante place, après la
« prise de laquelle nous verrons ensemble ce qu'il y
« aura à faire pour vous procurer les moyens de ré-
« tablir votre santé. » C'est que le maréchal avoit représenté le besoin qu'il avoit de changer d'air, quand on ne le croiroit plus nécessaire en Catalogne, où sa santé dépérissoit.

Cette lettre étoit accompagnée d'une autre écrite le lendemain (6 octobre), en réponse aux représentations du maréchal. Le Roi y témoignoit encore plus vivement ses désirs, et disoit : « Je m'assure qu'en
« cette occasion, avec les troupes que vous avez et
« celles que je vous envoie, vous ferez quelque chose
« d'extraordinaire pour mon service. »

Enfin, ayant reçu un nouveau détail des difficultés sans nombre qui se présentoient, le Roi écrivit encore de sa propre main (6 octobre) : « La chose du monde
« qui peut être la plus utile au bien de mon service,
« et qui me fera le plus de plaisir, c'est la prise de
« Barcelone. Je crois que vous n'en doutez pas après
« ce que je vous ai mandé; mais si vous y trouvez des
« difficultés insurmontables, je me remets à vous du
« parti que vous devez prendre »

Quand Noailles n'auroit eu que les qualités d'un homme de cour, ces lettres devoient lui percer le cœur. Un vrai zèle pour la personne du Roi et pour le bien de l'Etat, l'excitant assez à tous les efforts possibles, lui rendoit plus vif le chagrin de ne pouvoir

répondre à des instances si fortes. Il s'en montre inconsolable en écrivant au monarque; et après avoir rappelé la foiblesse des troupes, l'abattement des esprits comme des corps, la disette des vivres, l'avis unanime des officiers généraux sur le péril où l'on mettoit les affaires, il le supplie de réfléchir à ce que deviendront les troupes, si la flotte doit lever l'ancre et gagner le large aux premières nouvelles. « Que « deviendra le canon, et toutes nos munitions de « guerre et de bouche? Que deviendra l'armée si elle « est obligée de lever le siége, la flotte des ennemis « jetant un grand secours dans la place? de quoi sub- « sistera-t-elle, n'ayant plus la mer ni voitures pour « porter le pain et la farine? » Si le Roi veut bien envoyer quelqu'un plus capable que lui, il promet de le suivre, en quelque qualité qu'on voudra. Enfin il fait partir le chevalier de Genlis, homme intelligent, qui a vu les choses de près, pour rendre compte de tout à Sa Majesté. « Je voudrois qu'il n'y eût d'autres rai- « sons que celle de ma maladie, ajoute-t-il; cela ne « nous auroit pas arrêté un moment. »

Le maréchal avoit confié ses peines à un grand homme bien capable de juger de sa situation, à Catinat (1); et la réponse qu'il en reçut pouvoit le con-

(1) *A Catinat :* Nicolas de Catinat, fils de Pierre Catinat, doyen de la grand'chambre du parlement de Paris, né en 1637, mort en 1712. Il avoit un frère (René de Catinat), conseiller du Roi en ses conseils, et d'honneur au parlement de Paris. Un descendant de sa famille, M. Bernard Le Bouyer de Saint-Gervais, a fait imprimer à Paris, en 1819, les *Mémoires et Correspondance du maréchal de Catinat, mis en ordre et publiés d'après les manuscrits autographes et inédits conservés jusqu'à ce jour dans sa famille*, avec gravures, portrait, fac-simile, cartes, plans, ordres de bataille, etc., trois vol. in-8°.

vaincre encore mieux de la nécessité de ses démarches. Catinat avoit essuyé, à la fin de la campagne précédente, le même désagrément par une résolution chimérique de la cour. « Je ne crois pas, dit-il « (lettre du 12 octobre), qu'il y ait rien de pareil « pour attaquer l'esprit que de recevoir des ordres « dont l'exécution est combattue par des choses qui « ne dépendent point de nos soins, de notre appli- « cation et de notre volonté. Il n'y a que les gens « sur les lieux qui connoissent le fond des difficul- « tés : ce qui en est éloigné se touche si fort de l'effet « d'une entreprise, qu'il reste peu de place dans leur « imagination pour qu'elle soit touchée des possibi- « lités ou impossibilités d'exécuter. » Heureusement Chamlay, se trouvant à l'armée d'Italie, avoit écrit si fortement sur les malheurs où l'on alloit se précipiter, que Louis XIV avoit changé de résolution. Catinat espère que les raisons de Genlis produiront le même effet.

Vauban, consulté aussi par Noailles (ces juges valoient bien ceux de la cour), lui témoigna ses inquiétudes sur l'entreprise de Barcelone. Son raisonnement est tout simple : « Si l'amiral Russel, qui n'a « point repassé dans la Manche, tombe sur notre ar- « mée navale, il arrivera de deux choses l'une, ou « qu'elle livrera bataille (et c'est beaucoup hasarder « contre des forces supérieures), ou qu'elle cédera; « et l'ennemi jettera pour lors tel secours qu'il vou- « dra dans Barcelone, qu'il ne sera plus possible de « prendre. D'ailleurs cette ville est grande, et par « conséquent de grande ressource; les Espagnols ont « eu toute la campagne pour se préparer : à moins

« d'être réduits à une extrémité incroyable, ils auront
« bien sans doute dix ou douze mille hommes re-
« tranchés sous la place, outre une nombreuse gar-
« nison. »

Comme les difficultés croissoient chaque jour, et que Genlis ne pouvoit guère manquer de faire sentir l'évidence, Noailles écrivit à Tourville (le 8 octobre) pour l'avertir de l'état des choses, afin qu'il attendît de nouveaux ordres : « Je comprends bien, disoit-il,
« que le Roi veut avoir Barcelone ; mais je ne com-
« prends pas comment on veut exécuter une telle
« entreprise sans en fournir les moyens nécessaires. »
Il peignoit l'état déplorable de l'armée, dont la moitié déserteroit infailliblement si l'on tournoit de ce côté-là. Depuis trois jours il ne restoit que trois mille sacs de farine : celle qu'on avoit en Languedoc étoit arrêtée par la sécheresse du canal. Il fallut envoyer en Roussillon l'intendant même, pour prendre du blé à crédit.

Ecrivant encore à Louis XIV (le 12 octobre), le maréchal, après avoir rendu compte à l'ordinaire de ce qui se passoit, finit par supplier Sa Majesté de considérer les choses avec son esprit de justice :
« J'ose lui demander, au nom de Dieu, de recevoir
« ce que j'ai l'honneur de lui mander comme un effet
« de mon zèle, et comme la vérité toute simple ; car,
« à moins de miracle, si nous ne sommes pas aidés
« de munitions de bouche, de voitures, d'un plus
« grand nombre de troupes, d'argent, et d'une flotte
« qui ne quitte point que le siége ne soit achevé,
« rien n'est plus impossible que le siége de Barce-
« lone, et ne peut être suivi de plus fâcheuses suites,

« ne réussissant pas. *Je ne m'attendois pas à avoir* « *un si cruel chagrin à la fin de cette campagne.* » Et comment s'y attendre après avoir si bien servi?

Voici une preuve frappante de la légèreté avec laquelle on se décidoit à Versailles sur une affaire digne du plus sérieux examen. On crut que l'amiral Russel, qui étoit retourné à Cadix, ne pourroit de long-temps sortir de ce port, faute de vivres; on ordonna en conséquence à Tourville de détacher trente vaisseaux de sa flotte, et de les faire passer dans l'Océan. Le ministre de la marine annonçant cette nouvelle au maréchal de Noailles (1), lui dit que vingt vaisseaux feront de même que cinquante dans la position où se trouvent les ennemis, et que Barcelone sera prise quand Russel sera informé du passage de ceux qu'on renvoyoit. Qu'arriva-t-il? Russel rentra bientôt dans la Méditerranée, et l'on se hâta d'envoyer ordre à Tourville de retourner incessamment à Toulon.

L'apparition inutile de sa flotte sur les côtes de Catalogne inquiéta beaucoup les ennemis : ils rassemblèrent aux environs de Barcelone leur cavalerie; ils se crurent menacés d'un siége, et se préparèrent à le soutenir. On pouvoit les épouvanter, mais non profiter de leur épouvante.

Sur le rapport du chevalier de Genlis, conforme à toutes les lettres du maréchal de Noailles, la cour s'étoit détrompée de ses frivoles espérances : « Il ne « m'appartient pas de raisonner sur ce qui n'est pas « précisément de mon métier, lui écrivit le comte « de Pontchartrain (15 octobre), ministre de la

(1) M. de Pontchartrain au maréchal de Noailles, 3 octobre. (M.)

« marine : c'est à moi de suivre le sentiment des « autres avec docilité, et le vôtre avec une défé« rence proportionnée à l'estime et au respect que « j'ai pour vous. Je ne puis cependant m'empêcher « de vous plaindre, de plaindre le Roi, de plaindre « l'Etat. Le Roi souhaitoit passionnément cette ex« pédition ; il avoit toujours compté qu'elle se feroit : « sans cette vue, il n'eût peut-être pas porté ses « armes en Catalogne. Les avantages que l'Etat en « eût reçus vous sont connus, et les vôtres en par« ticulier étoient infinis en tout genre. Dieu ne l'a « pas voulu : il faut se soumettre. » Ce ministre respectable n'avoit pas le style de Barbezieux.

Quant à Louis XIV, qui faisoit déjà la triste expérience de l'incertitude des choses humaines, et de la foiblesse des empires minés par la guerre et par les profusions de la cour, il comprit enfin avec regret que ses projets sur Barcelone étoient au-dessus de ses forces. Il marqua au maréchal (21 octobre) : « J'aurois fort souhaité que vous eussiez pu, avant « de finir la campagne, soumettre cette place à mon « obéissance, *comme toutes vos lettres me l'avoient* « *fait espérer.* Mais il ne faut plus songer présen« tement qu'à essayer de remettre mes troupes en « état de servir la campagne prochaine ; et je vous « enverrai incessamment mes ordres pour les faire « marcher dans les quartiers d'hiver que je leur des« tine, et vous permettre en même temps de vous « rendre auprès de ma personne. »

On peut douter si, dans les commencemens, Noaill oit pas trop *fait espérer* par ses lettres ur désirée avec tant d'ardeur. Ce qu'il

avoit toujours éprouvé de l'insuffisance des secours auroit dû peut-être lui servir de présage pour l'avenir. Mais il avoit exposé dans plusieurs mémoires les moyens qu'on devoit prendre; il avoit insisté dans toutes ses lettres sur les précautions de la sagesse: et pouvoit-il imaginer que sans fournir ces moyens, sans songer à ces précautions, sans remédier au désordre et au découragement que la misère mettoit dans les troupes; après avoir irrité les Catalans, dont il recommandoit surtout de gagner les cœurs; pouvoit-il imaginer que la cour s'obstinât à suivre un projet qu'elle avoit rendu impossible à exécuter?

Dans une réponse au Roi: « Le hasard, dit-il, « pouvoit me faire réussir; rien n'étoit plus glorieux « pour moi; et les ordres précis de Votre Majesté me « mettoient à couvert de tout ce qui pouvoit arriver. « Mais quand on sert un maître comme vous, et que « j'ai toujours servi avec une passion violente et tout « le désintéressement possible, la conscience, le de- « voir, l'honneur ne permettent pas qu'on abandonne « au gré de la fortune toute seule la gloire de Votre « Majesté et le bien de ses affaires. Mes intentions « sont bonnes; je puis manquer, faute de savoir. »

Les ordres arrivèrent enfin pour séparer les troupes au commencement de novembre. Le temps pressoit, car la disette de fourrages avoit déjà obligé le général d'en renvoyer une partie dans le Roussillon: un régiment n'avoit eu depuis cinq jours que six livres de paille par cheval, et encore manquoit-elle entièrement.

Ainsi finit une campagne d'autant plus glorieuse au maréchal de Noailles par le nombre et la grandeur

de ses succès, que nos armées de Flandre, d'Allemagne, d'Italie, ne remportèrent aucun avantage sur les ennemis. Cependant cette multitude d'hommes frivoles ou méchans qui s'érigent en juges de tout, et qui la plupart ne savent rien faire, le blâma de n'avoir pas pris Barcelone. Il seroit bien à souhaiter, pour l'instruction des hommes, qu'on pût toujours opposer à de pareilles injustices le jugement de quelque illustre personnage, dont l'autorité seule fût capable de fixer l'opinion. C'est dans cette vue que je rapporte une lettre du maréchal de Boufflers (1) au général de Catalogne, datée de Lille le 14 novembre.

« Je ne puis vous exprimer, mon très-cher duc, le « déplaisir que j'ai de n'avoir pu rester assez long- « temps à la cour pour avoir le plaisir de vous y voir « et de vous embrasser. Croyez que j'*ai* entré comme « je le dois dans vos justes peines, et que j'ai ressenti « comme pour moi-même l'injustice du public, qui « par sa malice ordinaire a voulu, pour diminuer « votre gloire de la campagne la plus brillante, la « plus glorieuse et la plus utile qui ait été faite de- « puis long-temps, vous charger du démérite de n'a- « voir pas pris Barcelone, malgré toutes les impossi- « bilités qui s'y montroient, n'y ayant plus même « ombre de vraisemblance que cette entreprise pût « réussir, par tous les obstacles dont elle étoit rem- « plie, et par toutes les choses indispensables qui « vous manquoient. Ce qui vous doit consoler sur « cela, c'est que tous les honnêtes gens vous rendent « la justice que vous méritez, et que, par tout ce

(1) *De Boufflers :* Louis-François, duc de Boufflers, né en 1644, mort à Fontainebleau le 22 août 1711.

« que j'ai pu reconnoître du Roi et de madame de « Maintenon dans le petit voyage que je viens de « faire, Sa Majesté est très-contente de vous, et vous « rend une entière justice.

« Je vous assure que les emplois des généraux sont « beaux, et ont des endroits qui flattent bien agréa- « blement; mais ils en ont d'autres bien douloureux « et bien désagréables, et sont sujets à bien des in- « justices et des mortifications qui les rendent bien « pesans. Il faut cependant prendre le bénéfice avec « les charges, et faire toujours de son mieux. Faites- « moi la justice, mon très-cher duc, de croire que « personne ne prend une plus sincère part que moi « à votre gloire, et à tout ce qui pourra être de votre « satisfaction, et généralement à tout ce qui vous re- « garde, vous respectant comme mon père, et vous « aimant comme mon propre frère. Comptez que « j'aurai ces sentimens pour vous jusqu'au dernier « moment de ma vie. »

A la fin de la lettre, Boufflers se félicite de son bonheur domestique avec une femme chérie et vertueuse que Noailles lui a procurée (1) : il le prie de la confirmer, quand il la verra, dans tous ses bons sentimens, pour qu'elle ne donne pas *la moindre prise à la rage et à la malignité du monde*, et qu'elle puisse être toujours la plus heureuse des femmes, en le rendant le plus heureux des hommes. Faut-il que la corruption des mœurs rende ces sortes d'exemples si remarquables ! Boufflers étoit digne de ne goûter que le bonheur de la vertu.

Noailles, pénétré des mêmes sentimens, ne quitta

(1) La sœur du maréchal de Gramont. (M.)

Parmi ses papiers est un long mémoire présenté au Roi sur cet objet, tel apparemment qu'il l'avoit reçu de Catalogne, mal écrit, mais plein de raisons assez fortes. En voici la substance, qui donnera quelques notions utiles (1) :

« Toute guerre est dispendieuse, et celle d'Italie « l'a été incomparablement plus que celle de Cata- « logne. L'avantage résulte moins du profit que l'on « retire des conquêtes que du tort qu'elles font à « l'ennemi, et de l'impuissance où elles peuvent le « mettre de nuire. Depuis 1640 jusqu'en 1652, la « conquête de cette province, et la conservation des « places que la France y possédoit, furent extrême- « ment utiles, par une diversion qui empêcha les Es- « pagnols de faire ailleurs ce qu'ils projetoient contre « nous, surtout pendant une guerre civile. Les guerres « de Catalogne ont toujours été ruineuses pour l'Es- « pagne, et celle-ci en particulier. Il ne lui reste que « cinq à six mille hommes de pied et trois mille che- « vaux, de quatre-vingt-un mille hommes qu'elle y « a envoyés depuis 1689, outre huit mille étrangers; « et il n'y arrive pas un étranger qui ne lui coûte « cent écus.

« Si les garnisons des places conquises occasionent « de la dépense, elles diminuent les garnisons du « Roussillon et de la Cerdagne; elles vivent dans le « pays ennemi. Les sommes qu'on a tirées de ce pays « sont considérables, quoique perdues en grande « partie pour le Roi. Un officier général a dit qu'un « seul commissaire, qui faisoit la revue en six quar- « tiers différens, avoit six places de quarante sous

(1) Mémoire présenté au Roi le 15 février. (M.)

« chacune à chaque quartier. On ne doit pas s'éton-
« ner que la récolte soit stérile, lorsqu'une foule de
« moissonneurs ne laissent pour le Roi que la per-
« mission de glaner. » (Ces termes du mémoire désignent les exactions faites depuis le départ du maréchal.)

« Que gagnera-t-on à raser les places? On donnera
« aux ennemis vingt lieues de pays à la ronde pour
« élargir leurs troupes, et on nous les ôtera; on leur
« procurera aussi le moyen d'entrer dans le Roussil-
« lon, et on se privera de l'avantage de vivre chez
« eux. On craint qu'ils ne reprennent ces places, où
« les armées de France ont échoué deux ou trois fois
« dans les autres guerres. Mais combien d'années ne
« faudroit-il pas aux Espagnols pour en venir à bout,
« eux qui dans l'espace de six années n'ont pu assié-
« ger Prats-de-Mollo, ni Belver?

« Le fondement de ces timides conseils est surtout
« l'inquiétude que donnent les gens du pays, tous
« les paysans étant armés, et tuant nos soldats jus-
« qu'aux portes de Girone. Ce malheur n'existeroit
« pas, si on les eût traités avec la modération ordi-
« naire. On pourroit encore faire cesser le désordre
« en réprimant ceux qui s'enrichissent aux dépens du
« Roi. Mais enfin est-ce là une raison de raser les
« places? ou plutôt n'en est-ce pas une de les con-
« server, de les fortifier même, pour faire comprendre
« aux Espagnols qu'on veut les garder, s'ils refusent
« encore les propositions de paix? »

Il falloit que la France fût étrangement épuisée pour qu'une pareille question parût douteuse, puisque l'Espagne, manquant de tout, d'hommes et d'argent,

avoit été réduite à demander quelques secours au Portugal. Le maréchal de Noailles pensoit, comme l'auteur de ce mémoire, que les places conquises pouvoient et devoient se conserver. Il ne se figuroit pas l'état des affaires en Catalogne aussi déplorable qu'il le devint en son absence, les officiers aussi indifférens pour le bien public, les troupes aussi déréglées, les concussionnaires aussi dignes d'exécration, les peuples aussi terribles dans le désespoir et la vengeance. Il espéroit qu'on prendroit à la cour des mesures plus efficaces pour atteindre au but où elle aspiroit, et qu'un bon général pourroit du moins arrêter le cours des maux les plus dangereux.

Sa santé ne s'étant point rétablie pendant l'hiver, il demanda instamment un successeur; mais il éprouva que la confiance des rois, si propre à enflammer le zèle ou à flatter l'orgueil des sujets, peut exiger des sacrifices que la nature paroît défendre. Louis XIV l'obligea de reprendre le commandement de l'armée, et se contenta de désigner le duc de Vendôme (1) pour le remplacer en cas de besoin absolu. Sa lettre (du 3 mai) porte : « Vous trouverez ci-joints les ordres nécessaires, que vous ne lui enverrez que quand vous « vous croirez entièrement hors d'état de me servir. « Je souhaite que cette précaution soit superflue, et « que vous puissiez continuer à me rendre en Cata-

(1) *De Vendôme* : Louis-Joseph, duc de Vendôme, général des galères, et généralissime des armées de Sa Majesté, né à Paris le premier juillet 1654, mort à Vinaros, en Espagne, le 11 juin 1712. Il avoit épousé, en 1710, Marie-Anne de Bourbon, fille de Henri-Jules, prince de Condé. Vendôme avoit pour secrétaire le poëte Campistron, et il aimoit deux autres auteurs dramatiques, Brueys et Palaprat.

« logne des services aussi utiles que vous l'avez fait « jusqu'à présent. »

En même temps le Roi écrivit à Vendôme, qui commandoit en Provence : « La santé du duc de Noailles « étant fort mauvaise quand il est parti, et ne sachant « s'il sera en état d'agir pendant la campagne, j'ai cru « qu'il étoit de mon service de lui mettre un paquet « entre les mains, avec ordre de vous l'envoyer par « un courrier, s'il ne peut me rendre les services qui « conviennent dans un aussi grand et aussi impor-« tant poste qu'il occupe. J'ai cru ne pouvoir jeter « les yeux sur personne qui le remplisse mieux que « vous. C'est pourquoi je désire qu'aussitôt que vous « recevrez ce paquet,..... vous partiez sans perdre « de temps pour commander mon armée en Cata-« logne, comme le duc de Noailles fait présentement, « et avec les mêmes pouvoirs qu'il a. Je m'assure que « vous exécuterez ce que je vous ordonne avec au-« tant de plaisir que j'en ai à vous donner en cette « rencontre des marques essentielles de l'estime et « de l'amitié que j'ai pour vous, et de la confiance « que j'ai en votre affection, expérience, zèle et ca-« pacité. »

Muni de cette précaution nécessaire, Noailles se mit en route malgré de violentes douleurs, et arriva le 12 mai à Perpignan. Là, il apprit bientôt en détail tout ce qu'il y avoit de plus affligeant pour un vertueux citoyen et pour un bon général.

On a vu depuis le commencement de la guerre combien il connoissoit la nécessité de ménager les Catalans, toujours prêts à secouer le joug de l'Espag[illegible]ple remuant, courageux, très-jaloux de

ses libertés, désirant la domination française, moins par envie de servir la France que par l'espoir d'être garanti de l'oppression. Traités avec douceur jusqu'à la dernière campagne, au point de continuer tranquillement leur commerce, loin de prendre les armes contre nous, ils s'étoient montrés favorables à nos entreprises. Mais dès que les troupes mécontentes, faute d'argent et de secours, brisèrent le frein de la discipline, se livrèrent à la licence, au pillage et aux profanations, leur bonne volonté se changea en haine, et leur haine éclata avec fureur.

Pendant la campagne, le mal avoit été assez grand pour que le général victorieux ne pût y remédier, et ce fut un des principaux obstacles à ses projets sur Barcelone. On y mit le comble après son départ de l'armée. L'esprit de rapine s'empara des officiers comme des soldats : on leva des contributions exorbitantes, non pour l'intérêt du Roi, mais par avidité personnelle ; et peut-être les sentimens de Barbezieux, qui devoient être connus, augmentèrent la dureté naturelle des exacteurs. Plus ce peuple montroit d'animosité, plus on l'irrita par tous les excès imaginables : les femmes violées, les églises pillées, ranimoient sans cesse la vengeance.

Le marquis de Saint-Sylvestre, lieutenant général, et surtout le nouvel intendant, sembloient avoir conspiré pour la ruine de ceux d'Aulot en particulier. On les menaça, au sujet de la capitation, de ne pas laisser dans cette ville pierre sur pierre. Vieillards, femmes, enfans, résolurent de se sauver à Barcelone : les autres s'assemblèrent en corps, se joignirent aux miquelets espagnols, battirent en plusieurs rencontres

les partis que l'on envoyoit contre eux, prirent plus de deux mille hommes des meilleures troupes, et devinrent si audacieux, que nulle entreprise ne les effrayoit.

Un mot du marquis de Castanaga, général de l'armée d'Espagne, exprime mieux que toutes les descriptions les effets d'une conduite si odieuse : « Quand « le Roi mon maître, disoit-il, m'auroit envoyé trente « millions, je n'aurois pu lui rendre d'aussi grands « services que l'ont fait les officiers qui ont com-« mandé les troupes de France pendant l'hiver. »

C'est de quoi le maréchal de Noailles ne fut que trop bien instruit lorsqu'il arriva en Roussillon : il manda au Roi (13 mai) qu'il étoit presque impossible de raccommoder les choses, tant on les avoit *gâtées*; que si l'on avoit voulu seconder les desseins de l'ennemi, on n'auroit pu y réussir plus complétement; qu'Ostalrich et Castel-Follit étoient en péril, pressés, non par la force, mais par le manque de vivres; que les troupes ayant été battues pendant l'hiver en dix ou douze rencontres, et battues par des paysans, avoient perdu le courage; enfin que les ennemis avoient autant de supériorité qu'on en avoit eu sur eux auparavant; qu'il alloit envoyer un convoi à Ostalrich, et qu'il comptoit marcher bientôt à Figuières, dans la vue de disposer un secours pour Castel-Follit, si l'on ne manquoit pas de temps.

L'état de ces deux places ne pouvoit être plus fâcheux. Vaussay, commandant d'Ostalrich, et bon officier, écrivit le 15 mai au général : « Il y a deux mois « que cette garnison ne vit que de pain et d'eau; les « officiers n'en sont pas plus exempts que les soldats.

« Le sel manque présentement : il n'y a pas seule-
« ment de lumières pour les corps-de-garde. Je n'au-
« rai du pain que pour le 22. » Le commandant de Castel-Follit marquoit la même chose ; « Tous les « officiers et moi sommes réduits au pain de muni-« tion, et à l'eau. Nous n'avons du pain que pour le « 24, après quoi il ne nous reste absolument rien. » Les soldats murmuroient, les désertions devenoient plus fréquentes ; et l'ennemi, informé de tout, attendoit le moment de saisir sa proie.

Il y a tout lieu de croire que si Noailles avoit pu se mettre à la tête de l'armée, les choses eussent en grande partie changé de face, et qu'il eût exécuté ce qu'il jugeoit utile d'entreprendre. Mais des douleurs de rhumatisme, si violentes qu'elles ressembloient à des accidens de colique néphrétique, le mirent hors d'état de suivre son zèle. La conduite de plusieurs officiers généraux lui inspiroit peu de confiance : il falloit néanmoins leur abandonner l'exécution. Craignant qu'on ne débutât mal (ce qui est toujours si dangereux à la guerre), il donna ses ordres avec toutes les précautions de la prudence ; mais la bonne volonté ne se donne point.

Ravitailler Ostalrich et porter du secours à Castel-Follit, c'étoit ce qu'il y avoit de plus pressant. Le marquis de Saint-Sylvestre marcha d'abord, avec un convoi de vivres, vers la première de ces deux places. On ne rencontra aucun obstacle, quoique les ennemis voulussent s'opposer à l'entreprise. Le convoi entra le 20 dans la place, sans que le corps qui l'escortoit eût tiré un coup. Au retour, l'arrière-garde fut attaquée avec une audace insolente par les mi-

quelets, au nombre d'environ quatre mille, et par cinq escadrons de cavalerie. Dillon la commandoit : ce colonel irlandais disposa si bien les troupes, que l'ennemi, loin de pouvoir l'entamer, fut mis en fuite.

De grandes pluies ayant retardé et fatigué les troupes, elles ne marchèrent que le 26 à Bazalu, où le corps qui étoit à Figuières devoit les joindre. De là, Saint-Sylvestre avoit ordre de les conduire à Castel-Follit. Malheureusement il vouloit, ainsi que d'autres officiers généraux, qu'on rasât cette place, et même Ostalrich. Entêté de ses opinions, auteur d'une partie des maux qu'on avoit vus se multiplier depuis quelques mois, il n'étoit rien moins que disposé à une prompte et fidèle obéissance. Il demanda un ordre par écrit. Le maréchal le donna, écrivit au Roi (27 mai) l'état des choses, et lui envoya un mémoire sur les raisons qu'on avoit de garder Castel-Follit.

La principale étoit l'insolence des peuples du pays : eux seuls avoient remporté tous les avantages dont l'ennemi se glorifioit. « Si on rase cette place, ils se « croiront sûrs de réussir dans toutes leurs entre- « prises ; et on n'aura plus d'espérance de les ramener, « parce qu'ils n'auront plus rien à craindre. Peut-être « oseront-ils attaquer Prats-de-Mollo, encore moins « facile à secourir ; peut-être les miquelets inonde- « ront-ils le Roussillon. Castel-Follit ne sauroit être « rasé en deux jours qu'imparfaitement, à cause de « sa situation escarpée tout à l'entour : les ennemis « s'y fortifieroient dès le lendemain, s'ils vouloient. « Mais qu'on munisse la place de toutes les choses « néce[illegible]e n'aura point de siége à redouter,

« parce qu'ils ne peuvent y conduire du canon, ni « avoir une armée assez nombreuse pour cette entre-« prise. »

Que ces raisons fussent décisives ou non, le marquis de Saint-Sylvestre auroit exécuté les ordres de son général, si le devoir avoit été son unique règle. Toute sa conduite fut pleine d'une négligence inexcusable. Il trouva des moyens de retardement, et il n'arriva que le 28. Après avoir chassé les ennemis de plusieurs postes jusqu'à la portée du canon de Castel-Follit, il auroit dû faire passer des troupes de l'autre côté du Ter, où ils étoient en plus grand nombre : ces miquelets, ces paysans (car ce n'étoit pas autre chose), n'auroient osé y attendre des troupes réglées. Il ne le fit point. Les ennemis, profitant de sa faute, se retranchèrent toute la nuit avec des abattis d'arbres, et entrelacèrent des branches soutenues par des pieux, pour fermer jusqu'aux plus petits passages.

Une faute plus étrange fut de ne pas occuper les hauteurs qui règnent le long d'un défilé par où devoit passer le convoi. Quoiqu'on l'eût fait partir trop tard de quelques heures (autre faute essentielle), il étoit sur le point d'entrer dans la place : quatre compagnies de l'avant-garde y entrèrent même la nuit du 27. Mais à la pointe du jour l'ennemi s'aperçut que les hauteurs étoient libres, descendit de la montagne, saisit les passages, tua des muletiers et des mulets, mit le convoi en désordre. On envoya des troupes, qui, mal postées et embarrassées par les mulets, tirèrent beaucoup de loin, avec peu d'avantage et peu de perte. Saint-Sylvestre tint conseil, et leur donna ordre de se retirer, sans rien faire de plus. Environ

cent vingt mulets chargés de farine étoient entrés dans la place : ce fut tout le fruit de l'expédition.

Le maréchal de Noailles, très-affligé de ce qu'on avoit si mal réussi, exposa au Roi (premier juin) avec modération ses sujets de plainte : « Je veux croire « que M. de Saint-Sylvestre et tous les autres y ont « fait de leur mieux : il n'est cependant pas ordi- « naire que l'on fasse marcher un convoi à la tête des « troupes sans avoir envoyé auparavant reconnoître « les passages, et s'en rendre maître pour favoriser « sa marche. A la vérité j'eus peur : on me demanda « un ordre par écrit pour secourir cette place; mais « le temps pressoit, et il n'en falloit pas perdre. »

Il ajoute qu'à cause de l'éloignement des vivres, on ne pourroit plus tenter de ravitailler Castel-Follit; qu'il sera très-difficile d'en faire passer à Girone, où il en restoit trop peu; que les embarras se multiplient de tous côtés; qu'on n'a point assez de troupes pour conserver tant de pays, et que c'est un grand inconvénient; qu'il appréhende encore davantage celui de sa maladie; enfin qu'il se reproche quelquefois de ne s'être pas encore servi de ses ordres pour un successeur.

Pour surcroît de mal, le munitionnaire envoyoit fort peu de fonds, les lettres de change étoient presque toutes protestées, les voitures manquoient, faute de paiement; ce qui forçoit à ne pas s'éloigner des lieux où étoient les vivres, et à consommer les fourrages qu'on auroit dû réserver pour la fin de la campagne. « Si vous ne faites venir des avoines pour le « mois d'août, écrivoit le maréchal à Barbezieux « (premier juin), vous aurez le chagrin de voir périr

« entièrement la cavalerie, ce pays-ci n'étant point « comme les autres : les événemens qui sont arrivés « cet hiver ne le font que trop connoître. » On reçut enfin une voiture d'argent pour les vivres.

Quoique cette campagne n'annonçât rien de satisfaisant, Noailles désiroit toujours, et avoit espéré jusqu'alors, de se mettre à la tête de l'armée. Mais ses douleurs augmentant, et les médecins assurant qu'il ne seroit point en état d'agir quand même il pourroit dans quelque temps monter à cheval, il dépêcha un courrier au duc de Vendôme, pour le prier de venir incessamment prendre sa place. Il manda au Roi (4 juin) qu'il ne l'auroit pas fait si tôt, sans la nécessité indispensable qu'il y eût un homme de poids et de capacité « pour empêcher les mauvais discours, « et prendre les bons partis. » Il voyoit avec douleur que Saint-Sylvestre se comportoit mal, qu'il désespéroit de tout, exposoit infidèlement l'état des choses, et ne faisoit point de cas *des conseils, des avis, ni des ordres*. Dans des conjonctures si fâcheuses, le défaut de subordination pouvoit être pire que tout le reste.

Vendôme arriva le 12 juin à Perpignan. Il y trouva Noailles aussi zélé pour le succès de la campagne, que si la gloire avoit dû lui en revenir. Il eut avec lui deux conférences de six heures, qui le mirent au fait de ce qu'il importoit le plus de savoir. Les officiers généraux, dans une espèce de conseil de guerre dont je vais parler, avoient montré une pusillanimité désespérante; et, sans un général tel que Vendôme, la réputation des armes françaises étoit menacée d'une grande flétrissure.

« Je le vois, écrit Noailles au Roi (13 juin), dans
« des dispositions et des sentimens bien opposés à
« ceux des officiers généraux de votre armée. J'avoue
« qu'avec le chagrin que me cause mon mal, en me
« mettant hors d'état de vous servir, celui de l'étrange
« prévention de ces messieurs m'en causoit un bien
« plus grand, quoique les ennemis aient moins de
« troupes qu'ils n'en ont encore eu, etc. » Il envoyoit
le procès-verbal de leur délibération, daté du camp
de Pontous le 9 juin. En voici l'objet :

Le maréchal avoit lui-même fait prier les officiers généraux, après l'affaire de Castel-Follit, de délibérer sur l'état actuel des choses, afin qu'il pût de son côté prendre les mesures convenables. On commença par agiter s'il étoit à propos d'évacuer Ostalrich, et de quelle manière. Tous opinèrent qu'il falloit l'évacuer : la plupart, qu'il falloit prêter la main à la garnison, et favoriser sa retraite; quelques-uns, qu'il y auroit trop de risque à l'entreprendre, et que le gouverneur devoit tâcher d'obtenir une capitulation avantageuse. Quant à Castel-Follit, le sentiment unanime fut qu'on avertît le gouverneur de capituler, pour sortir comme il pourroit; et cela incessamment, afin de ne pas attendre que ses vivres fussent consommés. Palamos étant muni jusqu'au 15 octobre, et les ennemis ne pouvant plus tenir la mer en ce temps-là, on jugea que le Roi seroit toujours maître de raser cette place quand il le jugeroit à propos. A l'égard de Girone, tous convinrent de repré-
maréchal les grandes difficultés qu'il y au-
soutenir, attendu qu'il y faudroit pour une
vivres, d'argent, de fourrages, avec un

gros corps de cavalerie et d'infanterie; sans quoi il seroit impossible de maîtriser le pays, et de communiquer avec le Roussillon. L'intendant joignit au procès-verbal un état des munitions qu'il prétendoit nécessaires, état enflé, et qui sembloit rendre impossible cet approvisionnement.

Ainsi les officiers généraux ne concevoient pas même, ou affectoient de ne pas croire, qu'on pût montrer de la vigueur, et se défendre contre une armée de paysans; qu'on pût du moins retirer honorablement les garnisons, et raser les places si les besoins l'exigeoient. Le chagrin qu'en avoit le maréchal augmenta sans doute les douleurs de sa maladie. Il savoit, écrivit-il au Roi (15 juin), qu'il y avoit dans Girone plus de farine qu'on n'en pourroit consommer en six mois. Il insiste en particulier sur les torts de Saint-Sylvestre, assurant qu'il lui pardonne les offenses personnelles, mais qu'il souffre impatiemment ce qui est contraire au bien du service. Il se félicite de n'avoir plus rien à démêler avec des gens qui ont commis tant de fautes essentielles.

La plus grave certainement étoit d'avoir tiré du pays de grosses sommes pour eux-mêmes, tandis que les besoins de l'armée et de l'Etat devenoient toujours plus pressans. Quel exemple pour les troupes! et comment tout n'auroit-il pas empiré?

Nous avons un journal du reste de cette campagne, écrit par le comte d'Ayen, qui commandoit déjà en second une brigade de cavalerie. Le style en est plus précis et meilleur que celui de son père : on y voit un talent prématuré, soit pour le cabinet, soit pour

les armes, présage des glorieux travaux de sa vie. Ce journal contient quelques faits intéressans.

Le duc de Vendôme, après avoir été vingt-deux jours à Cervia, en partit le 5 juillet pour aller à Bagnoles, et de là se porter sur Castel-Follit. Il alla lui-même reconnoître les chemins, il chassa les ennemis de poste en poste : toutes les attaques réussirent ; la communication avec Castel-Follit fut bientôt ouverte ; et l'on commença le 8 à raser la place, expédition qui dura quatre à cinq jours. Ce début étoit humiliant pour les officiers généraux, après l'entreprise manquée du convoi, et la décision timide du conseil de guerre. Ce qu'ils avoient jugé impossible se fit avec une sorte de facilité.

Il fut encore plus facile de s'avancer jusqu'à Ostalrich. On y arriva le 17 sans aucune opposition, quoique les ennemis ne fussent qu'à une petite lieue au-delà. On mit dix jours à raser la place, et ils laissèrent faire tranquillement. Sans doute le maréchal de Noailles jugeoit alors, comme son successeur, qu'on devoit raser ce que le manque de troupes et de vivres empêchoit de conserver.

Vendôme lui fit part de ses opérations par une lettre du 23, où il dit : « Les miquelets ne paroissent « plus que de loin, et je ne crois pas que, du reste « de la campagne, les ennemis puissent être à portée « de moi. Je puis vous assurer que la supériorité est « entièrement regagnée de notre côté. Ils ont grand' « peur que je ne marche à eux ; mais mes vivres m'en « empêchent. M. de Castanaga, de sa fenêtre, a le « plaisir de voir sauter Ostalrich. » Ainsi les Français reprenoient cou[illegible] l'insolence des ennemis étoit

réprimée : la présence de Vendôme changeoit la face des affaires.

« M. le comte d'Ayen, ajoutoit-il à la fin de sa « lettre, fut détaché avant-hier avec quatre cents « chevaux et deux cents hommes de pied pour aller « chercher un convoi à Girone. On ne peut s'ac- « quitter mieux qu'il l'a fait d'une pareille commis- « sion : je vous assure qu'on ne peut s'appliquer plus « qu'il le fait, et que je n'ai pas vu un homme de « son âge plus poli ni plus aimable qu'il l'est. » Heureux celui qui, dans sa jeunesse, mérite et reçoit les louanges d'un grand homme ! rien n'est plus propre à développer le germe des talens et des vertus.

Après toutes les preuves de la mauvaise volonté des Catalans, Vendôme crut qu'il falloit quelque exemple de rigueur. Tordères et Blanès furent livrés au pillage, pour avoir donné des secours à l'ennemi. La punition eût été plus équitable, si l'on n'avoit pas provoqué la haine de ce peuple en l'opprimant.

Vers la mi-août, temps où les chaleurs et les maladies font tant de ravages, on prit des quartiers, selon la coutume ; mais on n'y fut pas tranquille longtemps. Le 26, arriva devant Palamos l'armée navale des confédérés, composée de quarante-quatre vaisseaux de ligne, douze frégates, dix galiotes à bombes, et de plusieurs bâtimens de charge, sans compter vingt-deux galères. L'armée de terre du vice-roi s'avança bientôt. Un régiment hollandais et deux régimens anglais débarquèrent pour la renforcer, et la place fut investie.

Le duc de Vendôme fit rassembler ses troupes à

Pals, dans le dessein d'attaquer l'ennemi. Il s'avança jusqu'à la portée du canon : il reconnut que ses forces étoient trop inférieures pour hasarder une bataille en des conjonctures si critiques; et les deux armées ayant été deux jours en présence, il retourna camper à Pals.

Palamos fut attaqué et défendu avec vigueur. Avant l'ouverture de la tranchée, dix galiotes y jetèrent en un jour environ deux mille quatre cents bombes, qui tuèrent presque tous les boulangers, et endommagèrent tellement les maisons, qu'à peine en resta-t-il une de logeable.

Cependant après cinq jours de tranchée ouverte les ennemis levèrent le siége : on en fut informé par des déserteurs le 27 août, à deux heures après minuit. Les troupes anglaises et hollandaises s'étoient déjà embarquées la veille, sur l'avis que la flotte française étoit en mer.

Dans l'Abrégé chronologique de l'Histoire de France, ouvrage d'ailleurs si exact, il est dit que le duc de Vendôme *fit lever le siége de Palamos le 25 août*. Cette erreur paroît d'autant plus remarquable, que Vendôme demeura campé jusques à la fin du siége. Il vouloit se retirer au-delà du Ter, en cas que l'ennemi vînt l'attaquer, et il avoit pris toutes ses mesures pour cela. Du reste, sa campagne doit être mise au nombre de celles où un grand général rétablit des affaires presque désespérées.

Revenons au maréchal de Noailles, plus à plaindre par l'interruption de ses services que par la douloureuse maladie qui les avoit suspendus. La lettre qu'il reçut du Roi, après lui avoir annoncé qu'il remettoit

le commandement à Vendôme, étoit une nouvelle preuve de l'estime et de la confiance qu'il méritoit. Louis XIV lui marqua de sa propre main (8 juin): « Puisque vous n'êtes plus en état de servir (dont je « suis très-fâché), vous pouvez revenir quand votre « santé vous le permettra. Je crois que le plus tôt « sera le meilleur; et vous trouverez ici plus de sou- « lagement, et de plus habiles gens pour vous traiter, « qu'ailleurs. Je ne doute pas que vous n'ayez in- « struit le duc de Vendôme de l'état de toutes choses, « et que vous ne l'ayez entretenu de ce que vous « croyez possible de faire dans la suite de la cam- « pagne. Il ne me reste qu'à souhaiter de vous voir « bientôt, pour vous faire connoître la satisfaction « que j'ai de vos services, et l'estime et l'amitié que « j'ai pour vous. »

Ces témoignages glorieux, soutenus par toutes les marques extérieures d'affection, ne fermèrent point la bouche à l'envie et à la méchanceté. Les ennemis de Noailles rejetèrent sur lui les désordres commis en Catalogne, par lesquels on avoit rendu furieux contre la France un peuple auparavant favorable à nos entreprises. Peut-être les officiers abusèrent-ils quelquefois de la douceur du maréchal : mais son aversion pour ces désordres, son zèle pour la discipline, et la manière dont il l'avoit maintenue jusqu'alors, enfin ses lettres au Roi et au ministre, ne laissent aucun doute sur la véritable cause du mal. La misère conduisit l'armée à la licence; quelques-uns des principaux officiers devinrent, par un honteux intérêt, les fauteurs de tous les excès du soldat. On rappela de Catalogne le marquis de Saint-Syl-

vestre : punition légère d'une fort mauvaise conduite.

La nomination de l'évêque de Châlons-sur-Marne, Louis-Antoine de Noailles (1), à l'archevêché de Paris, fut moins une preuve du crédit de son frère que de l'ascendant des vertus épiscopales, relevées par la science, la modestie et la douceur, comme par l'éclat d'un grand nom. Evêque de Cahors en 1680, il avoit été nommé, sans aucune sollicitation de sa famille, à l'évêché de Châlons. Son frère ne dissimula point au Roi qu'on craignoit qu'il ne refusât. « S'il « refuse, dit Louis XIV, je crains qu'il n'y ait quel-« que chose qui tende à la nouveauté. » (C'est ce que le duc écrivoit le 22 juin à la duchesse sa mère.) Il n'accepta que par des motifs de zèle et de sagesse. Il ambitionnoit encore moins le siége de Paris, lorsque le choix du prince l'y éleva. « Si j'avois connu « un homme plus digne de cette place, dit Louis, « l'évêque de Châlons ne l'auroit pas eue. » Louis ne se trompoit pas, et crut depuis s'être trompé.

Dans la suite de nos Mémoires, nous aurons à parler des persécutions qu'essuya l'illustre archevêque, protecteur d'un livre dont il étoit édifié, mais dont on fit un sujet de troubles et de scandales; noirci dans l'esprit du Roi par le soupçon de jansénisme; en guerre avec un parti puissant, dont le zèle s'armoit des bulles de Rome et du glaive de l'autorité royale; presque toujours détourné, par le délire de

(1) *Louis-Antoine de Noailles :* Né le 27 mai 1651. Il fut nommé évêque de Cahors en 1679, de Châlons en 1680, archevêque de Paris en 1695, cardinal en 1700, et mourut en 1729. Il eut pour successeur sur le siége de Châlons, en 1695, son frère Gaston-Jean-Baptiste de Noailles, né le 7 juillet 1669, mort le 15 septembre 1720.

son siècle, des objets les plus dignes de ses travaux : exemple célèbre des malheurs que l'esprit de controverse, quand il passe les justes bornes, peut causer à l'Eglise et à l'Etat.

Quoique le maréchal de Noailles parût être dans l'inaction, il ne perdoit pas de vue les intérêts politiques de la couronne. Il entretenoit à Madrid des correspondances secrètes pour être instruit de ce qui se passoit dans cette cour, où la paix trouvoit tant d'obstacles, malgré la foiblesse extrême de l'Espagne, et où l'on s'occupoit déjà de la grande succession que les puissances de l'Europe dévoroient des yeux. Ces correspondances nous fournissent quelques particularités dignes de l'histoire.

Le malheureux Charles II (1), incapable de tout par la petitesse de son esprit, menacé d'une mort prochaine, sans espérance de postérité, étoit en proie aux intrigues de sa mère et de sa femme, dont la haine mutuelle déchiroit son cœur et sa cour. La Reine mère, princesse d'Autriche, avoit long-temps gouverné, ou plutôt affoibli de plus en plus, la monarchie. Pour traverser le crédit de la jeune Reine, princesse palatine, et sœur de l'Impératrice, elle s'efforçoit de faire adopter au Roi le prince de Bavière, encore enfant. Sa rivale ne s'endormoit point, employoit contre elle tout l'ascendant qu'elle pouvoit prendre, éloignoit avec soin ses partisans et ses créa-

(1) *Charles* II : Il avoit épousé en premières noces, le 31 août 1679, Marie-Louise d'Orléans, fille de Philippe, frère unique de Louis XIV, née le 27 mars 1662, morte à Madrid le 12 février 1689 ; et en secondes noces Marie-Anne de Bavière, princesse de Neubourg. Avec Charles II finit la branche aînée de la maison d'Autriche, qui régnoit en Espagne.

tures. Le duc de Montalto, un des plus considérables, reçut un ordre secret de ne plus paroître.

Charles étant tombé malade, la Reine mère saisit l'occasion de lui parler, insista sur la nécessité de choisir un héritier, sur les raisons de préférer le prince de Bavière. « Je ne suis point en état d'y penser, ré« pondit le Roi; vous pouvez le proposer vous-même « au conseil. » Elle se préparoit à le faire, lorsqu'elle apprit que la plupart des conseillers s'expliquoient contre son projet d'adoption : ils disoient qu'on ne pouvoit donner atteinte aux droits du Dauphin; que la renonciation de sa mère étoit nulle; que les lois défendoient de rien aliéner de ce qui appartenoit à la couronne, et à plus forte raison ne permettoient pas d'y renoncer. Ce raisonnement, juste ou non, annonçoit dès l'an 1695 les dispositions des Espagnols en faveur d'un prince français.

La Reine mère en fut frappée, et ne se déclara ni pour ni contre, de peur de s'attirer des ennemis. Elle paroissoit oublier le sang d'Autriche, parce que la jeune Reine étoit dévouée à la cour impériale. Son ambition étoit de dominer : elle en cherchoit toujours les moyens avec ses confidens. L'amirante de Castille, dont elle prenoit surtout les conseils, craignoit si fort d'être soupçonné de se mêler des affaires, qu'il affecta de composer des poésies pour une dame dont il étoit amoureux, et qui avoit pris le voile dans un couvent.

Cependant les espérances s'évanouissoient du côté de la Catalogne; on craignoit la prise de Ceuta, pressée par les Maures; la flotte de l'amiral Russel, attaquée par les maladies, devenoit une ressource légère,

et l'on regardoit ses grands vaisseaux comme des corps sans ame. Ces raisons, la mauvaise santé du Roi, et l'épuisement de la monarchie, faisoient désirer la paix. Elles augmentoient le désir de voir un Fils de France appelé à la succession, parce que si le choix venoit à tomber sur le prince de Bavière, il en naîtroit probablement des guerres interminables. Mais comment l'emporter sur le parti de la Reine, qui souffloit le feu de la guerre, et ne respiroit que pour la maison d'Autriche?

Un Allemand, le baron de Perlips, étoit en faveur auprès d'elle. On imagina que si la femme de ce baron parvenoit à la gouverner, on gagneroit aisément cette favorite, très-avide de présens et de richesses; qu'alors elle pourroit insinuer à la Reine que le Roi dépérissant chaque jour, ce seroit travailler pour ses propres intérêts que de le décider pour le Dauphin; que ce prince, appelé à la couronne par son crédit, la rendroit heureuse, et peut-être l'épouseroit. Une espérance si flatteuse étoit propre à faire de vives impressions sur une princesse intéressée, dont le sort paroissoit fort incertain.

Le correspondant du maréchal de Noailles, après lui avoir communiqué ces réflexions, ajoute (28 septembre): « Que hasarde-t-on par des démarches « sourdes? J'ai un ami qui a toute l'autorité qu'il faut « pour les faire quand on voudra. »

Mais la Reine tendoit à son but, et détermina le monarque. Il se tint un grand conseil, où la succession fut réglée. L'archiduc Joseph, roi des Romains, devoit être l'héritier présomptif de la couronne d'Espagne, et céder à Charles son frère tous ses droits,

tant sur les biens de l'Empereur que sur l'Empire : on destinoit la Bourgogne au roi de France, la Flandre espagnole au prince de Bavière, et le Milanais au duc de Savoie. L'empereur Léopold, à qui on dépêcha un courrier pour lui faire part de ces dispositions et pour demander son avis, approuva entièrement le projet, et répondit qu'il falloit prendre les meilleurs moyens pour l'effectuer.

La cour de Madrid vouloit faire de ces arrangemens la base du traité de paix avec la France. On doutoit que Louis XIV y consentît; mais la nouvelle de la prise de Namur par le roi Guillaume, expédition encore plus glorieuse que celle de Louis en 1692, inspira une telle confiance, que l'on se crut en état de donner la loi : on ne parla plus que de guerre, que de victoires prochaines, pour forcer le roi de France à la recevoir.

Ce n'étoit pas le sentiment des politiques judicieux : ils pensoient que, supposé même que Louis XIV et le Dauphin renonçassent à la succession, le duc de Bourgogne voudroit soutenir un jour des droits inaliénables. Dans la crainte que, la guerre venant à s'allumer après la mort du roi Charles, les Anglais n'en profitassent pour enlever à la monarchie ses possessions d'Amérique, ils désiroient fort un accommodement qui pût prévenir de nouveaux malheurs.

Enivrée de ses chimères, la cour de Madrid ne ménagea point en ce moment un des alliés les plus utiles à la confédération. Le duc de Savoie sollicitoit par le comte de Vernon, son envoyé extraordinaire, différentes choses qu'on lui refusa toutes durement. Vernon, [illegible] ir, dit tout haut que puisqu'on

avoit si peu d'égards pour son maître, ce prince prendroit ailleurs des mesures où il trouveroit mieux son avantage. C'étoit une annonce de ce qui arriva l'année suivante. Louis XIV gagna le duc de Savoie en le prenant par l'intérêt, et dès-lors la ligue d'Ausbourg n'eut presque plus de consistance.

Il arrivoit toujours quelques scènes où l'animosité des deux princesses éclatoit de manière à troubler l'Etat. Les nouvelles fâcheuses qu'on vouloit cacher, la Reine mère en répandoit le bruit par ses créatures; elle s'appliquoit à traverser toutes les résolutions de la cour : tantôt elle fatiguoit le Roi de ses plaintes, tantôt elle l'attendrissoit par ses larmes. Mais l'imbécille Charles ne pouvoit résister aux caprices d'une épouse altière qui le gourmandoit avec hauteur, et qui le faisoit trembler quand elle ne le persuadoit pas : elle bravoit la jalousie des Espagnols; elle s'efforçoit de procurer les premières places à des Allemands, moyen infaillible de s'attirer plus de haine que de crédit.

Le prince de Darmstadt, son parent et son favori, employé sous Castanaga dans l'armée de Catalogne, s'étant retiré avec les troupes, sans ordre et même contre l'ordre du général, plusieurs membres du conseil représentèrent qu'il méritoit la mort, et qu'on avoit besoin d'un exemple. Cette affaire donna lieu à la Reine de signaler sa hardiesse.

On dépêche un courrier pour la Catalogne, porteur des ordres du Roi et de la décision de son conseil au sujet de la querelle de Castanaga et du prince allemand. Six hommes masqués arrêtent ce courrier dans Madrid même, et lui enlèvent son paquet,

sans lui faire d'ailleurs aucun mal. Chacun voit que c'est un coup de la Reine; chacun est persuadé que, pour savoir des choses qu'on lui cachoit, elle n'a pas craint de commettre une violence si criminelle. Le Roi seul, trop aveugle pour s'en douter, indigné de l'entreprise, veut qu'on cherche les coupables, et promet quatre mille pistoles à qui les découvrira. Mais qui eût osé nommer la Reine? Elle fit si bien par ses intrigues, que la faveur du prince de Darmstadt s'accrut toujours, loin de déchoir. Les Espagnols n'en furent que plus irrités contre elle.

Telle étoit la cour d'Espagne à la fin de 1695, temps où finit la correspondance dont j'ai tiré ces détails. La plupart des grands, tous les hommes sages, désiroient ardemment la paix. Si la France épuisée en avoit besoin, que devoit-ce être de l'Espagne presque anéantie? Cependant la guerre continua, parce que la Reine et l'Autriche le voulurent.

Nous ne dirons qu'un mot des deux campagnes qui la terminèrent. Vendôme commanda en Catalogne. On lui opposa un nouveau général espagnol, don Francisco de Velasco, qu'on croyoit sans doute plus habile que les précédens. Il battit ce général près d'Ostalrich en 1696. L'année suivante [1697], il assiégea Barcelone, que le comte d'Estrées et le bailli de Noailles investissoient par mer. Velasco vint au secours avec des forces supérieures; mais il eut l'imprudence de les diviser. Vendôme, après l'avoir surpris dans ses deux camps, et mis en déroute, trouva néanmoins [illegible] une résistance vive et opiniâtre. Le prince [illegible] adt, qui commandoit dans la

ville, ne la rendit qu'après cinquante-deux jours de tranchée ouverte, le 10 août.

Qu'on se rappelle les instances de Louis XIV pour le siége de Barcelone, à la fin d'une campagne où plusieurs grandes expéditions avoient affoibli l'armée, déjà trop foible par elle-même, manquant de tout, et exposée à la fureur des Catalans; qu'on examine aussi ce que la prise de cette place coûta de temps et d'efforts, en 1714, au maréchal de Berwick; et l'on jugera si le maréchal de Noailles pouvoit en honneur céder aux sollicitations du Roi. La complaisance auroit été une trahison.

Cette conquête procura enfin la paix : on la conclut à Ryswick, en septembre 1697. Louis XIV rendit toutes les places conquises pendant la guerre. Les uns vantèrent, les autres blâmèrent sa modération, et quelques-uns l'attribuèrent à ses vues politiques sur l'Espagne. Mais ceux qui connoissoient l'état des finances pouvoient-ils douter qu'on ne fût trop heureux de poser les armes, en sacrifiant ce qu'il étoit impossible de garder?

Depuis le traité de Ryswick, la cour de Madrid attira plus que jamais l'attention de l'Europe. Les correspondans du maréchal de Noailles lui rendoient compte de ce qu'ils découvroient, entre autres le chevalier de La Haie, qui avoit été son aide de camp, et qui étoit allé servir en Espagne, afin de savoir comment les Espagnols faisoient la guerre avec les Maures. Nous voyons par leurs lettres combien la maison de France devoit se défier de cette cour, quelque penchant que montrassent la plupart des Es-

pagnols à la servir, préférablement à ses concurrens.

La mère de Charles II ne vivoit plus. Sa femme le gouvernoit à son gré, moins comme un mari foible que comme un enfant timide.

Un confesseur allemand, le comte d'Oropeza, qu'elle avoit fait rappeler au ministère, l'amirante, qu'elle avoit gagné, réglèrent tout, en se conformant à ses vues; et le Roi, qu'elle ne quittoit pas un instant, étoit le jouet de ses caprices. La cour de Vienne régnoit en quelque sorte, ce gouvernement lui étant presque vendu.

Quelque invétérée que fût l'antipathie des deux nations, le peuple espagnol désiroit de voir la couronne passer sur la tête d'un prince français. Ecrasé par la dernière guerre, il ne voyoit que ce moyen pour en éviter une nouvelle, ou du moins pour être en état de la soutenir. Et d'ailleurs il étoit las sans doute de la domination autrichienne, sous laquelle une si puissante monarchie perdoit, depuis plus d'un siècle, sa gloire, ses forces et son opulence. La haine contre les Allemands prévenoit en faveur des Français, au point qu'on faisoit hautement l'éloge de ceux-ci et la satire de ceux-là.

Un habile ambassadeur de Louis XIV, le marquis (depuis duc) d'Harcourt, ménagea les esprits avec tant de dextérité, que le parti de la France gagna beaucoup par l'estime qu'il inspiroit. On connoît la dévotion des Espagnols : la politique pouvoit les prendre aussi par cet endroit. Le comte d'Estrées, se trouvant à Cadix avec une escadre, [illegible] l'occasion de l[illegible]. Pendant je ne sais quel[illegible]nie où un[illegible]e marbre étoit portée [illegible]on, il

rangea en haie ses vaisseaux, et tous les navires marchands; il la salua de tout le canon et de la mousqueterie : ce qui fit un effet merveilleux sur l'esprit du peuple, dit le chevalier de La Haie dans sa lettre.

La cour n'ignoroit pas les sentimens de la nation. Manquant de troupes, de chevaux, de vaisseaux, de munitions et d'argent, elle craignoit une nouvelle guerre avec la France, d'autant plus qu'il faudroit en ce cas forcer le peuple à prendre les armes. Pour régler ses démarches, elle attendoit la résolution des puissances du Nord, qu'on disoit prêtes à former une ligue contre les desseins de la cour de Versailles.

Effectivement le roi Guillaume, ce grand promoteur de ce qu'on appeloit l'équilibre de l'Europe, cherchoit les moyens d'empêcher la réunion des deux monarchies; mais Louis XIV se prêtoit à ses vues, et lui fit même les premières propositions. On apprit bientôt avec une extrême surprise le traité de partage, signé à La Haye le 11 octobre 1698, pour le démembrement des Etats de Charles II après sa mort. Personne n'ignore que ce fut le motif du testament qu'il fit en faveur du prince de Bavière, son neveu. Ce jeune prince étant mort en 1700, un second traité de partage fut conclu entre la France, l'Angleterre et la Hollande. Nouvelle source de chagrin pour le monarque moribond et d'inquiétude pour la nation espagnole, indignée qu'on lui désignât un maître sans consulter ni son roi ni elle-même.

Le Roi, les grands et la nation craignoient également que la monarchie ne fût morcelée, ou par des partages ou par la guerre. La maison de France avoit

les droits du sang : celle d'Autriche avoit la prédilection de Charles. Il se décida enfin pour la première; ou plutôt les imprudences de la cour de Vienne, les conseils des principaux seigneurs espagnols, le jugement des jurisconsultes et des casuistes, celui du Pape, qu'il crut devoir consulter aussi, le décidèrent à son fameux testament en faveur de Philippe, duc d'Anjou, le puîné des petits-fils de Louis XIV. Ce testament, que sa mort suivit de près, et que Louis accepta le 11 novembre 1700, ouvrit une nouvelle scène de politique et de combats.

J'indique seulement des faits si connus : nos bonnes histoires modernes en contiennent les détails; mais on ne trouveroit dans aucun ouvrage les particularités qui me restent à écrire sur les affaires de France et d'Espagne. Avant de suivre cette matière, plaçons ici un événement essentiel à nos Mémoires.

La marquise de Maintenon (1), sœur du comte d'Aubigné, possédoit depuis long-temps l'estime et la confiance de Louis XIV. Elle avoit peut-être jeté avec art les fondemens de son élévation; mais plusieurs excellentes qualités l'en rendoient digne. On ne doute plus du mariage secret qui l'unissoit au monarque; on ne peut guère douter davantage, après

(1) *De Maintenon* : Françoise d'Aubigné, marquise de Maintenon, née dans la prison de Niort le 27 novembre 1635, épousa le poëte Scarron, fils d'un conseiller au parlement de Paris : elle n'avoit alors que seize ans. Elle devint veuve le 27 juin 1660; plus tard, épousa secrètement Louis XIV dans sa vieillesse, et mourut à Saint-Cyr en 1719, âgée de quatre-vingt-quatre ans. Son premier mariage fut burlesque, le se- [illegible]traordinaire : elle trouva dans l'un trop d[illegible]ité, dans l'autre [illegible]. Elle fut deux fois épouse sans enfans [illegible] d'un roi sans

la lecture de ses écrits, qu'une piété sincère, pure dans les principes, quelquefois pusillanime dans les effets, ne fût l'ame de sa conduite. Modeste et désintéressée au faîte de la fortune, si elle eut trop d'influence dans les affaires, surtout dans celles de l'Eglise, du moins elle craignit toujours d'abuser de sa faveur. On lui reproche de s'être trompée sur le mérite des hommes, d'avoir procuré de grandes places à des sujets peu capables de les bien remplir : c'est que leur probité lui paroissoit préférable aux talens, ou lui faisoit croire qu'ils en avoient autant que ces places l'exigeoient : ses erreurs mêmes partoient d'un principe respectable; et de quels éloges ne l'eût-on pas comblée, si les événemens eussent répondu à son zèle pour le bien public!

Elle avoit une nièce, fille du comte d'Aubigné, dont la main étoit un objet d'ambition pour les premières maisons du royaume : on osoit à peine y prétendre; on craignoit du moins de témoigner ses désirs. Liée d'amitié avec le maréchal et le cardinal de Noailles, connoissant le mérite précoce du comte d'Ayen, que le Roi sembloit lui-même désigner, elle préféra ce jeune seigneur, parce qu'il méritoit la préférence. Le mariage fut conclu au mois de mars 1698.

Une lettre de madame de Maintenon à la comtesse de Saint-Géran (1) peint la satisfaction qu'elle ressentoit d'une alliance si convenable :

« J'établis ma nièce, la chose est faite : ainsi dé-
« pêchez-vous; il me faut vite un compliment. Il en
« coûte à mon frère cent mille livres, à moi ma terre,
« au Roi huit cent mille livres. Vous voyez que la

(1) Edition de La Beaumelle. (M.)

« sans en demander la récompense, voilà quel fut le
« prix de ses sentimens et de ses soins. » Cet écrivain, trop suspect à certains égards, rend ici un pur hommage à la vérité; et la conduite du neveu honora sans cesse le choix de la tante.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE SOIXANTE-ONZIÈME VOLUME.

MÉMOIRES DU MARÉCHAL DE VILLARS.

MÉMOIRES DU DUC DE NOAILLES.

FIN DU TOME SOIXANTE-ONZIÈME.

...is, imprimerie de A. BELIN, rue des Mathurins S.-J., n°. 14.


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03971 9839
DC
3
.C77
ser.2
v.71
Collection des
mémoires

